

SCoT BEAUJOLAIS 2045

Schéma de Cohérence Territoriale

➤ Annexé au SCoT approuvé le 26 juin 2025



Introduction 6

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ? 6

La révision n°1 du SCoT du Beaujolais 8

Le contexte règlementaire et institutionnel de la révision du SCoT du Beaujolais 12

L'articulation avec les documents de rang supérieur 12

La démarche inter-scot (AMELYSE) 18

Les programmes de politique de la ville et de rénovation urbaine 19

1. Socio démographie et habitat 21

Démographie et habitat : les principaux enjeux 21

1.1 Démographie 22

1.1.1 État des lieux sur l'évolution démographique beaujolaise 22

1.1.1.1 Une croissance démographique constante depuis plus de 50 ans 22

1.1.1.2 Des trajectoires démographiques contrastées sur le territoire 27

1.1.2 Analyse de la structure des ménages beaujolais 30

1.1.2.1 Une population globalement vieillissante 30

1.1.2.2 Analyse du phénomène de desserrement des ménages 32

1.1.2.3 Analyse des niveaux de vies et catégories socio-professionnelles de la population 35

1.2 Logement et habitat 37

1.2.1 Evolution et typologies du parc de logement 37

1.2.1.1 Une production de logements en constante augmentation depuis les années 70 37

1.2.1.2 Une production de logements plus diversifiée et moins consommatrice d'espaces ces dernières années 44

1.2.2 Etat du parc de logement 49

1.2.2.1 Un parc de logements à questionner au regard des nouvelles normes énergétiques 49

1.2.2.2 Focus sur la vacance immobilière 50

1.2.2.3 Une majorité de grands logements 57

1.2.3 Des besoins spécifiques à prendre en compte 59

1.2.3.1 Un parc locatif social bien développé, mais inégalement réparti sur le territoire et qui ne répond pas entièrement aux besoins de la population 59

1.2.3.2 Des hébergements spécifiques à développer 68

1.2.4 Etat du marché du logement 73

1.2.4.1 Un prix au m² qui augmente progressivement sur ces dix dernières années 73

1.2.4.2 La maison individuelle plus accessible 75

1.2.4.3 Les capacités financières des ménages définissent les formes urbaines ? 76

1.2.4.4 « Etre propriétaire de son logement » : le schéma standard pour le Beaujolais 78

1.2.4.5 Le premier choix des propriétaires entrants : l'habitat individuel 78

2. Services, équipements et mobilités 82

Syndicat Mixte du Beaujolais 172 Boulevard Victor Vermorel 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Services, équipements et mobilités : les principaux enjeux 82

2.1 Petite enfance et Enseignement 84

2.1.1 Structures d'accueil des jeunes enfants 84

2.1.2 Une offre importante en enseignement primaire et secondaire, mais inégalement répartie 84

2.1.3 Un enseignement supérieur lié aux besoins locaux 87

2.2 Santé 89

2.2.1 Une offre en soins hospitaliers concentrée dans les polarités 89

2.2.2 Une répartition inégale des médecins et services de santé 89

2.3 Sport et Culture 92

2.3.1 Un territoire bien doté en équipements sportifs communaux et intercommunaux 92

2.3.2 Le Beaujolais : territoire d'excellence pour les loisirs de plein air 95

2.3.3 Une offre culturelle diversifiée 98

2.4 Couverture numérique 99

2.4.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique 99

2.4.2 Une couverture numérique forte mais inégale 99

2.5 Mobilité 103

2.5.1 Un réseau de transport organisé dans une logique de vallée et polarisé par la métropole lyonnaise 103

2.5.1.1 Un réseau viaire bien hiérarchisé 103

2.5.1.2 Un réseau ferroviaire à conforter 107

2.5.1.3 Un réseau dense de transport en commun routier 110

2.5.1.4 La Saône un atout majeur pour développer la multimodalité 114

2.5.1.5 Des infrastructures aéronautiques à vocation principale de loisirs 116

2.5.2 Des déplacements majoritairement internes au territoire 117

2.5.2.1 Pourquoi les habitants du Beaujolais se déplacent-ils ? 117

2.5.2.2 Comment se déplacent les habitants du Beaujolais ? 118

2.5.2.3 Où se déplacent les habitants du Beaujolais ? 119

2.5.2.4 Focus sur les déplacements domicile-travail 121

2.5.3 Des déplacements majoritairement motorisés mais en évolution 124

2.5.3.1 Un usage dominant de l'automobile en lien avec un territoire principalement rural. 124

2.5.3.2 Des pratiques de déplacement alternatives à soutenir 125

3. Profil économique du territoire 129

Développement économique : les principaux enjeux 129

3.1 Un équilibre emplois/habitants à conforter 131

3.1.1 Un territoire au carrefour de plusieurs bassins d'emplois 131

Syndicat Mixte du Beaujolois 172 Boulevard Victor Vermorel 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

3.1.2 Une dynamique d'emploi positive	135
3.1.2.1 Une hausse importante du nombre d'emploi sur le territoire	135
3.1.2.2 Un taux de chômage inférieur à celui du département ou de la région	138
3.1.3 Un territoire en cours de tertiarisation	139
3.2 Les grandes filières économiques du territoire	141
3.2.1 Un territoire à l'agriculture variée et diversifiée	141
3.2.1.1 La viticulture	146
3.2.1.2 L'élevage	147
3.2.2 Le bois, un acteur paysager et économique du Beaujolois	149
3.2.3 Un héritage industriel à fort potentiel	152
3.2.4 Le commerce (synthèse du diagnostic du DAACL)	153
3.2.5 Le tourisme	157
3.2.5.1 Une offre d'hébergement variée	157
3.2.5.2 Une clientèle de proximité majoritairement	158
3.2.5.3 Des séjours courts et à faible valeur ajoutée	158
3.3 Le foncier économique	160
3.3.1 Les Zones d'Activités Economiques (ZAE)	160
3.3.1.1 Les ZAE de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolois Saône	161
3.3.1.2 Les ZAE de la Communauté de Communes Beaujolois Pierres Dorées	164
3.3.1.3 Les ZAE de la Communauté de Communes Saône Beaujolois	166
3.3.1.4 Les ZAE de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien	168
3.3.1.5 Synthèse du potentiel foncier économique à l'échelle du territoire Beaujolois	171
3.3.2 Les projets économiques structurants	172
4. Les paysages du Beaujolois	174
Les paysages du Beaujolois : les principaux enjeux	174
4.1 Dynamique de paysage	175
4.1.1 Les activités agricoles et sylvicoles du Beaujolois	175
4.1.1.1 L'agriculture	175
4.1.1.2 Forêt et sylviculture	178
4.1.1.3 Le vignoble	178
4.1.2 L'armature paysagère du Beaujolois	180
4.1.2.1 Les secteurs paysagers à dominante forestière	183
4.1.2.2 Les secteurs paysagers à dominante de coteaux agricoles ouverts	185
4.1.2.3 Les secteurs paysagers à dominante de coteaux viticoles ouverts et patrimoniaux	187
4.1.2.4 Les secteurs paysagers à dominante de grandes plaines agricoles	189
4.1.3 Typologie d'urbanisation dans le Beaujolois	191
4.1.3.1 Structuration urbaine	191
4.1.3.2 Diversité des typologies urbaines du Beaujolois	192
4.2 Le patrimoine bâti	198
4.2.1 Une occupation ancienne	198



Syndicat Mixte du Beaujolais 172 Boulevard Victor Vermorel 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

(source : Carnet de territoire Beaujolais, CAUE 2016)

198

4.2.2 Un patrimoine varié et protégé

200

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

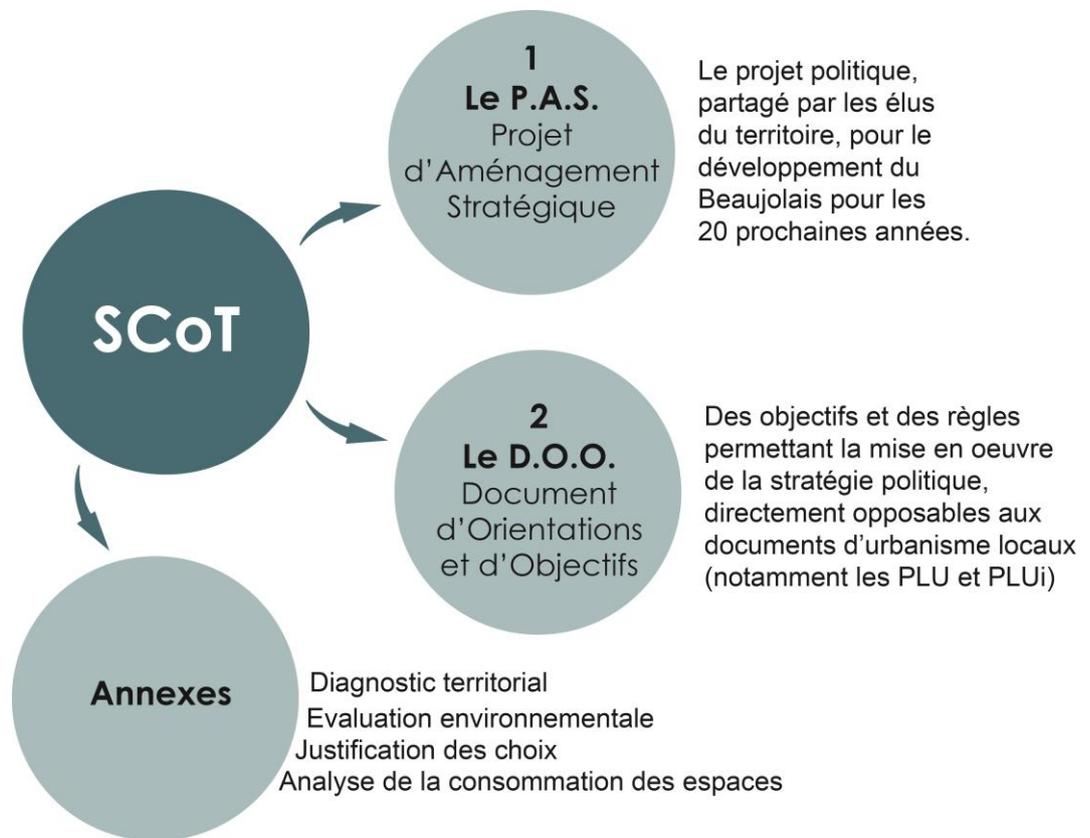
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification permettant de porter un projet de développement territorial cohérent, à l'échelle d'un bassin de vie.

Schéma	de Cohérence	Territoriale
Document de planification à long terme (20 ans), servant de cadre aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, PLH, ...)	Document visant à dessiner les grandes lignes du territoire Beaujolais de demain, sur la base d'un développement maîtrisé, équilibré et exigeant	Document spatialisé, élaboré à l'échelle du territoire Beaujolais et adapté à ses enjeux

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est composé de trois pièces (article L141-2 du Code de l'Urbanisme) :

- **1- Le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)** qui définit les grands objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années,
- **2- Le Document d'Orientatation et d'Objectif (D.O.O.)** qui formalise un ensemble de prescriptions et recommandations permettant d'atteindre les objectifs du P.A.S.
- **3- Des annexes** qui viennent compléter le SCoT, comprenant notamment :
 - Le diagnostic territorial,
 - L'évaluation environnementale du SCoT,
 - La justification des choix,
 - L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Tout autre document ou étude jugé nécessaire pour la compréhension du document.



Contenu du SCoT

Le présent diagnostic territorial représente donc la première pièce des annexes. Ce document, élaboré de façon collaborative avec les élus du Beaujolais, permet de partager la connaissance du territoire et ses enjeux. Il sert de base d'analyse prospective pour définir les objectifs déclinés dans le P.A.S.

La révision n°1 du SCoT du Beaujolais

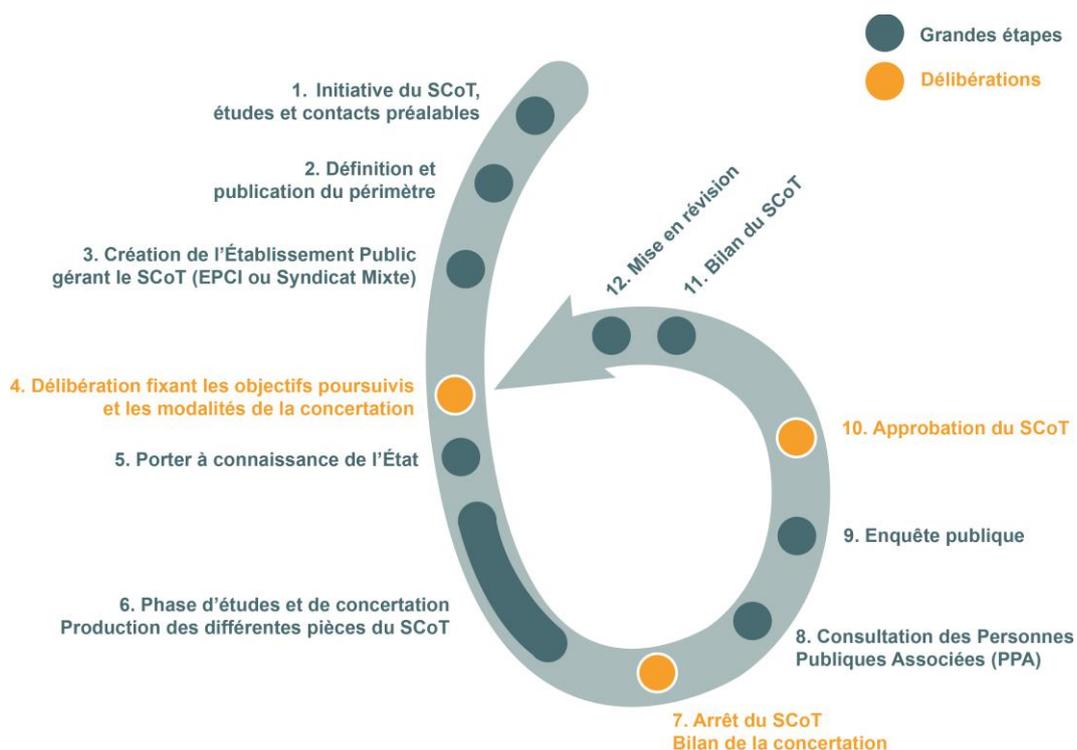
Le SCoT du Beaujolais est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, maître d'ouvrage des différentes étapes d'élaboration et d'évolution du document.

Le Syndicat Mixte du Beaujolais est le garant, une fois le document approuvé et opposable, de l'atteinte des objectifs du SCoT, ainsi que de ses évolutions (révision, modification, mise en compatibilité).

Dans un délai maximum de 6 ans après l'approbation du SCoT, ce dernier fait l'objet d'une évaluation analysant les résultats de l'application du document (art. L143-28 du Code de l'Urbanisme).

Sur la base de cette analyse, une délibération est prise sur le maintien ou la mise en révision du SCoT.

On observe donc une logique cyclique dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du SCoT, illustrée dans le schéma ci-dessous.



Processus d'élaboration et de suivi du SCoT

Le SCoT du Beaujolais a été approuvé le 29 juin 2009.

En 2013, **la modification n°1 du SCoT** permet d'intégrer le Document d'Aménagement Commercial (DAC), lui-même approuvé en 2012.

En 2016, le bilan des 6 premières années d'application du SCoT fait apparaître une nécessité de faire évoluer le document, notamment par une révision.

En effet, d'une part le contexte réglementaire a fortement évolué depuis 2009, renforçant le contenu et le rôle des SCoT dans la planification territoriale, et d'autre part, le retour d'expérience de l'application de certaines prescriptions nécessite de les préciser ou de les faire évoluer pour mieux s'adapter aux enjeux du territoire.

Toutefois, en 2016, le territoire Beaujolais est en cours de recomposition, passant au 1^{er} janvier 2017 de 13 EPCI à 4 EPCI. Certaines communes font le choix en parallèle de fusionner pour former des communes nouvelles.

Dans ce contexte, les élus préfèrent passer par une étape intermédiaire. **La modification n°2 du SCoT** est alors lancée en 2016. Elle porte en particulier sur le renforcement des volets « environnement » et « formes urbaines et paysages ». Par ailleurs, le DAC est supprimé et transformé en volet « commerce » dans le D.O.O.

Cette modification, approuvée par délibération du 7 mars 2019, permet notamment d'intégrer les Loi Grenelle I et II (de 2009 et 2010). Toutefois elle ne répond pas à tous les enjeux soulevés lors du bilan du SCoT de 2016.

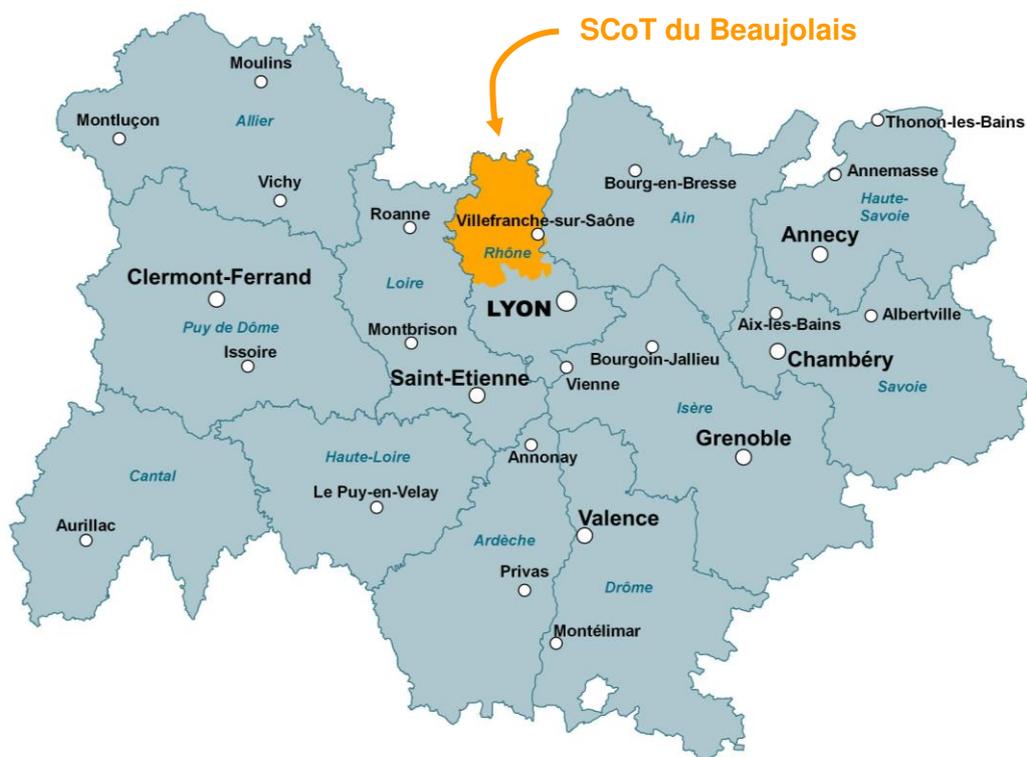
Ainsi, la révision n°1 du SCoT est prescrite par délibération du 7 mars 2019 et a pour objet de :

- 1- Re-questionner les polarités au regard de plusieurs critères et évolutions des périmètres de bassins de vie mais également de comportements des habitants :
 - a/ Repenser l'armature du territoire au regard des nouvelles thématiques (Territoire Energie Positive, développement rural, nouvelles mobilités, tourisme, valorisation du patrimoine en lien avec les démarches de labélisation),
 - b/ Faire évoluer les périmètres administratifs et passer d'une logique de projets communaux à des projets intercommunaux. Le SCoT doit s'adapter à ces récentes évolutions.
- 2- Rendre compatible le SCoT avec le code de l'urbanisme modifié par les dernières lois entrées en vigueur.
- 3- mettre à jour le diagnostic du SCoT (données de 1999), et prolonger l'objectif de planification au-delà de 2030.

En 2024, le territoire du SCoT du Beaujolais regroupe deux communautés d'agglomération et deux communautés de communes :

- La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- La communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
- La communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)
- La communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)

Il couvre un large territoire d'environ 1 500 km², soit environ la moitié nord du département du Rhône et 116 communes au total. Seule une commune du département de l'Ain est intégrée au périmètre : Jassans-Riottier, commune de la CAVBS.



Le SCoT du Beaujolais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes



Périmètre du SCOT du Beaujolais

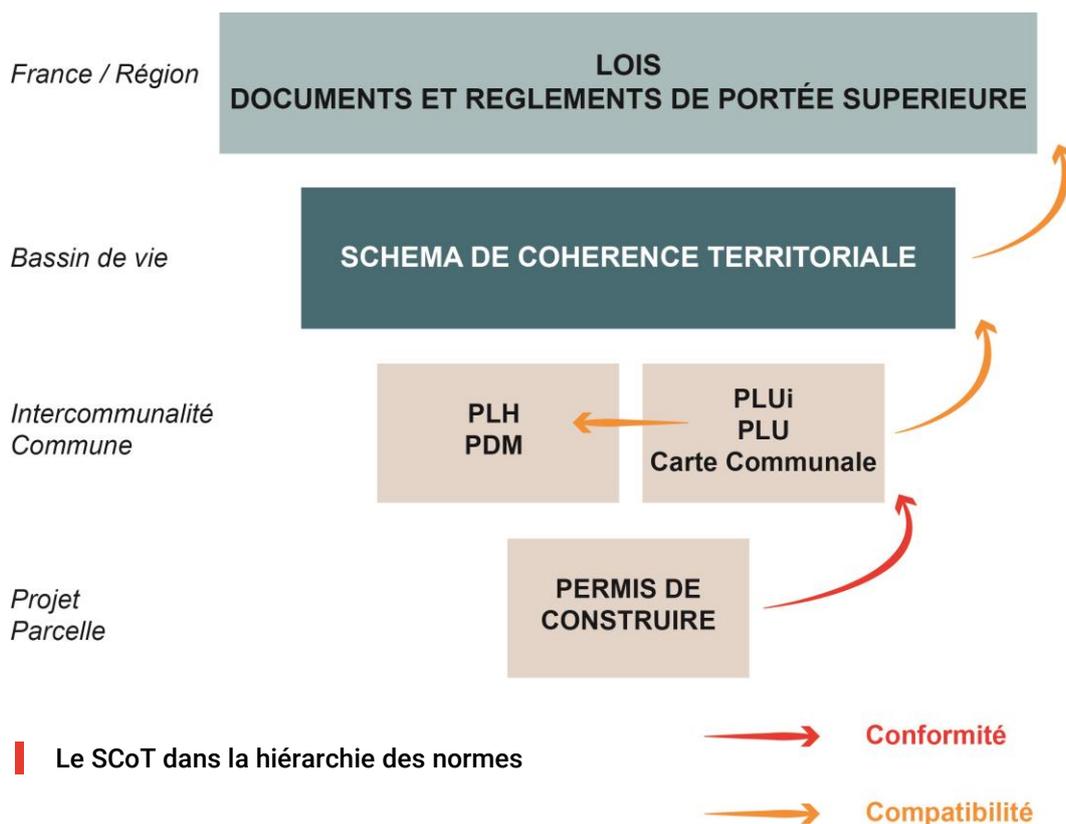
Le contexte règlementaire et institutionnel de la révision du SCoT du Beaujolais

L'articulation avec les documents de rang supérieur

Le SCoT fait le lien entre les politiques nationales et régionales de planification et les stratégies locales de développement et d'aménagement de l'espace (à l'échelle de l'EPCI ou de la commune).

Le rôle intégrateur du SCoT, introduit par la loi ELAN du 23 novembre 2018, est confirmé par l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT.

Le SCoT est chargé d'intégrer les normes et documents de planification qui lui sont supérieurs. A l'échelle de son périmètre, il assure la cohérence des documents de planification communaux ou intercommunaux.

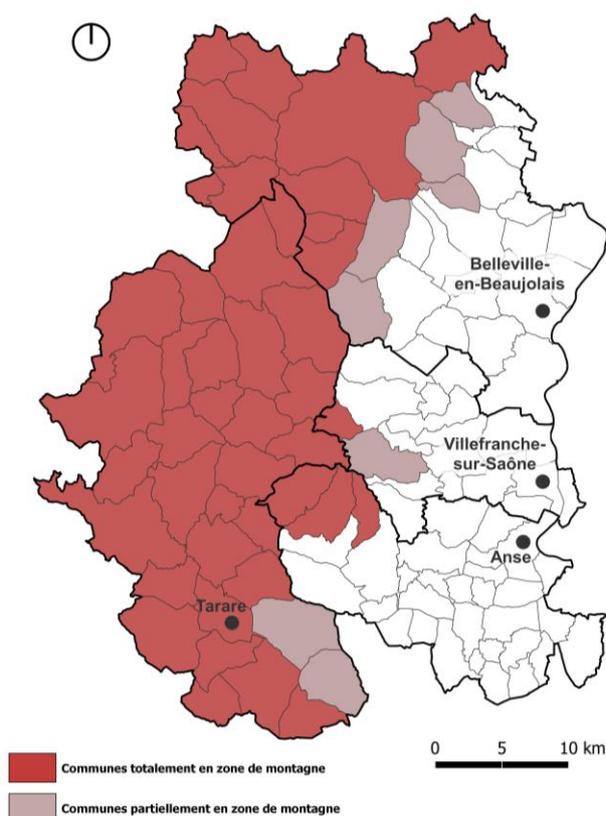


Le SCoT du Beaujolais doit ainsi être compatible avec (art. L.131-1 du Code de l'Urbanisme) :

- **Les dispositions particulières de la loi Montagne**

52 communes du SCoT sont concernées par la loi Montagne du 9 janvier 1985 (44 entièrement et 8 partiellement).

En surface, environ **60 % du territoire** est ainsi situé en zone de montagne.



Les grands principes de la loi Montagne sont les suivants :

- **Réaliser l'urbanisation en continuité** avec les bourgs, villages, hameaux ou groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants (art.L122-5 à L122-7 du code de l'urbanisme),
- **Préserver les espaces naturels, paysages et milieux caractéristiques** (art. L122-9 à L122-12 du code de l'urbanisme)
- **Réglementer le développement touristique**, en particulier la création d'unités touristiques nouvelles (art. L122-15 à L122-25 du code de l'urbanisme)

Communes du SCoT du Beaujolais concernées par la Loi Montagne

- **Les règles générales du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes**

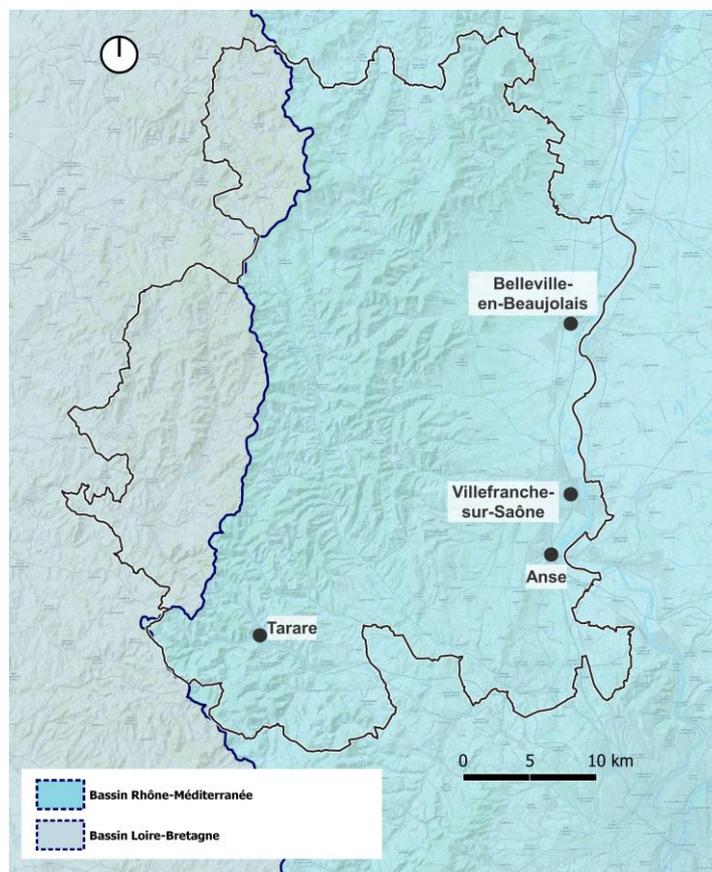
Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté du Préfet de Région le 10 avril 2020.

La modification n°1 du SRADDET a été engagée en juin 2022.

Ce document porte une vision transversale de la stratégie régionale pour l'avenir des territoires (2030 pour le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes) et vient se substituer à certains schémas régionaux préexistants : les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SCoT du Beaujolais doit :

- **Prendre en compte** les 61 objectifs du SRADDET, issus de 3 objectifs généraux :
 - Construire une région qui n’oublie personne,
 - Développer la région par l’attractivité et les spécificités de ses territoires,
 - Inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales, transfrontalières et européennes.
- **Etre compatible** avec les règles générales du SRADDET, déclinées selon les thématiques suivantes :
 - Aménagement du territoire et de la montagne,
 - Infrastructures de transport, d’intermodalité et de développement des transports,
 - Climat, air, énergie,
 - Protection et restauration de la biodiversité,
 - Prévention et gestion des déchets (un tome de règles spécifiques traite de cette thématique),
 - Risques naturels.
- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne



Le SCoT du Beaujolais est situé sur la ligne de partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne et le bassin Rhône-méditerranée.

Ainsi, deux Schémas Directeurs d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) s’appliquent sur le territoire.

Ligne de partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne et le bassin Rhône-Méditerranée

Le SDAGE est un outil de planification permettant d'assurer la gestion cohérente et équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un large bassin hydrographique.

Les 12 orientations fondamentales du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 sont les suivantes :

- 1- Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant,
- 2- Réduire la pollution par les nitrates,
- 3- Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique,
- 4- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides,
- 5- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants,
- 6- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
- 7- Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable,
- 8- Préserver et restaurer les zones humides,
- 9- Préserver la biodiversité aquatique,
- 10- Préserver le littoral,
- 11- Préserver les têtes de bassin versant,
- 12- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- 13- Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- 14- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 sont les suivantes :

- 0- S'adapter aux effets du changement climatique,
- 1- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- 2- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- 3- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau,
- 4- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux,
- 5- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- 6- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides,
- 7- Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- 8- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

- **Les objectifs et orientations fondamentales relatifs à la gestion des risques d'inondation définis dans les PGRI**

En parallèle des SDAGE, les bassins versants Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée font également l'objet de PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) couvrant la même période de planification que les SDAGE (2022-2027), pour une meilleure articulation entre les politiques globales de gestion de la ressource en eau.

Le PGRI Loire Bretagne décline 48 dispositions au sein de 6 objectifs généraux :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines,
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Le PGRI Rhône Méditerranée est organisé autour de 5 objectifs généraux :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- Améliorer la résilience des territoires exposés,
- Organiser les acteurs et les compétences,
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

- **Les objectifs de protection définis par les SAGE**

La partie ouest du territoire du SCoT située dans le périmètre du bassin Loire-Bretagne est également concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.

Le SAGE permet de décliner à une échelle plus locale les orientations du SDAGE (voir ci-avant) afin de concilier les différents usages de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques, tout en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 30 août 2014. Il est actuellement en cours de révision.

Les objectifs généraux du SAGE Loire en Rhône-Alpes s'organisent autour des enjeux majeurs suivants :

- La préservation et l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux naturels,
- La réduction des flux et des polluants,
- Le partage et l'économie de la ressource en eau,
- La maîtrise des écoulements et la lutte contre les risques d'inondation,
- La prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement du territoire.

- **Les dispositions particulières aux zones de bruits des aérodrômes**

Le territoire du SCoT accueille deux aérodrômes civils :

- Villefranche – Tarare, renommé « *Aérodrome des Portes du Beaujolais* » situé sur la commune de Frontenas, destiné à l'aviation d'affaire et à une pratique touristique et de loisirs
- Belleville – Villié-Morgon, situé sur la commune de Belleville (secteur de Pizay), destiné à une pratique touristique et de loisirs.

L'aérodrome Villefranche – Tarare, « *Aérodrome des Portes du Beaujolais* », fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), approuvé le 25 septembre 1995 et révisé en 2010. Ce document limite notamment les droits à construire au sein des secteurs les plus exposés au bruit généré par les activités de l'aérodrome.

Ce PEB doit être annexé dans les documents d'urbanisme des communes concernées : Frontenas, Theizé, Alix, Bagnols, Chessy et Châtillon d'Azergues.

- **Le Schéma Régional des Carrières de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

La région Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé son Schéma Régional des Carrières (SRC) le 8 décembre 2021, fixant les orientations nécessaires à une gestion durable de la ressource en matériaux du sol et du sous-sol.

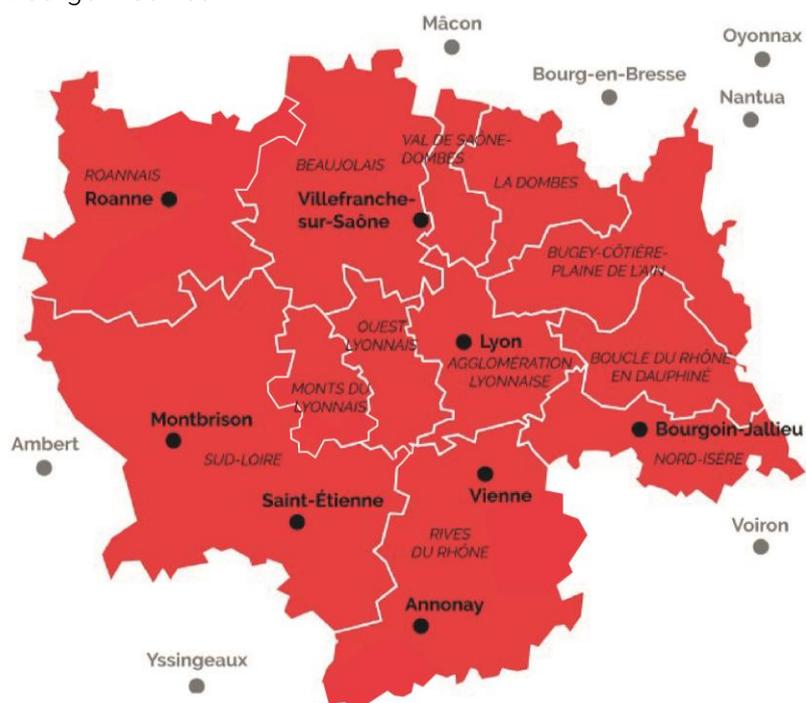
Le SCoT du Beaujolais doit être compatible avec le SRC Auvergne-Rhône-Alpes, organisé autour de trois grands objectifs :

- Approvisionner durablement la région en matériaux et substances de carrières, en soutien aux politiques publiques d'accès au logement et à la relance des filières industrielles françaises,
- Viser l'excellence en matière de performance environnementale, en exigeant des projets de carrières exemplaires sur la réduction des nuisances et des impacts,
- Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux.

La démarche inter-scot (AMELYSE)

L'inter-scot est une démarche volontaire des 12 territoires de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne (AMELYSE) couverts par un SCOT.

Il s'agit d'un espace informel d'échange et de coopération sur un vaste territoire comprenant deux métropoles : Lyon et Saint-Etienne, ainsi que quatre pôles urbains de plus de 50 000 habitants organisés autour de Vienne, Villefranche-sur-Saône, Roanne et Bourgoin-Jallieu.



Le périmètre de l'inter-Scot de l'Aire Métropolitaine Lyon – Saint-Etienne (au 1^{er} janvier 2024)

La démarche inter-scot poursuit quatre objectifs :

- **Etre une plateforme d'échanges politiques** (les présidents des SCoT se réunissant entre une et trois fois par an),
- **Produire de la connaissance** (une cinquantaine d'études ont été réalisées depuis la création de l'interscot en 2004, sur des thématiques variées),
- **Porter la parole des territoires** l'inter-scot permettant de disposer d'une scène de prise de parole commune des élus du territoire de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne.
- **Articuler les politiques publiques**, les élus du territoire portant un ensemble d'orientations communes formalisées notamment par la signature d'un Chapitre Commun aux 12 SCoT de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne (Ce chapitre commun, mis à jour en 2024, est annexé au SCoT du Beaujolais)

Les programmes de politique de la ville et de rénovation urbaine

Plusieurs communes sur le territoire bénéficient de programme d'actions ou d'investissement visant à soutenir le développement des bourgs ou centre-ville en agissant notamment sur la rénovation de l'habitat, la redynamisation du commerce de proximité, le développement des mobilités, ...

Le programme « Petites villes de demain »

Le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique.

Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et de leurs intercommunalités** pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Sur le territoire Beaujolais, 5 communes bénéficient de ce dispositif :

- Amplepuis,
- Thizy-les-Bourgs,
- Cours,
- Belleville-en-Beaujolais,
- Beaujeu.

Le plan national « Action cœur de ville »

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Ce plan d'investissement public se concentre ainsi sur quatre actions prioritaires :

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- Conforter le socle de services, le vivier d'emploi et le rôle de centralité des villes moyennes pour l'ensemble de leur territoire ;
- Revitaliser prioritairement leur centre-ville afin d'y (re)mettre habitants et activités dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions, en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

Sur le territoire, la ville de Tarare bénéficie de ce dispositif

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Il s'agit d'une politique publique visant à assurer l'égalité entre les territoires, à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Conduite conjointement par l'État et les collectivités territoriales, elle apporte un soutien aux projets qui améliorent les chances des administrés dans les domaines de la réussite éducative, l'insertion socio-professionnelle, la tranquillité publique, l'accès aux droits, le cadre de vie, la culture et l'expression artistique (...).

Créés il y a une dizaine d'années par la Loi Lamy, ces quartiers politique de la ville ont été mis à jour fin 2023.

Quatre QPV sont ainsi identifiés sur le territoire Beaujolais :

- Belleruche (Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas) – programme en cours
- Béligny (Villefranche-sur-Saône)
- Le Garet (Villefranche-sur-Saône)
- Aiguerande (Belleville-en-Beaujolais)

Le quartier Troussier, également sur Villefranche-sur-Saône est identifié comme quartier de veille active (QVA).

Enfin, le quartier de la Plata à Tarare ne fait plus partie de la liste des QPV de 2024. Un protocole « habitat » a toutefois été conclu entre l'Etat et la COR permettant de poursuivre les efforts en termes de réhabilitation.

1. SOCIO DEMOGRAPHIE ET HABITAT

Démographie et habitat : les principaux enjeux

Synthèse du diagnostic : les points essentiels

Le territoire du SCoT Beaujolais est attractif, sa population augmente constamment depuis les années 1970. Cette attractivité est toutefois plus forte sur la vallée de la Saône, la basse vallée de l'Azergues et sur les communes périurbaines, tandis que le Nord du territoire, les petites villes industrielles de l'Ouest ou l'agglomération caladoise sont en perte de dynamisme.

La structure de la population évolue : elle vieillit, et si les familles restent majoritaires dans la composition des ménages, la part des personnes seules augmente plus rapidement. En 2020, les ménages d'une personne représentent 1/3 des ménages.

Une production de logements qui s'adapte progressivement (la moitié de la production de logements entre 2009 et 2020 étant en logements collectifs), **mais encore trop marquée par la production de grands logements** (les logements de 4 pièces et plus représentant plus de 70 % de la production de logements entre 2009 et 2020).

Une part importante de logements anciens dans le parc global : une vacance immobilière qui augmente et des logements à questionner au regard des normes énergétiques en vigueur.

Un parc important de logements locatifs sociaux mais des typologies de logements sociaux pas toujours adaptées aux profils des ménages pouvant en bénéficier.

La démarcation entre l'Est et l'Ouest du territoire se retrouve globalement dans tous les indicateurs d'analyse.

Les enjeux pour le territoire Beaujolais

- ▶ **Soutenir** le développement équilibré du territoire en organisant l'accueil de plusieurs dizaines de milliers d'habitants d'ici 2045 en cohérence avec l'armature territoriale.
- ▶ **Agir** sur la production d'une offre de nouveaux logements permettant de répondre aux évolutions structurelles de la population (vieillesse, desserrement des ménages, composition des familles, ...) et aux différents profils de ménages.
- ▶ **Améliorer** le parc existant par la reconquête des logements vacants et la rénovation thermique de l'habitat dans un souci de transition écologique et d'économie du foncier.
- ▶ **Veiller** à une diversification des formes d'habitat cohérente avec une densification acceptable, alors que la maison individuelle est au cœur des parcours résidentiels sur le territoire.

1.1 Démographie

Les données ici analysées sont issues des recensements de l'INSEE. Elles font référence à la population des résidences principales.

Chaque commune connaît une actualisation de sa population au 1^{er} janvier de chaque année. Le recensement est effectué en deux groupes :

- Les communes de moins de 10 000 habitants, recensées une fois tous les cinq ans par roulement ;
- Les communes de plus de 10 000 habitants, recensées chaque année sur la base d'un échantillon représentant environ 8% de la population.

Ainsi, en 5 ans, l'ensemble d'un territoire est recensé et 40% environ de ses habitants auront été pris en compte.

1.1.1 État des lieux sur l'évolution démographique beaujolaise

1.1.1.1 Une croissance démographique constante depuis plus de 50 ans

En 2020, le Beaujolais compte 222 355 habitants au total. La CAVBS accueille à elle seule près d'un tiers de la population, tandis que le reste des habitants du Beaujolais se répartissent assez équitablement entre les trois autres EPCI.

La densité moyenne par EPCI est en revanche plus hétérogène. La CAVBS, présentant la plus petite superficie globale mais accueillant la principale polarité urbaine du territoire (Villefranche-sur-Saône) présente une densité très largement supérieure en comparaison des autres EPCI du territoire.

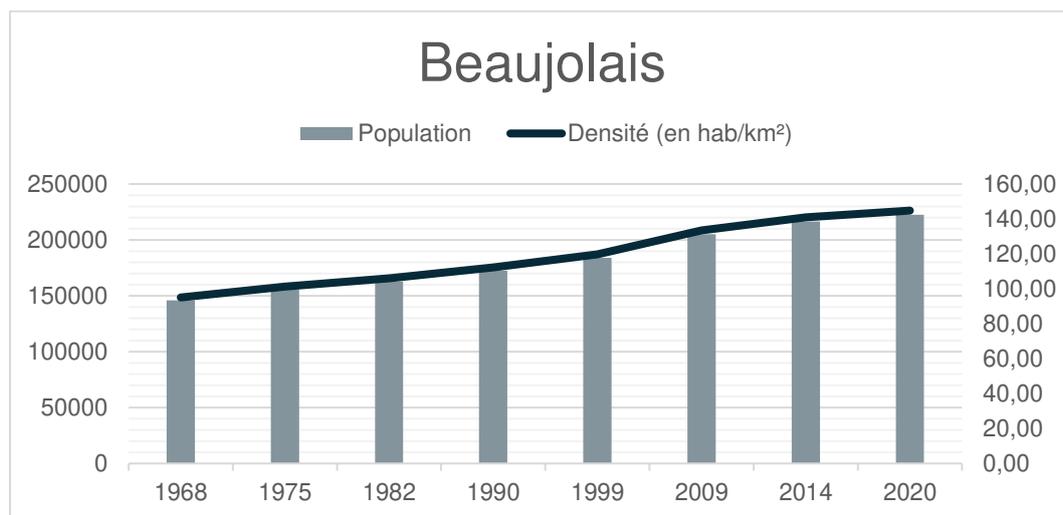
La CCBPD présente une densité intermédiaire, la polarité de Anse et les communes de la basse vallée de l'Azergues accueillant la majorité des habitants.

la COR et la CCSB, plus rurales et étant majoritairement située en territoire de moyenne montagne, présentent une densité bien plus faible.

	Population (hab.)	Densité (hab./km ²)
Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)	72 707	433,7
Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD)	54 358	217,9
Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB)	44 639	82,7
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)	50 651	87,5
SCoT du Beaujolais	222355	144,9

Nombre d'habitants en 2020 et densité au kilomètre carré
Insee, RP 2020.

À l'échelle du Beaujolais, la population n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970. Si l'attractivité économique du territoire, notamment industrielle, et son impact direct sur le solde naturel fut son premier moteur, la constance de cette croissance démographique repose désormais principalement sur sa proximité avec la métropole lyonnaise.



Nombre d'habitants et densité au kilomètre carré à l'échelle du SCoT Beaujolais, entre 1968 et 2020. Insee, RP 1968 à 2020.

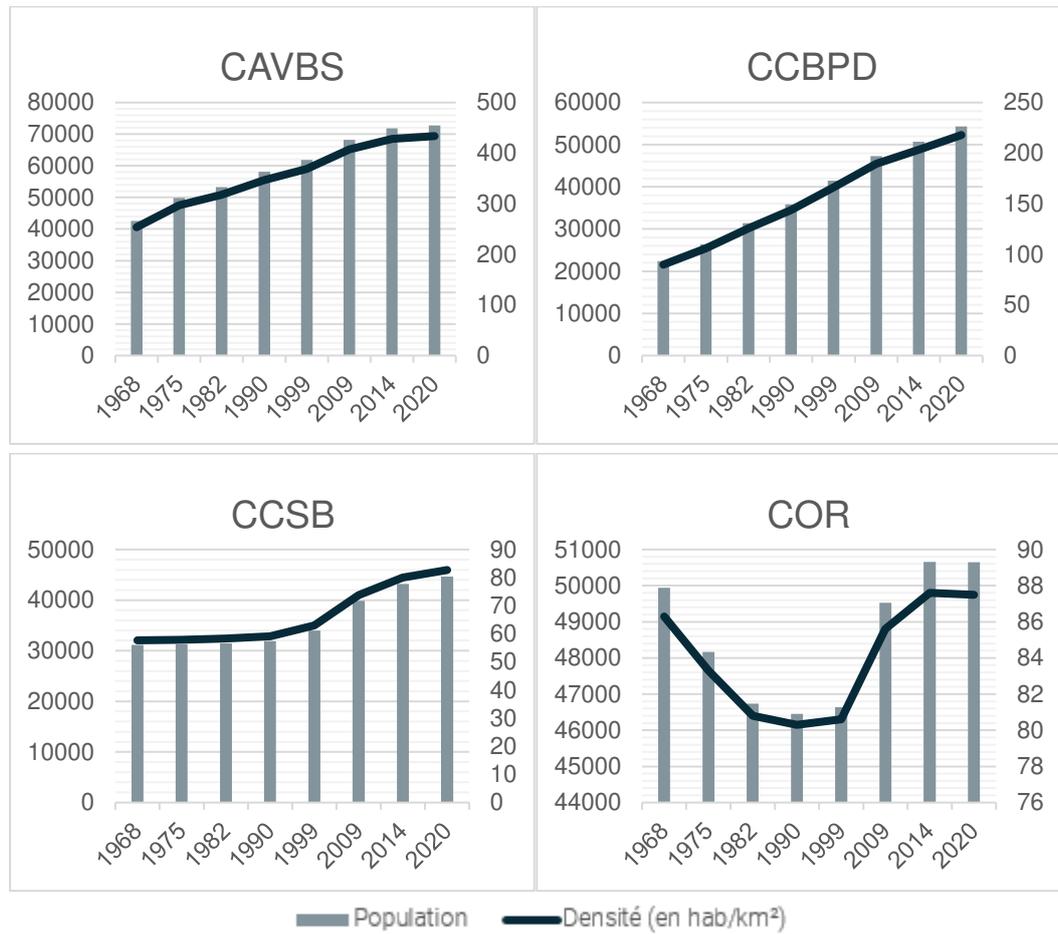
Cette croissance démographique n'est cependant pas uniforme si l'on observe les données de chaque EPCI.

C'est sur la CCBPD que la croissance démographique est la plus dynamique, passant de 22 402 habitants en 1968 à 54 358 en 2020, soit une population qui a plus que doublé en 50 ans.

De la même manière dans la CAVBS la population est passée de 42 520 habitants en 1968, à 72 707 en 2020.

La CCSB connaît quant à elle une croissance lente mais stable jusqu'en 1999, puis plus soutenue à partir des années 2000.

Enfin, c'est la COR qui se démarque du reste du territoire par son évolution démographique. L'ouest rhodanien, territoire le plus peuplé en 1968, fut aussi le plus durement touché par la désindustrialisation entraînant la perte d'une partie de sa population (nettement visible entre 1968 et 1990, où la COR perd près de 3 500 habitants en 20 ans). Cependant, depuis le début des années 2000, la COR parvient à attirer de nouveaux ménages et à ne plus perdre de population. C'est entre 2009 et 2014 que la COR retrouve pour la première fois plus d'habitants qu'en 1968.



Évolution du nombre d'habitants et de la densité d'habitants au kilomètre carré. Insee, RP1968 à 2020.

Sur les dix dernières années, le territoire Beaujolais connaît une croissance démographique de +0,8 % par an en moyenne (2009-2020).

	Croissance annuelle 2009-2020
Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)	0,6 %
Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD)	1,3 %
Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB)	1,1 %
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)	0,2 %
SCoT du Beaujolais	0,8

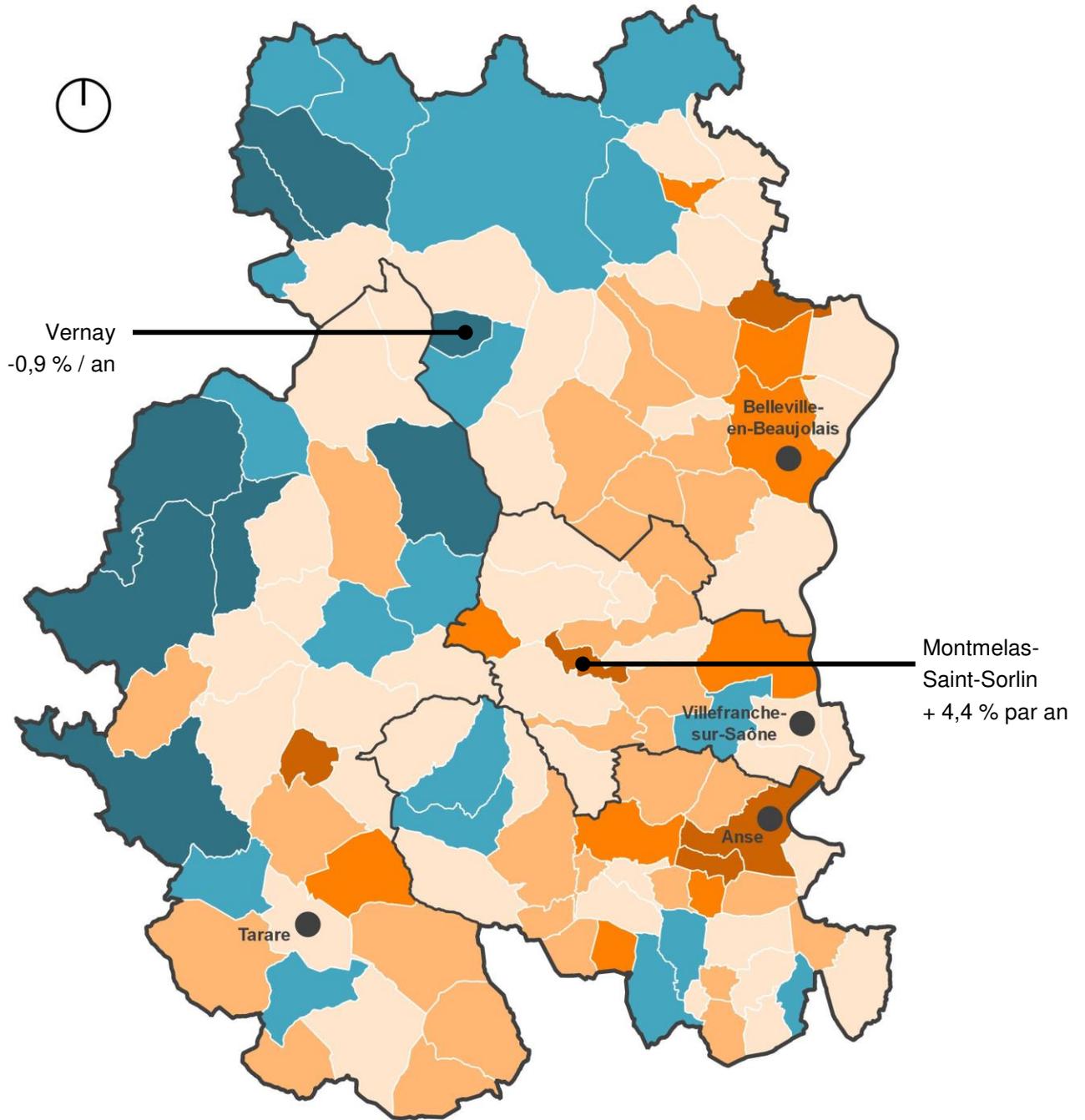
Croissance démographique moyenne annuelle entre 2009 et 2020

Insee, RP 2020.

La carte suivante détaille les taux de croissance par commune sur la même période (2009-2020).

On constate ainsi une évolution démographique globalement bien plus soutenue à l'Est du territoire, avec des taux de croissance parfois supérieurs à 3 % par an (Montmelas-Saint-Sorlin étant la commune connaissant le plus fort taux de croissance de population avec 4,4 % / an).

Sur les parties Ouest et Nord du territoire en revanche, certaines communes perdent des habitants (le minimum concernant la commune de Vernay avec - 0,9 % / an).



Croissance moyenne annuelle (2009-2020)

- inférieure à -0,5 %
- de -0,5 % à 0 %
- de 0 % à 1 %
- de 1 % à 2 %
- de 2 % à 3 %
- supérieure à 3 %

0 5 10 km

Croissance moyenne annuelle par commune entre 2009 et 2020
Insee, RP 2020.

1.1.1.2 Des trajectoires démographiques contrastées sur le territoire

Une analyse plus fine des trajectoires démographiques qui se dégagent des soldes naturels et migratoires depuis 1968 permet de mieux comprendre les dynamiques du territoire.

Les quatre graphiques ci-après permettent une première approche pour chaque EPCI.

La CAVBS connaît un solde naturel constant ces 50 dernières années, compensant un solde migratoire plus faible, voire légèrement négatif ces dernières années.

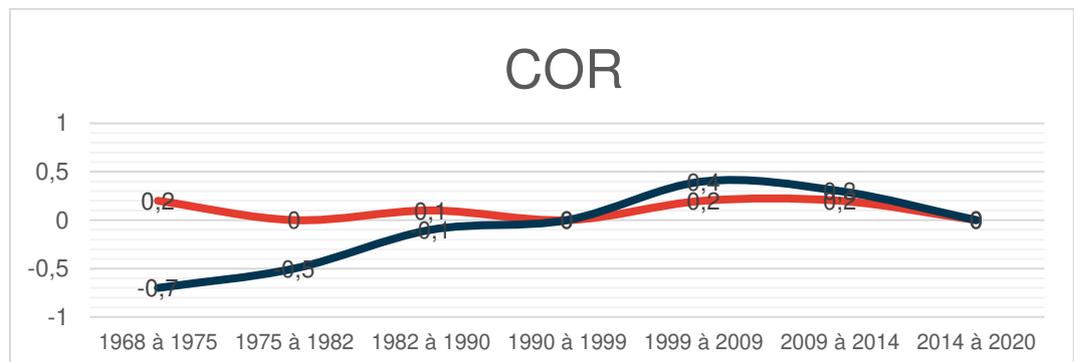
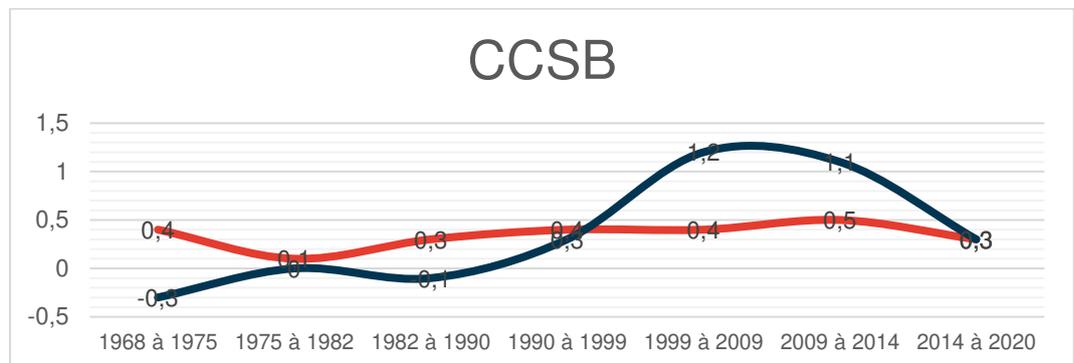
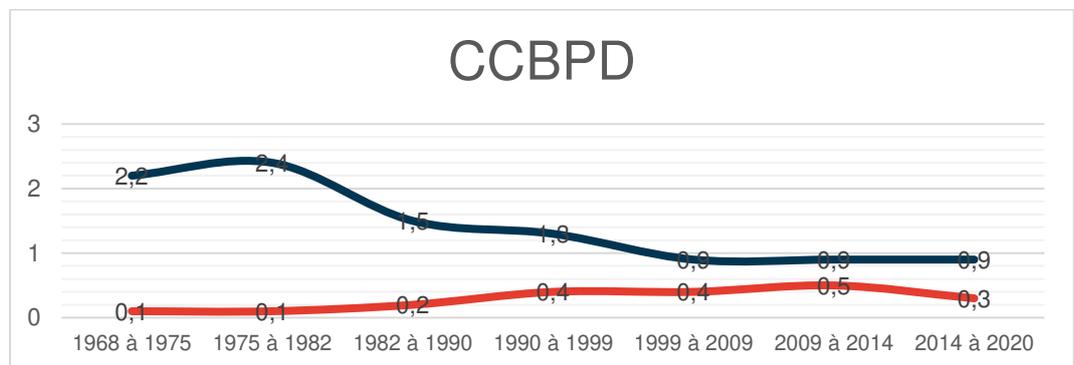
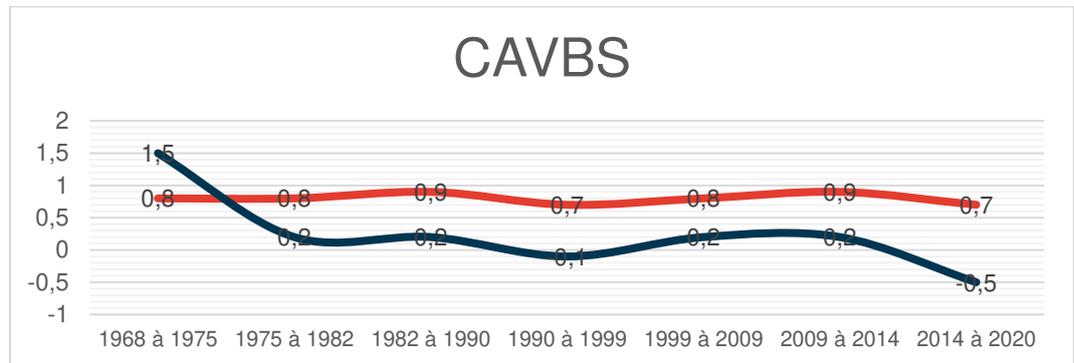
Le solde migratoire est déterminant dans la croissance démographique de la CCBPD depuis 1968, signe d'une forte attractivité, notamment lié à la proximité de la métropole lyonnaise.

La trajectoire démographique de la CCSB témoigne d'une certaine attractivité retrouvée : si son solde migratoire était négatif jusque dans les années 2000, il devient ensuite positif mais fluctuant.

Enfin, il est ainsi possible de mieux visualiser l'évolution particulière de la COR : toujours portée par un solde naturel faiblement positif mais régulier, mais affectée par un solde migratoire fluctuant, intimement lié à son histoire industrielle.

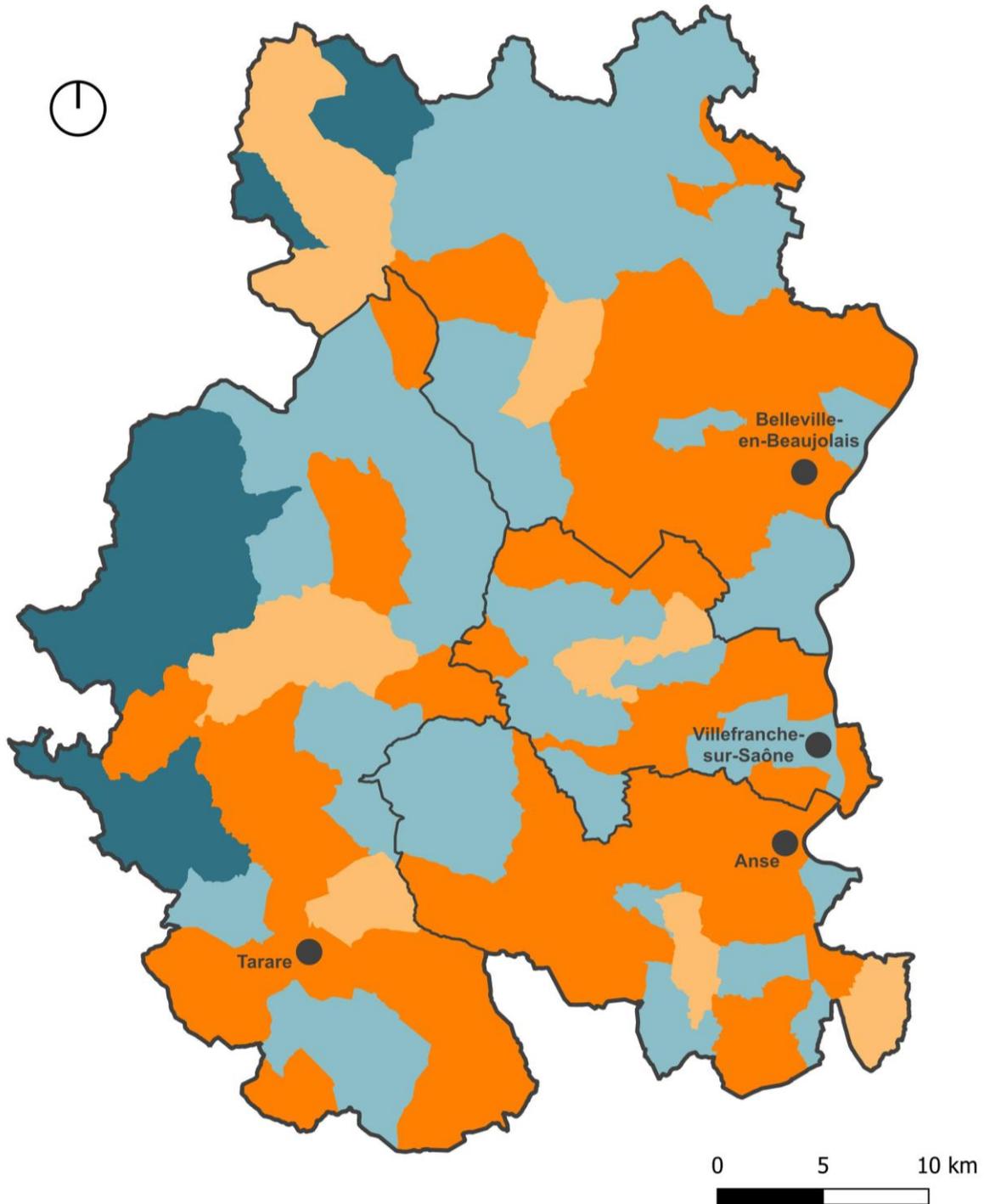
L'analyse des soldes naturels et migratoires à l'échelle des communes du Beaujolais est représentée sur la carte suivante. Cette dernière permet de définir des indicateurs de dynamisme sur les dix dernières années.

On retrouve la démarcation entre l'Est du territoire, comprenant un plus grand nombre de commune ayant une trajectoire démographique croissante ou attractive et l'Ouest du territoire, avec une majorité de commune en perte d'attractivité voire dans une trajectoire démographique décroissante.



— due au solde naturel en % — due au solde apparent des entrées sorties en %

Évolution des soldes naturels et migratoires par EPCI entre 1968 et 2020.
Insee, RP1968 à 2020.



Trajectoires démographiques 2009-2020

- Croissante (soldes migratoire et naturel positifs)
- Attractive (solde migratoire positif et solde naturel négatif)
- En perte de dynamisme (solde migratoire négatif et solde naturel positif)
- Décroissante (soldes migratoire et naturel négatifs)

Trajectoire démographique des communes du Beaujolais.
Insee, RP1968 à 2020.

1.1.2 Analyse de la structure des ménages beaujolais

1.1.2.1 Une population globalement vieillissante

Dans un premier temps, l'analyse des indices de vieillissement (part des 65 ans et plus par rapport à la part des moins de 20 ans) permet une comparaison à différentes échelles de territoire.

Ainsi, en 2020, si la population du SCoT Beaujolais est globalement plus jeune en comparaison des données globales de la région (82,6 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) ou de la France (84,3), elle est en revanche plus âgée que la population globale du département du Rhône (67,5).

Entre 2009 et 2020, l'indice de vieillissement augmente, à toutes les échelles du territoire.

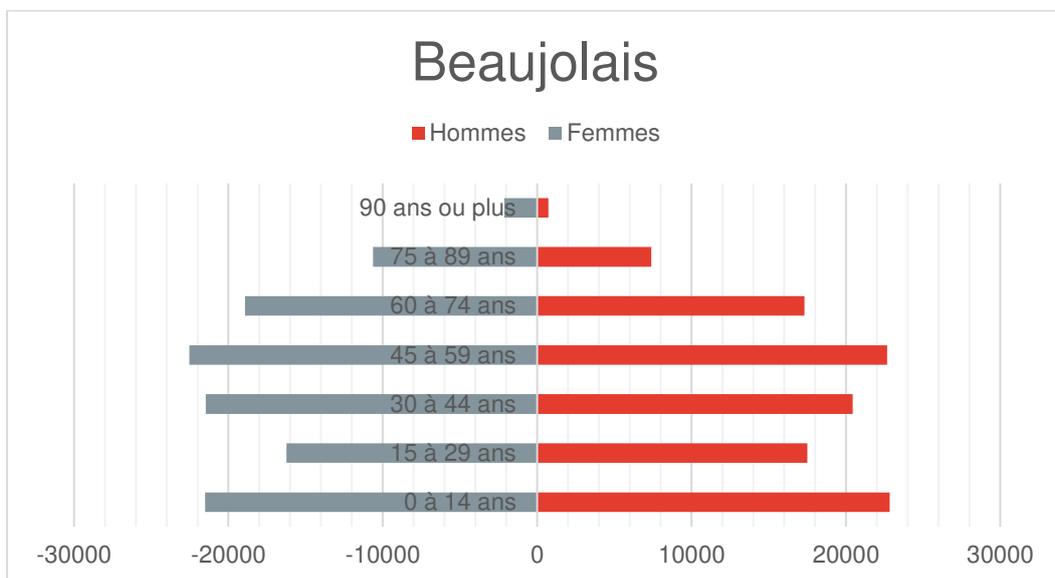
Au sein du territoire du SCoT, seule la COR a un indice de vieillissement plus élevé que la moyenne à l'échelle du Beaujolais.

	Indice de vieillissement		
	2009	2014	2020
Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)	57,3	63,9	74,7
Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées (CCBPD)	53,2	62,5	69,0
Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB)	57,5	61,9	71,9
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)	77,4	82,0	91,3
SCoT du Beaujolais	61,35	67,6	76,7
Département du Rhône	58,7	62,4	67,5
Région Auvergne Rhône Alpes	67,6	74,1	82,6
France	67,1	74,1	84,3

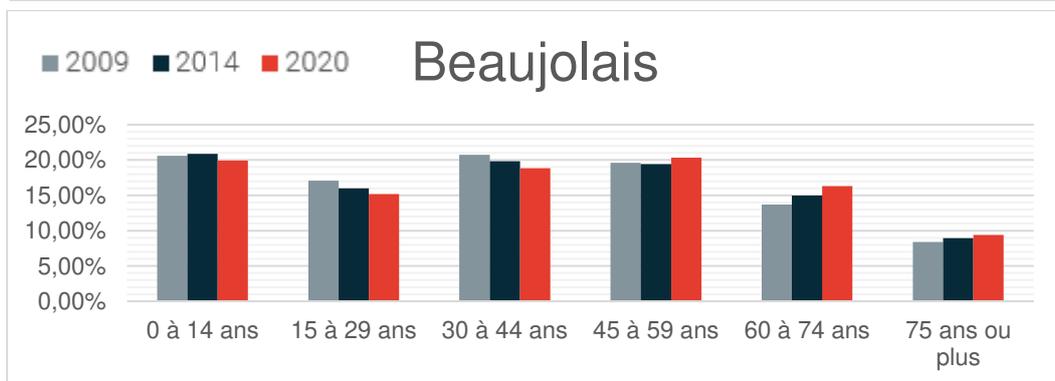
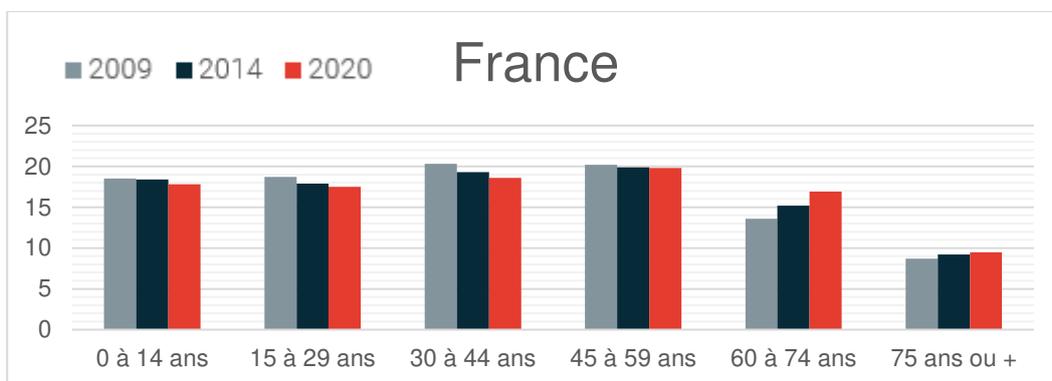
Indice de vieillissement, par EPCI et à l'échelle du Beaujolais. Insee, RP 2020.

L'étude de la pyramide des âges apporte un nouvel axe d'analyse de la structure démographique beaujolaise. La base large de cette pyramide indique une natalité dynamique (tranche des 0-14 ans). D'autant que la classe majoritairement représentée est celle des 45 à 59 ans. On peut ainsi supposer que le territoire Beaujolais accueille en majorité des familles avec enfants.

En parallèle, la forme arrondie du sommet confirme le vieillissement progressif de la population (notamment par l'augmentation de l'espérance de vie).



Pyramide des âges par sexe en 2020.
Insee, RP2020.



Evolution de la part des tranches d'âges dans la population nationale et du Beaujolois entre 2009 et 2020.
Insee, RP1968 à 2020.

La tendance générale est donc au vieillissement progressif de la population, l'évolution des différentes classes d'âge suivant globalement le modèle national : la part des jeunes (moins de 30 ans) diminue, tandis que la part des séniors augmente (60 ans et plus).

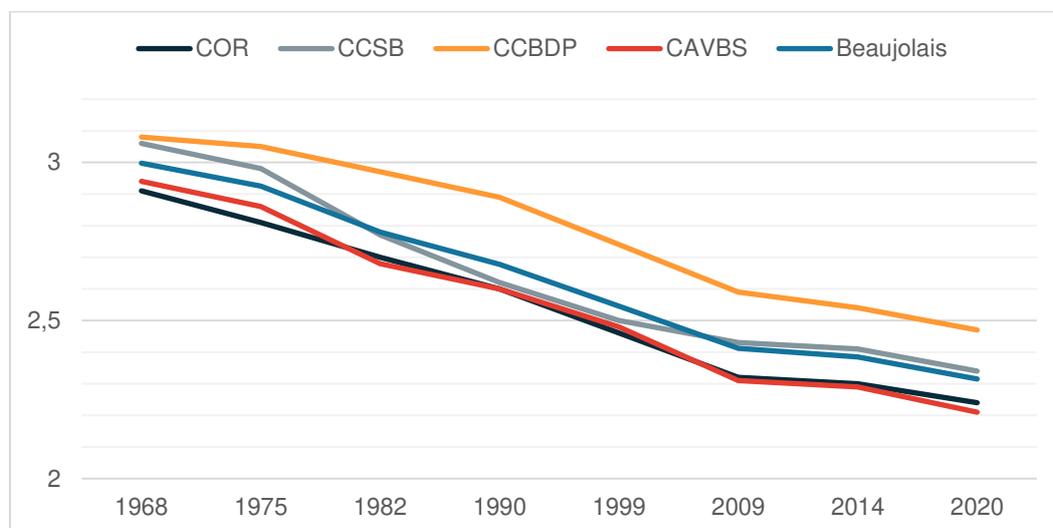
1.1.2.2 Analyse du phénomène de desserrement des ménages

En 2020, le territoire Beaujolais compte 94 300 ménages.

En France, entre 1968 et 2020, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 3,08 à 2,17.

La taille moyenne des ménages du Beaujolais suit cette tendance au desserrement, mais de façon moins marquée, : **la taille moyenne des ménages passant de 3 personnes en 1968 à 2,32 personnes en 2020.**

A l'échelle des EPCI du territoire, la diminution du nombre de personnes par ménage suit globalement le même schéma, sauf sur la CCPBD où ce phénomène semble plus lent.



Taille moyenne des ménages par EPCI et dans le Beaujolais entre 1968 et 2020.
Insee, RP1968 à 2020.

Les ménages du territoire Beaujolais sont majoritairement composés de familles (66 %), toutefois, les personnes seules représentent environ un tiers des ménages.

On peut également noter que plus de la moitié des personnes seules (52 %) est située dans la tranche des 60 ans et plus (et 17 % dans la tranche des 80 ans et plus).

L'analyse de l'évolution de la composition des ménages permet néanmoins de préciser les mécanismes de desserrement des ménages sur le territoire.

Le tableau suivant illustre ces évolutions par EPCI et par type de ménages.

EPCI	Ménages d'une personne	Familles			
		Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Total Familles
CAVBS	+ 28,9%	+ 4,5%	- 5,2%	+ 23,3%	+ 12,0%
CCBPD	+ 41%	+ 17,6%	+ 11,0%	+ 40,6%	+ 21,9%
CCSB	+ 33,6%	+ 14,8%	+ 9,6%	+ 43,2%	+ 20,3%
COR	+ 16,3%	+ 6,5%	- 9,1%	+ 23,0%	+ 6,2%
Beaujolais	+ 28,3%	+ 10,3%	+ 1,0%	+ 29,7%	+ 14,3%

Evolution de la composition des ménages au Beaujolais entre 2010 et 2021 par EPCI
Insee, RP2010 et RP2021.

Communes	Ménages d'une personne	Familles			
		Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Total familles
Villefranche-sur-Saône	27,1%	-5,6%	-11,4%	9,9%	-5,1%
Arnas	35,8%	23,3%	13,0%	100,0%	24,0%
Gleizé	16,0%	1,8%	-9,0%	32,4%	0,3%
Jassans-Riottier	38,7%	24,8%	-9,7%	23,8%	8,0%
Limas	44,4%	-1,6%	4,3%	8,8%	2,3%
Anse	66,2%	17,7%	32,4%	60,1%	29,6%
Lucenay	42,2%	31,5%	10,7%	162,5%	26,2%
Pommiers	33,3%	11,8%	15,2%	295,0%	22,1%
Belleville-en-Beaujolais	50,4%	24,8%	31,8%	68,4%	33,1%
Tarare	10,4%	1,0%	-8,7%	18,9%	-0,2%
Vindry-sur-Turdine	35,3%	29,7%	3,2%	-1,7%	14,0%
Val d'Oingt	64,6%	33,8%	-3,6%	17,7%	14,6%
Chazay-d'Azergues	29,9%	13,8%	-1,2%	11,9%	6,3%
Lozanne	86,3%	15,1%	24,5%	21,1%	20,2%
Saint-Georges-de-Reneins	18,4%	0,5%	-0,7%	50,8%	4,9%
Amplepuis	14,8%	13,0%	-27,2%	-1,0%	-6,6%
Beaujeu	27,7%	10,8%	-12,0%	27,3%	2,7%
Cours	7,4%	-7,3%	-19,7%	8,9%	-10,7%
Thizy-les-Bourgs	7,1%	-8,7%	-20,1%	22,7%	-10,2%

Evolution de la composition des ménages au Beaujolais entre 2010 et 2021 par commune selon l'armature territoriale : en violet les polarités ; en rouge les polarités relais ; en orange les polarités intermédiaires.

Insee, RP2010 et RP2021.

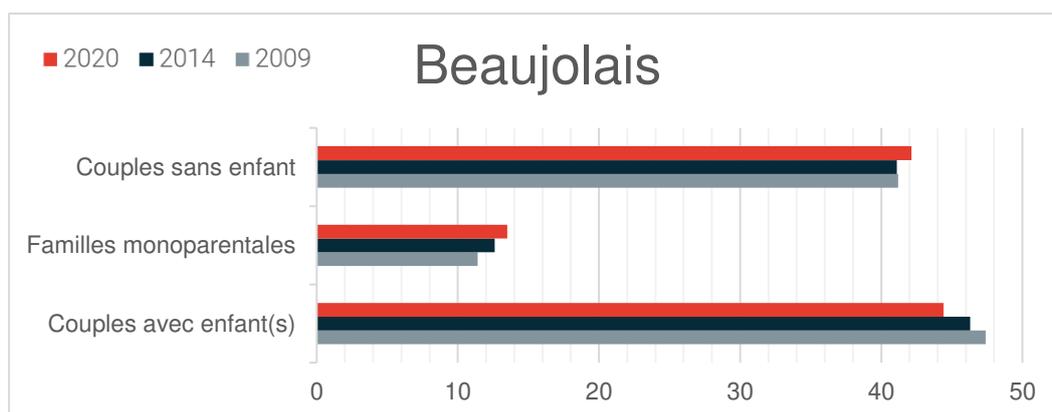
Le phénomène de desserrement des ménages s'opère globalement de la même manière sur chacun des EPCI : le nombre de ménages d'une personne augmente beaucoup plus rapidement que le nombre de familles.

Ainsi, entre 2010 et 2021, sur le territoire Beaujolais, les ménages d'une personne ont augmenté de 28,3%, environ tandis que le nombre de familles a augmenté d'un peu plus de 14%.

En affinant l'analyse à l'échelle des communes appartenant aux différentes polarités (au titre de l'armature territoriale du SCoT), on observe que le nombre de familles diminue pour les communes de Villefranche-sur-Saône, de Tarare, d'Amplepuis, de Cours et de Thizy-les-Bourgs.

On remarque également plus finement à l'échelle des EPCI les évolutions dans la composition des familles, le nombre de couples avec enfant diminuant sur la CAVBS et la COR.

Le schéma suivant montre bien ces changements en cours: la part des couples avec enfants diminue, tandis que celles des couples sans enfants et des familles monoparentales augmentent. Ce constat est le même à l'échelle de tous les EPCI du territoire Beaujolais.



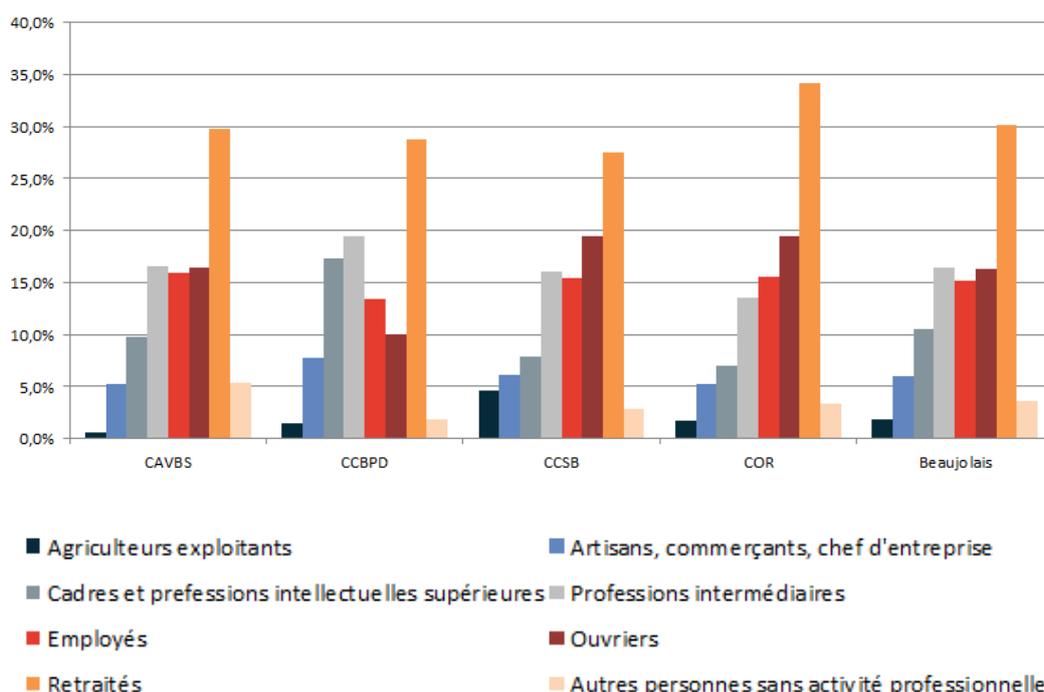
Evolution de la composition des familles à l'échelle du SCoT Beaujolais entre 2009 et 2020.

Insee, RP1968 à 2020.

Les familles avec enfants (monoparentales ou non) représentent au total près de 60 % des familles et environ 40 % de la totalité des ménages.

1.1.2.3 Analyse des niveaux de vies et catégories socio-professionnelles de la population

En premier lieu, la classification des catégories socio-professionnelles (CSP) donne des indications sur la composition professionnelle de la population et permet une première approche à la fois des niveaux de vie mais aussi des tendances du marché du travail sur un territoire (ce dernier point étant abordé de façon plus précise dans les chapitres suivants).



Répartition des ménages selon la CSP de la personne de référence en 2020 dans les EPCI et à l'échelle du Beaujolais

Insee, RP2020.

Le schéma ci-dessus indique une répartition des CSP relativement similaire entre les EPCI du territoire. Ainsi, la CSP la plus importante est celle des retraités qui représentent 30% des ménages globalement sur le territoire Beaujolais.

La deuxième classe la plus représentée est celle des ouvriers pour tous les EPCI, représentant notamment près de 20 % des ménages pour la CCSB et la COR, sauf sur la CCBPD, où les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux. Au final la part des ouvriers et celle des professions intermédiaires sont équilibrées à l'échelle du Beaujolais (autour de 16 % des ménages). La CCBPD accueille également légèrement plus d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises que les autres EPCI.

La part des employés est cohérente sur tout le territoire (représentant autour de 15 % des ménages).

Enfin, c'est la CCSB qui accueille le plus d'agriculteurs et exploitants (4,6 % des ménages).

L'INSEE donne également des données sur le niveau de revenu des ménages, notamment le taux de pauvreté qui compte les ménages vivant avec moins de 60% du salaire médian. En France, le taux de pauvreté s'élève à 14,3%, en 2020, représentant 9,1 millions de personnes.

Le niveau de pauvreté du territoire est relativement disparate. En effet, la CCBPD se démarque par un taux de pauvreté plus faible que sur le reste du territoire de 5,6%. Ce chiffre est trois fois inférieur à celui de la CAVBS qui compte 16,3% de pauvreté. Dans la COR et la CCSB, les taux de pauvreté s'élèvent respectivement à 12,8% et 9,7%. A l'échelle du territoire beaujolais, ce sont les personnes de moins de 30 ans qui sont le plus touchées par la pauvreté.

CAVBS	Taux en %		CCBPD	Taux en %
Ensemble	16,3		Ensemble	5,6
Moins de 30 ans	20,7		Moins de 30 ans	10,7
De 30 à 39 ans	20		De 30 à 39 ans	6,6
De 40 à 49 ans	20,5		De 40 à 49 ans	5,8
De 50 à 59 ans	15		De 50 à 59 ans	5,2
De 60 à 74 ans	10,7		De 60 à 74 ans	5
75 ans ou plus	9,5		75 ans ou plus	5
CCSB	Taux en %		COR	Taux en %
Ensemble	9,7		Ensemble	12,8
Moins de 30 ans	12,9		Moins de 30 ans	19,2
De 30 à 39 ans	11		De 30 à 39 ans	14,7
De 40 à 49 ans	10,7		De 40 à 49 ans	16
De 50 à 59 ans	8,7		De 50 à 59 ans	12,2
De 60 à 74 ans	7,5		De 60 à 74 ans	8,8
75 ans ou plus	9,1		75 ans ou plus	8,5

Taux de pauvreté par tranche d'âge en 2020 dans les EPCI du Beaujolais.

Insee, RP2020.

Le chiffre du taux de pauvreté est aussi corrélé avec le pourcentage de ménages imposés par EPCI. Ainsi dans la CCBPD, 63,8% des ménages fiscaux sont imposés. Ce même chiffre s'élève à 51,32% dans la CAVBS ; à 49% dans la CCSB et à 43,4% dans la COR.

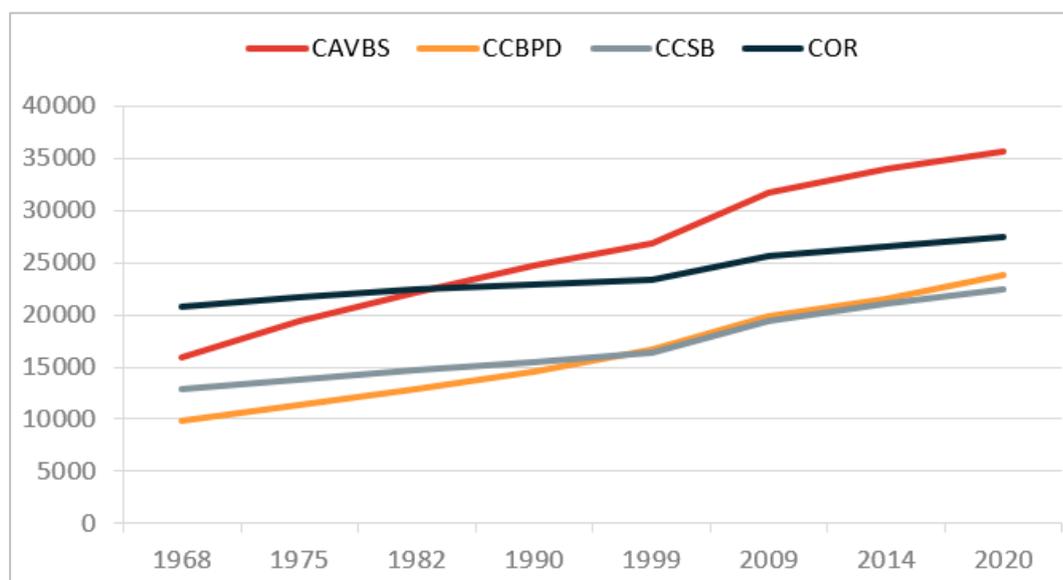
1.2 Logement et habitat

1.2.1 Evolution et typologies du parc de logement

1.2.1.1 Une production de logements en constante augmentation depuis les années 70

Historiquement, la majorité de l'offre de logements du territoire est portée par la COR et la CAVBS. Cela s'explique notamment par le passé industriel de ces territoires, qui a induit une forte augmentation démographique.

Ainsi, bien qu'entre 1968 et 2020 le nombre de logements (tous types de logements confondus) augmente sur tous les EPCI du territoire, la répartition géographique de ces logements évolue.



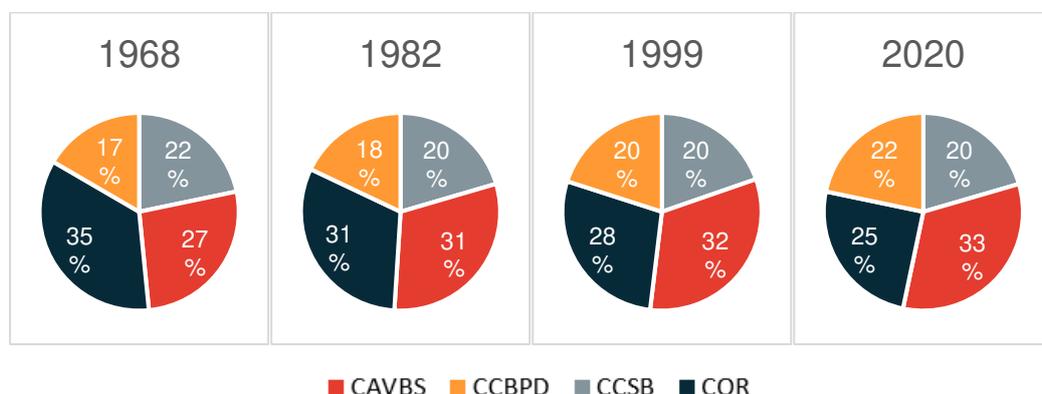
Evolution du nombre de logements par EPCI entre 1968 et 2020
Insee, RP1968 à 2020.

En 1968, 35 % des logements du Beaujolais sont situés sur le territoire de la COR, 27 % sur la CAVBS, 22 % sur la CCSB et 17 % sur la CCBPD.

La tendance s'inverse dans les années 1970-1980, période à laquelle l'augmentation du nombre de logements est beaucoup plus rapide dans la CAVBS et dans la CCBPD que dans la COR.

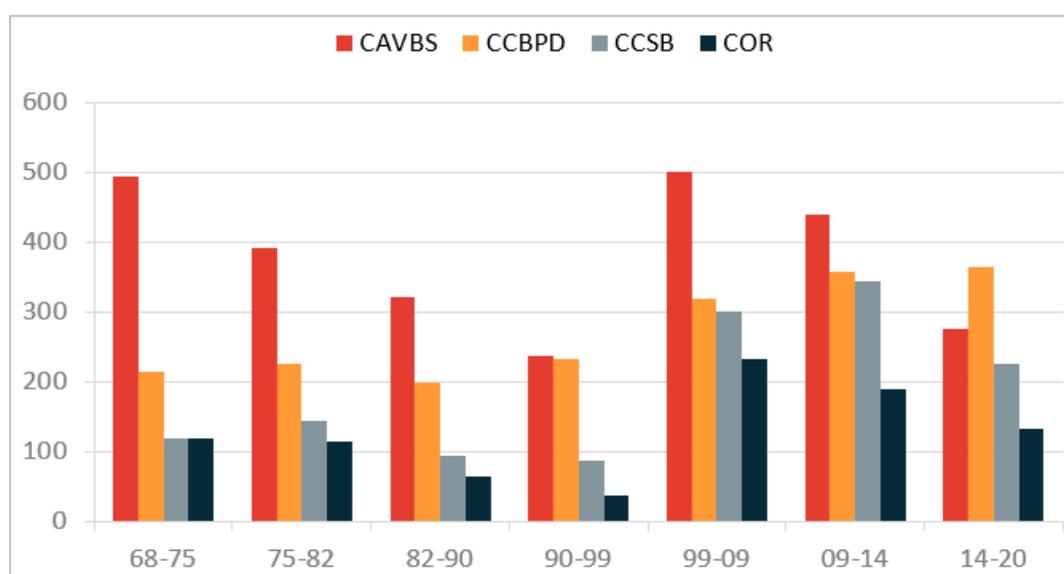
Cette diminution de la représentation de la COR sur le territoire peut s'expliquer par la désindustrialisation de l'économie du territoire mais aussi par le gain d'attractivité que connaît depuis les années 1970 la vallée de la Saône.

Une augmentation plus récente du nombre de logements s'observe dans la CCSB à partir des années 2000.



Evolution de la part des logements par EPCI entre 1968 et 2020
Insee, RP1968 à 2020.

L'analyse de la production annuelle de logements permet de mieux observer et comparer les dynamiques de construction de logement sur le territoire.



Production de logements par an et par EPCI entre 1968 et 2020
Insee, RP1968 à 2020.

Si en 1968 c'est la COR qui présente la plus importante part d'habitants et de logements à l'échelle du territoire Beaujolais, on voit bien que la production de logements est relativement faible jusqu'au début des années 2000 (à mettre en relation avec la décroissance démographique sur la même période).

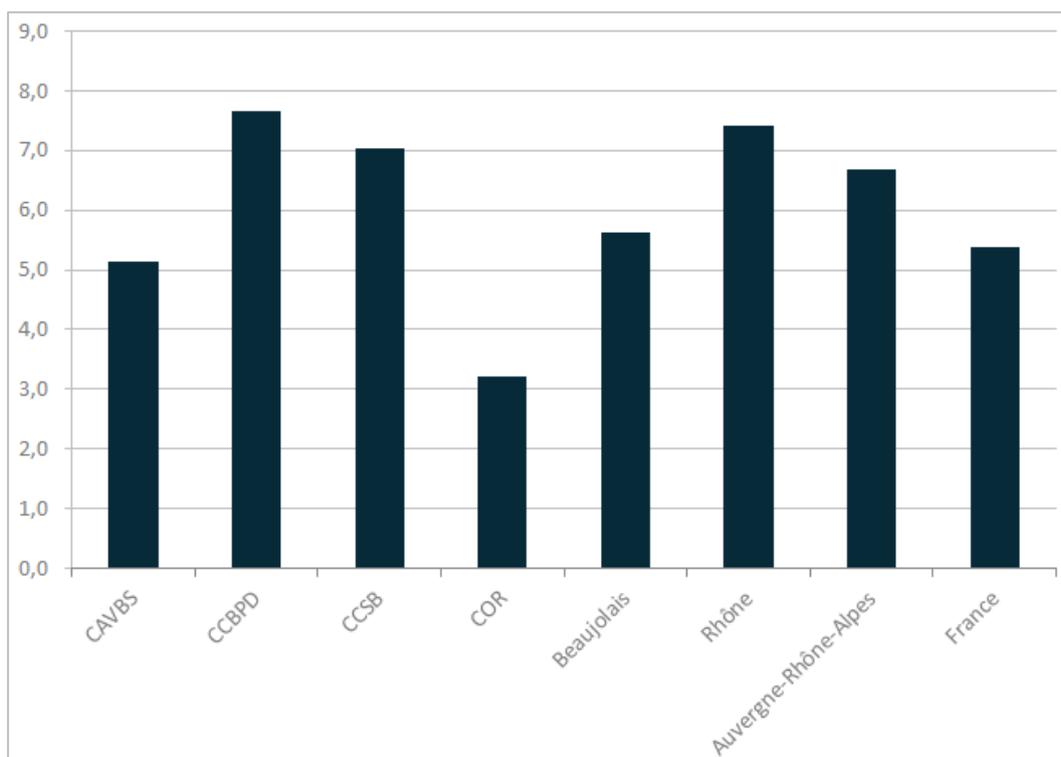
La CCBPD et la CCSB connaissent une production de logements modérée, et régulière jusqu'au début des années 2000, suivi d'une période de construction plus soutenue. La CCBPD devient même l'EPCI qui produit le plus de logements sur les six dernières années (2014-2020), alors que globalement la construction de logements ralentit sur le reste du territoire.

A l'inverse, la CAVBS connaît une production de logements en deux temps avec deux pics de production dans les années 70, puis dans les années 2000. Son rythme de production de logements reste toutefois supérieur à celui du reste du territoire sur toutes les périodes observées, sauf sur les six dernières années.

Toutefois, afin de pouvoir comparer les rythme de construction de nouveaux logements à différentes échelles de territoire, il est intéressant de ramener la production de logements à un poids de population.

Le territoire Beaujolais enregistre un rythme de production moyen de 1 150 logements par an entre 2009 et 2020, soit une moyenn de 5,6 logements par an pour 1000 habitants, en comparaison du Département (7,4 logements / an / 1000 habitants) ou de la Région (6,7 logements / an / 1000 habitants).

La situation est contrastée à l'échelle des EPCI, la CCBPD ayant un rythme de production soutenu (7,6 logements / an / 1000 habitants) tandis que la COR ne produit que 3,2 logements / an / 1000 habitants).



Production de logements par an pour 1000 habitants entre 2009 et 2020 à différentes échelles de territoire

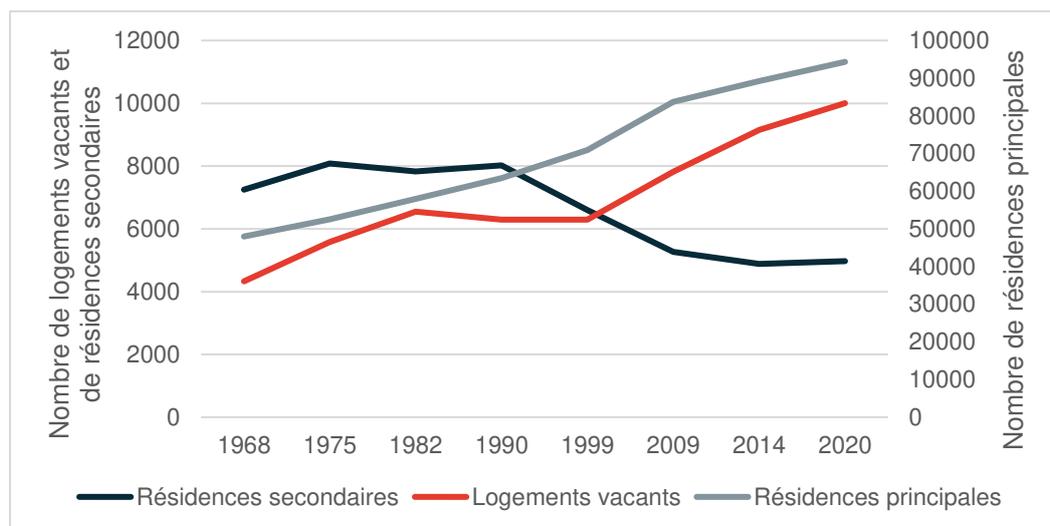
Insee, RP1968 à 2020.

Le territoire Beaujolais compte environ 110 000 logements au total en 2020 (tout type de logements confondu).

Il s'agit majoritairement de résidences principales, qui représentent 86,4 % du parc.

Les résidences secondaires représentent 4,5 % du parc de logements et les logements vacants¹ 9,1 %.

Si l'on replace ce constat dans l'évolution du parc de logements du Beaujolais depuis 1968, on peut observer un taux de logements vacants en augmentation, et ce, sur un rythme similaire à celui des résidences principales, tandis que le nombre de résidences secondaires diminue depuis les années 90.



Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968 à l'échelle du SCOT Beaujolais. Insee, RP1968 à 2020.

A l'échelle des ECI, entre 2009 et 2020, les dynamiques sont légèrement différentes. Ainsi, sur la CAVBS et la COR, on observe un léger recul de la part des résidences principales alors que la part des logements vacants augmente.

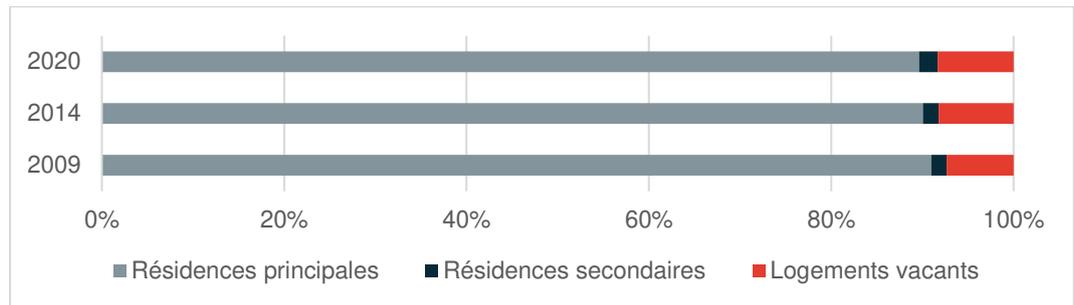
La vacance est toutefois plus marquée sur la COR (représentant 13,2 % du parc de logements en 2020) que sur la CAVBS (8,3 % en 2020).

Sur la CCSB, le taux de logements vacants semble se stabiliser autour de 9 % du parc, alors que la part des résidences principales augmente légèrement.

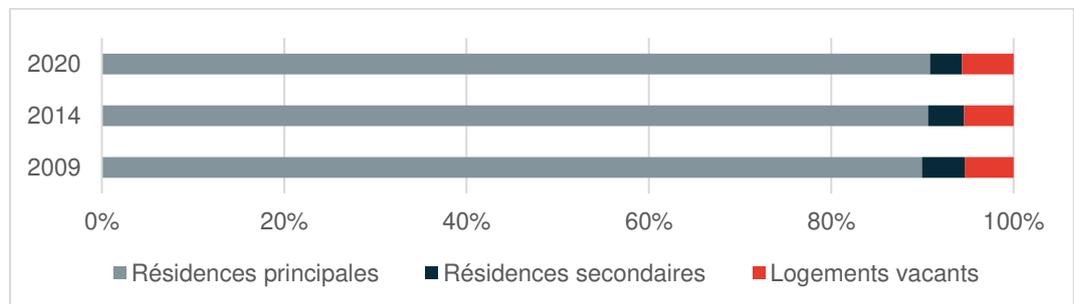
Enfin, sur la CCBPD, si le taux de logements vacants augmente légèrement, il reste relativement faible (5,7 % en 2020), alors que le taux de résidences principales augmente.

Enfin, la part des résidences secondaires diminue partout sur le territoire, sauf sur la CAVBS sur les six dernières années (2014-2020).

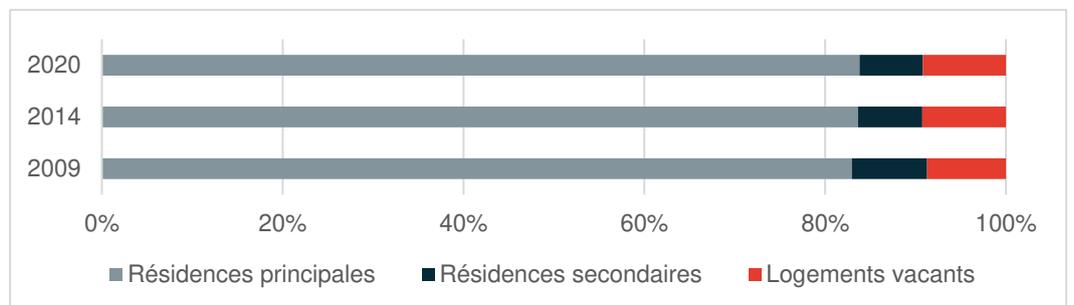
¹ Au sens de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé au 1^{er} janvier de l'année de référence. Cette définition englobe ainsi des logements vacants de façon temporaire (logement mis en vente ou à la location par exemple).



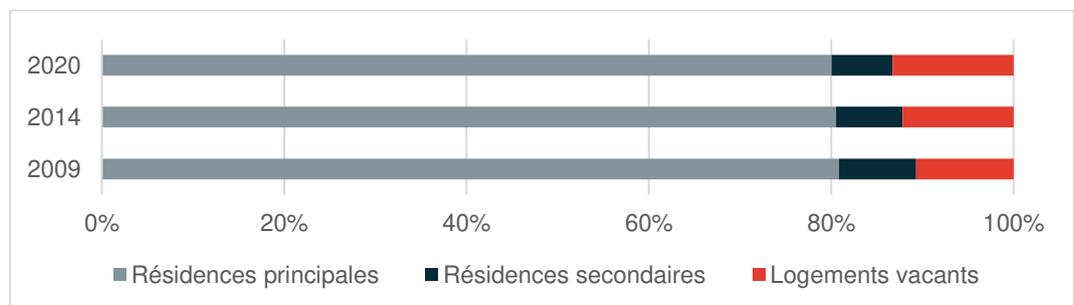
Evolution de la typologie de logements entre 2009 et 2020 au sein de la CAVBS.
Insee, RP1968 à 2020.



Evolution de la typologie de logements entre 2009 et 2020 au sein de la CCBPD.
Insee, RP1968 à 2020.



Evolution de la typologie de logements entre 2009 et 2020 au sein de la CCSB.
Insee, RP1968 à 2020.



Evolution de la typologie de logements entre 2009 et 2020 au sein de la COR.
Insee, RP1968 à 2020.

La carte page suivante permet de mettre en lumière l'attractivité de la vallée de la Saône ainsi que des coteaux viticoles de l'Est du territoire, où la production de logements progresse le plus vite ces 10 dernières années.

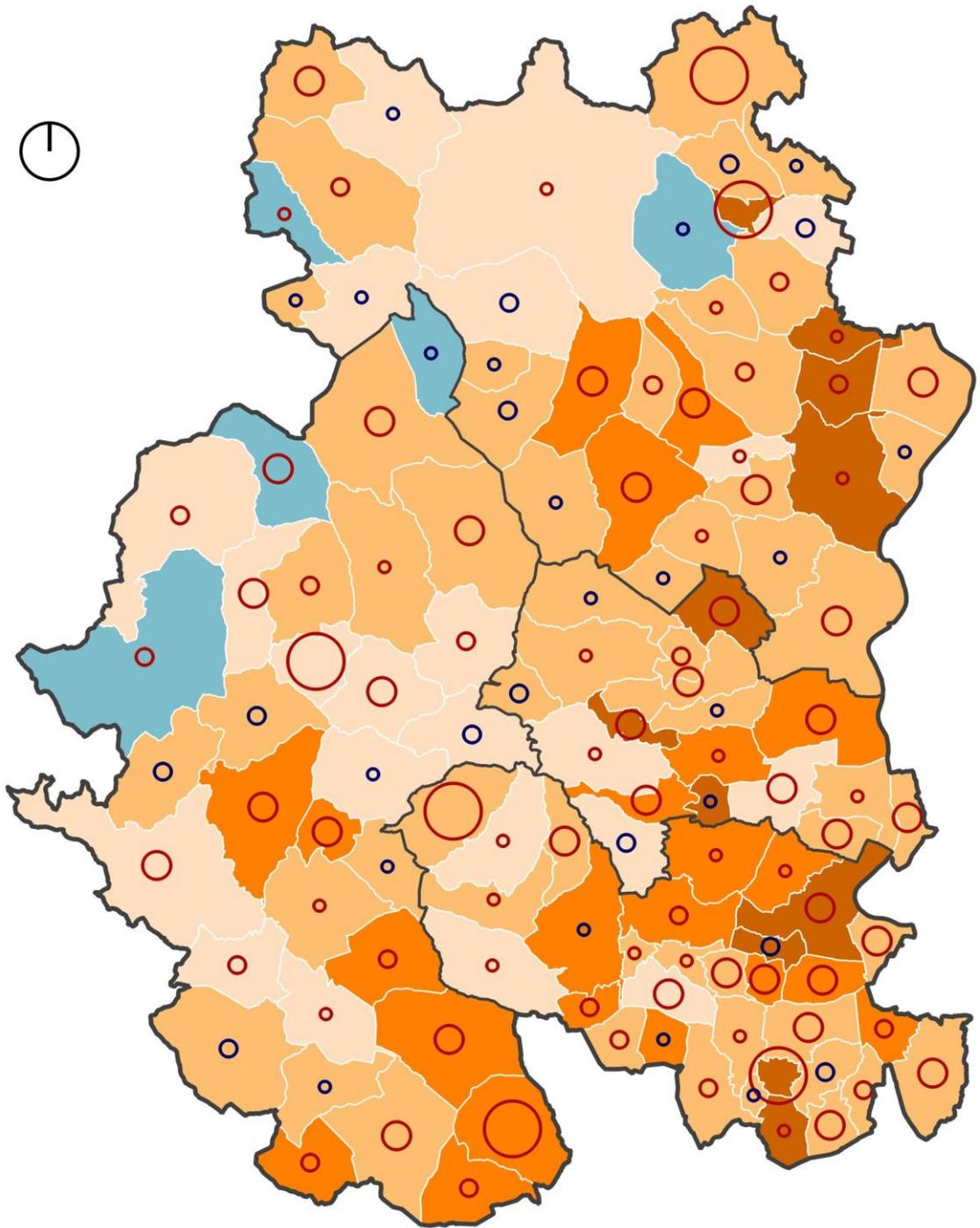
Ainsi, les communes de Emeringes, Lancié, Corcelles-en-Beaujolais, Belleville-en-Beaujolais, Saint-Etienne-des-Ouillères, Montmelas-Saint-Sorlin, Lacenas, Anse, Lachassagne, Saint-Jean-des-Vignes et Lozanne ont un rythme de production de logements supérieur à 10 logements par an pour 1 000 habitants.

A l'inverse, les communes de Vauxrenard, Saint-Clément-de-Vers, Chénelette, Ranchal ou Thizy-les-Bourg voient leur parc de logements diminuer. Ces communes continuent de produire des logements mais ces derniers ne compensent pas les logements démolis ou les logements changeant d'usage.

Cette carte met également en relief l'évolution du nombre de logements vacants en parallèle de la construction neuve. On constate que la vacance augmente de façon globale partout sur le territoire, certaines communes voyant même le nombre de logements vacants doubler entre 2009 et 2020.

On peut néanmoins noter que près de 30 % des communes du territoire voient leur nombre de logements vacants diminuer ou rester stable.

A l'échelle du Beaujolais, le nombre de logements vacants a augmenté de 28 % entre 2009 et 2020, faisant légèrement augmenter la part des logements vacants dans le parc global de logements (passant de 8,1 % en 2009 à 9,2 % en 2020).



Rythme de production de logements
(en logements / an / 1 000 habitants)

- ratio négatif
- de 0 à 3
- de 3 à 7
- de 7 à 10
- plus de 10

Evolution du nombre
de logements vacants (%)

- inférieure à -25 %
- - 25 % à 0 %
- de 0 à + 25 %
- de + 25 % à + 50 %
- de + 50 % à + 100 %
- au delà de + 100 %

0 5 10 km

Rythme de production de logements et évolution du nombre de
logements vacants entre 2009 et 2020

Insee, RP1968 à 2020.

1.2.1.2 Une production de logements plus diversifiée et moins consommatrice d'espaces ces dernières années

A l'échelle du Beaujolais, si l'habitat individuel reste dominant (63 % du parc de logements), l'habitat collectif représente tout de même 37 % des logements en 2020, selon les données de l'INSEE.

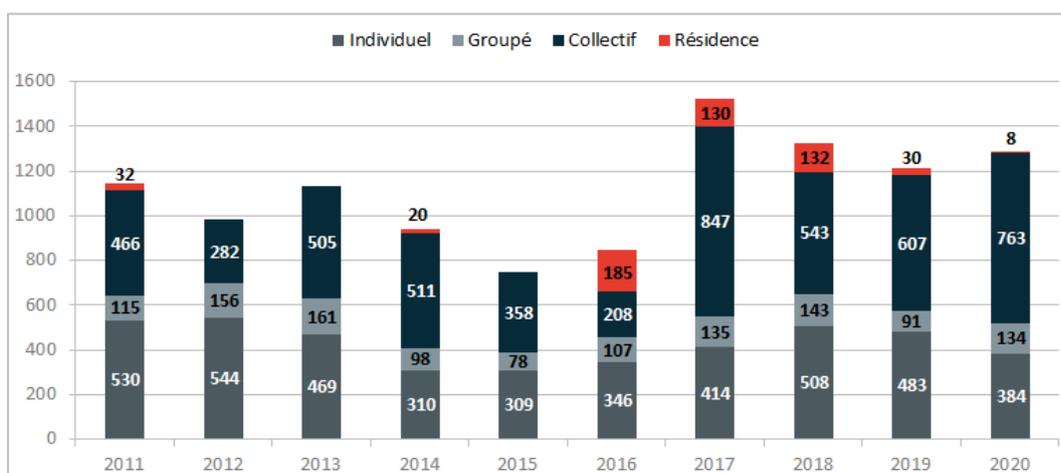
Ainsi, l'on retrouve près de 60 % d'appartement dans la CAVBS, l'intercommunalité la moins rurale du territoire. C'est aussi dans l'agglomération caladoise que l'on retrouve les communes au plus fort taux de logements collectifs : 84,9% à Villefranche-sur-Saône, 45,5% à Gleizé, 43,6% à Jassans-Riottier ou encore 36,7% à Limas.

La COR compte 32,9% de logement collectif, un chiffre porté par quatre communes : Tarare (72,4%), Amplepuis (40,2%), Thizy-les-Bourgs (35,4%) et Cours (34,6 %).

La CCSB et la CCBPD comptent en revanche dans leurs parcs de logements une large majorité d'habitat individuel (près de 80 % pour la CCBPD et 75 % pour la CCSB). Sur ces deux communautés de communes, ce sont également les polarités comptent le plus de logements collectifs (49,5 % sur Belleville-en-Beaujolais, 41,4 % sur Anse et 40,2 % sur Beaujeu).

Les données Sit@del2, basées sur les autorisations d'urbanisme permettent une vision plus précise de la production de logements sur les 10 dernières années.

11 142 nouveaux logements ont été construits (logements commencés) entre début 2011 et fin 2020, soit une production moyenne de 1 114 logements par an (ce qui est globalement cohérent avec les données de l'INSEE qui indiquent pour rappel une production moyenne de 1 150 logements par an entre 2009 et 2020).



Evolution de la construction neuve (logements commencés) à l'échelle du Beaujolais, par formes urbaines, entre 2011 et 2020. Sources : Sit@del2

Sur les 10 dernières années, la production annuelle de logements est fluctuante, avec un pic en 2017 (1 526 logements commencés).

On remarque toutefois une production relativement régulière de logements individuels (entre 300 et 500 logements par an), tandis que la construction de logements collectifs est plus irrégulière, mais souvent dominante.

La production de logements groupés est peu représentée sur le territoire.

	Collectif	Individuel groupé	Individuel pur	Résidence
CAVB	65 %	8 %	23 %	4 %
CCBPD	37 %	19 %	42 %	2 %
CCSB	31 %	7 %	53 %	9 %
COR	32 %	9 %	53 %	6 %
Beaujolais	46 %	11 %	38 %	5 %

Détail de la production sur la période 2011-2020 par forme urbaine, par EPCI. Sources : Sit@del2

Malgré le profil globalement périurbain / rural du territoire, les logements construits en collectif dominent la production neuve : ils représentent 46 % des volumes depuis 2011, contre 38 % pour l'individuel pur.

La CAVBS compte en moyenne 65 % de sa construction neuve en produits collectifs sur les 10 dernières années.

La CCBPD présente une construction récente relativement équilibrée entre collectif et individuel (respectivement 37 % et 42 %), laissant ainsi la place à des formes groupées (19 % de la construction des 10 dernières années). On peut noter que sur les trois autres EPCI, la part de logements groupés dans la construction neuve reste sous les 10 %.

La CCSB et la COR présente une production de logements similaire, avec un peu plus de la moitié de la production de logements en individuel, et un peu plus de 30 % de collectifs.

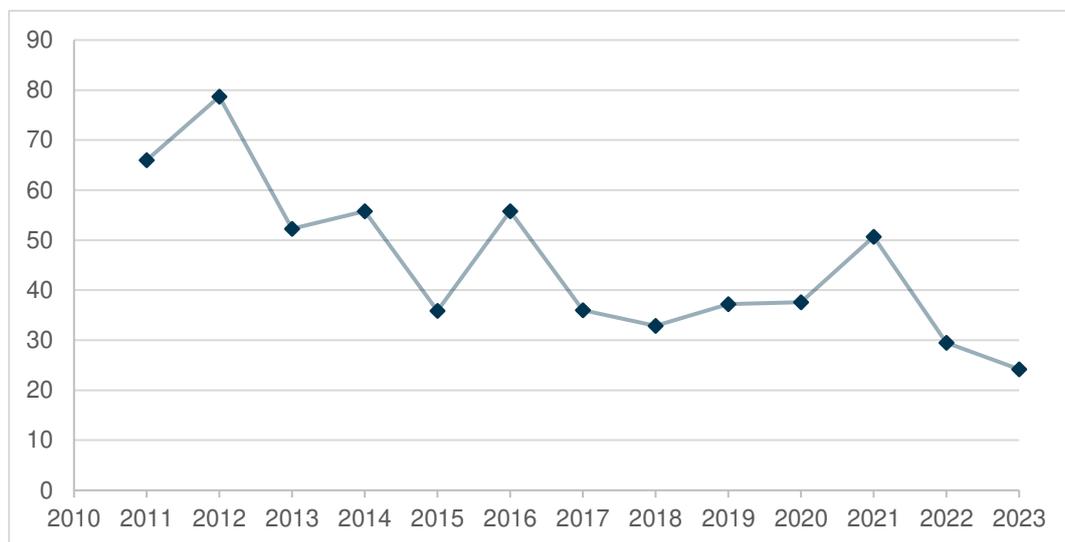
Le poids des polarités du SCoT est marquant en termes de production de logements collectifs, comme le montre la carte suivante.

En effet, les communes de Villefranche-sur-Saône, Tarare, Belleville-en-Beaujolais et Anse accueillent à elles-seules environ 63 % de la production totale de logements collectifs entre 2011 et 2020.

En parallèle, les données du Portail de l'Artificialisation (CEREMA) permettent de mettre en relief une consommation d'espace destinée à l'habitat d'environ 592,6 hectares au total entre 2011 et 2023.

Cette consommation tend à diminuer de façon globale, bien que l'évolution observée année par année soit fluctuante. Cependant, en 2022 et 2023, la consommation d'ENAF à destination de l'habitat est restée inférieure à 30 hectares, contre environ

50 hectares en 2021. Ainsi, les surfaces d'ENAF consommées depuis 2021 (entre 2021 et 2023) ont été de 104,4 hectares sur le territoire du Beaujolais.



Évolution de la consommation d'espace dédiée à l'habitat entre 2011 et 2023 à l'échelle du territoire Beaujolais

Sources : Portail de l'Artificialisation

Année	Consommation d'ENAF (en hectare)
2011	66
2012	78,7
2013	52,3
2014	55,8
2015	35,9
2016	55,8
2017	36
2018	32,9
2019	37,2
2020	37,6
2021	50,7
2022	29,5
2023	24,2

Évolution de la consommation d'espace dédiée à l'habitat entre 2011 et 2023 à l'échelle du territoire Beaujolais

Sources : Portail de l'Artificialisation

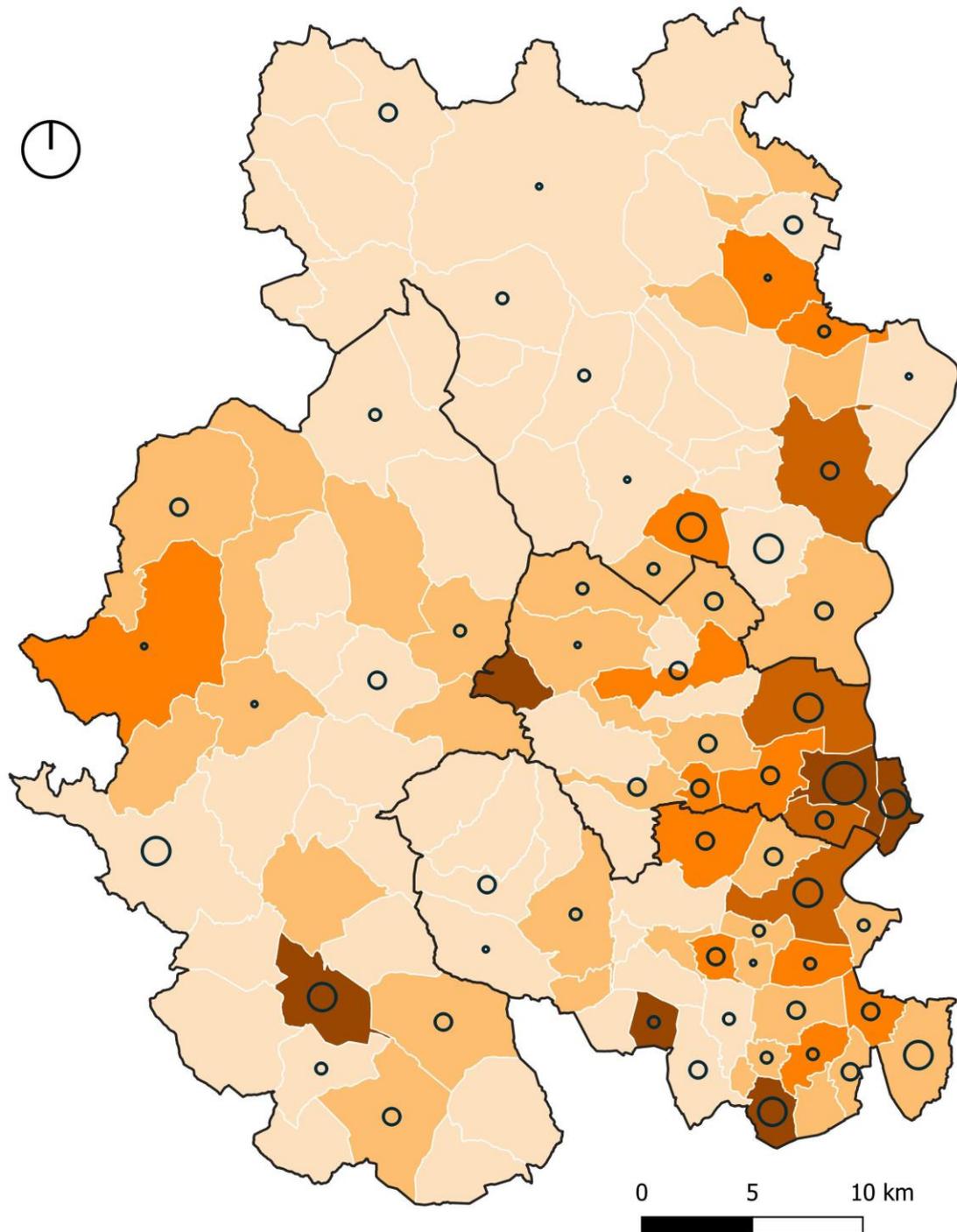
Ces chiffres, mis en perspective avec les données Sit@del2 de production de logements permettent de dégager des estimations de densité de logements, représentées sur la carte suivante.

Toutefois, il s'agit de chiffres indicatifs, ne reflétant pas toujours les réelles densités des opérations de logements réalisées. Les logements aménagés en renouvellement urbain notamment étant inclus dans le total des données Sit@del.

Les résultats sur de petites communes peuvent également ne pas être représentatifs de la réalité, par exemple, la commune de Saint-Cyr-le-Chatoux qui présente une densité de plus de 60 logements par hectares entre 2011 et 2020 alors qu'en réalité la commune a enregistré une consommation d'espace inférieure à 100 m² sur 10 ans pour l'habitat et n'a produit que 4 logements sur la même période.

Ainsi entre 2011 et 2020, la densité globale de production de logements sur le Beaujolais se situe autour de 22 logements par hectare.

Environ la moitié des communes du territoire présente une densité de construction de logements inférieure à 10 logements par hectare et seulement 5 % une densité supérieure à 60 logements par hectares.



Part de logements collectif dans la production de logements (données Sit@del2 2011 à 2020)

- moins de 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 % à 50 %
- de 50% à 75 %
- plus de 75 %

Densité globale entre 2011 et 2020 (données Sit@del2 et Portail de l'Artificialisation)

- moins de 10 logts / ha
- de 10 à 20 logts / ha
- de 20 à 40 logts / ha
- de 40 à 60 logts / ha
- plus de 60 logts / ha

Densités moyennes de production de logements et part des logements collectifs dans la construction neuve, par commune entre 2011 et 2020

Sources : Sit@del2 et Portail de l'Artificialisation

1.2.2 Etat du parc de logement

1.2.2.1 Un parc de logements à questionner au regard des nouvelles normes énergétiques

CCSB	Résidences principales		CAVBS	Résidences principales	
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage
Avant 1945	6347	33,9%	Avant 1945	5937	18,6%
De 1946 à 1970	2441	13,0%	De 1946 à 1970	5803	18,2%
De 1971 à 2005	6453	34,5%	De 1971 à 2005	14904	46,8%
De 2006 à 2018	3471	18,6%	De 2006 à 2018	5224	16,4%
Total	18712	100%	Total	31868	100%
COR	Résidences principales		CCBPD	Résidences principales	
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage
Avant 1945	8645	39,7%	Avant 1945	5923	28,1%
De 1946 à 1970	3143	14,5%	De 1946 à 1970	2061	9,8%
De 1971 à 2005	7322	33,7%	De 1971 à 2005	9172	43,5%
De 2006 à 2018	2627	12,1%	De 2006 à 2018	3931	18,6%
Total	21737	100%	Total	20529	100%
SCoT Beaujolais	Résidences principales		Rhône	Résidences principales	
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage
Avant 1945	26852	28,7%	Avant 1945	145191	17,2%
De 1946 à 1970	13448	14,4%	De 1946 à 1970	182829	21,7%
De 1971 à 2005	37851	40,5%	De 1971 à 2005	376768	44,7%
De 2006 à 2018	15253	16,3%	De 2006 à 2018	138660	16,4%
Total	93404	100%	Total	843448	100%

Répartition des résidences principales par territoire et par date d'achèvement. Insee, RP 1968-2021.

Les premières réglementations thermiques ont vu le jour en 1974 avec un objectif de réduire de 25% les consommations énergétiques du bâti. De nouvelles RT lui ont succédé à la fin des années 1980 en intégrant les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. A ce jour, la RT 2020 met l'accent sur les énergies, en demandant notamment une production d'énergie supérieure à celle consommée (« maison passive »). Ces jalons sur la réglementation thermique permettent d'estimer (réhabilitation mise à part) les performances énergétiques du parc du Beaujolais.

Avec environ 40% des logements construits avant 1970 (40,5%), on peut supposer qu'une part non négligeable du parc du territoire ne répond pas aux objectifs en termes de consommation énergétique et de confort thermique.

De la même façon, parmi les 40,5% de logements construits entre 1971 et 2005 (dont seulement une partie a été construite après la RT 2000), il est probable que peu d'entre eux répondent aux normes actuelles.

Ces données sont à mettre en perspective avec l'état initial de l'environnement (dans le cadre de l'évaluation environnementale du SCoT).

En effet, l'analyse énergétique du territoire propose une répartition par secteurs des consommations d'énergie (l'année de référence étant 2018). Le résidentiel (habitat) arrive en deuxième position des consommations d'énergie, avec environ 1 750 GWh / an, sur près de 6 000 GWh / an au total (soit environ 30 % des consommations d'énergie, le premier poste de consommation étant les transports, représentant près de 40 % des consommations totales).

Pour le secteur résidentiel, la majorité des consommations énergétiques est dédiée au mode de chauffage (principalement par gaz), puis à la production d'eau chaude sanitaire (principalement par électricité).

On peut toutefois noter une substitution progressive des énergies fossiles dans le résidentiel puisqu'en 2018, le deuxième type d'énergie utilisée pour le chauffage est l'énergie renouvelable thermique (derrière le gaz, mais devant les produits pétroliers et l'électricité).

Des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique existent déjà au sein des EPCI du territoire.

1.2.2.2 Focus sur la vacance immobilière

Un logement est vacant « lorsqu'il n'est utilisé tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire ou pour des séjours temporaires » (INSEE ; SEGAUD, et al, 2002). Il est généralement admis qu'un taux de vacance « normal » ou optimal se situe entre 6% et 8%. C'est un « seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements » (AUCAME, 2014). Les taux inférieurs correspondent à de fortes tensions sur le marché immobilier (et donc une augmentation des prix) et les taux supérieurs à une surabondance de l'offre ou une offre inadaptée.

La vacance structurelle renvoie à une vacance de long terme. Elle est liée à un blocage administratif (succession difficile, indivision) ou encore à l'état du logement qui nécessiterait un investissement conséquent (ex : logement vétuste, insalubre...)

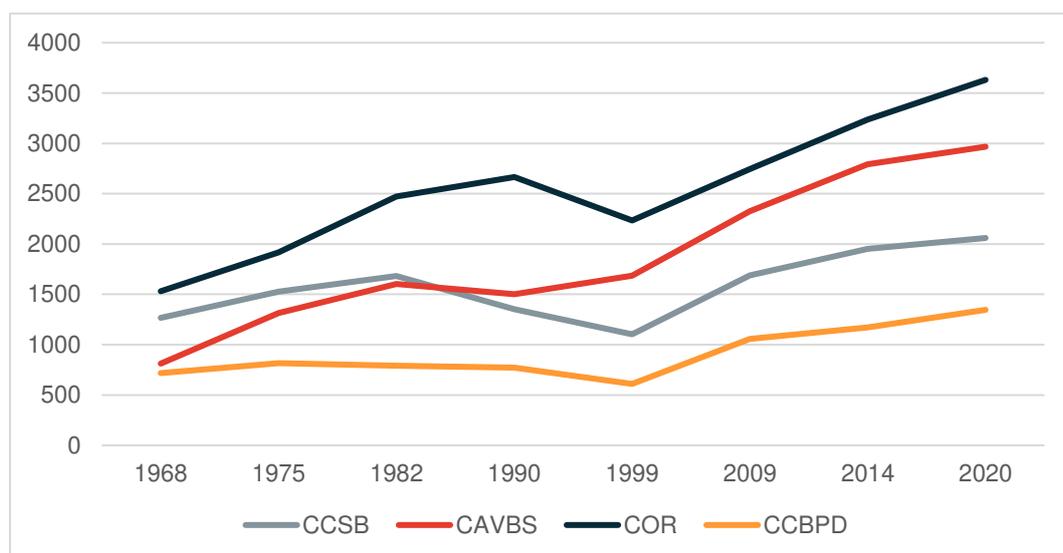
La donnée LOVAC est un fichier de données sur les logements vacants. Il permet de rassembler et de caractériser le logement vacant en croisant les données de 4 sources (et notamment du CEREMA) tous les ans. LOVAC apporte en particulier des informations sur l'adresse du logement vacant, sur l'ancienneté de la vacance, la taille du logement, l'année de construction, ainsi que sur le propriétaire du logement.

Les données INSEE se basent, elles, sur un recensement simple de l'état du logement dans un territoire donné : il est soit résidence principale, secondaire, occasionnelles ou vacant. Pour l'INSEE, un logement vacant est un logement vide à la date du recensement.

Selon l'INSEE, le nombre de logements vacants a presque doublé en 20 ans à l'échelle du territoire Beaujolais : entre 1999 et 2020 il passe de 5 633 à 10 004 logements vacants. Si en 1999 le taux de vacance était de 6,9%, il passe alors à 9,2 % en 2020.

A titre de comparaison le taux de logements vacants en 2020 est de

- 7,4 % pour le département du Rhône
- 8,6 % en région Auvergne Rhône Alpes
- 8,1 % en France métropolitaine.



Évolution du nombre de logements vacants par EPCI entre 1968 et 2020.

Source : Insee, RP1968 à 2020

En 2020, le taux de vacance s'élève ainsi à 13,2% dans la COR, à 9,2% dans la CCSB, à 8,3% dans la CAVBS et à seulement 5,7% dans la CCBPS.

Cette différenciation peut s'expliquer par l'attractivité plus importante de la vallée de la Saône, ainsi que par la proximité des communes du Beaujolais Pierres-Dorées à la métropole lyonnaise.

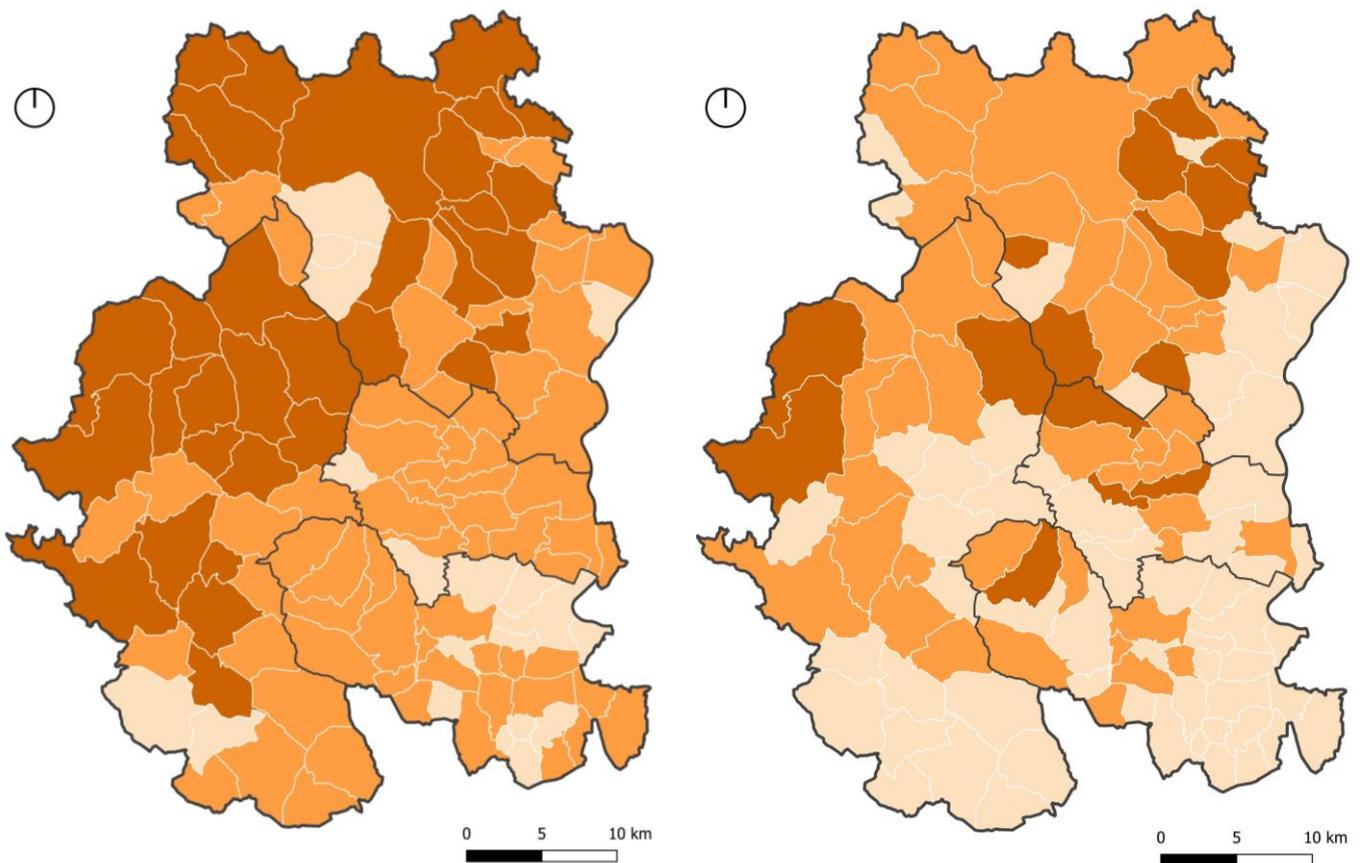
Le passé industriel des communes de l'Ouest (notamment l'arc Cours-Thizy-Amplepuis) influence également une vacance plus importante, l'âge du parc de logements y étant plus élevé (comme vu précédemment, sur la COR plus de 50 % des logements datent d'avant 1970) et ne répondant plus aux normes de confort actuel.

Ainsi, les plus forts taux de vacances, selon les données de l'INSEE de 2020 sont enregistrés sur les communes suivantes :

- 23,00 % à Thizy-les-Bourgs,
- 21,06 % à Cours,
- 16,26 % à Saint-Appolinaire
- 15,33 % à Beaujeu

Au total 33 communes du territoire ont un taux de vacance supérieur à 10 % (soit 28 % des communes du Beaujolais).

A l'inverse, sur 19 communes (soit 16 % du territoire) le taux de vacance n'atteint pas les 5 %, les taux les plus faibles étant identifiés sur les communes de Vernay (0,00 %), Saint-Marcel l'Eclairé (2,02 %) ou Belmont d'Azergues (2,86 %).



Taux de vacance
Insee, RP2020 à gauche / LOVAC 2019 à droite

Les données LOVAC, permettent de nuancer le constat réalisé à partir des données INSEE. En effet, le taux de vacance des communes de Villefranche-sur-Saône, Amplepuis, Tarare ou encore Deux-Grosnes sont revus à la baisse. Mais à l'inverse, les communes Vernay, Marchampt, Ranchal ou Dième, présente une vacance immobilière plus importante comparée aux données INSEE.

De manière générale, les données LOVAC atténuent la vacance immobilière des communes les plus urbaines et au contraire, la rend plus importante dans les communes rurales. Cette nuance s'explique notamment par la précision de ces données : elles permettent de caractériser la vacance du logement en fonction de sa durée. Pour le présent diagnostic, seuls les logements vacants depuis 2019 et moins ont été pris en compte.

Ainsi le taux de vacance estimé selon les données LOVAC est situé autour de 5 % en moyenne sur le territoire Beaujolais en 2019 (contre 9,2 % en 2020 d'après les données de l'INSEE).

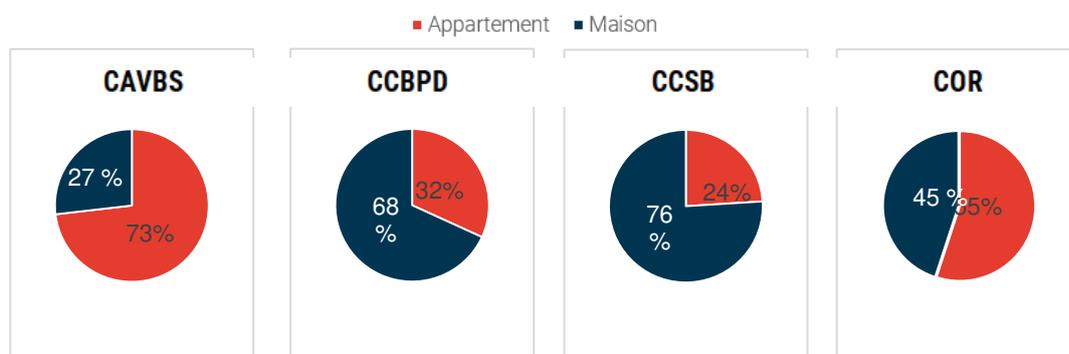
Les communes ayant un taux de vacance supérieur à 10 % sont majoritairement situées à l'ouest ou au nord du territoire, ainsi que sur la Haute Vallée d'Azergues tandis que l'est et le sud présente des taux de vacances souvent inférieurs à 5 %.

Au total, 5 477 logements vacants sont comptabilisés sur le territoire du SCoT Beaujolais en 2019. En termes de typologie et à l'échelle du territoire du Beaujolais, il y a autant de maisons que d'appartements vacants.

Cette représentation égale reste cependant à relativiser : la part des maisons ou des appartements vacants varie grandement selon l'EPCI étudié.

Ainsi les maisons vacantes représentent les ¾ de la vacance immobilière au sein de la CCBPD et de la CCSB. A l'inverse, pour la CAVBS ce sont les appartements qui composent la majeure partie de la vacance.

Sur la COR, la répartition entre maisons et appartements vacants est plus équilibrée.



Part des appartements et des maisons dans le parc de logements vacants
LOVAC 2019

A l'échelle du Beaujolais, 73 % du parc de logements vacants sont des logements de 3 pièces ou moins. Ce phénomène se retrouve globalement de façon identique à l'échelle des EPCI.

Ce constat pourrait indiquer que les petits logements ne séduisent pas les ménages, étant donné qu'ils composent la majeure partie du parc immobilier vacant. En réalité, ces petits logements vacants correspondent souvent aux logements présents en centre-bourgs. Ces derniers ne sont plus adaptés aux besoins actuels des ménages, puisque souvent vétustes, exigües ou thermiquement non conformes. Des travaux de réhabilitation sont indispensables pour permettre leur remise sur le marché, mais nécessitent toutefois des coûts importants.

CAVBS Nombre de pièce			CCBPD Nombre de pièce		
1 pièce	389	21,71%	1 pièce	114	16,96%
2 pièces	473	26,40%	2 pièces	185	27,53%
3 pièces	484	27,01%	3 pièces	159	23,66%
4 pièces	297	16,57%	4 pièces	112	16,67%
5 pièces ou plus	149	8,31%	5 pièces ou plus	102	15,18%
<i>Total</i>	1792		<i>Total</i>	672	
Moyenne du nombre de pièce	2,87		Moyenne du nombre de pièce	2,95	
CCSB Nombre de pièce			COR Nombre de pièce		
1 pièce	257	19,28%	1 pièce	325	19,34%
2 pièces	331	24,83%	2 pièces	447	26,61%
3 pièces	330	24,76%	3 pièces	489	29,11%
4 pièces	225	16,88%	4 pièces	261	15,54%
5 pièces ou plus	190	14,25%	5 pièces ou plus	158	9,40%
<i>Total</i>	1333		<i>Total</i>	1680	
Moyenne du nombre de pièce	2,87		Moyenne du nombre de pièce	2,71	
Beaujolais Nombre de pièce					
1 pièce	1085	19,81%			
2 pièces	1436	26,22%			
3 pièces	1462	26,70%			
4 pièces	895	16,34%			
5 pièces ou plus	599	10,94%			
<i>Total</i>	5477				
Moyenne du nombre de pièce	2,78				

Répartition des logements vacants par taille du logement (nombre de pièces)
LOVAC 2019

On observe que le niveau de la vacance est contrasté à l'échelle du territoire Beaujolais entre les différents EPCI. Le taux de logements vacants du parc privé dans la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien atteint 13% du parc total de logements. Ainsi, l'Ouest du territoire Beaujolais (COR) présente un taux de logements vacants bien supérieur à l'Est du territoire (CAVBS, CCBPD, CCSB).

EPCI	Niveau de la vacance en 2021
CAVBS	8,3%
CCBPD	5,5%
CCSB	9,0%
COR	13,1%

Taux de logements vacants du parc privé au 01/01/2021 (depuis moins de deux ans et depuis deux ans ou plus)

INSEE, RP 2021

EPCI	Nombre de logements vacants sur le territoire (Est ou Ouest)	Parc total de logements	Taux de logements vacants
CAVBS, CCBP, CCSB	6360	83207	7,6%
COR	3613	27523	13,1%

Taux de logements vacants du parc privé au 01/01/2021 (depuis moins de deux ans et depuis deux ans ou plus) entre l'Est et l'Ouest du territoire Beaujolais

INSEE, RP 2021

Les données LOVAC permettent également de qualifier l'ancienneté de la vacance d'un logement. Ainsi à l'échelle du Beaujolais, la majorité de la vacance a moins de 5 ans (50% de la vacance des logements considérés a débuté entre 2015 et 2019).

Ancienneté de la vacance	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Entre 15 et 20 ans	Plus de 20 ans
CAVBS	69,2 %	13,2 %	6,1 %	3,7 %	7,8 %
CCBPD	45,7 %	27,0 %	11,6 %	4,9 %	10,8 %
CCSB	40,2 %	17,0 %	12,6 %	8,0 %	22,2 %
COR	41,2 %	23,2 %	14,1 %	7,0 %	14,5 %
Beaujolais	50,7 %	18,9 %	10,8 %	5,9 %	13,7 %

Répartition des logements vacants par ancienneté de la vacance

LOVAC 2019

Dans la CAVBS les logements comptabilisés comme vacants par la donnée LOVAC l'ont été en moyenne plus récemment que dans les autres EPCI (près de 70 % sont vacants depuis moins de 5 ans). En parallèle la vacance très ancienne est plus rare sur la CAVBS (seulement 7,8 % des logements vacants le sont depuis plus de 20 ans).

Sur la CCBPD également, la vacance ancienne est faible (10,8 % des logements vacants le sont depuis plus de 20 ans).

Cela peut s'expliquer par une attractivité permettant de résorber la vacance plus facilement là où le marché immobilier est plus tendu.

A l'inverse, sur la CCSB et la COR, la vacance semble plus ancrée. Si la majorité de la vacance est plutôt récente pour ces deux EPCI (autour de 40 % des logements vacants le sont depuis moins de 5 ans), la vacance de plus de 20 ans est bien plus importante, notamment sur la CCSB où elle atteint 22,2 % du parc global de logements vacants.

1.2.2.3 Une majorité de grands logements

En 2020, les logements de 4 pièces ou plus représentent près de 70 % du parc de résidences principales à l'échelle du Beaujolais. Les logements de 3 pièces représentent environ 20 % du parc et les petits logements (1 ou 2 pièces un peu plus de 10 %).

CAVBS	2009	2020		CCBPD	2009	2020
1 pièce	854 2,95 %	791 2,47 %		1 pièce	184 1,03 %	211 0,98 %
2 pièces	3 819 13,20 %	4 422 13,83 %		2 pièces	948 5,32 %	1 312 6,07 %
3 pièces	7 279 25,15 %	8 078 25,26 %		3 pièces	2 415 13,55 %	3 063 14,17 %
4 pièces	8 087 27,74 %	8 520 26,65 %		4 pièces	4 482 25,15 %	5 233 24,21 %
5 pièces et +	8 901 30,76 %	10 164 31,79 %		5 pièces et +	9 790 54,94 %	11 797 54,58 %
CCSB	2009	2020		COR	2009	2020
1 pièce	274 1,71 %	293 1,56 %		1 pièce	450 2,17 %	350 1,60 %
2 pièces	1 193 7,43 %	1 417 7,54 %		2 pièces	1 636 7,88 %	1 715 7,82 %
3 pièces	2 798 17,43 %	3 204 17,05 %		3 pièces	4 309 20,76 %	4 188 19,09 %
4 pièces	4 346 27,07 %	5 086 27,07 %		4 pièces	5 812 28,00 %	6 138 27,97 %
5 pièces et +	7 442 46,36 %	8 789 46,78 %		5 pièces et +	8 548 41,19 %	9 551 43,53 %
Beaujolais	2009	2020				
1 pièce	1 762 2,11 %	1 645 1,74 %				
2 pièces	7 596 9,09 %	8 866 9,40 %				
3 pièces	16 801 20,10 %	18 533 19,65 %				
4 pièces	22 727 27,20 %	24 977 26,48 %				
5 pièces et +	34 681 41,50 %	40 301 42,73 %				

Taille des logements (résidences principales) par EPCI en 2009 et 2020.

Insee, RP2009 et RP2020.

Cette répartition est sensiblement identique sur la CCSB ou la COR, tandis que la CCBPD semble présenter un parc de logements plus pavillonnaire avec près de 80 % de grands logements (4 pièces et plus).

Pour ces trois EPCI, les petits logements (1 ou 2 pièces) représentent moins de 10 % du parc de résidences principales.

Le parc de la CAVBS, plus urbaine, est plus diversifié en termes de taille de logements, avec moins de 60 % de grands logements (4 pièces et plus), environ 25 % de logements de 3 pièces et un peu plus de 16 % de logements de 1 ou 2 pièces.

L'analyse de l'évolution du parc de résidences principales entre 2009 et 2020 montre que la part des très grands logements (5 pièces et plus) augmente partout sur le territoire et que cette typologie de logement reste la plus représentée.

A l'inverse les très petits logements (1 pièce) diminuent, à la fois en nombre et en pourcentage du parc. Ce phénomène s'observe essentiellement sur la CAVBS et la COR, où des opérations de requalification / renouvellement urbain sont en cours (Villefranche-sur-Saône, Tarare, Amplepuis).

On peut également noter un effort de production sur les logements de 2 pièces, dont la part augmente dans le parc de résidences principales ces 10 dernières années.

Ainsi, l'évolution du parc de logements ne semble pas suivre les évolutions structurelles de la population (dessalement des ménages, composition des familles, vieillissement de la population).

En effet, bien que le nombre moyen de personnes par ménages soit d'environ 2,3, 33,6% des ménages sont néanmoins composés d'une personne seule. En parallèle, seulement 1,7% des logements sont composé d'une pièce, et seulement 9,4% sont des logements comportant deux pièces.

A l'inverse, les ménages composés d'au moins deux personnes représentent 66 % des ménages du territoire, tandis que les logements d'au moins 3 pièces représentent 90 % du parc de logements beaujolais.

Il est cependant nécessaire de rappeler que le seul critère numéraire ne permet pas de conclure à une inadéquation du parc de résidences principales aux besoins des ménages. De nombreux phénomènes sociaux complexifient la composition des ménages (séparations, veuvage, personnes vivant seules, couples sans enfant, familles monoparentales...) et leurs besoins (vieillesse à domicile, garde alternée, colocation...). L'analyse des phénomènes sociaux et des trajectoires résidentielles tendent à montrer que le besoin en plus petits logements est réel, mais qu'à un ménage donné (par exemple, une personne seule), ne correspond pas une typologie unique (par exemple, un T1).

1.2.3 Des besoins spécifiques à prendre en compte

1.2.3.1 Un parc locatif social bien développé, mais inégalement réparti sur le territoire et qui ne répond pas entièrement aux besoins de la population

Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires est en charge du Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs Sociaux (RPLS). Cette base de données est mise à jour chaque année, avec les données transmises par les bailleurs sociaux.

Pour le présent diagnostic, il est pertinent d'utiliser la donnée du 1^{er} janvier 2020, afin de pouvoir la comparer aux données globales de logements de l'INSEE.

Le Beaujolais dispose d'un parc locatif social de 14 866 logements en 2020, soit 15,7 % des résidences principales.

Ce parc locatif social se concentre sur les polarités du territoire, Villefranche-sur-Saône portant à elle-seule près de 40 % du parc locatif social du territoire Beaujolais (5 621 logements locatifs sociaux).

Environ 25 % des communes du territoire n'ont aucun parc locatif social.

Cela implique une incapacité pour une partie des ménages à s'installer sur certains secteurs du territoire.

Ces chiffres sur le parc locatif social impliquent de prendre en compte des indicateurs sur la structure et la composition des ménages. En effet, entre 2010 et 2021, la taille moyenne des ménages a diminué de plus de 4 % dans l'ensemble des EPCI du territoire Beaujolais. Dans le même temps, le nombre de ménages monoparentaux a fortement augmenté : de plus de 20 % dans les intercommunalités CAVBS et COR, et de plus de 40 % dans les intercommunalités CCBPD et CCSB.

	Nbre de logements locatifs sociaux	Part des logements locatifs sociaux (total Beaujolais)	Part dans les résidences principales
CAVBS	8 039	54,1 %	25,1 %
- Villefranche-sur-Saône	5 612	37,7 %	32,8 %
- Gleizé	820	5,5 %	25,9 %
- Jassans-Riottier	727	4,9 %	27,3 %
- Limas	370	2,5 %	19,0 %
- Arnas	211	1,4 %	13,5 %
CCBPD	1 517	10,2 %	7,0 %
- Anse	610	4,1 %	20,3 %
- Lozanne	193	1,3 %	15,2 %
CCSB	2 102	14,1 %	11,2 %
- Belleville-en-Beaujolais	1 438	9,7 %	25,65 %
- Saint-Georges de Reneins	124	0,8 %	6,73 %
COR	3 208	21,6 %	14,6 %
- Tarare	1 570	10,6 %	32,5 %
- Thizy-les-Bourgs	383	2,6 %	15,1 %
- Amplepuis	377	2,5 %	16,8 %
- Cours	256	1,7 %	12,6 %
- Vindry-sur-Turdine	153	1,0 %	7,1 %
Beaujolais	14 866	100 %	15,7 %

Parc locatif social par EPCI (et communes ayant un parc social de plus de 100 logements) en 2020.

Sources : RLPS 2020, INSEE, RP2020

EPCI	Taille des ménages en 2010	Taille des ménages en 2021	Evolution en % entre 2010 et 2021
CAVBS	2,3	2,18	-5,2%
CCBPD	2,57	2,45	-4,7%
CCSB	2,43	2,33	-4,1%
COR	2,32	2,22	-4,3%

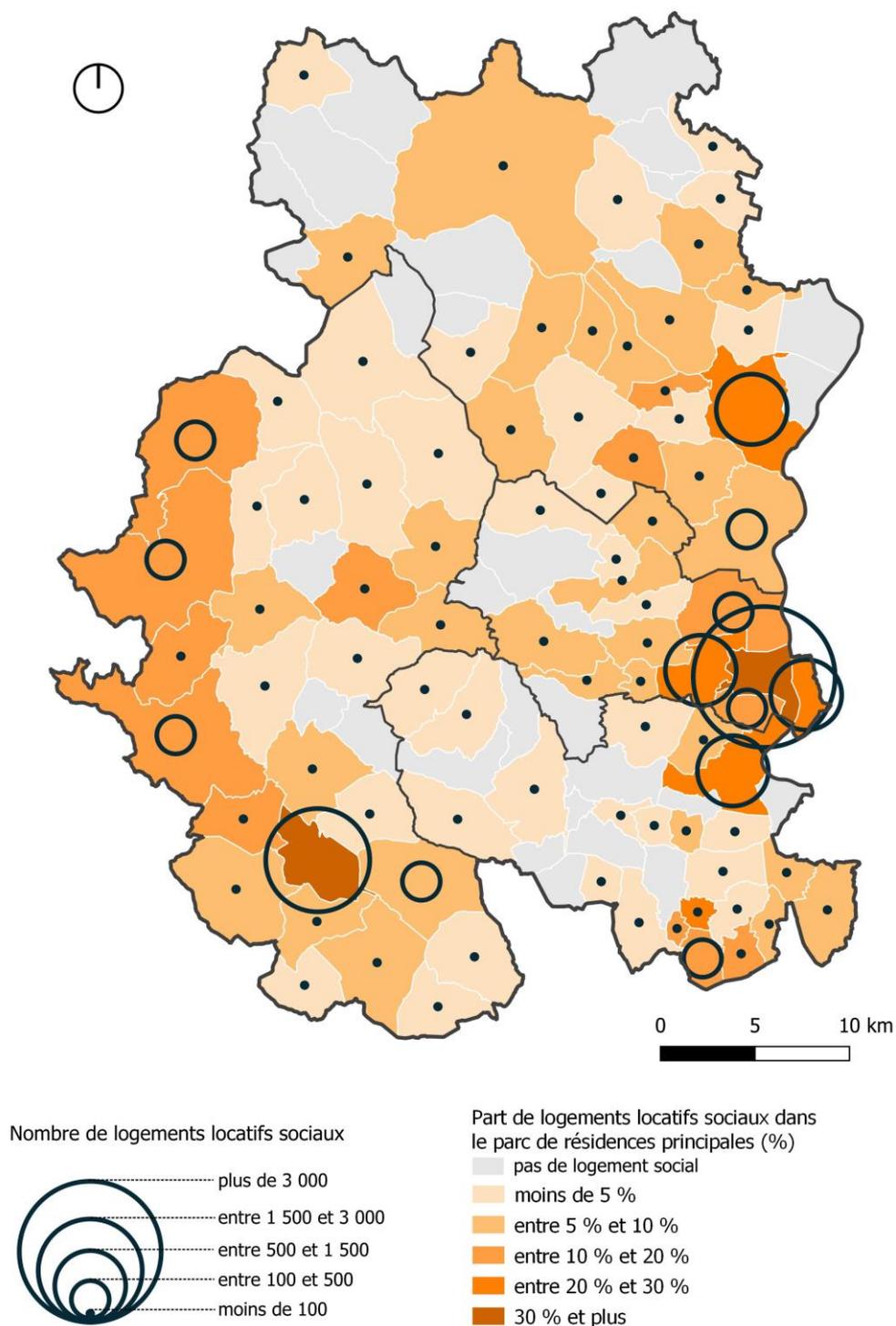
Évolution de la taille des ménages par EPCI entre 2010 et 2021

Sources : INSEE, RP2010, RP2021

EPCI	Nombre de ménages monoparentaux en 2010	Nombre de ménages monoparentaux en 2021	Evolution en % entre 2010 et 2021
CAVBS	2 655	3 274	+ 23,3%
CCBPD	1 208	1 699	+ 40,6%
CCSB	1 040	1 489	+ 43,2%
COR	1 503	1 849	+ 23,0%

Évolution du nombre de ménages monoparentaux par EPCI entre 2010 et 2021

Sources : INSEE, RP2010, RP2021



Nombre de logements locatifs sociaux et part dans le parc de résidences principales en 2020

Le parc locatif social du Beaujolais présente une bonne répartition en termes de typologies. Ainsi on compte environ 22 % de petits logements (une à deux pièces), 39 % de logements de trois pièces et environ 39% de grands logements (quatre pièces et plus).

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
CAVBS	180	1657	3004	2510	688
CCBPD	29	309	652	425	102
CCSB	32	476	885	572	137
COR	88	544	1248	1049	279
Beaujolais	329	2986	5789	4556	1206

Typologie du parc de logements locatifs sociaux en 2020.

Sources : RLPS 2020,

Cette répartition est globalement similaire à l'échelle des EPCI, seules la CCSB et la CCBPD comptent une part un peu plus importante de 3 pièces (autour de 42 %) dans leur parc de logements locatifs sociaux.

	Logements proposés à la location						Autres ²	Total
	loués	vacants	total	Tx vacance	Tx vacance + 3 mois	Tx mobilité		
CAVBS	7 216	219	7 435	2,95 %	1,39 %	9,03 %	604	8 039
CCBPD	1 428	48	1 476	3,25 %	2,24 %	10,07 %	41	1 517
CCSB	1 962	50	2 012	2,49 %	0,94 %	9,76 %	90	2 102
COR	2 850	121	2 971	4,07 %	2,69 %	8,52 %	237	3 208
Beaujolais	13 456	438	13 894	3,15 %	1,69 %	9,13 %	972	14 866

Vacance et mobilité au sein du parc social en 2020.

Sources : RLPS 2020,

La vacance est faible sur le parc social (3,15 % en moyenne sur le Beaujolais en 2020). Ce taux de vacance est proche de celui de la Région Auvergne Rhône Alpes (3,05 % en 2020), toutefois, il est plus important que sur le département du Rhône (1,72 % en 2020).

La vacance sur le parc social à l'échelle du Beaujolais n'est pas structurelle, la vacance supérieure à 3 mois ne représentant globalement que la moitié de la vacance totale. Cela peut notamment s'expliquer par un taux de mobilité élevé (chaque année 9,13 locataires du parc social sur 100 quittent leur logement, soit pour un autre logement locatif social, soit pour sortir du parc social).

² Autres logements du parc social, comprenant les logements vides pour raisons techniques (ne rentrant pas dans le calcul de la vacance), les logements dédiés à de l'hébergement temporaire, les logements pris en charge par une association, ...

Concernant les obligations légales en matière de logement locatif social (loi SRU), seules 4 communes sur le territoire sont identifiées comme déficitaires suite au bilan 2020-2022.

- Arnas
- Limas
- Chazay-d’Azergues
- Porte des Pierres Dorées

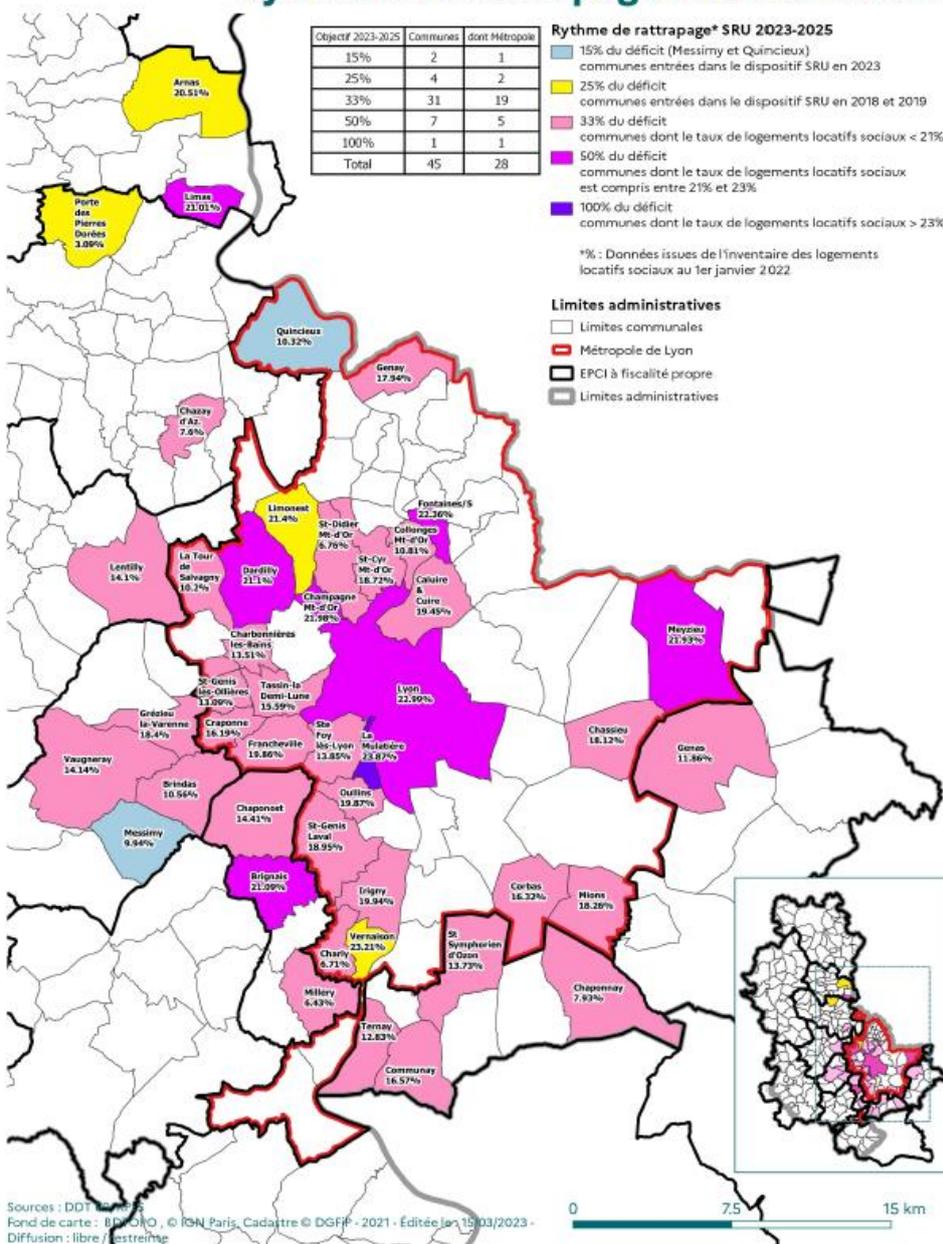
Pour ces communes, des objectifs de rattrapages sont fixés par l’Etat en période triennale (objectifs 2023-2025 en cours), permettant d’atteindre progressivement au minimum un taux de 25 % de logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales.

Communes SRU	EPCI	Taux de rattrapage	Objectifs quantitatifs 2023-2025
Arnas	CAVBS	25%	20
Chazay-d’Azergues	CCBPD	33%	101
Limas	CAVBS	50%	39
Porte des Pierres Dorées	CCBPD	25%	87

Objectifs triennaux de rattrapage SRU 2023-2025

Sources : DREAL AURA.

Rythmes de rattrapage SRU 2023-2025



Cartographie des rythmes de rattrapage SRU 2023-2025

Sources : DREAL AURA

Les données du RPLS permettent également d'analyser le parc de logements locatifs sociaux selon leur type de financement.

En parallèle, dans son Porter à Connaissance (PAC), dans le cadre de la révision du SCoT, l'Etat donne des informations issues du Système National d'Enregistrement de la demande de logement social (SNE), en particulier sur le niveau de ressource des demandeurs.

La comparaison entre les deux tableaux suivants montre qu'à l'échelle du Beaujolais, le profil de ressource des demandeurs n'est pas en adéquation avec l'offre, puisque 42,65 % des demandeurs d'un logement locatif social sont sous le plafond de ressource de l'offre en PLAI³ (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), tandis que les logements correspondant effectivement à ce mode de financement ne représentent que 4,84 % du parc social.

De la même façon, le parc social est composé de 87,52 % de logements financés par PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), alors que seules 14,10 % des demandes correspondent à ce profil selon leur plafond de ressource.

	PLAI	PLUS	PLS	PLI	Autres financements
CAVBS	4,14 %	87,00 %	7,20 %	0,24 %	1,42 %
CCBPD	9,36 %	78,71 %	11,93 %	0,00 %	0,00 %
CCSB	3,95 %	91,39 %	4,42 %	0,00 %	0,24 %
COR	5,02 %	90,43 %	0,84 %	0,00 %	3,71 %
Beaujolais	4,84 %	87,52 %	5,92 %	0,13 %	1,60 %

Types de financement du parc de logements sociaux en 2020.

Sources : RLPS 2020,

	< PLAI	>PLAI et =<PLUS	>PLU et =<PLS	>PLS	Non saisie	Sans objet
CAVBS	45,07 %	10,92 %	2,29 %	1,44 %	13,05 %	27,22 %
CCBPD	35,86 %	23,03 %	4,66 %	1,90 %	7,73 %	26,82 %
CCSB	37,90 %	16,38 %	2,48 %	1,14 %	16,76 %	25,33 %
COR	47,37 %	11,62 %	2,36 %	0,73 %	13,61 %	24,32 %
Beaujolais	42,65 %	14,10 %	2,78 %	1,37 %	12,67 %	26,44 %

- ³ **PLAI**, Prêt Locatif Aidé d'Intégration, locataires en situation de grande précarité.
- **PLUS**, Prêt Locatif à Usage Social, locations HLM (habitation à loyer modéré).
- **PLS**, Prêt Locatif Social et **PLI** Prêt Locatif Intermédiaire, locataires dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir être éligible à un logement HLM, mais trop faibles pour se loger dans le parc privé.

Répartition des demandes de logement social selon le plafond de ressource au 1^{er} janvier 2021

Sources : Infocentre SNE

Ces données ne permettent néanmoins pas à elles-seules d'analyser l'adéquation entre l'offre et la demande en logements locatifs sociaux.

Aussi, les données SNE permettent également d'analyser le nombre annuel de demande et d'attributions de logements locatif sociaux.

Ainsi, pour l'année 2020, le territoire Beaujolais enregistre 3 883 demandes (dont 1 682 en mutation⁴) et 1243 attributions (dont 346 en mutation).

Environ 40 % des demandes (hors mutation) ont été satisfaites pour l'année 2020.

Entre 2017 et 2020, le nombre de demande est stable (moins de 4 000 demandes chaque années). En revanche, le nombre d'attributions est plus fluctuant, faisant varier la pression de la demande.

Si la pression de la demande (hors mutation) augmente sur le territoire Beaujolais passant de 2,05 en 2017 à 2,45 en 2020, elle reste toutefois largement inférieure en comparaison d'autres échelles de territoire :

- Département du Rhône : 5,3 (19 % des demandes sont satisfaites)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3,7 (27 % des demandes sont satisfaites)
- France métropolitaine : 4,4 (23 % des demandes sont satisfaites)

Concernant plus spécifiquement les mutations, la demande est également stable (autour de 1 700 demandes par an). Toutefois, le nombre d'attribution de logements dans le cadre d'une mutation diminue plus significativement entre 2017 et 2020.

Ainsi, la pression sur la demande en mutation est plus élevée et augmente plus significativement (passant de 3,19 en 2017 à 4,86 en 2020).

⁴ Mutation : demande provenant d'un locataire déjà bénéficiaire d'un logement locatif social mais souhaitant un autre logement.

Le tableau suivant précise l'évolution des demandes et attributions par EPCI.

	Nbre de demandes	Dont mutations	Nbre d'attributions	Dont mutations	Pression de la demande hors mutation	Pression de la demande en mutation
2017						
CAVBS	2177	1073	773	287	2,81	3,74
CCBPD	427	153	177	50	2,16	3,06
CCSB	577	223	246	72	2,03	3,10
COR	691	285	392	135	1,76	2,11
Beaujolais	3872	1734	1588	544	2,05	3,19
2018						
CAVBS	2115	965	649	237	3,25	4,07
CCBPD	576	215	87	30	6,33	7,16
CCSB	601	248	208	65	2,47	3,81
COR	663	233	353	105	1,87	2,22
Beaujolais	3955	1661	1294	437	2,68	3,80
2019						
CAVBS	2207	1027	764	290	2,88	3,54
CCBPD	636	214	293	76	1,94	2,81
CCSB	554	207	155	40	3,02	5,17
COR	597	209	247	72	2,41	2,90
Beaujolais	3994	1657	1459	478	2,38	3,47
2020						
CAVBS	2103	1033	462	128	4,55	8,07
CCBPD	704	234	293	88	2,29	2,66
CCSB	525	193	253	64	1,76	3,02
COR	551	222	235	66	1,95	3,36
Beaujolais	3883	1682	1243	346	2,45	4,86

Répartition des demandes de logement social et attributions par EPCI entre 2017 et 2020

Sources : Infocentre SNE

La majorité des demandes se font sur le territoire de la CAVBS (54 % des demandes en 2020). La pression de la demande (y compris en mutation) est fluctuante en fonction de la production de logements locatifs sociaux, mais globalement plus importante sur la CAVBS et moins importante sur la COR.

En 2020, environ 22 % des demandes (hors mutation) sont satisfaites sur la CAVBS, 44 % sur la CCBPD, 51 % sur la COR et 57 % sur la CCBPD.

Le chiffre de la CAVBS peut en partie s'expliquer par le programme en cours de rénovation urbaine sur le quartier de Belleroche, une partie des logements ayant été démolis pendant l'année 2020.

1.2.3.2 Des hébergements spécifiques à développer

L'offre en hébergements spécifiques pour personnes âgées

Comme vu précédemment, le phénomène de vieillissement de la population est global sur l'ensemble du territoire. Ainsi, à l'échelle du Beaujolais, environ 20 % de la population a 65 ans et plus en 2020.

Cela représente près de 50 000 personnes en 2020 pouvant avoir des besoins spécifiques : enjeux de proximité des commerces et équipements, besoin en logements plus petits, et également des enjeux en lien avec la perte de mobilité.

A ce titre, le territoire compte environ 40 structures d'hébergement pour personnes âgées (notamment des EHPAD, publics ou privés), bien réparties sur le territoire.

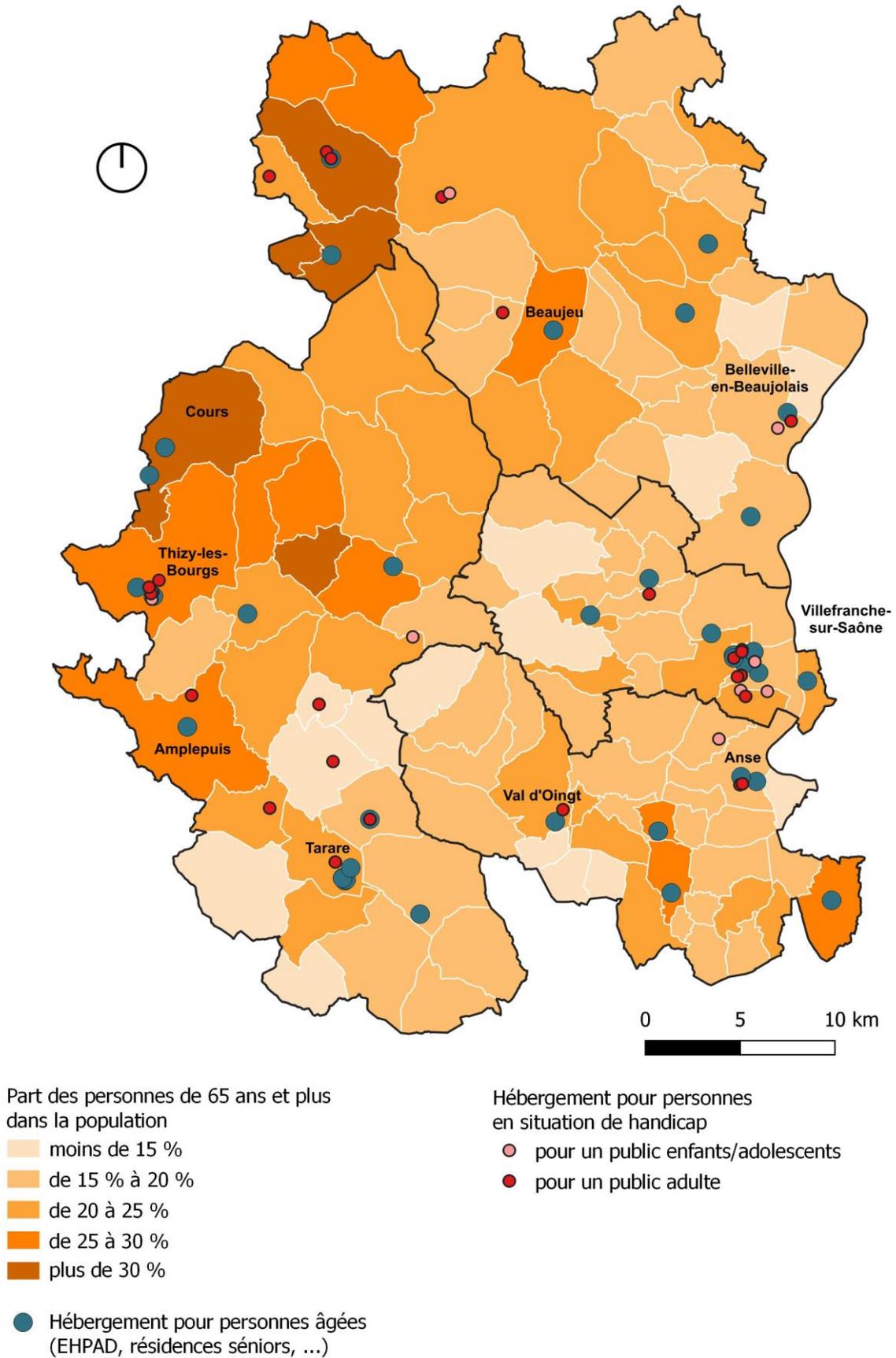
Néanmoins vu les tendances démographiques attendues, la question du logement des personnes âgées, dépendantes ou non est à prendre en compte dans les politiques de planification.

Attention : sur la carte suivante, basé sur le recensement des équipements de 2021, figure l'hôpital gériatrique de la commune d'Alix. Cet établissement est aujourd'hui fermé, laissant par ailleurs une friche hospitalière offrant un potentiel de réhabilitation non négligeable.

L'offre en hébergements spécifiques pour personnes en situation de handicap

Le territoire est plutôt bien doté en hébergements spécifiques à destination des personnes en situation de handicap puisqu'une quarantaine de structure sont identifiées (foyers d'hébergement, hébergements collectifs, maisons d'accueil spécialisées).

Une dizaine de ces structures sont identifiées comme étant spécifiquement destinées à l'accueil des enfants en situation de handicap.



L'offre en hébergements spécifiques pour les gens du voyage

Un schéma départemental d'accueil des gens du voyage est élaboré à l'échelle du département du Rhône.

Depuis 2015, la démarche est copilotée par le Conseil Départemental du Rhône, la Métropole de Lyon et l'Etat. La révision du schéma a été réalisée dans une démarche partenariale en concertation avec les collectivités territoriales concernées, les différents acteurs institutionnels et les associations en lien avec les gens du voyage. L'objectif de ce schéma est à la fois de mieux comprendre les besoins de la population des gens du voyage afin d'adapter plus efficacement les réponses apportées, mais également de les associer à l'élaboration des propositions qui les concernent ainsi qu'à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Suite à un premier schéma couvrant la période 2011-2017, un nouveau schéma a été adopté en février 2020, couvrant la période 2019-2025.

Les orientations de ce schéma sont organisées autour de deux axes principaux :

- L'accueil et l'habitat des ménages
- L'inclusion des ménages

Sur le territoire Beaujolais, sont identifiés :

- Deux aires d'accueil : 25 places à Belleville-en-Beaujolais et 18 places à Saint-Marcel l'Eclairé,
- Une aire de grand passage : 120 places à Anse
- Deux terrains familiaux : et un terrain familial locatif de 6 emplacements existe à Val d'Oingt.

Ainsi, le schéma identifie les besoins suivants sur le territoire :

- La création de 4 emplacements de terrain familial locatif pour le relogement des ménages à Saint-Marcel l'Eclairé.
- La création de 36 places en aires d'accueil, réparties entre Villefranche-sur-Saône, Arnas et Gleizé, non réalisées.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ain identifie par ailleurs un besoin de 30 places sur le territoire de la CAVBS, suite à la fermeture d'une aire à Jassans-Riottier de 30 places, portant ainsi à 66 places le besoin global sur la CAVBS.

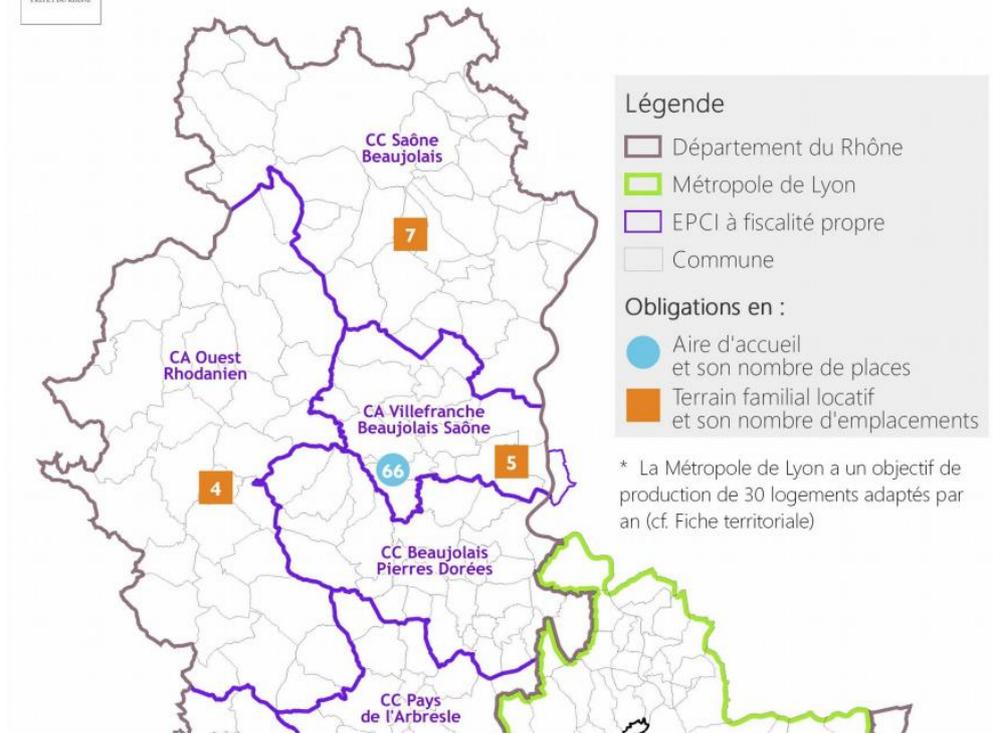
- Des terrains familiaux sur la CAVBS (5 emplacements), la CCSB (7 emplacements) et la COR (4 emplacements).



Objectifs du schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025 (extrait)



Obligations de créations de places en aires d'accueil et des emplacements en terrains familiaux locatifs



Objectifs du schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025 (extrait)

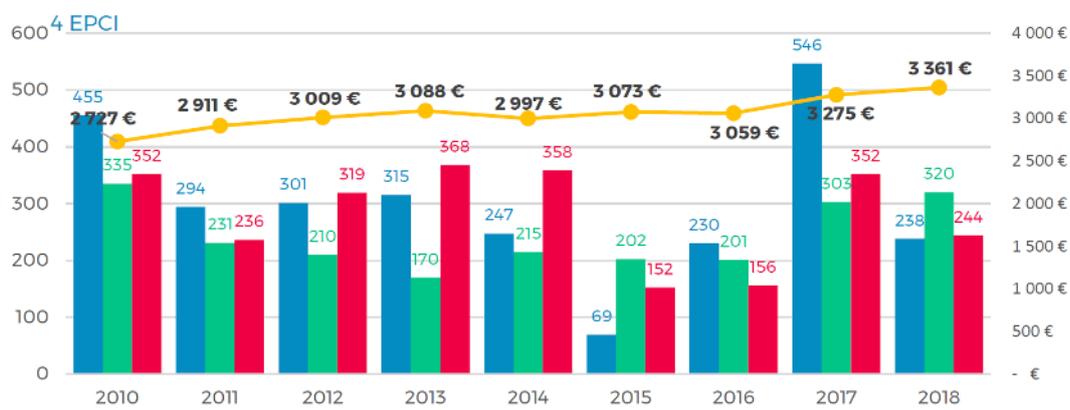
1.2.4 Etat du marché du logement

En 2019, suite à la délibération de prescription de la révision du SCoT, une étude sur l'analyse des parcours résidentiels et des marchés immobiliers (sur la période 2010-2018) est menée, permettant d'alimenter le diagnostic et les réflexions sur les modalités de densification acceptable et les pistes pour fluidifier les parcours résidentiels.

Cette étude est synthétisée dans les paragraphes suivants, la version complète étant annexée au SCoT.

1.2.4.1 Un prix au m² qui augmente progressivement sur ces dix dernières années

Entre 2010 et 2018, à l'échelle du SCoT, si le nombre de mise en vente est relativement fluctuant, le nombre de venté réalisé oscille entre 200 et 300 par an et est relativement stable.



Evolution des volumes de ventes au détail en promotion immobilière.

Adéquation. FIL 69 et ECLN pour la COR.

● Mises en ventes ● Offre commerciale
● Ventes nettes ● Prix moyen m² HS

CC de l'Ouest Rhodanien	
17 ventes / an*	2.620 €/m ^{2**}
CC Saône-Beaujolais	
34 ventes / an*	2.850 €/m ^{2**}
CA Villefranche Beaujolais Saône	
168 ventes / an*	3.470 €/m ^{2**}
Villefranche : 3 480€/m ² hors stat. (1 ^{er} T. 2020)	
CC du Beaujolais Pierres Dorées	
93 ventes / an*	3.350 €/m ^{2**}

Ces ventes sont concentrées au sein de la CAVBS, qui porte la principale polarité du territoire et dans une moindre mesure dans la CCBPD, favorisée par sa proximité avec l'agglomération lyonnaise. Dans la CCSB et la COR, les volumes correspondes à peine à une opération en promotion par an.

Source : Adéquation. FIL 69 et ECLN pour la COR.

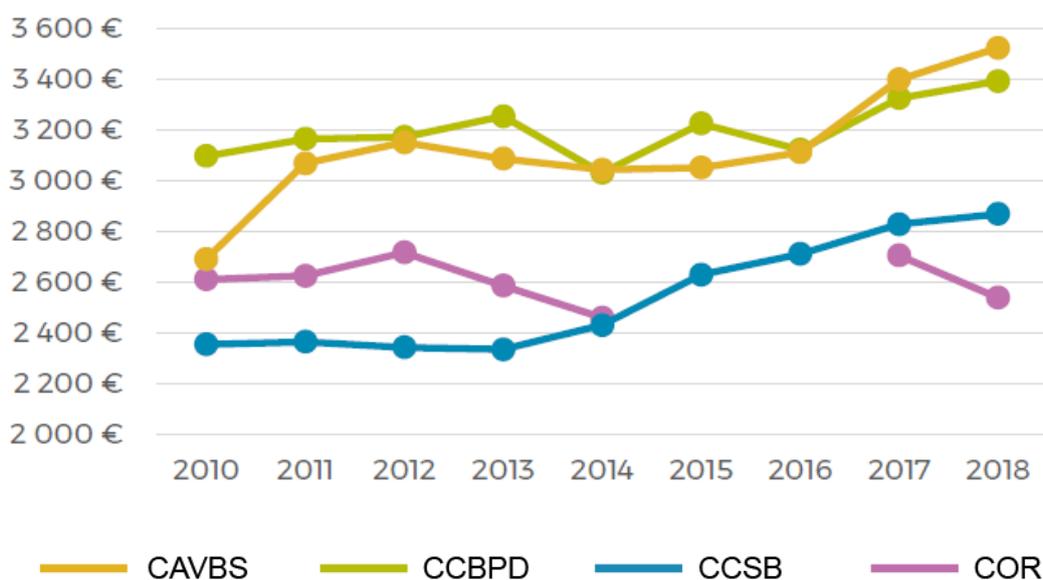
* Moyenne annuelle des ventes 2017-2018

** Prix moyen / m² TTC hors stat. 2017-2018

Le prix moyen du m² est plutôt stable depuis plusieurs années : entre 2012 et 2016, il a oscillé autour de 3 000€/m² HS. Il a toutefois fortement augmenté, avec près de 10% de hausse entre 2016 et 2018.

Les valeurs hautes sont en réalité représentatives des deux territoires où se concentre l'activité immobilière (CAVBS et CCBPD), se positionnant entre 3 350 et 3 450€/m². Dans la COR et la CCSB, les prix se situent entre 2 650 et 2 850€/m².

A l'échelle du Beaujolais, les prix et les hausses de prix sont portées par les communes-centres qui concentrent le marché de la promotion.



Evolution des prix : une croissance soutenue récente.

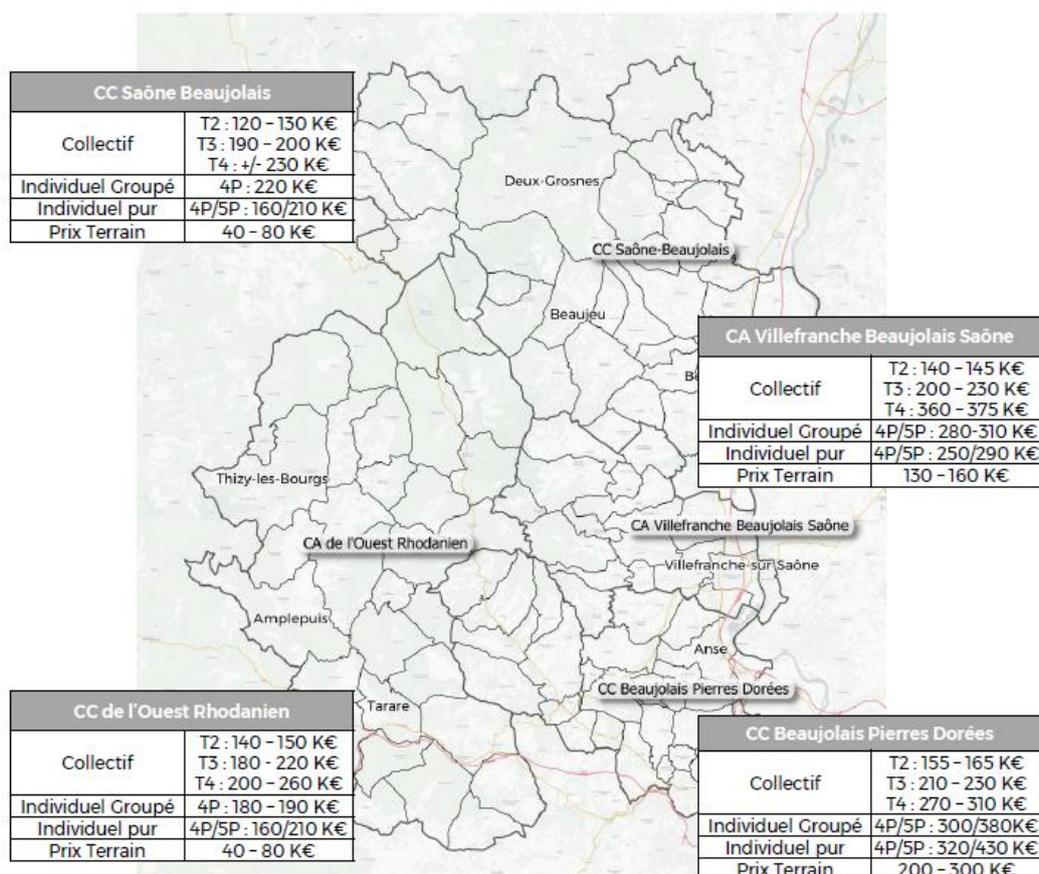
Adéquation. FIL 69 et ECLN pour la COR

1.2.4.2 La maison individuelle plus accessible

Le marché du logement individuel est souvent, dans le territoire du SCoT, plus accessible que celui du collectif, voire de la maison individuelle groupée, pour un ménage familial. Il n'y a que dans le cas de la CCBPD, particulièrement attractive sur le plan résidentiel et accueillant des CSP + aisées dans des maisons, que le marché de la promotion est véritablement concurrentiel sur le segment du logement « familial ».

Dans la CAVBS, la promotion en logements collectifs est véritablement concurrentielle jusqu'au T3 (donc un petit ménage familial), mais à partir du T4, les prix sont plus intéressants en individuel pur. Dans la CCSB et dans la COR, même les T3 ne sont pas concurrentiels.

Dans ce cadre, les promoteurs immobiliers rencontrent des difficultés pour développer leurs produits collectifs. La maison individuelle groupée, dont le prix se rapproche voire est moins élevé que celui de l'individuel pur présente peut-être une alternative dans certains cas. A noter que les produits de type T2 sont en très grande partie destinés à l'investissement locatif.



Prix d'achat d'un bien par ECPI.

Estimations prix terrains + maison (entre 90 et 100m²) avec un coût de construction de 1 200€/m² + 10k€ pour les frais d'aménagement.

Adéquation : Collectes internes Mars 2020 pour la COR et FIL 69 pour les 3 autres EPCI

1.2.4.3 Les capacités financières des ménages définissent les formes urbaines ?

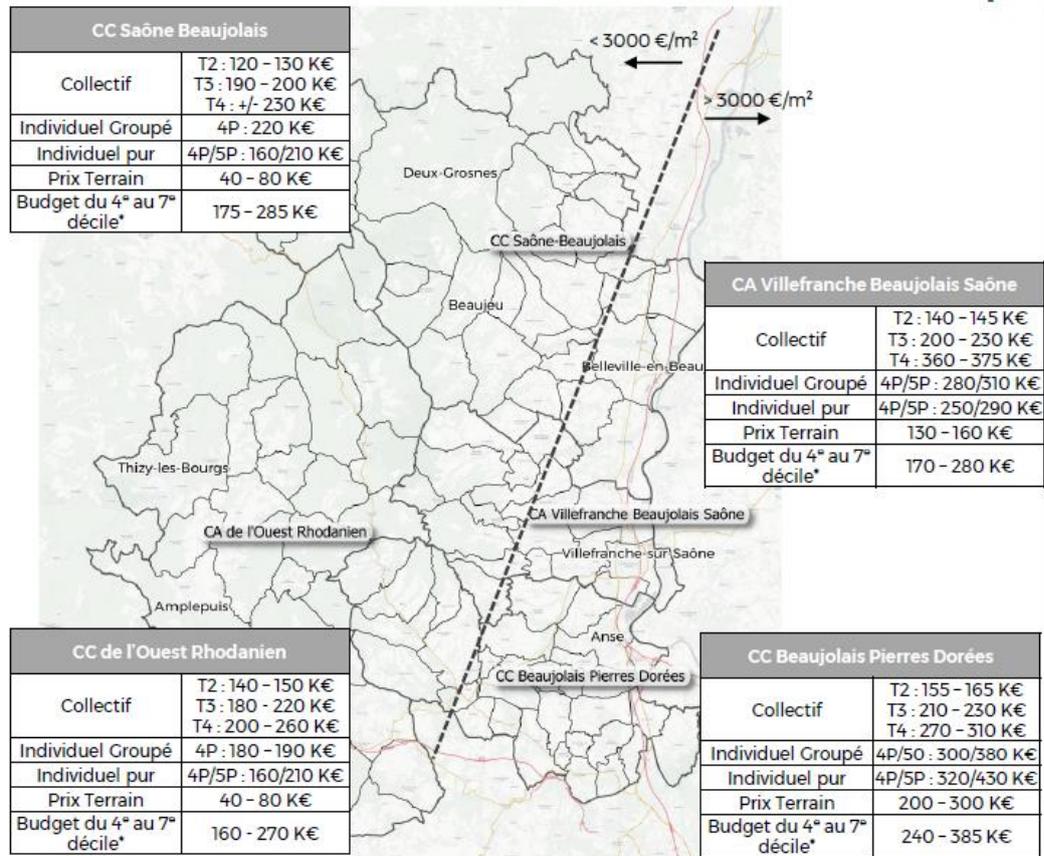
En mettant en lien les prix moyens des différentes typologies de biens et les capacités budgétaires des ménages, il est possible de constater qu'une tendance persiste et conduit à restreindre les formes urbaines que peuvent proposer les promoteurs immobiliers.

En effet, en voulant répondre à leur cœur de cible (les ménages gagnant entre 2 et 3,5 fois le SMIC), il s'avère que la maison individuelle est plus rentable pour ces derniers, comparé à un logements collectif finalement plus cher. Par ce système, le marché de la promotion immobilière limite le développement des formes urbaines plus collectives, moins rentables pour la plupart des ménages présent sur le territoire du Beaujolais.

Des marges de renforcement existent pour développer des formes urbaines plus compactes, dans ces secteurs :

- à Villefranche-sur-Saône, en promotion, collective et en individuel groupé ;
- dans les communes les plus attractives du sud-est et quelques polarités : essentiellement en individuel groupé.

La croissante récente et importante des prix sur les deux EPCI de l'Est accentue les différences de marché entre l'est et l'ouest du territoire. Dans la CCBPD et la CAVBS, un T3 neuf coûte entre 20 000 et 30 00€ plus cher que dans la COR ou la CCSB en 2018.



Rapport entre revenus et prix d'achats.

Estimations prix terrains + maison (entre 90 et 100m²) avec un cout de construction de 1 200€/m² + 10k€ pour les frais d'aménagement.

*Calculé avec 10% d'apport sur 25 ans.

Adéquation : Collectes internes Mars 2020 pour la COR et FIL 69 pour les 3 autres EPCI

1.2.4.4 « Etre propriétaire de son logement » : le schéma standard pour le Beaujolais

La grande majorité des habitants du Beaujolais sont propriétaires de leur résidence principale en 2020. A noter que c'est dans la CCBPD que le taux de propriétaire est le plus élevé, il atteint les 74,8 % en 2020. Ce chiffre est cependant en légère diminution depuis 2009 (75,2 %). Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation de l'offre de logement locatif (+ 1,4 point sur la même période).

	2009				2020			
	RP Prop.	RP Loc Priv	RP Loc Soc.	RP Loc Gratuit	RP Prop.	RP Loc Priv	RP Loc Soc.	RP Loc Gratuit
CCSB	62,0%	23,8%	10,5%	3,7%	65,7%	22,7%	9,2%	2,4%
CAVBS	46,6%	28,1%	23,4%	1,9%	50,7%	27,0%	21,0%	1,3%
COR	59,0%	23,8%	14,9%	2,2%	62,6%	23,1%	12,2%	2,2%
CCBPD	75,2%	17,5%	5,0%	2,3%	74,8%	17,1%	6,5%	1,6%

Statut d'occupation des résidences principales par EPCI en 2009 et 2020.

Insee, RP2020.

C'est dans la CAVBS que le taux de propriété est le plus faible. Toutefois, il augmente entre sur les dix dernières années, passant de 46,6% en 2009 à 50,7% en 2020, alors que la part des logements locatifs diminue (- 3,5 points sur la même période).

La COR et la CCSB suivent des schémas relativement similaires : le taux de propriété étant respectivement de 65,7 et de 62,6% en 2020 et en augmentation depuis 2009. Aussi la part de logement locatif s'y établit à 31,7 et 35,3% en 2020.

Malgré les aides de l'Etat pour avantager la location plutôt que l'achat, le territoire du Beaujolais reste marqué par ce schéma standard, et semble justement attirer les ménages qui ne peuvent être propriétaire sur la Métropole de Lyon.

1.2.4.5 Le premier choix des propriétaires entrants : l'habitat individuel

De façon globale, deux tiers des ménages entrants sur le territoire du SCOT s'orientent préférentiellement vers des appartements et un tiers choisit une maison.

Ce phénomène est beaucoup plus marqué sur la CAVBS (et plus particulièrement sur la polarité de Villefranche-sur-Saône) où les nouveaux arrivants sont plus de 1 000 à s'installer en appartement pour 262 qui emménagent dans des maisons.

Ailleurs sur le territoire, les ratios sont plus équilibrés et l'appartement représente, une porte d'entrée pour les nouveaux ménages ne souhaitant pas devenir propriétaire directement.

Si l'on ne prend en compte que les propriétaires entrants, ces derniers s'orientent majoritairement vers la maison (environ 3 fois plus que l'appartement).

Ces résultats témoignent à la fois de la concentration des logements collectifs dans les pôles urbains et en particulier à Villefranche-sur-Saône, et de l'appariement classique entre maisons et propriété, tandis que les appartements sont fortement corrélés à la location.

	Appartement	Maison	Propriétaires		
COR	415	347	COR	26	170
Tarare	188	16	Tarare	16	10
CCBPD	408	455	CCBPD	40	330
Anse	90	45	Anse	15	25
CCSB	312	280	CCSB	35	180
Belleville-en-Beaujolais	121	55	Belleville-en-Beaujolais	20	45
CAVBS	1053	262	CAVBS	183	159
Villefranche-sur-Saône	824	45	Villefranche-sur-Saône	152	18
Gleizé	50	15	Gleizé	5	10
Limas	30	30	Limas	5	25
Arnas	34	10	Arnas	10	0
Jassans-Riottier	94	52	Jassans-Riottier	5	31
Total entrants* sur territoire du Scot sur 1 an	2186	1344	Total propriétaires entrants* sur le territoire du SCOT sur 1 an	284	839

L'ensemble des emménagements sur un an sur le territoire du Beaujolais représente 8730 emménagements. Les entrants* représente +/- 40% de ce volume

Destination des personnes habitants hors du SCoT et emménageant sur le territoire sur une année (2016)

Source : Adéquation.

Les ménages entrants sont avant tout des jeunes de moins de 30 ans et des ménages situés dans la tranche d'âge des 30 à 44 ans, composés de 1 à 2 personnes. On repère également un profil familial, dont le ou les adultes ont entre 30 et 44 ans et composés de 3 à 4 personnes. Ce second profil est toutefois plus développé dans la CCBPD. C'est également dans ce territoire que les CSP + sont les plus représentées.

Les premiers auront tendance à s'orienter vers des appartements, pour, dans un second temps, chercher à accéder à la propriété, de préférence en maison.

Le profil familial «actif» cherchera quant à lui plus directement une maison, d'autant qu'une part importante de ces ménages arrivent de la métropole lyonnaise, et sortent d'appartements.

Le Beaujolais est caractérisé par des communes de taille modeste, marquées par la maison individuelle, et donc de basse densité. La maison reste au cœur du parcours résidentiel des ménages du SCoT, qu'il s'agisse de ménages déjà installés qui cherchent à accéder à la propriété, ou de ménages familiaux, notamment ceux qui viennent de Lyon et s'installent dans le sud-est du territoire.

Les entrants sont ainsi avant tout de jeunes actifs ou des familles, qui s'installent dans un appartement dans certains cas (d'où l'importance de continuer à produire une offre locative), ou recherchent directement une maison dans d'autres cas.

Les communes de forte notoriété résidentielle sont localisées au sud-est du territoire. Elles accueillent davantage de propriétaires, aux revenus plus élevés que la médiane, avec des profils plus familiaux.

Les pôles, à commencer par le principal, Villefranche-sur-Saône, sont en difficulté, tandis que les plus petites communes sont attractives (en lien avec le desserrement du cœur de Métropole ou des dynamiques inters périurbaines). Villefranche-sur-Saône accueille des ménages moins riches, mais davantage de jeunes en début de parcours résidentiel.

Ces constats posent la question de l'acceptabilité de la densification et des formes collectives qui la sous-tendent en général. Ils permettent par ailleurs de cibler la demande potentielle dans le SCoT : à des niveaux de revenus intermédiaires, pour des ménages de taille modeste avant tout, recherchant des produits aux prestations comparables à celle de la maison individuelle périurbaine.

2. SERVICES, EQUIPEMENTS ET MOBILITES

Services, équipements et mobilités : les principaux enjeux

Synthèse du diagnostic : les points essentiels

Une offre en équipements publics et services importante mais inégalement accessible, l'offre étant majoritairement développée et complète au sein des principales polarités du territoire (notamment en ce qui concerne les équipements de santé).

Des formations supérieures (après le bac) en adéquation avec les filières économiques locales

Un cadre de vie de qualité, matérialisé par une offre importante et répartie partout sur le territoire en loisirs de plein air, ainsi qu'une offre culturelle diversifiée.

Une bonne couverture numérique globale, notamment en ce qui concerne le réseau internet mobile ou le déploiement de la fibre, mais des secteurs encore en difficulté en ce qui concerne le réseau mobile voix/sms (secteurs ruraux de moyenne montagne)

Un réseau de transports (ferré et route) organisé dans une logique de vallées (Saône, Azergues, Turdine), polarisé par la métropole lyonnaise.

Des trafics routiers en hausse sur toutes les voies, **mais des comportements individuels qui tendent vers une mobilité plus durable** (l'usage de la voiture diminue tandis que la marche et l'usage des transports en commun augmente).

Les enjeux pour le territoire Beaujolais

- ▶ **Accompagner** le développement résidentiel en développant l'offre en équipements publics et services cohérente avec l'armature territoriale.
- ▶ **Améliorer** les liaisons entre l'Est et l'Ouest du territoire pour garantir un développement équilibré.
- ▶ **Prendre en compte** la qualité de la desserte dans les choix d'aménagement (résidentiel et économique) y compris en mobilités actives et transports en commun.
- ▶ **Poursuivre** le développement de systèmes de mobilité diversifiés et garantir des solutions de déplacement partout sur le territoire.
- ▶ **Veiller** à la cohérence des politiques publiques locales en matière de déplacements.
- ▶ **Encourager** le déploiement des réseaux mobiles et internet haut débit, en particulier dans les secteurs plus ruraux ne bénéficiant pas de tous les services et équipements « physique ».

2.1 Petite enfance et Enseignement

2.1.1 Structures d'accueil des jeunes enfants

D'après les données recueillies auprès des EPCI, le territoire Beaujolais compte au total 70 structures dédiées à la petite enfance (crèches publiques, privées ou associatives et relais d'assistantes maternelles) dont la répartition géographique est plutôt équitable entre les EPCI.

La CAVBS compte au total 12 structures d'accueil, 4 relais d'assistantes maternelles (Villefranche, Gleizé, Arnas, Limas) ainsi qu'un relais itinérant pour le reste du territoire.

La CCBPD compte 13 structures d'accueil et 4 relais d'assistantes maternelles (dont 3 itinérants).

Sur la CCSB, 14 structures d'accueils sont recensées, ainsi que 5 maisons d'assistantes maternelles et 4 Relais Petite Enfance.

Enfin, sur la COR, on compte 10 structures d'accueil, et 3 relais d'assistantes maternelles (Tarare, Amplepuis, Lamure-sur-Azergues).

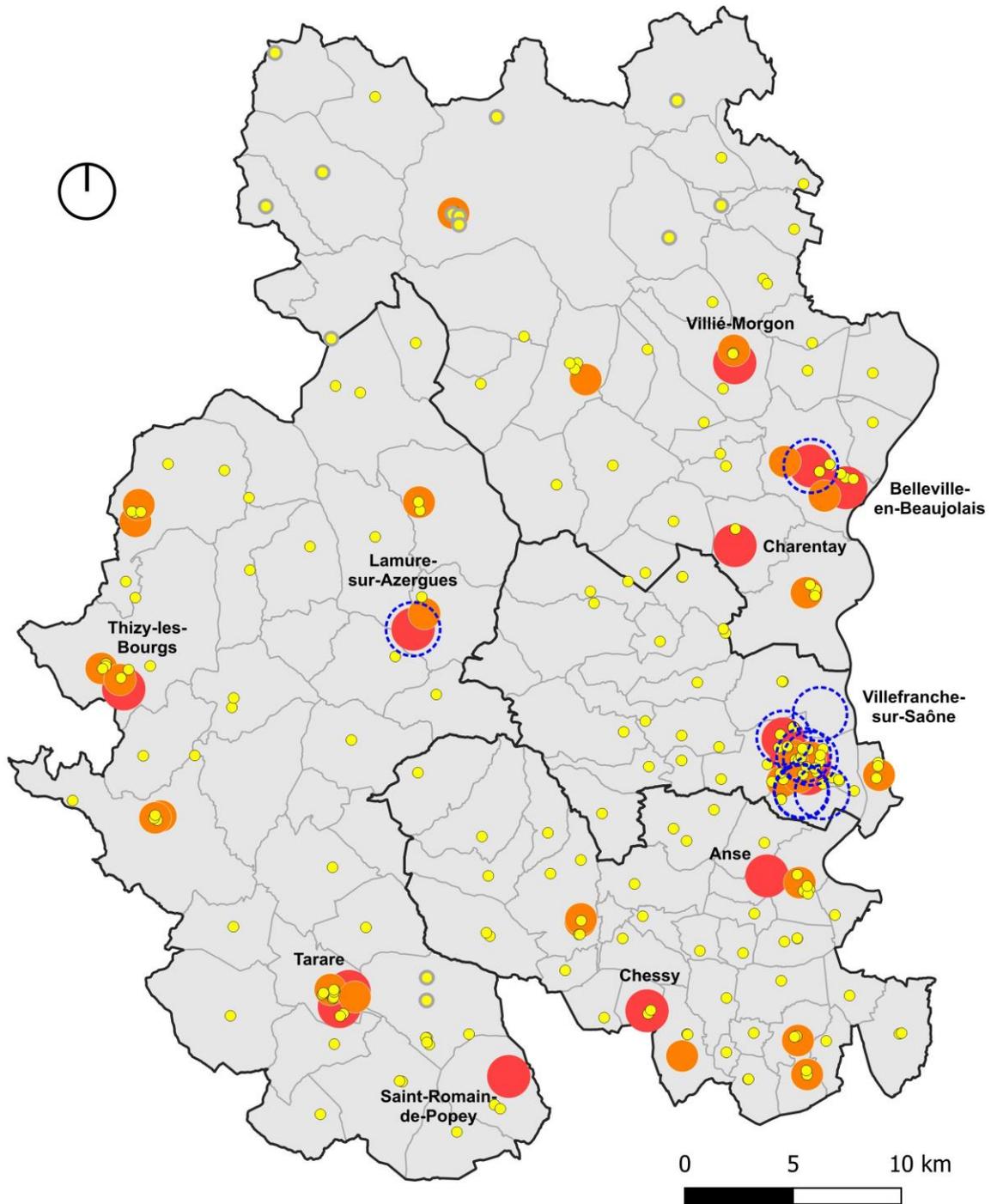
2.1.2 Une offre importante en enseignement primaire et secondaire, mais inégalement répartie

En 2020, le territoire Beaujolais compte 258 structures d'enseignement primaire et secondaire sur son territoire :

- 36 écoles maternelles ;
- 177 écoles élémentaires ; dont 13 sont en Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé (RPI dispersé), où tous les niveaux de l'école élémentaire ne sont pas assurés sur un même lieu.
- 28 collèges ;
- 17 lycées, dont 8 lycées d'enseignement général et/ou technologique, 2 Lycées d'enseignement professionnel et 7 Maisons Familiales Rurale (MFR).

Sur la carte de la page suivante, on observe une bonne répartition des écoles du premier degré (maternelle et primaire) sur l'ensemble du territoire.

Seule 7 communes rurales (soit environ 6 % des communes) ne disposent d'aucun établissement scolaire (les élèves étant alors scolarisés sur des communes voisines) : Moiré, Dième, Saint-Apollinaire, Meaux-la-Montagne, Saint-Cyr-le-Chatoux, Azolette, Vernay.



Equipement d'enseignement (public ou privé)

- Ecole maternelle et/ou primaire
- Ecole maternelle et/ou primaire de RPI dispersé (regroupement pédagogique intercommunal où tous les niveaux ne sont pas assurés)
- Collège
- Lycée (général, technologique ou professionnel) y compris MFR
- Formation continue et apprentissage (CFA, GRETA,...)

CARTE DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU BEAUJOLAIS

Source : INSEE BPE 2021

Si l'on rapporte le nombre d'établissement scolaires à la répartition de la population de moins de 20 ans par tranche d'âge, le territoire Beaujolais compte en moyenne :

- 4 écoles maternelles pour 1 000 enfants de 3 à 5 ans
- 11,5 écoles élémentaires pour 1 000 enfants de 6 à 10 ans
- 2,2 collèges pour 1000 enfants de 11 à 14 ans
- 1,3 lycée (y compris MFR) pour 1000 enfants de 15 à 19 ans

La répartition par EPCI montre une répartition parfois déséquilibrée. La COR en particulier présente un nombre important d'établissements d'enseignement (tous types confondus), pour une population cible moins importante. Cela s'explique notamment par l'héritage d'un niveau d'équipement cohérent avec l'essor industriel (et démographique) des communes de l'Ouest du Beaujolais jusqu'à la fin des années 50.

A l'inverse, la situation est plus tendue sur la CCBPD ou la CAVBS qui comptent moins d'établissements rapportés aux populations cibles.

	CAVBS	CCBPD	CCSB	COR
Ecole maternelle	14	7	6	9
Population de 3 à 5 ans	2 863	2 158	1 757	1 779
Nbre d'écoles / 1 000 enfants de 3 à 5 ans	4,9	3,2	3,4	5,0
Ecole élémentaire	38	43	44	52
Population de 6 à 10 ans	4 983	4 016	3 152	3 255
Nbre d'écoles / 1 000 enfants de 6 à 10 ans	7,6	10,7	13,9	15,9
Collège	6	6	6	10
Population de 11 à 14 ans	4 017	3 250	2 476	2 752
Nbre de collèges / 1 000 enfants de 11 à 14 ans	1,5	1,8	2,4	3,6
Lycée (y compris MFR)	6	2	4	5
Population de 15 à 19 ans	4 312	3 367	2 575	3 123
Nbre de lycées / 1 000 enfants de 15 à 19 ans	1,4	0,6	1,5	1,6

Répartition par EPCI des établissements d'enseignement primaire et secondaire et de la population par tranche d'âge de 3 ans à 19 ans

Source : INSEE, BPE2021

Concernant l'enseignement secondaire, la répartition géographique de ces établissements est fortement corrélée au niveau de polarité des communes ou à des formations spécifiques adaptées aux besoins du territoire (notamment au sein des Lycées professionnels et MFR). Ainsi trois grands secteurs disposant d'établissements d'enseignement secondaire se distinguent :

- Les communes de la Vallée de la Saône, notamment les communes de : Villefranche-sur-Saône, Belleville-en-Beaujolais (avec des formations dédiées aux métiers du vins et de l'œnologie au Lycée professionnel Bel Air), Villié-Morgon, Charantay (la MFR étant spécialisée dans le service à la personne et la gérontologie) et Anse (MFR spécialisée dans les métiers de l'environnement)
- La Vallée de l'Azergues, notamment les communes de : Claveisolles, Lamure-sur-Azergues (la MFR de Lamure-sur-Azergues étant dédiée aux métiers de la filière bois), Val d'Oingt, Chessy (la MFR proposant des formations liées à l'agronomie), Chazay-d'Azergues, Civrieux-d'Azergues, Châtillon ;
- Les polarités de l'ouest du territoire, et notamment les communes de Thizy-les-Bourgs, Cours, Amplepuis, Tarare et Saint-Romain-de-Popey (avec des formations dédiées aux agro-équipements au sein de la MFR).

2.1.3 Un enseignement supérieur lié aux besoins locaux

La proximité de la métropole lyonnaise limite les besoins en enseignement supérieur général, notamment universitaire et grandes écoles.

Toutefois, les communes de Belleville-en-Beaujolais et de Tarare accueillent sur leurs territoires un campus connecté en partenariat avec l'université Lyon II Lumières permettant d'assister à toutes les formations de l'université à distance.

Ainsi, l'offre en formations supérieures sur le territoire est presque exclusivement dédiée aux spécificités et besoins locaux :

Activités tertiaires :

- Le Campus du Beaujolais (zone du Martelet sur la commune de Limas) accueille notamment :
 - o la MFR du Beaujolais proposant des formations niveaux bac +2 à bac + 3 dans les métiers tertiaires (**comptabilité, gestion, ressources humaines, informatique**),
 - o une « business school » proposant des formations du bac+2 au bac +5 , pour la plupart en alternance (**commerce, gestion, secteur industriel, gestion du transport et logistique, tourisme, univers du sport, ...**).
- Le Lycée Claude Bernard (Villefranche sur Saône) propose des formations Bac +2 dans le secteur du **commerce**, ainsi qu'une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce).
- Le Lycée René Cassin (Tarare) propose une formation bac + 2 dans le domaine de la **gestion de PME PMI**

- Le Lycée Notre Dame de Mongré (Villefranche-sur-Saône) propose des préparations aux concours des instituts d'études politiques, des écoles de commerce et à la 1^{ère} année de médecine.
- L'Hôpital Nord-Ouest, institut de santé, propose des offres de formations sanitaires sur différentes communes, notamment à travers l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) présents sur les communes de Gleizé et Tarare : **diplôme d'Etat infirmier et formation d'aide-soignant**.
Le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône accueille aussi l'Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture.

Activités industrielles :

- Le Lycée Louis Armand (Villefranche-sur-Saône) propose une formation bac +2 dans le **secteur industriel (automatismes)**,
- Le Lycée Notre Dame de Bel Air (Tarare) propose une formation Bac +2 dans le domaine de la **maintenance industrielle**

Activités agricoles, viticoles et environnement

- La MFR de Chessy, qui propose une formation Bac+2 « **aménagement paysagers** »,
- La MFR de Anse, qui propose une formation bac +2 en « **Gestion et Protection de la Nature** »
- Le Lycée agro-viticole de Bel Air (Belleville-en-Beaujolais) propose des formations bac +2 à bac +3 dans les domaines de **l'œnologie, et des techniques de commerce dans le domaine du vin**.

2.2 Santé

2.2.1 Une offre en soins hospitaliers concentrée dans les polarités

L'institut de santé public de l'Hôpital Nord-Ouest (HNO) fournit la principale offre de soins hospitaliers du territoire.

On compte ainsi deux hôpitaux (Gleizé et Tarare) proposant des services de soins et de consultation diversifiés ainsi que des services d'urgences. L'hôpital de Gleizé dispose également d'une maternité.

Cette offre est complétée par la clinique du Beaujolais sur Arnas, disposant également d'un service d'urgence et d'une maternité.

Sur le reste du territoire, l'offre de soins hospitaliers est essentiellement dédiée à la prise en charge des personnes âgées, les hôpitaux de proximité de Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Grandris, Thizy-les-Bourgs ou Charnay proposant des soins et consultations ouverts à tous, mais en lien avec les EHPAD⁵ (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

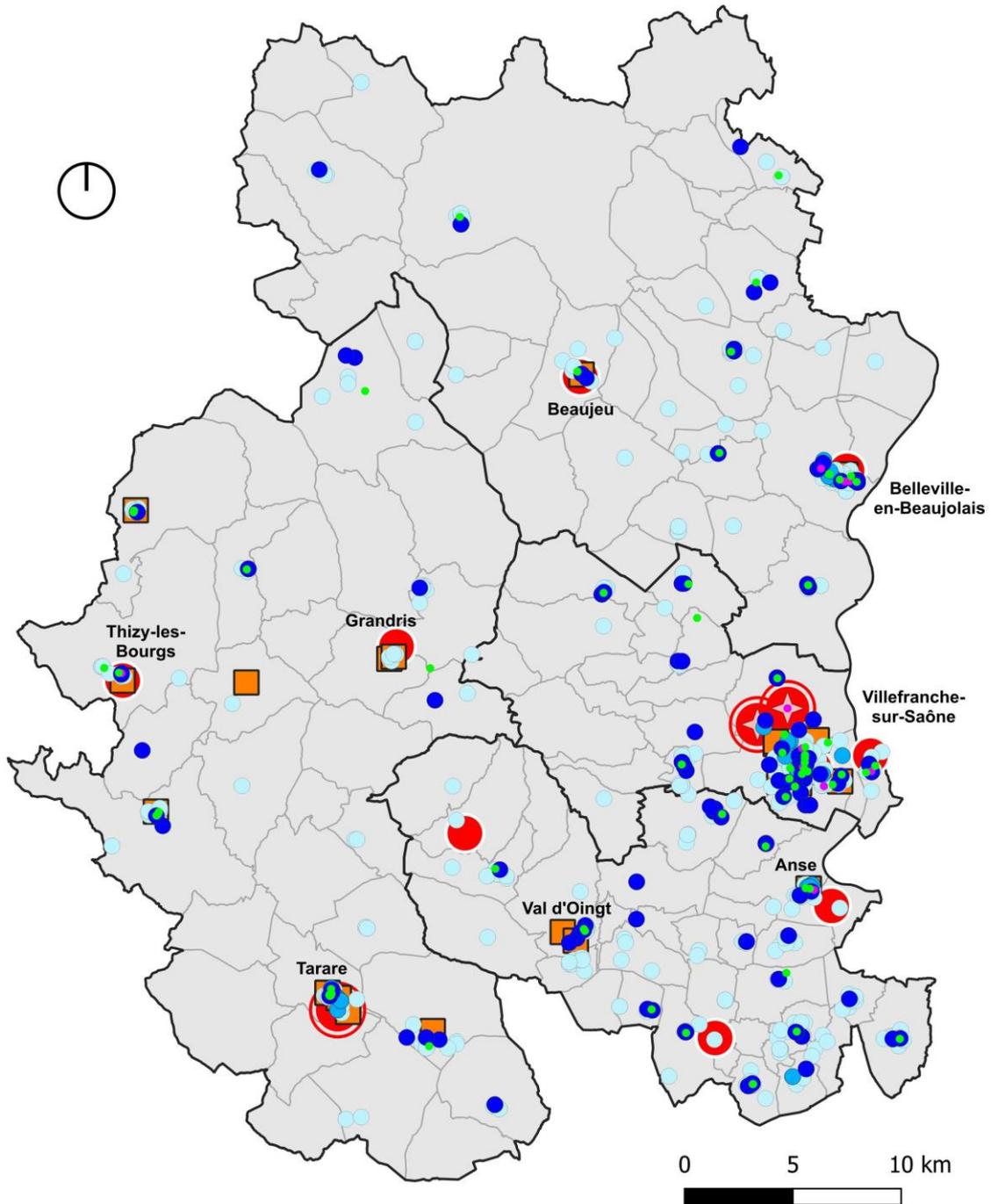
On note également trois autres centres de soins spécifiques : à Létra (dédié au traitement des addictions) et à Jassans-Riottier (centre de réadaptation et soins suite à une hospitalisation), et à Ambérieux (clinique esthétique).

2.2.2 Une répartition inégale des médecins et services de santé

La base de données des équipements de l'INSEE (2021) permet un point de vue complet sur l'ensemble de l'offre de soin du territoire :

- 182 médecins généralistes libéraux,
- 144 spécialistes libéraux (cardiologues, ophtalmologistes, psychiatres, pédiatres ...),
- 1 125 activités paramédicales libérales (sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, diététiciens, ...),
- 35 centres de santé ou maison de santé (cabinets dentaires, cabinets d'infirmières, maison de santé pluridisciplinaire, centre de vaccination, ...)
- 13 laboratoires d'analyse et de biologie médicale ;
- 64 pharmacies ;

⁵ La carte suivante ne représente pas les EHPAD, ces derniers, à vocation d'hébergement sont traités dans le chapitre dédié à l'habitat



Equipement de santé

Soins hospitaliers

- Hôpital / Clinique
- Service d'Urgences
- ★ Maternité
- Hôpital de proximité ou autre centre de soin

Soins et services de proximité

- Pôle ou maison de santé
- Médecin généraliste (libéral)
- Médecin spécialiste (libéral)
- Activité paramédicale (libéral)
- Pharmacie
- Laboratoire d'analyse

CARTE DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ DU BEAUJOLAIS

Source : INSEE BPE 2021

A l'échelle du territoire Beaujolais, la répartition de l'offre en médecins et services de santé (hors soins hospitaliers) s'articule, pour la partie Est du territoire, le long de la vallée de la Saône, majoritairement au sein de la polarité de Villefranche-sur-Saône (regroupant Villefranche, Arnas, Gleizé, Limas et Jassans-Riottier) et Belleville en Beaujolais dans une moindre mesure.

L'offre est répartie de manière plus inégale sur le reste du territoire et se concentre autour de Tarare et dans les polarités secondaires (Thizy-les-bourgs, Beaujeu ou Val d'Oingt).

Cette différence est mise en évidence avec le calcul de la densité de médecins généralistes (estimation du nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit environ la population de Tarare).

En France, en 2020, la densité de médecins généralistes s'élève à environ 9 médecins pour 10 000 habitants (source : observatoire des territoires).

Ce chiffre monte à environ 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants à l'échelle du département du Rhône.

Sur le territoire Beaujolais, on compte environ 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit une densité de médecins légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Toutefois, le tableau suivant permet de mettre en évidence les disparités à l'échelle des EPCI :

	Médecins Généralistes		Médecins Spécialistes		Autres Thérapeutes	
	Nbre	Densité /10 000 hab.	Nbre	Densité /10 000 hab.	Nbre	Densité /10 000 hab.
CAVBS	71	10	99	14	421	58
CCBPD	53	10	13	2	299	55
CCSB	33	7	17	4	203	45
COR	25	5	15	3	202	40
Beaujolais	182	8	144	6	1 125	51

Répartition par EPCI du nombre et de la densité des professionnels de santé (généralistes, spécialistes, autres thérapeutes)

Source : INSEE, BPE2021

La densité de médecins généralistes est deux fois plus élevée sur la CAVBS et la CCBPD par rapport à la COR. La polarité de Villefranche accueille à elle-seule un tiers des généralistes.

Ce constat est encore plus marqué pour les médecins spécialistes. En effet, aucun médecin spécialiste n'est installé en milieu rural, ces derniers se répartissent sur le territoire exclusivement sur les polarités de Villefranche (et les communes en continuité urbaine), Anse, Belleville et Tarare, ainsi que Lozanne et Civrieux. Sur les 144 spécialistes recensés, une centaine sont installés sur la polarité de Villefranche, soit environ 70 %.

A l'inverse, les autres thérapeutes (activités paramédicales), sont plus nombreux sur le territoire et mieux répartis au prorata de population, même si la polarisation reste plus marquée autour de Villefranche et sur le Sud du territoire Beaujolais.

2.3 Sport et Culture

2.3.1 Un territoire bien doté en équipements sportifs communaux et intercommunaux

La carte page suivante montre bien la diversité et le nombre important d'équipements sportifs à l'échelle du territoire :

- 7 piscines ou bassins de nage (2 à Villefranche-sur-Saône, Belleville-en-Beaujolais, Anse, Tarare, Cours et Amplepuis)
- 3 sites équipés pour la pratique des sports nautiques (ski nautique, aviron, voile, ...) : Le Lac des Sapins à Cublize, le plan d'eau du Bordelan à Villefranche-sur-Saône et le plan d'eau du Colombier à Anse.
- 23 centres équestres,
- 170 terrains de sport en extérieur (football, rugby, tennis, athlétisme, ...)
- 114 structures de sport en intérieur (salle spécifique, gymnase, dojo, ...)
- 125 terrains multisports, city-stades ou skate-parks,
- 105 terrains de pétanque

Si là aussi les polarités présentent une plus grande variété d'installations sportives et accueillent les équipements plus structurants, la répartition des équipements dédiés au sport est plutôt équilibrée sur le territoire, favorisant les coopérations entre communes et une vie associative importante autour du sport, partout sur le territoire.

Les équipements les plus importants ont le plus souvent une gestion intercommunale :

La CAVBS gère plusieurs établissements sportifs tels que l'Escale, situé sur le territoire de la commune d'Arnas, et disposant d'une surface de 16 ha. Cet équipement dispose d'un complexe rugbystique et d'un palais omnisports, répondant aux besoins de nombreuses associations du territoire.

Elle gère aussi le centre aquatique du Nautile (piscine intérieures et extérieures, salle de sport) et le complexe tennistique voisin (ainsi qu'un autre sur la commune de

Lacenas), le gymnase communautaire sur la commune de Limas, le terrain de football de Denicé et le boulodrome de Saint-Etienne des Oullières.

La CCBPD gère elle aussi la piscine intercommunale « Aquazergues » (à Anse).

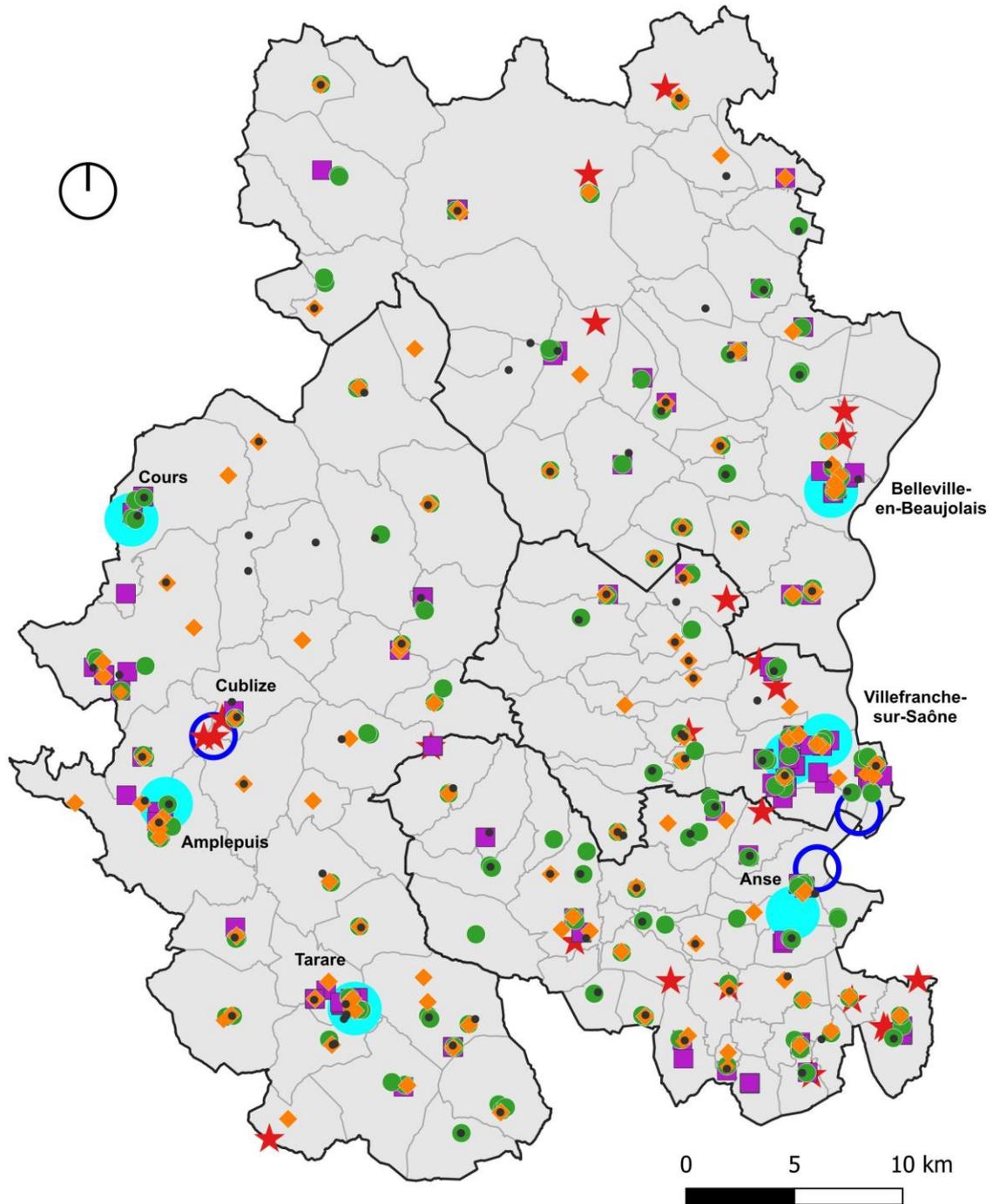
Elle s'occupe aussi de la gestion des gymnases situés au sein des communes de Chazay-d'Azergues, de Châtillon-d'Azergues et du Val-d'Oingt ; tous trois mis à disposition des associations et collèges / lycées du territoire. Enfin, elle gère aussi la piste d'athlétisme d'Anse.

La CCSB gère la piscine intercommunale située sur le territoire de la commune de Belleville-en-Beaujolais. Dans la même commune, elle s'occupe de la gestion des gymnases Gardent et Joseph Rosselli.

Sur le territoire de la commune de Villié-Morgon, la CCSB gère aussi la salle Jean-Claude Ruet, partagé entre les différentes unités d'enseignement du territoire. Enfin, elle gère aussi la salle d'Evolution à Beaujeu, mise à disposition du collège de la commune.

La COR gère notamment les piscines de Tarare et de Cours (piscine « tournesol » récemment rénovée) et la piscine d'Amplepuis (bassin extérieur ouvert uniquement sur la période estivale).

Elle s'occupe aussi de la gestion du lac des Sapins à Cublize.



Equipement sportif

- Bassin de natation
- Site équipé pour les sports nautiques
- ★ Centre équestre
- Terrain de sport extérieur (football, rugby, tennis, athlétisme, ...)
- Terrain de sport intérieur (gymnase, dojo, salle spécifique, ...)
- ◆ Terrain multisport, city-stade, skate-park, ...
- Terrain de pétanque/boules

CARTE DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE SPORT DU BEAUJOLAIS

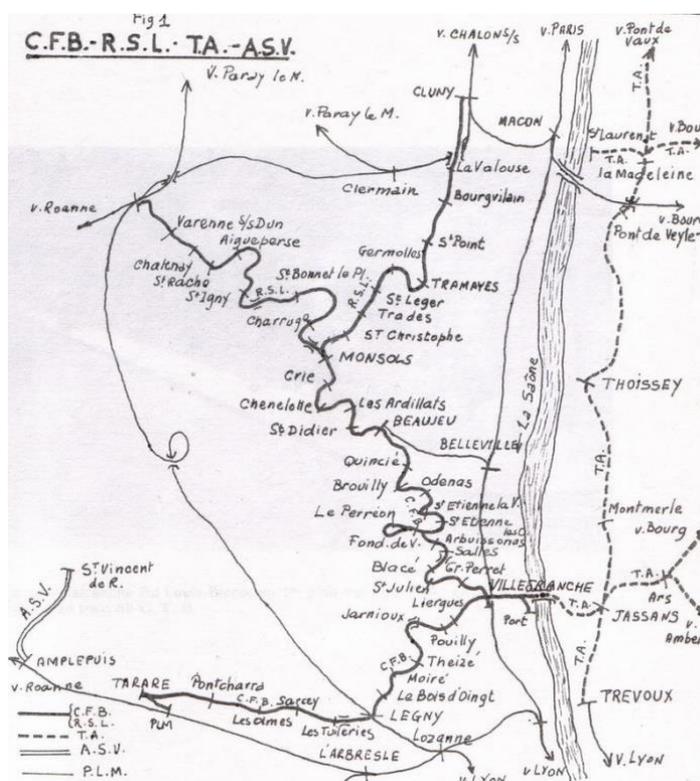
Source : INSEE BPE 2021

2.3.2 Le Beaujolais : territoire d'excellence pour les loisirs de plein air

Le territoire du Beaujolais offre à ses résidents ainsi qu'aux habitants des territoires voisins un cadre naturel attractif leur permettant de bénéficier d'un large choix de loisirs liés à la petite montagne et à la Vallée de la Saône et de ses sports de plein air : randonnées, VTT, etc.

Le territoire est par conséquent doté d'un grand nombre d'aménagements de randonnées et promenades :

- environ 4 000 kilomètres cumulés identifiés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- deux itinéraires de Grande Randonnée (le GR7 des Vosges aux Pyrénées et le GR76 de découverte des Monts du Beaujolais),
- trois itinéraires de Grandes Randonnées de Pays (GRP), notamment : le GR de Pays Vignobles et Monts du Beaujolais, le GR de Pays de Beaujolais Bugey et le GR de Pays Tour du Beaujolais des Pierres Dorées.
- le tracé de la Voie Bleue, le long de la Saône (du Luxembourg à Lyon),
- une voie verte aménagée entre Belleville-en-Beaujolais et Beaujeu,
- plusieurs itinéraires aménagés ou aménageables sur le tracé des anciennes voies du Tacot : Villefranche-Tarare, La Clayette-Villefranche (via Beaujeu), Cluny-Monsols,
- un itinéraire VTT majeur : la Grande Traversée du Rhône représentant 230 kilomètres entre Lancié et Condrieu,
- une vingtaine de boucles cyclo-touristiques gérées par le département du Rhône (850 kilomètres au total sur le territoire Beaujolais).



Les voies du Tacot (anciens itinéraires ferroviaires)

Source : inventaires-ferroviaires.fr

Les nombreux cours d'eau du territoire permettent aussi le développement des activités de loisirs liés à l'eau. Au total 12 plans d'eau sont aménagés sur le territoire, à vocation principale de promenade et/ou de pêche.

Trois d'entre eux sont aménagés pour la baignade : le plan d'eau du Bordelan à Villefranche, le plan d'eau du Colombier à Anse et le lac des Sapins à Cublize.

A noter également, le golf du Beaujolais, situé au sud-est du territoire, sur la commune de Lucenay, qui occupe une surface d'environ 50 ha.



Chemin de Randonnée (Gleizé)



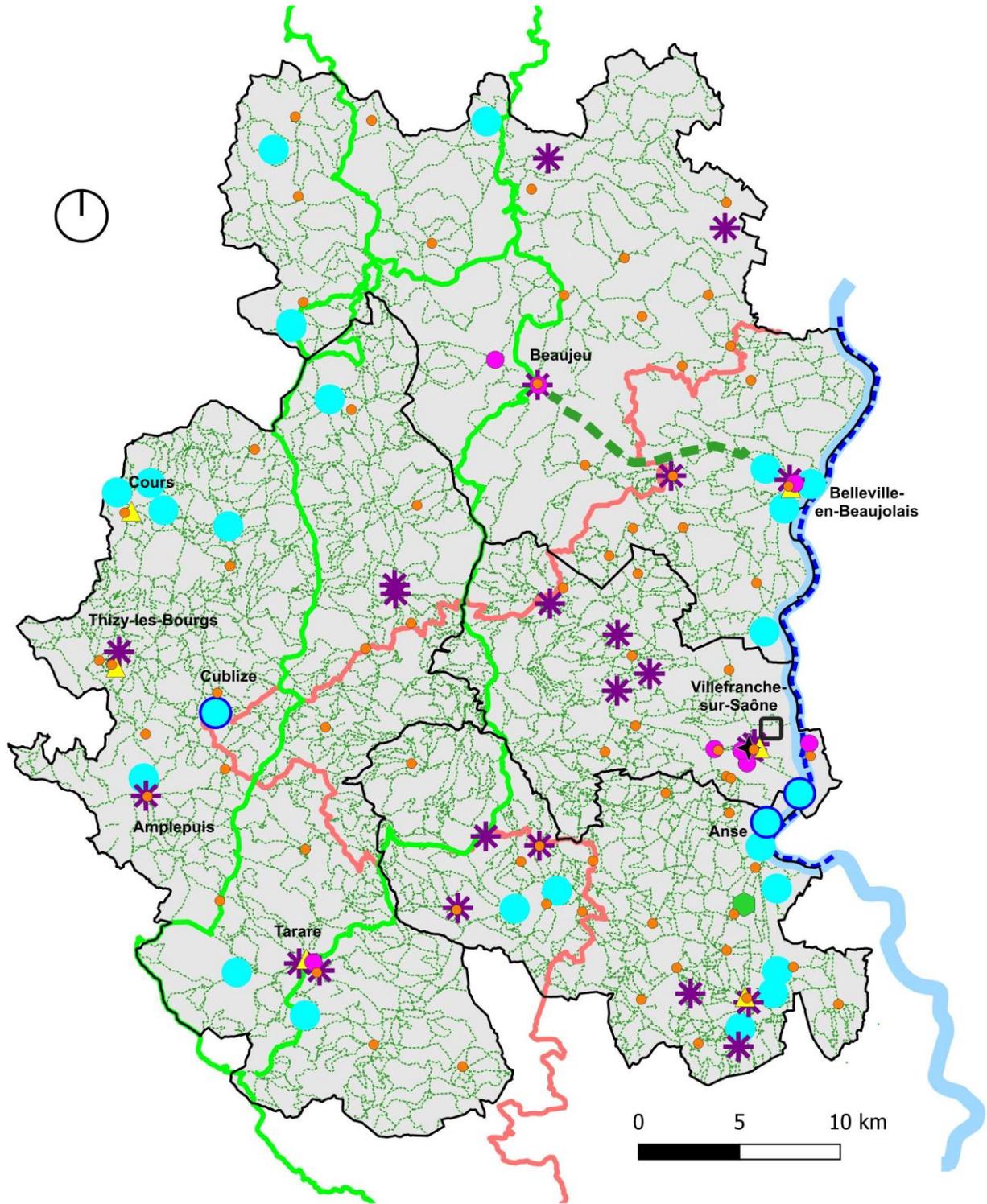
Plan d'eau du Colombier (Anse)



**Voie Verte du Beaujolais
(Belleville-Beaujeu)**



Lac des Sapins (Cublize)



Equipement de loisirs

- terrain de golf
- bowling
- baignade aménagée
- plan d'eau aménagé (promenade - pêche)

Itinéraires de loisirs

- Grande Traversée du Rhône en VTT
- Itinéraire de Grande Randonnée (GR7 et GR76)
- Chemin inscrit au PDIPR
- Voie Verte entre Belleville et Beaujeu
- Voie Bleue

Equipement culturel

- ▲ Cinéma
- ★ Conservatoire
- Médiathèque / bibliothèque
- ✱ Musée / Médiation culturelle
- Salle de spectacle

CARTE DE LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

Source : INSEE BPE 2021

2.3.3 Une offre culturelle diversifiée

Le Beaujolais offre une diversité culturelle importante :

- 25 musées ou expositions permanentes,
- 9 salles de spectacles : à Villefranche-sur-Saône (le théâtre de Villefranche, le théâtre Pêle-Mêle, la salle de concert du Quai 472).
Les théâtres municipaux de Gleizé, Tarare, Belleville-en-Beaujolais (théâtre de la Grenette) et de Beaujeu, le centre culturel Gléteins à Jassans-Riottier, ainsi que le café-théâtre Applauzo à Saint-Didier-sur-Beaujeu.
- 7 cinémas : à Cours, Thizy-les-Bourgs, Belleville-en-Beaujolais, Tarare, Chazay-d'Azergues et deux à Villefranche-sur-Saône.

La commune de Villefranche-sur-Saône compte également un conservatoire intercommunal (avec deux antennes sur les communes de Jassans-Riottier et Limas), et un bowling.

Enfin le territoire Beaujolais compte environ 70 bibliothèques/médiathèques réparties sur le territoire.

2.4 Couverture numérique

2.4.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du département du Rhône a été révisé le 16 décembre 2016. Le SDTAN affiche sa volonté de supprimer les zones bas débit pour un « accès généralisé au haut débit dans les entreprises et sites publics », et la poursuite du déploiement de la fibre optique à l'ensemble du département. Le département du Rhône est précurseur dans l'aménagement numérique, grâce au déploiement d'un réseau d'initiative publique très haut débit dès 1995, sous la conduite du syndicat mixte EPARI (Etablissement Public pour les Autoroute Rhodaniennes de l'Information).

L'objectif du SDTAN est de fournir en réseau haut débit 100% des foyers et locaux des communes concernées à l'horizon 2022-2025.

Fin 2023, 90 % des foyers et locaux professionnels du Rhône peuvent se raccorder à un réseau de fibre optique.

2.4.2 Une couverture numérique forte mais inégale

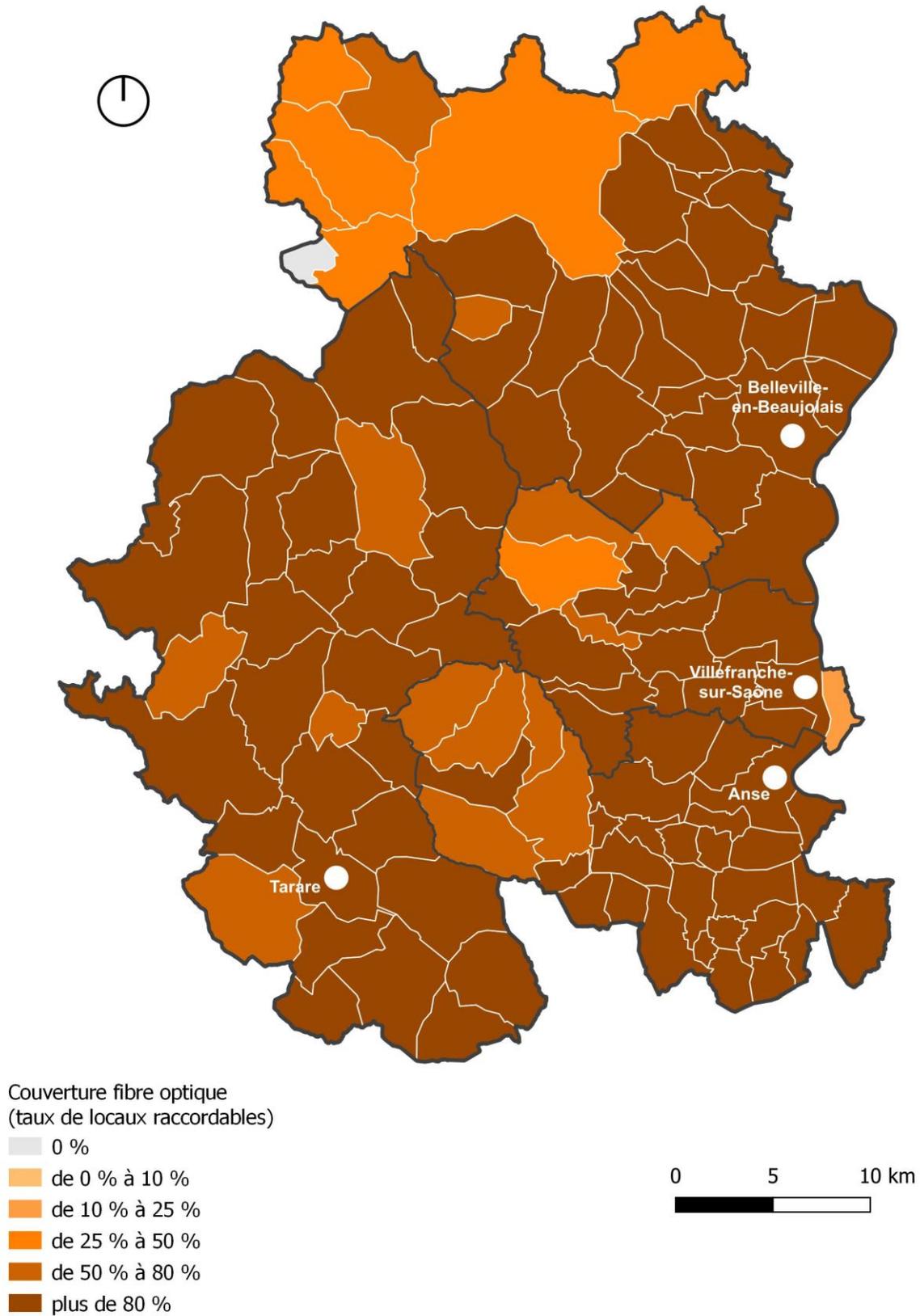
Les données suivantes sont publiées par l'ARCEP : **Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.**

Ces données sont disponibles par trimestre. Ainsi, les données utilisées dans le présent diagnostic sont celles du quatrième trimestre de l'année 2023.

La majorité des communes du territoire sont presque intégralement couvertes par un réseau de fibre optique : 93 communes sur 116 ont un taux de locaux raccordables supérieur à 80 %.

Toutefois, certains secteurs présentent des taux de raccordement plus faibles, notamment les communes rurales du Nord du territoire ainsi que sur la partie centrale, où le relief est souvent plus significatif.

La commune de Jassans-Riottier est également moins bien couverte (entre 10 et 25 % de locaux raccordables). La commune d'Azolette est l'unique territoire où le taux de locaux raccordables est de 0%.

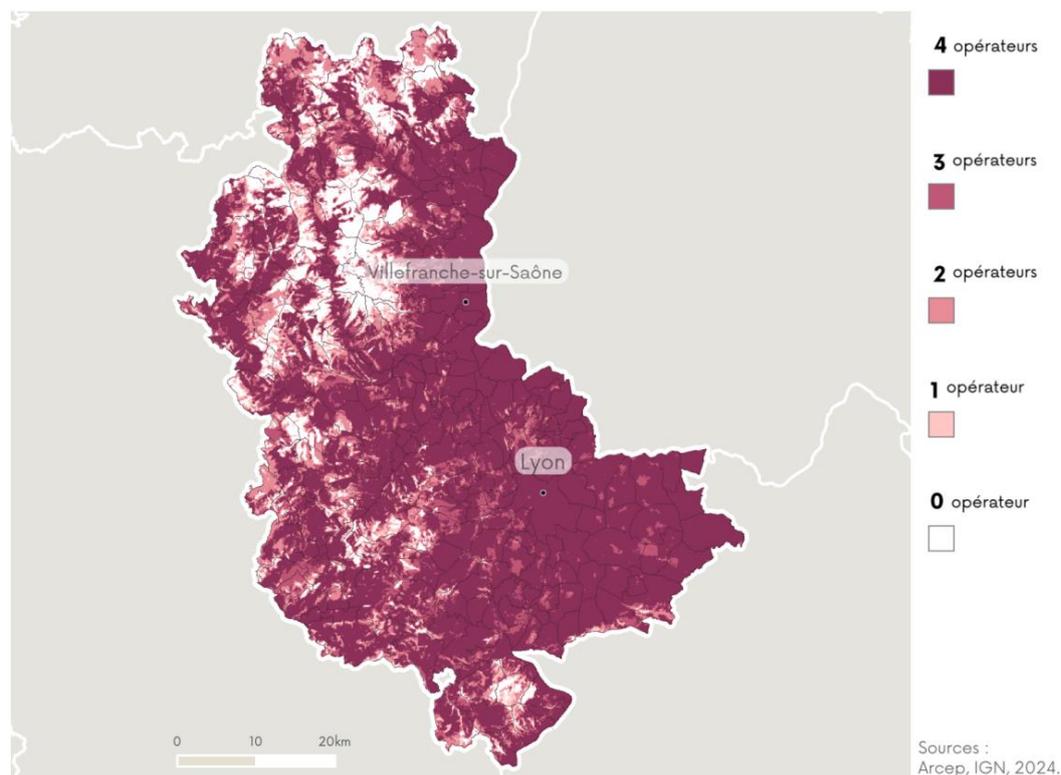


Couverture fibre optique des communes du territoire Beaujolais fin 2023

Sources : ARCEP

Concernant le réseau mobile, les données de l'ARCEP, indique une couverture voix/SMS de 98,5 % de la population à l'échelle du département du Rhône (et 76,2 % de la superficie du département).

Un extrait cartographique permet de préciser la couverture géographique voix/sms par nombre d'opérateurs :



Couverture en voix/SMS en intérieur par nombre d'opérateurs à l'échelle du département du Rhône

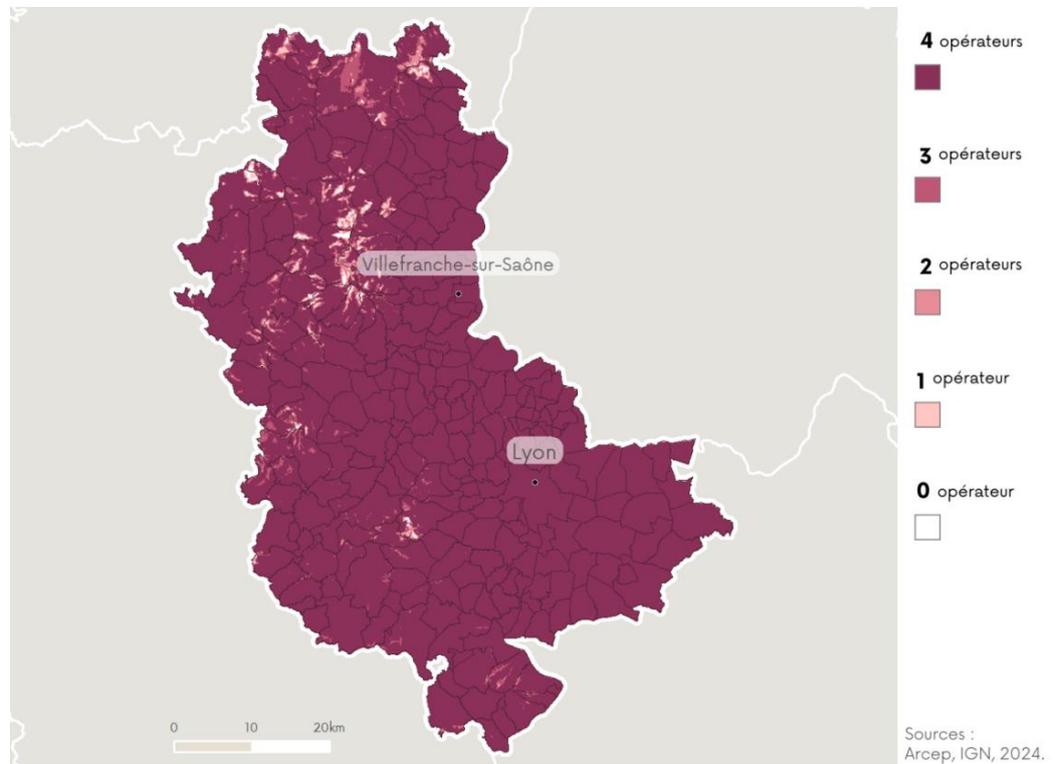
Source : ARCEP

La commune de Jassans-Riottier, sur le département de l'Ain, est située en zone de bonne couverture, avec 4 opérateurs.

On remarque ainsi sur le territoire Beaujolais que les secteurs peu ou pas couverts correspondent aux zones de montagne. Ainsi, certains secteurs ruraux au centre du territoire, à l'Ouest et au Nord, peuvent ne pas bénéficier d'une couverture mobile suffisante pour les appels voix et sms.

En revanche, le territoire bénéficie d'une très bonne couverture 4G. A l'échelle du département du Rhône, 99,9 % de la population est couverte par au moins 3 opérateurs en réseau mobile 4G (et 97,9 % du territoire en superficie).

Comme le montre la carte suivante, la majorité des secteurs les moins bien couverts sont majoritairement situés sur le territoire Beaujolais, mais toutefois peu nombreux.



Couverture en 4G en extérieur par nombre d'opérateurs à l'échelle du département du Rhône

Source : ARCEP

La commune de Jassans-Riottier, sur le département de l'Ain, est située en zone de bonne couverture, avec 4 opérateurs.

2.5 Mobilité

A l'échelle du département de Rhône et de l'agglomération lyonnaise, **SYTRAL Mobilités est l'AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités)**.

A ce titre, SYTRAL Mobilités a pour mission de développer les transports en commun, définir la politique de gestion des réseaux (itinéraires, implantation des arrêts, fréquences, normes de qualité, de sécurité, tarification, etc.) et de financer les réseaux et inciter aux déplacements doux. Il gère ainsi les réseaux suivants : Cars du Rhône à l'échelle du département, TCL sur l'agglomération lyonnaise, et Libellule sur l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Toutes ces missions sont menées en association avec les territoires locaux concernés, qui sont par ailleurs membres du conseil d'administration de SYTRAL Mobilités.

SYTRAL Mobilités est également en charge d'élaborer un **Plan de Mobilité** visant à améliorer les déplacements du quotidien grâce au déploiement de solutions de mobilité durables, performantes et lisibles pour tous les citoyens et dans tous les territoires à horizon 2040.

Les 4 EPCI du territoire sont également Autorité Organisatrice des Mobilité pour certaines compétences, telles que le covoiturage, l'autopartage ou le développement des modes de déplacements actifs.

Aussi, lors de la rédaction du présent diagnostic, la CAVBS et la CCBPD sont en cours d'élaboration d'un Plan Local de Mobilité. **Ces derniers sont prévus d'être approuvés avant fin 2025.**

2.5.1 Un réseau de transport organisé dans une logique de vallée et polarisé par la métropole lyonnaise

2.5.1.1 Un réseau viaire bien hiérarchisé

Le territoire du Beaujolais est traversé et desservi par trois axes principaux de transports (routier ou ferroviaire) : la vallée de la Saône, la vallée de la Turdine et la vallée de l'Azergues.

Les trafics chiffrés sont issus des données du Département du Rhône pour l'année 2022.

La vallée de la Saône est notamment le support de deux axes routiers majeurs :

- **L'A6**, « autoroute du soleil » est l'une des plus fréquentée de France. Au droit du territoire Beaujolais, elle supporte des trafics entre 72 000 véhicules par jour (Saint-Georges-de-Reneins) et 94 000 véhicules par jour (Anse, avant l'échangeur avec l'A46. Après l'échangeur, le trafic se répartit équitablement entre l'A6 avec 47 000 véhicules par jour et l'A46 avec 43 000 véhicules par jour, au niveau d'Ambérieux d'Azergues.

Si elle est l'autoroute des vacances pour la partie nord de la France, elle est aussi un axe de communication majeur européen : reliant les pays du nord à ceux du sud. La fréquentation belge, hollandaise, anglaise et allemande entre autres, y est très importante durant la période estivale.

Elle est aussi un axe commercial majeur, et l'itinéraire des trajets quotidiens d'un nombre important d'actif du territoire.

- **La RD306** (ancienne route Nationale 6 reliant Paris à l'Italie), supportant des trafics autour de 13 000 véhicules par jour au Nord de Belleville-en-Beaujolais, 18 000 véhicules par jour à Saint-Georges-de-Reneins et environ 20 000 véhicules par jour à Villefranche ou Anse.

La vallée de la Turdine accueille :

- **L'A89** (« la transeuropéenne »), reliant Lyon et Bordeaux via Clermont-Ferrand, dont le tronçon traversant le territoire Beaujolais est inauguré en janvier 2013. En 2021, le trafic enregistré au droit de Tarare est de 24 500 véhicules par jour, alors qu'à la Tour de Salvagny (en dehors du territoire du SCoT, à l'approche de la métropole lyonnaise), le trafic est de près de 60 000 véhicules par jour.
- **La RD307** (ancienne route Nationale 7 reliant Paris au Sud de la France). Sur le territoire Beaujolais, le tronçon l'Arbresle-Tarare supporte un trafic d'environ 15 700 véhicules par jour, alors que le tronçon Tarare-Roanne environ 5 400 véhicules par jour.

Enfin, **la vallée de l'Azergues** est desservie par **la RD385** (ancienne route Nationale 485 représentant une portion de la « Route Buissonnière » entre Fontainebleau et Lyon). Elle représente aujourd'hui à une échelle plus locale un lien entre la Bourgogne et la région lyonnaise. Sur le territoire Beaujolais les trafics enregistrés sont beaucoup plus importants sur la partie Sud (environ 13 500 véhicules par jour entre Lozanne et les Ponts Tarrets (Légny), alors que la portion entre les Ponts-Tarrets et Lamure-sur-Azergues compte un peu plus de 5 500 véhicules par jour.

Un autre axe structurant est identifié entre Villefranche et Tarare, **la RD338**, permettant entre autres la liaison entre Villefranche-sur-Saône et l'A89 (via les Ponts Tarrets). Cet axe supporte un trafic de 10 700 véhicules par jour jusqu'aux Ponts Tarrets, puis environ 6 000 véhicules par jour jusqu'à l'A89.

D'autres axes structurants à une échelle plus locale desservent le territoire, notamment, **la RD504** entre Villefranche-sur-Saône et Roanne (desservant notamment la vallée de l'Azergues à proximité de Grandris, ainsi que le Lac des Sapin à Cublize), **la RD337** de Belleville-en-Beaujolais aux Écharmeaux, ou **la RD313** des Ponts Tarrets à Amplepuis, **représentant les principaux axes de desserte entre l'Est et l'Ouest du territoire.**

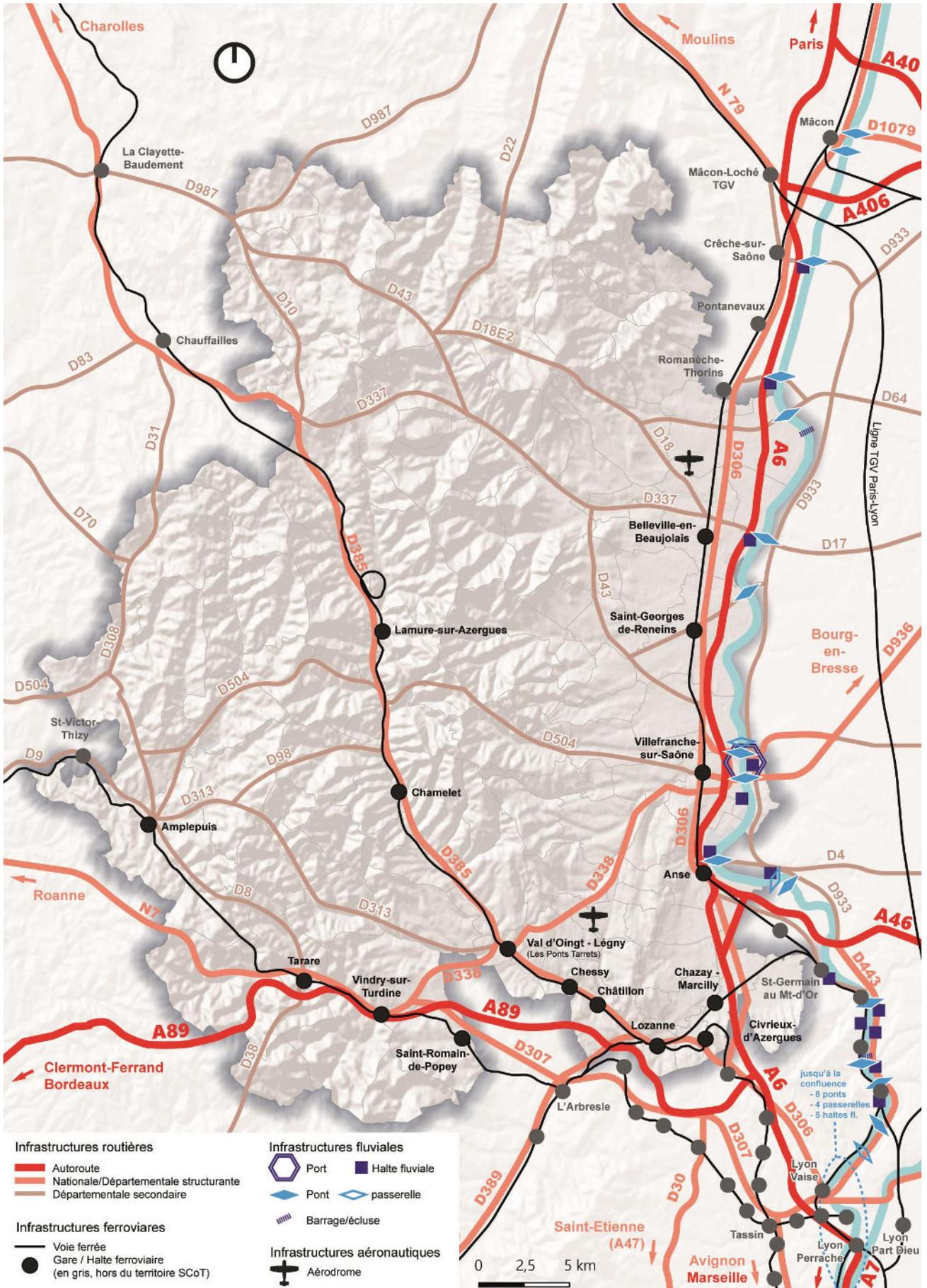
L'analyse de l'évolution du trafic sur les axes structurants du territoire montre que **le nombre journalier de véhicule augmente partout**, sauf sur la portion de la RD306 au Sud du territoire (à Anse, avant l'échangeur A6/A46, puis au droit d'Ambérieux, après l'échangeur).

L'A89 enregistre une évolution de trafic de 130 %. Cela s'explique notamment par le fait que l'année 2013 est l'année de mise en service de l'infrastructure sur le territoire Beaujolais. Le trafic augmente néanmoins significativement sur ce tronçon sur les cinq dernières années (+ 36 % entre 2017 et 2022).

Point de mesure	2013	2022	Evol 2013-2022
A6 (Belleville)	56 061	62 200	+ 11,0 %
A6 (Villefranche Nord)	65 028	76 000	+ 16,9 %
A6 (Villefranche Sud)	82 703	93 900	+ 13,5 %
A6 (Ambérieux après échangeur A6/A46)	43 807	47 300	+ 8,0 %
RD306 (Belleville)	11 962	13 000	+ 9,0 %
RD306 (Saint-Georges)	17 856	18 100	+ 1,4 %
RD306 (Villefranche)	20 145	20 300	+ 0,8 %
RD306 (Anse)	21 172	20 000	- 5,5 %
RD306 (Ambérieux)	12 316	11 500	- 6,6 %
RD337 (Belleville-Beaujeu)	9 416	10 000	+ 6,2 %
Point de mesure	2013	2022	Evol 2013-2022
A89 (Tarare)	10 676	24 500	+ 130 %
RD307 (L'Arbresle - Tarare)	14 433	15 700	+ 8,8 %
RD 307 (Tarare - Roanne)	-	5 400	-
RD313 (Ponts Tarrets - Amplepuis)	3 774	3 800	+ 0,7 %
Point de mesure	2013	2022	Evol 2013-2022
RD385 (Lozanne - Pont-Tarrets)	12 884	13 500	+ 4,8 %
RD385 (Ponts Tarrets - Lamure)	4 946	5 700	+ 15,2 %
RD338 (Villefranche - Ponts Tarrets)	7 470	8 100	+ 8,4 %
RD338 (Ponts Tarrets - A89)	4 935	5 100	+ 3,3 %

Evolution des trafics moyens journaliers sur les voies structurantes du territoire

Source : Département du Rhône



Infrastructures de transport

Sources : IGN, SMB

2.5.1.2 Un réseau ferroviaire à conforter

Trois lignes ferroviaires permettent de desservir le territoire, dans la même logique d'aménagement que le réseau routier, au cœur des trois principales vallées du territoire.

- **La ligne Paris-Lyon-Marseille (Ex « PLM »)**, dans la vallée de la Saône, dessert les gares de Belleville-en-Beaujolais, Saint-Georges-de-Reneins, Villefranche-sur-Saône et Anse,
- **La ligne Lyon-Roanne**, dans la vallée de la Turdine, desservant sur le territoire les gares de Saint-Romain-de-Popey, Vindry-sur-Turdine, Tarare et Amplepuis,
- **La ligne Lyon-Paray-le-Monial**, dans la vallée de l'Azergues, desservant les gares de Lamure-sur-Azergues, Chamelet, Val d'Oingt-Légnay (Les Ponts Tarrets), Chessy, Châtillon et Lozanne.

A Lozanne, la ligne se sépare en deux embranchements, l'un allant vers Tassin, desservant la gare de Civrieux d'Azergues sur le territoire du SCoT, et l'autre rejoignant la ligne Paris/Lyon au niveau de Saint-Germain-au-Mont d'Or, desservant la gare de Chazay-Marcilly sur le territoire du SCoT.

On compte ainsi au total 16 gares (ou haltes ferroviaires) sur le territoire Beaujolais.

La gare de Villefranche-sur-Saône, principale gare du territoire permet de rejoindre rapidement Lyon (toutes gares) en 25 minutes, Vienne en 50 minutes, Valence et Dijon en 1h50. Elle est la troisième gare la plus fréquentées du Département du Rhône (après Lyon Part-Dieu et Lyon Perrache) avec près de 2,5 millions de voyageurs sur l'année 2022 (estimation SNCF). Elle donne aussi un accès aux autres polarités du val de Saône (Saint-George-de-Reneins et Anse en 5 min, Belleville-en-Beaujolais en 10 min).

La gare de Belleville-en-Beaujolais est la seconde gare la plus importante du territoire. Elle compte plus d'1 million de voyageurs en 2022.

La gare de Tarare, gare de l'Ouest du territoire permet de rejoindre Lyon (Perrache) et Roanne en 40 minutes, Clermont-Ferrand en 1h50. Elle compte 555 000 voyageurs en 2022.

La ligne qui traverse la Vallée de l'Azergues permet notamment des liaisons vers Lyon (depuis Lamure-sur-Azergues en 50 minutes ou depuis Lozanne en 25 minutes). On compte environ 350 000 voyageurs en gare de Lozanne pour l'année 2022.

Bien que le territoire du Beaujolais soit relativement bien équipé en termes d'infrastructures ferroviaires, la desserte est essentiellement orientée par les liens avec la métropole Lyonnaise. Ainsi, la ligne du val de Saône (Mâcon-Lyon) offre une bonne fréquence de trains : environ toutes les 10 minutes en heure de pointe du matin ou du soir depuis Villefranche-sur-Saône vers les gares lyonnaises. En sens

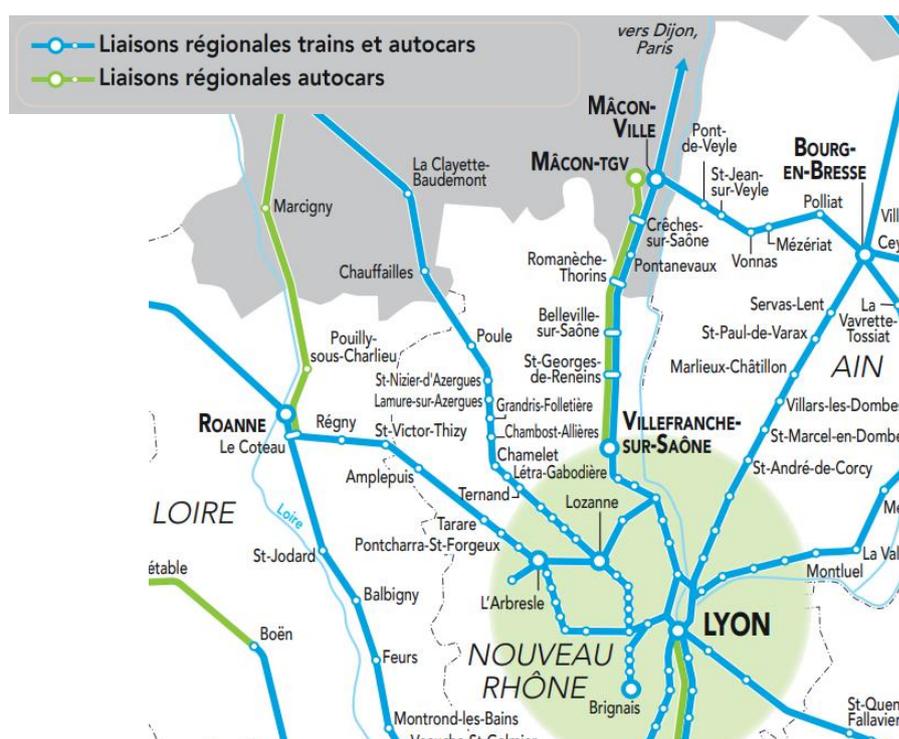
inverse, on compte un train toutes les ½ heures environ en heure de pointe (au départ de Lyon Part-Dieu, Lyon Perrache ou Vaise).

Un bus SNCF permet également des liaisons entre Villefranche-sur-Saône et la Gare TGV de Mâcon.

La ligne Roanne-Lyon permet des trajets toutes les ½ heures en heure de pointe en gare de Tarare. La fréquence est plus importante en gare de Lozanne.

La ligne Paray-le-Monial – Lyon permet environ quatre allers-retours directs par jour entre Lamure-sur-Azergues et Lyon (des trajets complémentaires sont proposés en cumulant un bus jusqu'à Lozanne, puis un train jusqu'à Lyon).

Sur cette ligne, en complément, afin de proposer un maillage plus fin du territoire, la SNCF propose des trajets en bus (en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes), afin de desservir des communes non équipées d'une gare. C'est le cas notamment pour Poule-les-Écharmeaux, Saint-Nizier-d'Azergues, Grandris, Chambost-Allières, Létra et Ternand.



Réseau TER et Cars Auvergne-Rhône-Alpes

Source : SNCF, Région AURA

Aucune ligne TGV ne dessert le territoire. Les gares TGV les plus proches sont celles de Lyon-Part-Dieu, Lyon-Perrache et Mâcon-TGV (liaisons vers Paris, Marseille et Lille essentiellement).

Le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) dans l'aire métropolitaine lyonnaise a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement du quotidien en proposant une offre de transport multimodale cohérente à l'échelle du bassin de vie lyonnais.

Il prévoit une densification de la desserte ferroviaire selon une logique de type « RER », que l'on retrouve dans l'aire métropolitaine lyonnaise : augmentation du nombre de trains, fréquence accrue, élargissement des plages horaires, et renforcement des conditions de sécurité. Le territoire du Beaujolais sera desservi par le projet SERM par les gares de Villefranche-sur-Saône et de Tarare.

Le projet contribue également à la transition écologique en proposant des alternatives concrètes à l'usage de la voiture individuelle, telles que le train, le bus, le covoiturage ou encore les mobilités actives. Une attention particulière est portée à la meilleure articulation entre les différents modes de transport, en particulier autour des gares, afin de faciliter les correspondances et les déplacements multimodaux. Enfin, le SERM vise à simplifier le parcours des usagers grâce à une billettique unifiée, en dépassant les logiques par opérateur, pour une expérience de mobilité plus fluide à l'échelle du bassin de vie lyonnais.

2.5.1.3 Un réseau dense de transport en commun routier

Comme vu précédemment, c'est SYTRAL Mobilités, l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) qui est gestionnaire des réseaux de transport en commun sur l'ensemble du territoire :

- **Le réseau Cars du Rhône, sur l'ensemble du territoire, qui sera inclus dans les zones 2, 3, 4 et 5 du réseau « TCL » à compter de septembre 2025**
- **Le réseau Libellule**, au sein de la CAVBS.
- **Le réseau TCL**, sur l'agglomération lyonnaise (dont la ligne 21 dessert la commune de Chasselay sur le territoire Beaujolais)

Fin 2022, SYTRAL Mobilités a lancé une étude de restructuration du réseau Cars du Rhône, visant à unifier le réseau de transports en commun au sein du périmètre global géré par SYTRAL Mobilités.

Cette restructuration est proposée en plusieurs phases, à adapter notamment en fonction des évolutions du réseau ferroviaire (stratégie d'organisation du réseau en rabattement sur les gares). Une première phase (court terme) a été mise en œuvre dès septembre 2023, avec la création de nouvelles lignes ou le renforcement de lignes existantes.

- Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, **le réseau Cars du Rhône** compte 14 lignes régulières pour l'ensemble du territoire :
 - ▶ La ligne 115 : Villefranche-sur-Saône – Lyon (via Lissieu)
 - ▶ La ligne 116 : Cours – Lyon (via Tarare)
 - ▶ La ligne 117 : Villefranche-sur-Saône – Belleville-en-Beaujolais
 - ▶ La ligne 118 : Villefranche-sur-Saône – Lyon
 - ▶ La ligne 217 : Villefranche-sur-Saône – Tarare
 - ▶ La ligne 234 : Belleville-en-Beaujolais
 - ▶ La ligne 235 : Belleville-en-Beaujolais – Beaujeu
 - ▶ La ligne 236 : Villefranche-sur-Saône – Deux-Grosnes
 - ▶ La ligne 237 : Cours – Amplepuis
 - ▶ La ligne 238 : Belleville-en-Beaujolais – Fleurie
 - ▶ La ligne 239 : Meaux-la-Montagne – Amplepuis (via Cublize)
 - ▶ La ligne 240 : Cours – Roanne
 - ▶ La ligne 264 : Tarare
 - ▶ La ligne 265 : Villefranche-sur-Saône – Claveisolles

L'Est du territoire est également desservi par **le réseau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** (incluant les Cars de l'Ain et hors périmètre SYTRAL) avec les lignes régulières suivantes :

- ▶ La ligne A13 : Belleville-en-Beaujolais – Saint-Germain-au-Mont d'Or (via Jassans-Riottier)
- ▶ La ligne A14 : Mâcon – Belleville-en-Beaujolais
- ▶ La ligne A19 : Villefranche-sur-Saône – Bourg-en-Bresse (via Jassans-Riottier)

- ▶ La ligne A20 : Belleville-en-Beaujolais – Bourg-en-Bresse
- ▶ La ligne A85: Villefranche – Trévoux (via Jassans-Riottier)
- ▶ La ligne A91 : Belleville-en-Beaujolais – Villars-les-Dombes
- ▶ La ligne X25 : Villefranche – Mâcon (via Arnas et Saint-Georges-de-Reneins)

Ainsi sur le territoire Beaujolais, 52 communes sont desservies par au moins une ligne régulière.

SYTRAL Mobilité gère également **le réseau de transport scolaire** sur son périmètre (par délégation de la Région) assurant une desserte plus fine du territoire avec plus de 300 lignes au total.

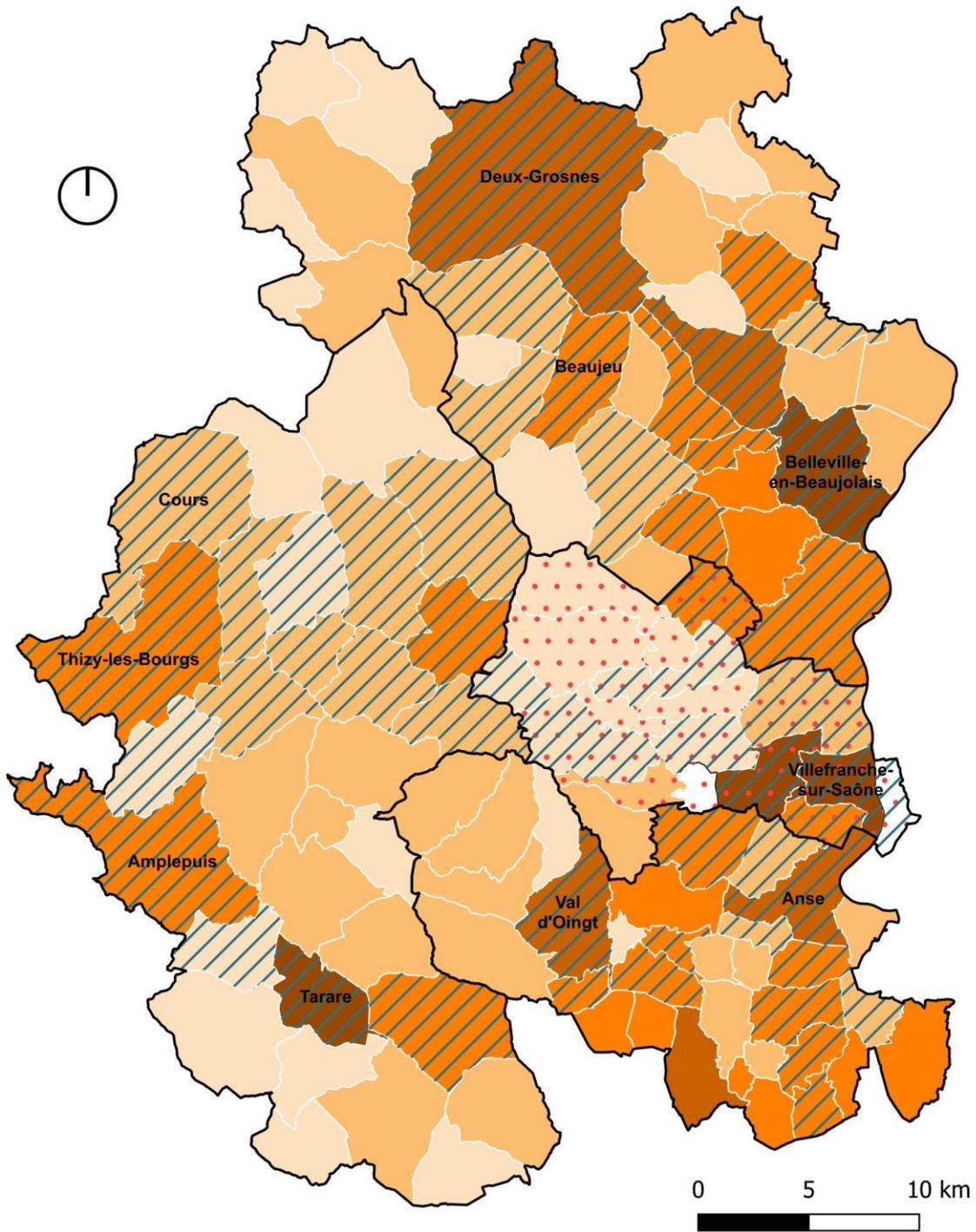
Ces lignes « fréquences » (réseau Cars du Rhône) sont ciblées pour le transport des élèves mais sont accessibles à tous les usagers. Le nombre de passage est toutefois limité et calé sur les horaires des établissements scolaires (parfois un seul aller-retour par jour).

Ainsi, 155 lignes scolaires desservent l'ensemble des communes du territoire, excepté Lacenas et Jassans-Riottier, par ailleurs desservies par le réseau urbain Libellule sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Les lignes scolaires de l'Ain ne sont pas comptabilisées sur la carte suivante, étant exclusivement réservées à un public scolaire.

Le réseau Libellule, également géré par SYTRAL Mobilité, est le réseau urbain de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. Il comprend

- le réseau CityLib, sur les 5 communes de la polarité urbaine (Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Arnas, Limas et Jassans-Riottier)
 - o 5 lignes régulières avec des fréquences d'environ 15 minutes dans les deux sens,
 - o 4 lignes scolaires, desservant plus spécifiquement les collèges et Lycées de la CAVBS, sur des horaires adaptés aux établissements.
- le réseau CarLib : comprenant 8 lignes régulières desservant les autres communes du territoire, essentiellement vers les établissements scolaires (y compris le collège de Saint-Georges-de-Reneins).
Seules les communes de Ville-sur-Jarnioux, Saint-Cyr-le-Chatoux et le bourg de Saint-Etienne-des-Oullières ne sont pas desservis sur le territoire de la CAVBS. Ces communes bénéficient toutefois des lignes « fréquence » du réseau Cars du Rhône à la même tarification que le réseau Libellule.
- Un service de transport à la demande.



Transports en commun

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">  Commune desservie par au moins une ligne régulière (Cars du Rhône ou réseau régional)  Commune desservie par au moins une ligne du réseau Libellule (CAVBS) | <p>Commune desservie par les lignes scolaires Cars du Rhône (lignes "fréquence")</p> <ul style="list-style-type: none">  commune non desservie  une seule ligne  entre 2 et 5 lignes  entre 5 et 10 lignes  entre 10 et 15 lignes  plus de 15 lignes |
|---|--|

Desserte du territoire en transports en commun

Sources : SYTRAL Mobilités, Cars du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Hors compétence de SYTRAL Mobilités, l'Est du Territoire est également desservi par le **réseau Saônibus de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** avec deux lignes régulières :

- ▶ La ligne 1 : Anse Gare – Les Échets Gare
- ▶ La ligne 2 : Villefranche-sur-Saône Gare – Saint-André-de-Corcy Gare

En complément des lignes de bus régulières et scolaires, **plusieurs services de transport à la demande existent** sur les quatre EPCI du territoire :

- **RésaLIB** (réseau Libellule de la CAVSB) : service ouvert à tous, sur trois secteurs définis (RésaLIB A, B et C), ainsi qu'un service Soirée et Dimanche sur les 5 communes de la polarité urbaine (Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Arnas, Limas et Jassans-Riottier).
- Le service de **Transport pour Personnes Isolées (TPI) de la CCBPD**, réservé aux habitants de la CCBPD ne bénéficiant pas d'autre moyen de transport public à moins d'1 km de leur domicile et en réelle difficultés de déplacement,
- Le service de **Transport A la Demande solidaire de la CCSB**, réservé aux habitants de la CCSB en difficulté, permettant d'effectuer des trajets non réalisables par une desserte existante en transports en commun, sur deux secteurs définis,
- **Le réseau CORUS, sur le territoire de la COR**, réservé aux résidents de la COR ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens, sur 6 secteurs définis,

2.5.1.4 La Saône un atout majeur pour développer la multimodalité



Le territoire est bordé à l'Est par la Saône, axe fluvial majeur pour le transport de marchandise à l'échelle européenne, le réseau navigable Rhône-Saône représentant environ 1 200 kilomètres au total dont 625 kilomètres de voies grand gabarit.

Pour information, un bateau « grand gabarit » permet de transporter l'équivalent de 60 à 160 poids lourds selon le type de bateau.

Il faut compter environ 3 jours pour relier Lyon à Sète.

Sur le territoire Beaujolais, le **Port de Villefranche-sur-Saône** permet le transport d'environ 700 000 tonnes de matériaux annuel (année 2015), notamment de produits du BTP (y compris de la filière bois), de céréales, ou d'engrais.

Le développement du Port de Villefranche représente un enjeu majeur pour le territoire en ce qui concerne le transport de marchandises (et notamment pour les filières locales telles que le BTP, la filière bois et la filière agricole.

Réseau navigable Rhône-Saône

Source : VNF

En effet, l'analyse de l'évolution des trafics sur le réseau Rhône-Saône montre un doublement entre 2008 et 2017, malgré un ralentissement entre 2015 et 2017.

Plus spécifiquement pour le Port de Villefranche, le Schéma Portuaire Lyonnais, approuvé en 2015 prévoit de :

- **Moderniser les infrastructures fluviales et multimodales** (Mettre en conformité les installations du Port de Villefranche) et conforter son rôle de grand port « vracquier » du nord de Lyon (BTP et agro-alimentaire),
- A long terme : **reconquérir du foncier** à proximité du port de Villefranche pour son développement futur.

ÉVOLUTION DES TRAFICS

2008-2017 (EN EVP)

**Evolution des trafics (en Equivalent Vingt Pieds) sur le réseau Rhône-Saône**

Source : VNF

Le port de Villefranche possède de plus un embranchement ferré, dont la réhabilitation est prévue, permettant alors une intermodalité rail-flleuve-route à valoriser.

A court terme, les espaces de stockage peuvent être optimisés (un bâtiment couvert étant en cours de rénovation) et la mise en place d'une deuxième bascule devrait permettre d'améliorer les temps de chargement/déchargement. Aujourd'hui le chargement d'un bateau de 1 700 tonnes prend une journée (voire deux lorsqu'il s'agit d'un transport de grumes).



Port de Villefranche-sur-Saône : quai de chargement/déchargement et embranchement rail à réhabiliter (photos SMB)

2.5.1.5 Des infrastructures aéronautiques à vocation principale de loisirs

Le territoire Beaujolais compte deux aérodromes civils à vocation principale de loisirs :

- L'aérodrome Villefranche-Tarare, **nouvellement dénommé « aérodrome des Portes du Beaujolais »** situé sur la commune de Frontenas (CCBPD).
Il est exploité par la CCI, qui est également propriétaire du foncier.
Plusieurs clubs liés aux loisirs aéronautiques y sont installés, proposant des cours de pilotage et baptêmes de l'aire dans des disciplines variées (avion, hélicoptère, planeur, ULM, montgolfières,).
Un service d'avitaillement en carburant est disponible sur place, ainsi que plusieurs hangars pour le stationnement d'aéronefs (en location).
Le site comprend également une zone d'activités en partie dédiées aux métiers de l'aéronautique (fabricant d'hélices, ateliers de mécanique, photos aériennes, ...).
- L'aérodrome de Pizay, sur la commune de Belleville-en-Beaujolais (CCSB).
Il s'agit d'une structure privée dédié à la formation (école de pilotage allant de l'initiation à la préparation des brevets de pilotage de montgolfières et ULM notamment), à la pratique de loisirs (ULM, montgolfière, planeur), mais aussi la vente et l'entretien de divers types d'aéronefs.

2.5.2 Des déplacements majoritairement internes au territoire

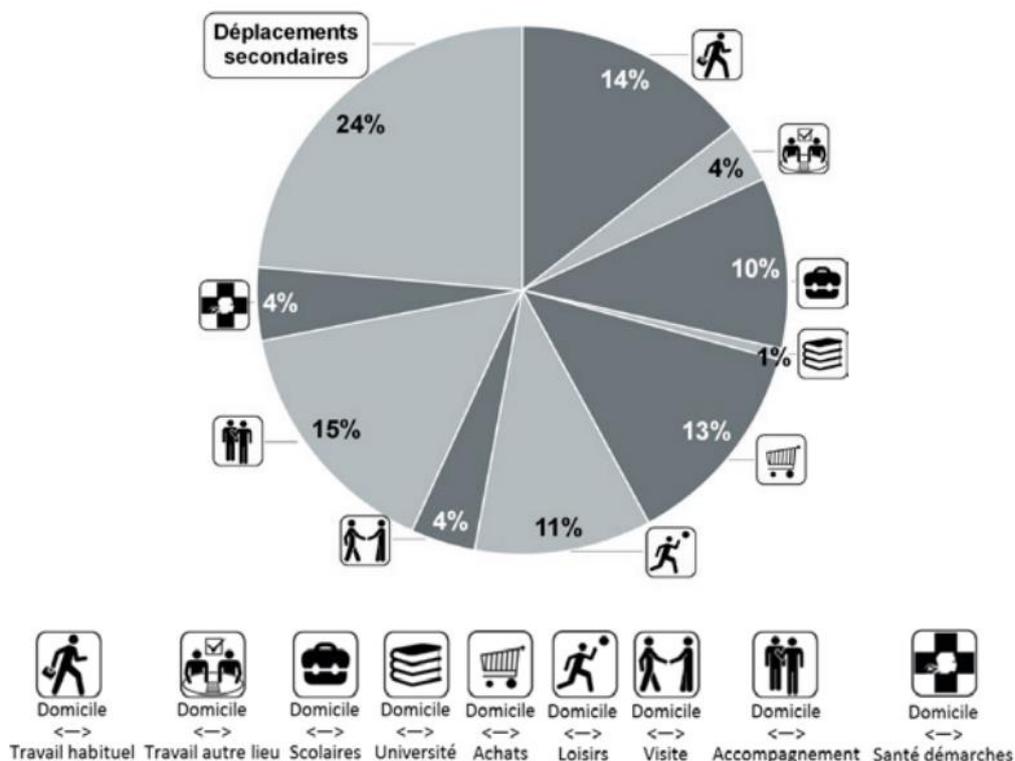
Tous les 10 ans, SYTRAL Mobilités pilote une enquête de déplacements à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, les différents EPCI concernés, et les syndicats mixtes porteurs de SCoT.

La dernière enquête menée en 2014-2015, permet de connaître les pratiques de déplacements sur le territoire ainsi que leurs évolutions en comparaison de l'enquête précédente (2006).

2.5.2.1 Pourquoi les habitants du Beaujolais se déplacent-ils ?

En 2015, le territoire Beaujolais compte environ 2,4 personnes par ménage et 1,5 voiture par ménage. Ainsi le taux de motorisation des ménages est relativement faible en comparaison de l'ensemble du périmètre étudié (hors métropole lyonnaise) où on compte 1,63 voiture par ménages. Ce chiffre est toutefois en augmentation depuis 2006 (+ 3 %).

L'étude de déplacement de 2015 estime un total de 717 000 déplacements quotidiens sur le territoire Beaujolais.



Répartition des déplacements des habitants du Beaujolais par motifs

Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnais, SYTRAL

La majorité des déplacements est lié à des motifs « obligés » : travail, école, université, soit environ 30 % des déplacements.

Environ un quart des déplacements est considéré comme secondaire, c'est-à-dire sans lien avec le domicile (ni en origine, ni en destination).

L'accompagnement représente 15 % des déplacements.

Cette répartition est proche de celle des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise et a peu évolué depuis 2006.

2.5.2.2 Comment se déplacent les habitants du Beaujolais ?

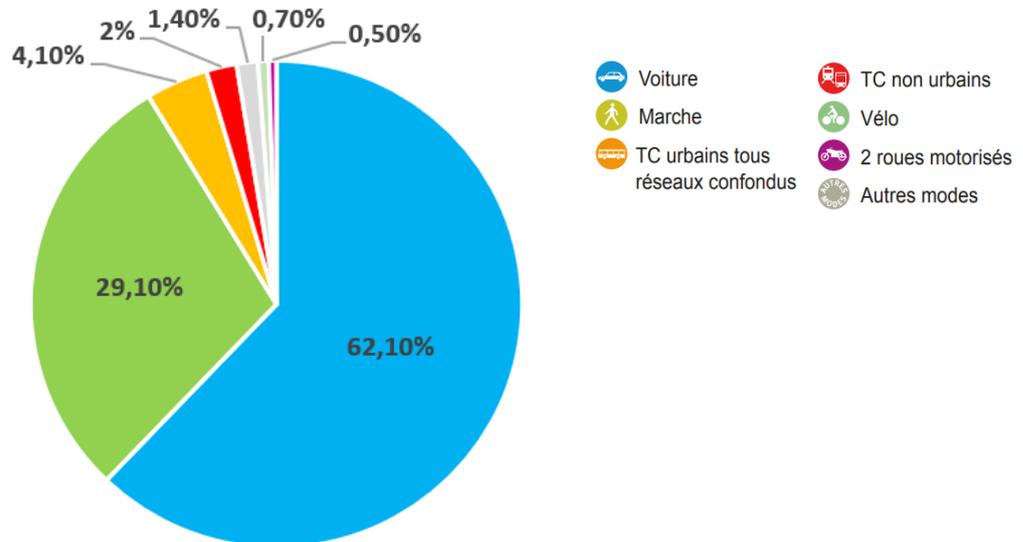
On compte sur le territoire Beaujolais environ 3,8 déplacements quotidiens par habitants, dont 2,4 s'effectuent en voiture.

Ainsi, la part modale de la voiture représente 62,1 % des déplacements (conducteur et passager confondu).

Près de 30 % des déplacements se font à pied.

Les transports en commun (urbains et non urbains) sont utilisés pour 6,1 % des déplacements.

Le vélo en revanche n'est utilisé que pour 0,7 % des déplacements.



Répartition des déplacements par mode quotidiens du Beaujolais en 2015

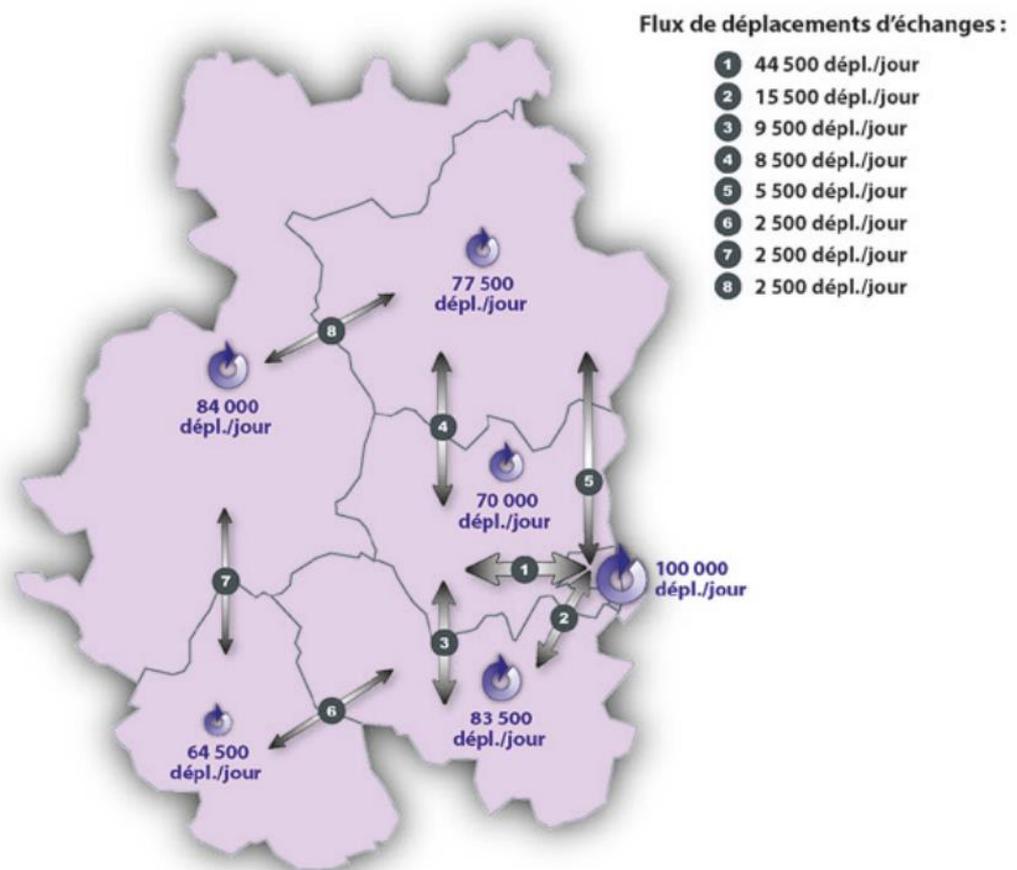
Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnais, SYTRAL

2.5.2.3 Où se déplacent les habitants du Beaujolais ?

80 % des déplacements quotidiens sont internes au territoire (environ 3 points de moins par rapport à 2006), soit 577 000 déplacements sur 717 000.

Pour l'analyse, le territoire Beaujolais est divisé en six sous-secteurs :

- ▶ L'agglomération caladoise (hors Villefranche-sur-Saône)
- ▶ Villefranche-sur-Saône
- ▶ Beaujolais Pierres Dorées
- ▶ Beaujolais Saône
- ▶ Haut Beaujolais / Ouest Rhodanien (hors Tarare et communes voisines)
- ▶ Tarare et communes voisines



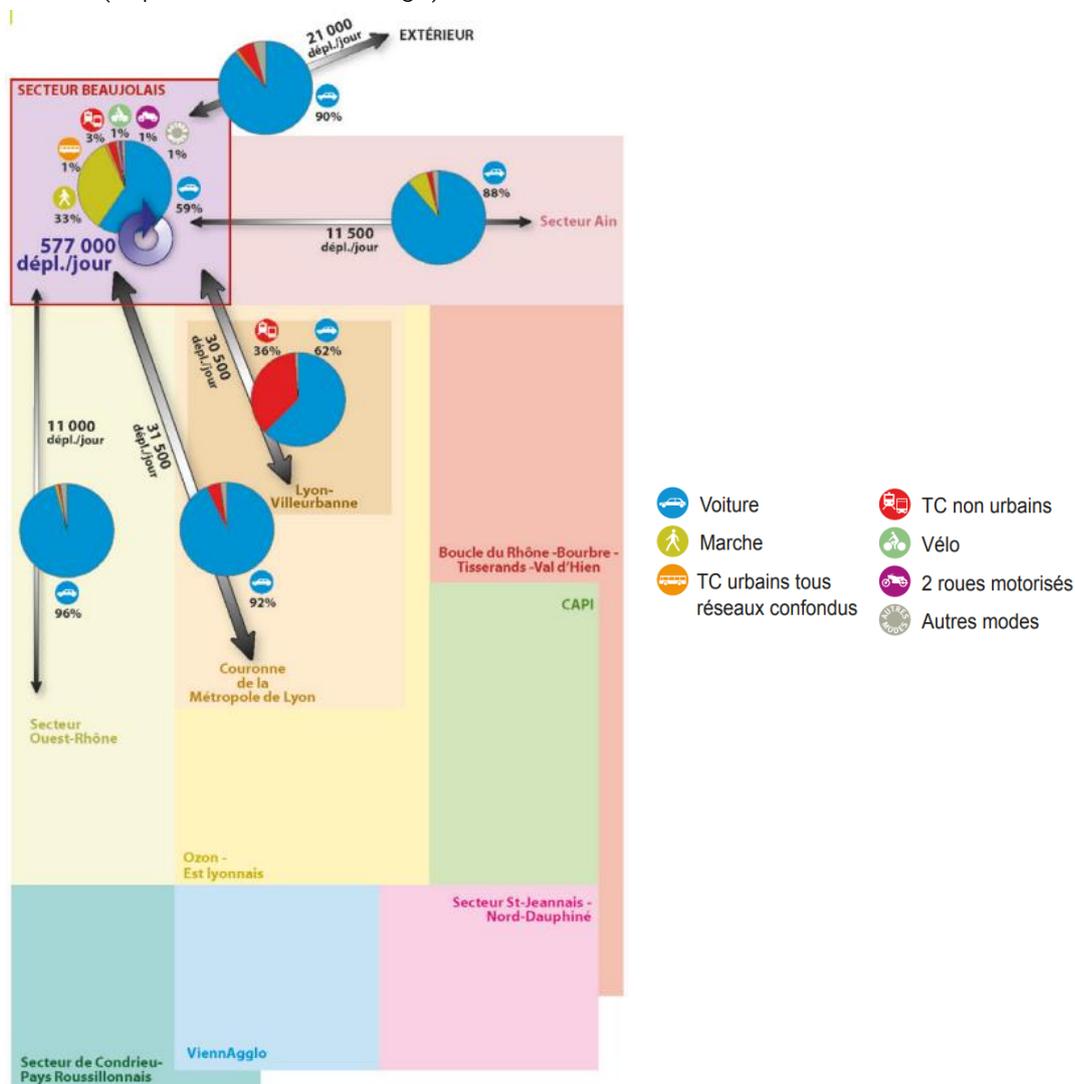
Déplacements quotidiens internes du Beaujolais (les flux inférieurs à 2 300 déplacements par jours ne sont pas représentés)

Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnais, SYTRAL

On remarque également que les déplacements quotidiens se font majoritairement en interne de chaque sous-secteur (flèches bleues sur la carte précédente).

- 214 000 pour l'agglomération caladoise (dont 100 000 uniquement interne à Villefranche-sur-Saône)
- 83 500 pour le secteur Beaujolais Pierres Dorées
- 77 500 pour le secteur Saône-Beaujolais
- 148 000 pour le secteur Haut-Beaujolais/Ouest Rhodanien (dont 64 500 sur Tarare et ses communes voisines)

Environ 20 % des déplacements quotidiens du Beaujolais se font avec les territoires voisins (déplacements d'échange).



Déplacements quotidiens externes du Beaujolais (les flux inférieurs à 2 300 déplacements par jours ne sont pas représentés)

Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnais, SYTRAL

Parmi les 106 500 déplacements des habitants du Beaujolais externes au territoire, **la majorité se fait vers la métropole lyonnaise : près de 60 % au total**, dont la moitié environ vers Lyon-Villeurbanne (avec une part modale de transports en commun non urbains de 36 %).

On compte également des échanges importants **avec le une partie du département de l'Ain : 10 % des déplacements externes**.

Le secteur Ouest-Rhône capte également 10 % des échanges externes au territoire. Ces déplacements se font majoritairement en voiture.

Aussi, le territoire Beaujolais capte une partie des déplacements en provenance des territoires voisins :

- 30 500 des déplacements quotidiens des habitants du secteur Ain (incluant les communautés de communes Centre Dombes, du Canton de Chalamont et de la Plaine de l'Ain) se font avec le territoire Beaujolais (soit environ 20 % des déplacements externe du secteur Ain).
- 25 500 déplacements quotidiens en provenance des habitants du périmètre du SCoT de l'agglomération lyonnaise (soit environ 11 % des déplacements externe du périmètre SEPAL),
- 13 000 déplacements quotidiens des habitants du secteur Ouest Rhône (soit 8,7 % des déplacements externes de ce secteur).

Enfin, près de 20 % des échanges se font avec l'extérieur du périmètre d'étude, notamment avec la Saône-et-Loire.

2.5.2.4 Focus sur les déplacements domicile-travail

Les données suivantes sont issues de l'analyse des parcours résidentiels et des marchés immobiliers sur le territoire du SCoT Beaujolais, étude pilotée par le Syndicat Mixte du Beaujolais en 2020 dans le cadre de la révision du SCoT.

L'étude se base sur les données de l'INSEE de 2016.

Les actifs résidents sur le territoire du SCoT travaillent majoritairement sur le territoire et au sein de leur EPCI respectifs, sauf pour la CCBPD, où la majorité des actifs résidents travaillent sur la métropole Lyonnaise.

Les polarités du territoire notamment captent une part importante des actifs.

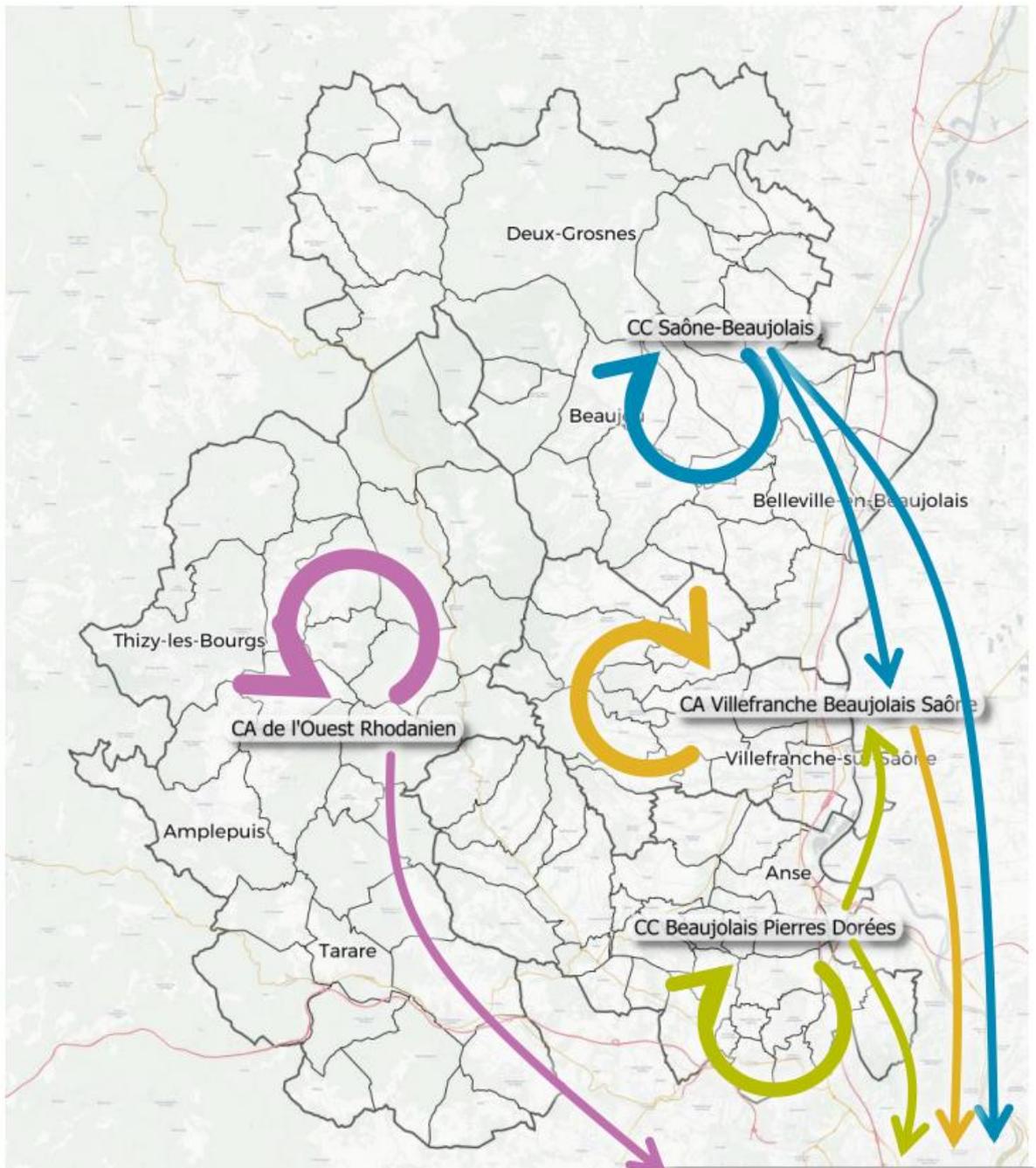
Ainsi, Villefranche-sur-Saône est le lieu de travail de 32 % des actifs de la CAVBS, 10 % des actifs de la CCSB et 7 % des actifs de la CCBPD.

Belleville-en-Beaujolais accueille 11 % des actifs de la CCSB et Tarare 17 % des actifs de la COR.

La métropole lyonnaise capte au total environ $\frac{1}{4}$ des actifs du territoire Beaujolais (43 % des actifs de la CCBPD, 25 % des actifs de la CAVBS, 13 % des actifs de la CCSB et 16 % des actifs de la COR).

On compte également des flux secondaires vers les pôles d'emplois des territoires voisins, représentant toutefois moins de 10 % des migrations domiciles-travail ayant pour origine le territoire

- Vers le département de l'Ain (CC Val de Saône Centre et CC Dombes Saône Vallée) : 3,3 %
- Vers la CC Pays de l'Arbresle : 2,4 %
- Vers la CA Mâconnais Beaujolais : 1,7 %
- Vers la CA Roannais : 0,7 %



Lieux de travail des actifs résidant sur la **CC Saône-Beaujolais**
17 153 actifs



Lieux de travail des actifs résidant sur la **CA de l'Ouest Rhodanien**
18 945 actifs



Lieux de travail des actifs résidant sur la **CA Villefranche Beaujolais Saône**
28 911 actifs



Lieux de travail des actifs résidant sur la **CC Beaujolais Pierres Dorées**
22 983 actifs

EPCI de travail	Part d'actifs
CC Saône Beaujolais	47%
<i>Belleville-en-Beaujolais</i>	11%
CA Villefranche Beaujolais Saône	17%
<i>Villefranche sur Saône</i>	10%
Métropole de Lyon	13%

EPCI de travail	Part d'actifs
CA de l'Ouest Rhodanien	60%
<i>Tarare</i>	17%
<i>Thizy-les-Bourgs</i>	9%
<i>Amplepuis</i>	7,5%
<i>Cours</i>	6%
Métropole de Lyon	16%

EPCI de travail	Part d'actifs
CA Villefranche Beaujolais Saône	53%
<i>Villefranche-sur-Saône</i>	32%
<i>Cleizé</i>	4,5%
Métropole de Lyon	25%
<i>Lyon Villeurbanne Caluire</i>	12%

EPCI de travail	Part d'actifs
Métropole de Lyon	43%
<i>Lyon Villeurbanne Caluire</i>	20%
CC Beaujolais Pierres Dorée	31%
<i>Anse</i>	4%
<i>Val d'Oingt</i>	3%
CA Villefranche Beaujolais Saône	11%
<i>Villefranche-sur-Saône</i>	7%

Métropole de Lyon

Répartition des déplacements des actifs résidents du territoire Beaujolais

Source : Adequation, INSEE 2016

2.5.3 Des déplacements majoritairement motorisés mais en évolution

2.5.3.1 Un usage dominant de l'automobile en lien avec un territoire principalement rural.

Les données de l'INSEE donnent des informations sur l'équipement automobile des ménages. Ainsi, à l'échelle du territoire Beaujolais, près de 90 % des ménages (88,8 %) possèdent au moins une voiture en 2020.

Les chiffres détaillés par EPCI présentent des situations relativement proches. Seule la CAVBS se distingue avec plus de ménages ne possédant qu'une seule voiture et moins de ménages possédant deux voitures ou plus. La CCBPD se distingue également par un plus grand nombre de ménage possédant au moins deux voitures.

	Ménages ayant 1 voiture	Ménages ayant 2 voitures ou plus	TOTAL (Ménages ayant au moins 1 voiture)	Ménages ayant au moins un emplacement réservé au stationnement
CAVBS	50,5 %	34,3 %	84,8 %	64,7 %
CCBPD	39,0 %	55,8 %	94,8 %	81,7 %
CCSB	44,3 %	47,6 %	91,9 %	73,7 %
COR	44,6 %	42,0 %	86,6 %	64,8 %
Beaujolais	45,2 %	43,6 %	88,8 %	70,4 %

Équipement automobile des ménages en 2020

Sources : INSEE, RP2020

Ainsi, les communes les plus rurales ont un taux d'utilisation de la voiture dans les trajets domicile-travail beaucoup plus élevé : il est de 90,5% à Létra, de 91,3% à Ternand, de 92% à Saint-Apollinaire.

A l'inverse, sur les communes urbaines la part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail est moins élevée, bien que toujours dominante.

Dans les quatre polarités du territoire, Villefranche-sur-Saône, Anse, Belleville-en-Beaujolais et Tarare ce taux est respectivement de 67,1 %, de 76,4 %, de 75,7 % et de 68,7 %.

La diminution de la part modale de la voiture individuelle peut s'expliquer par la concentration des populations et des emplois mais aussi par la présence d'infrastructures de transport alternatives à la voiture.

La CAVBS est le seul EPCI à disposer d'un service de transport urbain (réseau Libellule), expliquant ainsi les 10,8 % d'actifs à utiliser les transports en commun pour se rendre à son lieu de travail. Ce taux est de 8,1 % dans la CCBPD, de 6,5 % dans la CCSB et de 6,1 % dans la COR.

Aussi, la CAVBS, de par son caractère plus urbain, est l'EPCI où les mobilités douces (marche à pied, trottinette, vélos ou encore rollers) sont les plus représentées (8,8 %). Dans la COR, ce taux est de 7,8%, c'est le second plus élevé du territoire. Les actifs de la CCSB et de la CCBPD ont deux fois moins recours aux mobilités douces : il est de 3,2 % dans la CCBPD et de 4,8 % dans la CCSB.

2.5.3.2 Des pratiques de déplacement alternatives à soutenir

Le covoiturage est l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur, non professionnel, et un ou plusieurs passagers dans le but d'effectuer un trajet commun (régulier ou ponctuel).

L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service pour un trajet au choix, sur une durée limitée.

Les politiques publiques en matière de mobilités tendent à favoriser le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

On peut d'ailleurs observer sur le territoire Beaujolais des évolutions sensibles ces dernières années, contribuant à un système global de mobilités plus durable.

Ainsi, l'enquête de déplacement de 2015 de SYTRAL Mobilités montre à l'échelle du Beaujolais une diminution globale de la part modale de la voiture dans l'ensemble des déplacements par rapport à l'enquête de 2006 (- 6 points en conducteur et - 3 points en passager) tandis que les transports en commun et les modes actifs voient leur part augmenter (+ 1 point respectivement pour les TC urbains et les TC non urbains, + 7 points pour la marche, l'usage du vélo restant stable)

	Modes	Nombre de déplacements par jour	Mobilité	Part modale	Evolution part modale 2006/2015
Secteur Beaujolais	conducteur 	348 500	1,84	48,6%	-6 pts
		208 500	1,11	29,1%	+7 pts
	passager 	97 000	0,51	13,5%	-3 pts
		29 500	0,16	4,1%	+1 pt
		14 000	0,07	2,0%	+1 pt
		10 500	0,05	1,4%	stable
		5 500	0,03	0,7%	stable
		4 000	0,02	0,5%	stable
	Total	717 000	3,80	100,0%	

Déplacements quotidiens et part modale des habitants du Beaujolais

Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnais, SYTRAL

	Voiture		TC non urbains
	Marche		Vélo
	TC urbains tous réseaux confondus		2 roues motorisés
			Autres modes

Concernant les transports en commun, on peut remarquer que leur présence n'est pas garante de la diminution de la part modale de la voiture individuelle, la presque totalité des communes du territoire étant desservies par une ligne de transport en commun.

Les facteurs de développement de l'offre en transports en commun sont :

- l'attractivité de l'offre, qui est souvent insuffisante pour pouvoir concurrencer réellement l'usage de la voiture, notamment en termes de fréquence, encore trop souvent orientée vers un public scolaire.
- la fiabilité de l'offre est également un facteur important (retards ou horaires non respectés, manque de chauffeurs).

SYTRAL Mobilités travaille actuellement en coopération avec les EPCI du territoire à une restructuration de l'offre en transports commun qui devrait permettre de développer des lignes plus rapides entre les polarités, mais aussi des solutions de desserte plus fines du territoire (notamment les zones d'activités).

En ce qui concerne la part modale de la voiture dans l'ensemble des déplacements, bien que celle-ci soit en baisse entre 2006 et 2015, des actions peuvent être menées sur son usage individuel.

En effet, sur l'ensemble des déplacements réalisés en voiture en 2015, 73% des conducteurs sont seuls dans leur véhicule, notamment pour les trajets domicile-travail où ce taux grimpe à 94 %.

La pratique du covoiturage est encore peu répandue : environ 24 % des habitants du Beaujolais déclarent covoiturer, toutefois seulement 7 % le font régulièrement (3 % tous les jours, 4 % au moins deux fois par semaine).

Ainsi, plusieurs solutions de mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture existent sur le territoire :

- **Le service de covoiturage Mov'ici**, mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est fonctionnel sur l'ensemble du territoire Beaujolais. Il s'agit d'un service gratuit, permettant la mise en relation des usagers.
- **La CAVBS** dispose de quatre parkings de covoiturage situés au droit des péages de Limas (185 places réparties en deux parking Est et Ouest), Arnas (30 places), ainsi que sur la commune de Jassans-Riottier (30 places). Une soixantaine de place dédiées au covoiturage sont également réparties sur différents espaces de stationnement de l'ensemble des communes de la CAVBS.
La CAVBS dispose également d'un service d'autopartage (Citiz LPA), avec 3 véhicules disponibles à Villefanche-sur-Saône.
- **La CCBPD** a expérimenté en 2019 un service à mi-chemin entre le covoiturage et l'auto-stop (Stop Connecté). Ce service n'a pas été reconduit, par manque d'usagers. Un potentiel important est néanmoins existant, notamment pour les salariés des différentes zones d'activité de la CCBPD.

- **La CCSB** dispose d'une aire de covoiturage au niveau du péage de l'autoroute A6 (Belleville-en-Beaujolais), d'une capacité de 142 places.
A Beaujeu, un parking de covoiturage est également aménagé derrière la mairie, au départ de la ligne du bus 235 (une vingtaine de places).
- **La COR** a mis en place un service de covoiturage instantané (Covoit'Go) sur 2 lignes définies, desservant au total 12 arrêts, sur les communes de Vindry-sur-Turdine, Tarare, Amplepuis, Cublize, Chambos-Allières, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Saint-Nizier-d'Azergues et Claveisolles. De nouveaux points d'arrêt devraient être développés.
La COR a également édité un guide de l'autopartage entre particulier et propose divers outils permettant sa mise en œuvre (carnet de bord, modèle de contrat, ...).
Un véhicule électrique de la flotte des services de l'intercommunalité est également mis à disposition des particuliers en gare de Tarare (inscription sur une plateforme nécessaire).

Enfin, le développement des modes actifs de déplacement est également une priorité sur le territoire, au-delà des nombreux itinéraires de découverte existant (chemins de randonnées, itinéraires VTT, ...).

Ainsi, la CAVBS et la CCBPD sont en cours d'élaboration d'un Plan Local des Mobilités, devant permettre le développement des modes actifs (continuité et sécurité des itinéraires, rabattement vers les pôles d'échanges multimodaux du territoire, stationnements vélo, ...).

Certains EPCI du territoire proposent également des services pour développer l'usage des modes actifs.

Ainsi, la **CAVBS** et la **CCSB** proposent à leurs habitants une aide financière pour l'achat d'un vélo.

La **COR**, propose deux services de location de vélo :

- une flotte de 35 vélos à assistance électrique proposée à la location longue durée,
- des vélos électriques en libres service en gare de Tarare (20 vélos) et d'Amplepuis (10 vélos).

Des services de location de vélo à vocation plutôt touristique ou de loisirs sont également recensés sur le territoire.

Enfin, dans un objectif de multimodalité, il est également possible d'embarquer son vélo à bord de certains trains ou de certains bus.

3. PROFIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Développement économique : les principaux enjeux

Synthèse du diagnostic : les points essentiels

Une dynamique d'emploi positive à l'échelle du Beaujolais, majoritairement portée par les polarités de l'Est du territoire.

Un taux de chômage en baisse partout sur le territoire, après une hausse constatée suite à la crise financière de 2008.

Une tertiarisation des activités économique constatée ces dix dernières années (à la fois dans les créations d'entreprises et dans les emplois).

Un secteur industriel à conforter, représentant environ 16 % des emplois à l'échelle du Beaujolais, mais en déclin.

Des filières locales importantes dans l'identité économique du territoire (viticulture, filière bois, industrie, commerce, tourisme).

Un développement économique nécessaire pour maintenir l'équilibre emplois / habitants, **mais des capacités foncières limitées** au sein des secteurs à vocation économique existant (notamment au sein des zones d'activités économiques), **et dispersées** (peu de tènements formant une unité foncière réellement exploitable).

Les enjeux pour le territoire Beaujolais

- ▶ **Permettre** le maintien des entreprises existantes et l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire tout en s'inscrivant dans une démarche de sobriété foncière et de qualité environnementale.
- ▶ **Répondre** aux besoins de renforcement et d'extension des entreprises liées aux filières locales (agriculture, viticulture, filière bois, ...).
- ▶ **Définir** une hiérarchie des sites économiques dans un objectif de complémentarité de l'offre en lien avec l'armature territoriale.
- ▶ **Adapter** l'offre commerciale pour répondre aux nouveaux modes de consommation (soutenir la consommation locale, développer l'offre de proximité).
- ▶ **Renforcer** la promotion touristique du territoire notamment en diversifiant l'offre d'hébergement.

3.1 Un équilibre emplois/habitants à conforter

3.1.1 Un territoire au carrefour de plusieurs bassins d'emplois

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. C'est l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail, notamment les caractéristiques du tissu économique (activités présentes, taille des établissements...) et de la population active.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nouveau découpage réalisé par l'INSEE en 2020 partage le territoire en 39 zones d'emploi.

Trois zones d'emplois sont identifiées sur le territoire Beaujolais :

La zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône

En 2020, la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône concerne 52 communes rhodaniennes (englobant la totalité de la CAVBS ainsi que la totalité de la CCSB) et 39 communes de l'Ain (hors Jassans-Riottier comptabilisée avec la CAVBS) et près de 182 000 habitants.

Cette zone d'emploi se caractérise par une forte concentration d'emploi (80,4 emplois pour 100 actifs ayant un emploi parmi les résidents de la zone)

En parallèle, la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône présente un taux d'emploi de 70,5 % (70,5 % de la population en âge de travailler, soit la tranche des 15-64 ans, a effectivement un emploi).

Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) est de 9,3 %.

La zone d'emploi de Tarare

En 2020, la zone d'emploi de Tarare concerne 42 communes : les 31 communes de la COR, ainsi que 11 communes de la Loire, et environ 58 000 habitants.

L'indicateur de concentration de l'emploi est de 84,5, alors que le taux d'emploi est de 68,9 %. Le taux de chômage est de 10,2 %

La zone d'emploi de Lyon

En 2020, la zone d'emploi de Lyon concerne 236 communes réparties sur les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, représentant au total plus de 1,8 millions d'habitants. La totalité de la CCBPD est rattachée à cette zone d'emploi (32 communes).

L'indicateur de concentration de l'emploi est de 109,6 (c'est-à-dire qu'il y a plus d'emplois dans la zone que d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone). Le taux d'emploi est pourtant de 66,4 % (seulement 66,4 % de la population active résidant dans la zone a effectivement un emploi) et le taux de chômage de 11,4 %.

Le tableau suivant fait la synthèse de ces données, à l'échelle des zones d'emploi, et des EPCI du territoire Beaujolais :

	Nombre d'emplois dans la zone	Actifs ayant un emploi (résidant dans la zone)	Indicateur de concentration d'emploi	Taux d'emploi (dans la population active résidente)	Taux de chômage
Zone d'emploi de Villefranche	64 196	79 814	80,4	70,5 %	9,3 %
<i>Dont CAVBS</i>	<i>32 398</i>	<i>29 027</i>	<i>111,6</i>	<i>65,1 %</i>	<i>12,6 %</i>
<i>Dont CCSB</i>	<i>15 596</i>	<i>20 360</i>	<i>76,6</i>	<i>73,6 %</i>	<i>8,3 %</i>
Zone d'emploi de Tarare	20 059	23 737	84,5	68,9 %	10,2 %
<i>Dont COR</i>	<i>18 549</i>	<i>20 737</i>	<i>89,4</i>	<i>68,8 %</i>	<i>10,4 %</i>
Zone d'emploi de Lyon	892 823	814 609	109,6	66,4 %	11,4 %
<i>Dont CCBPD</i>	<i>13 390</i>	<i>24 934</i>	<i>53,7</i>	<i>74,7 %</i>	<i>6,6 %</i>
Beaujolais	79 933	95 058	84,0	70,5 %	9,5 %

Données des zones d'emploi en 2020 (et détail sur les EPCI du territoire)

Source : INSEE, zones d'emploi 2020

Ainsi, le ratio emplois / actifs résidents est de 84 sur le territoire Beaujolais, indiquant un territoire globalement dynamique et créateur d'emplois, bien que les situations soient contrastées d'un EPCI à l'autre.

Ainsi la CCBPD montre une plus forte tendance à la résidentialisation ayant plus d'actifs résident sur son territoire que d'emplois. En revanche les actifs résidents de la CCBPD sont moins touchés par le chômage.

Ce schéma se retrouve d'une façon moins marquée sur la CCSB.

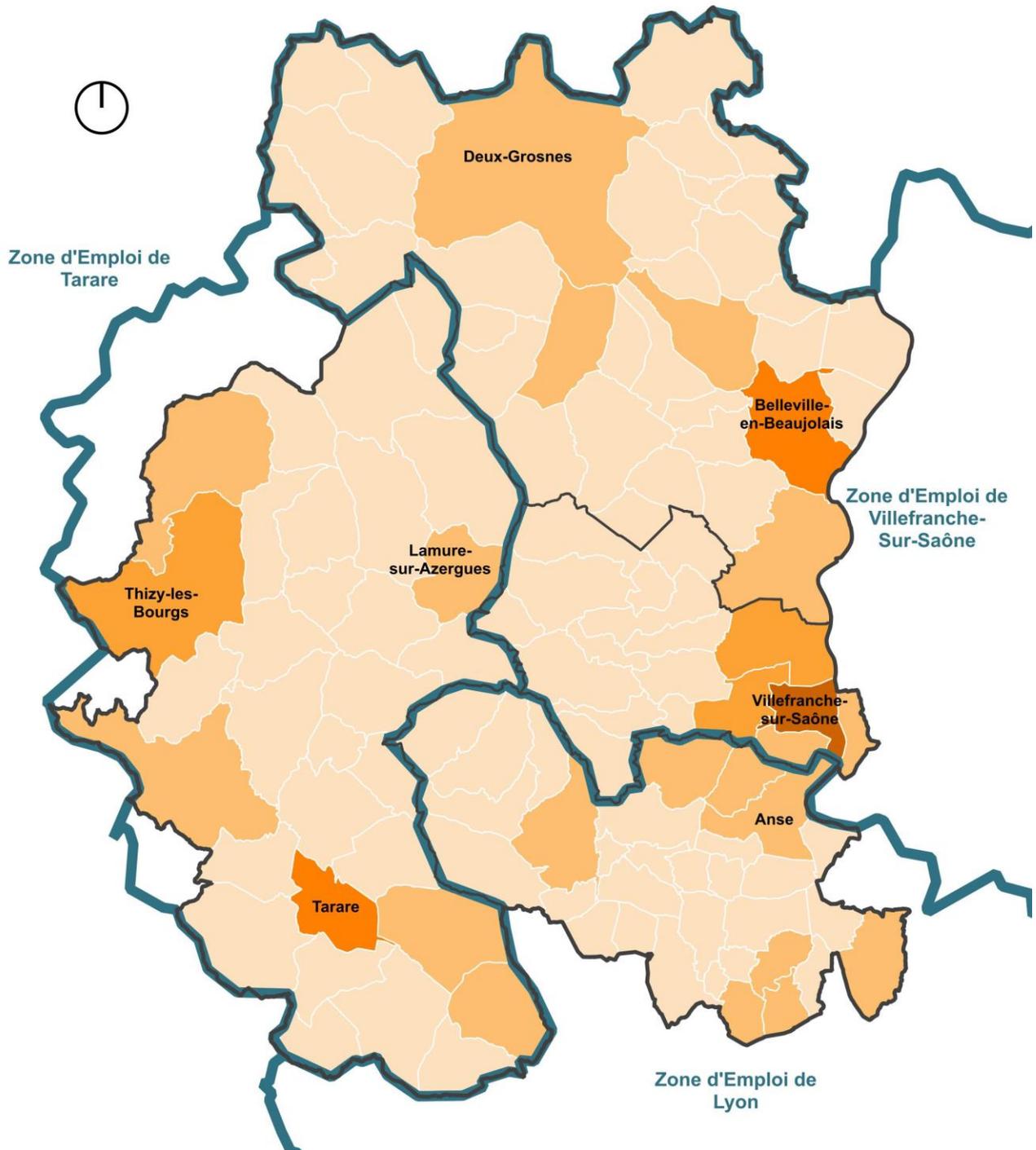
A l'inverse, la CAVBS et la COR enregistre une plus grande concentration d'emplois (voire sur la CAVBS plus d'emplois que d'actifs résidents) alors que le taux d'emploi de la population résidente est moins élevé (et le taux de chômage plus important).

De plus, le tableau ci-dessous met en évidence les ratios "Nombre d'emplois / Nombre d'habitants" par polarités principales et intermédiaires du PAS, permettant ainsi d'identifier à l'échelle communale les secteurs qui se résidentialisent ou qui tendent à évoluer en territoires dits "dortoirs". Les communes d'Arnas et de Civrieux-d'Azergues affichent les ratios "emplois / habitants" les plus élevés, avoisinant les 80%.

Communes	Nombre d'habitants en 2021	Nombre d'emplois en 2021	Ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre d'habitants
Villefranche-sur-Saône	35913	20178	56,2%
Arnas	4215	3439	81,6%
Gleizé	7614	3635	47,7%
Jassans-Riottier	6355	1362	21,4%
Limas	4790	2456	51,3%
Anse	7947	2233	28,1%
Ambérieux	607	422	69,5%
Lucenay	2051	297	14,5%
Pommiers	2657	622	23,4%
Lachassagne	1264	183	14,5%
Belleville-en-Beaujolais	13542	7163	52,9%
Charentay	1265	198	15,7%
Corcelles-en-Beaujolais	984	174	17,7%
Dracé	1106	130	11,8%
Lancié	1062	159	15,0%
Taponas	894	303	33,9%
Tarare	10428	5395	51,7%
Vindry-sur-Turdine	5282	1566	29,6%
Val d'Oingt	4155	1008	24,3%
Chazay-d'Azergues	4164	973	23,4%
Civrieux-d'Azergues	1591	1257	79,0%
Lozanne	3031	1091	36,0%
Marcilly-d'Azergues	942	349	37,0%
Saint-Georges-de-Reneins	4461	1597	35,8%
Amplepuis	4840	1924	39,8%
Beaujeu	2123	950	44,7%
Cours	4352	2352	54,0%
Thizy-les-Bourgs	5869	2758	47,0%

Ratio du nombre d'emplois en fonction du nombre d'habitants par commune selon l'armature territoriale : en violet les polarités ; en rouge les polarités relais ; en orange les polarités intermédiaires.

Insee, RP2021.



 Zone d'Emploi (INSEE 2020)

Nombre d'emplois par commune (2020)

-  moins de 500
-  entre 500 et 2 500
-  entre 2 500 et 5 000
-  entre 5 000 et 10 000
-  plus de 10 000

0 5 10 km



Zones d'emploi et nombre d'emplois par commune en 2020

Sources : INSEE, RP20

3.1.2 Une dynamique d'emploi positive

3.1.2.1 Une hausse importante du nombre d'emploi sur le territoire

Comme vu précédemment, le territoire Beaujolais compte environ 80 000 emplois en 2020, concentrés majoritairement sur les polarités du territoire.

Ainsi, la polarité de Villefranche-sur-Saône (avec Arnas, Gleizé, Limas et Jassans-Riottier) compte plus de 30 000 emplois, soit près de 40 % des emplois du territoire (la ville de Villefranche-sur-Saône comptant à elle-seule 20 000 emplois soit un quart des emplois du territoire).

L'arc des petites villes industrielles de l'Ouest, la polarité de Belleville-en-Beaujolais et la polarité de Tarare (avec Vindry-sur-Turdine) comptent respectivement environ 7 000 emplois, soit 9 % chacune des emplois du territoire.

	2009	2014	2020	Evol. 09-20
CAVBS	30 926	31 293	32 398	+ 4,7 %
<i>Dont Polarité de Villefranche-sur-Saône (avec Arnas, Gleizé, Limas et Jassans-Riottier)</i>	<i>28 945</i>	<i>29 202</i>	<i>30 308</i>	<i>+ 4,7 %</i>
CCBPD	12 975	13 186	13 390	+3,2 %
<i>Dont polarité de Anse</i>	<i>2 182</i>	<i>2 109</i>	<i>2 182</i>	<i>=</i>
CCSB	14 465	14 937	15 596	+ 7,8 %
<i>Dont polarité de Belleville-en-Beaujolais</i>	<i>5 716</i>	<i>6 157</i>	<i>6 934</i>	<i>+ 21,3 %</i>
COR	19 289	18 647	18 549	- 3,8 %
<i>Dont polarité de Tarare (avec Vindry-sur-Turdine)</i>	<i>7 118</i>	<i>6 545</i>	<i>6 811</i>	<i>- 4,3 %</i>
<i>Dont arc Cours - Thizy-les-Bourgs - Amplepuis</i>	<i>7 603</i>	<i>7 259</i>	<i>7 058</i>	<i>- 7,2 %</i>
BEAUJOLAIS	77 655	78 063	79 933	+ 2,9 %

Evolution du nombre d'emploi par EPCI et par principales polarités du territoire

Source : INSEE, RP2020

L'analyse de l'évolution du nombre d'emplois est positive sur tous les EPCI, sauf sur la COR.

C'est sur la CCSB que le nombre d'emploi augmente le plus vite (+7,8 % en moyenne entre 2009 et 2020), et majoritairement sur la polarité de Belleville-en-Beaujolais (+21,3 %) notamment en raison de l'installation progressive de nouvelles entreprises sur la zone Lybertec.

Sur la COR, les principales polarités perdent des emplois entre 2009 et 2020, sauf Tarare qui gagne une centaine d'emplois ne suffisant pas à compenser la perte de Vindry-sur-Turdine, qui perd près de 500 emplois sur la même période.

Ainsi, l'EPCI enregistre une baisse du nombre d'emplois de 3,8 % entre 2009 et 2020.

Sur la CCBPD, le bilan est également positif. On peut néanmoins noter que la polarité de Anse n'accueille que 16 % du total des emplois de l'EPCI en 2020.

D'autres secteurs sont également dynamiques sur la CCBPD, notamment au contact de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, le secteur de la basse vallée de l'Azergues (Lozanne, Civrieux d'Azergues, Chazay d'Azergues et Marcilly d'Azergues) regroupe en 2020 près de 3 700 emplois (+ 7 % entre 2009 et 2020).

La commune de Val d'Oingt également compte un peu plus de 1 000 emplois en 2020 (+ 1,4 % entre 2009 et 2020).

Enfin, sur la CAVBS, le dynamisme d'emploi est majoritairement porté par la polarité de Villefranche-sur-Saône (qui représente en 2020 plus de 93 % des emplois de la CAVBS), les communes de Gleizé et d'Arnas et Limas étant celles qui gagnent le plus d'emplois (respectivement + 34 %, + 18 % et + 11 %), tandis que la commune de Jassans-Riottier enregistre une diminution de - 16 % entre 2009 et 2020. La commune de Villefranche-sur-Saône reste stable.

L'évolution de l'indice de concentration d'emploi permet également de caractériser la fonction du territoire : au-dessus de 100 le territoire occupe une fonction de pôle d'emplois (le nombre d'emplois proposé étant supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur ce même territoire), en dessous de 100 le territoire analysé aura plutôt une vocation résidentielle.

Pour rappel en 2020 l'indice de concentration d'emploi est de 84 en moyenne sur le territoire Beaujolais. Cet indice était de 89 en 2009, on note ainsi une légère tendance à la résidentialisation du territoire ces dix dernières années.

Cette tendance se retrouve sur tous les EPCI du territoire, sauf sur la CAVBS, principal pôle d'emplois du territoire.

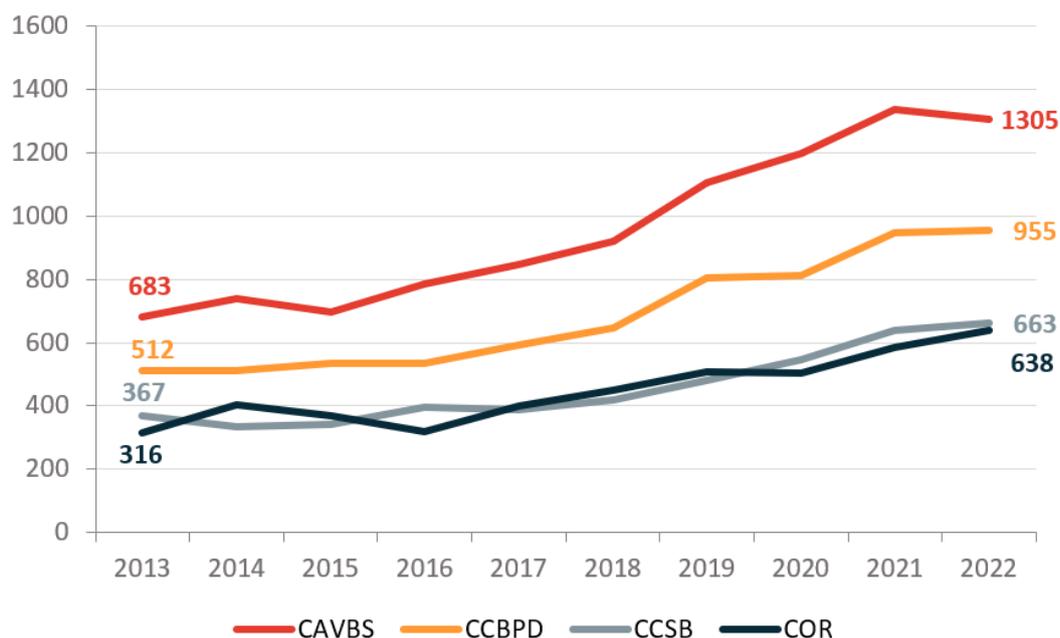
Indice de concentration d'emplois :

- CAVBS : 108,7 en 2009 / 111,6 en 2020 (+2,9 points)
- CCBPD : 61,1 en 2009 / 53,7 en 2020 (- 7,4 points)
- CCSB : 80,8 en 2009 / 76,6 en 2020 (- 4,2 points)
- COR : 95,9 en 2009 / 89,4 en 2020 (- 6,5 points)
- **Beaujolais : 88,6 en 2009 / 84,1 en 2020 (-4,5 points)**

Pour caractériser le dynamisme économique d'un territoire, l'analyse de l'évolution du nombre d'entreprises est également un bon indicateur.

Le tableau suivant dresse ainsi l'évolution des créations d'entreprises sur les 10 dernières années, par EPCI.

On remarque que le nombre d'entreprises créées par an a doublé en 10 ans, sur toutes les intercommunalités. Ainsi le Beaujolais est un territoire favorable à l'entrepreneuriat. Ces entreprises créées chaque année sont toutefois majoritairement des entreprises individuelles, peu créatrices d'emplois.



Nombre d'entreprises (établissements) créés par an entre 2013 et 2022, par EPCI

Source : INSEE

Ainsi, il est intéressant d'analyser l'évolution du nombre d'entreprises sur le territoire et la part des entreprises proposant effectivement des postes salariés.

Le territoire Beaujolais compte ainsi 4 427 entreprises de plus en 2022 par rapport à 207 (soit une augmentation de 26,2 % en 5 ans)

Il s'agit majoritairement d'entreprises individuelles puisqu'en 2017 environ 46 % des entreprises du Beaujolais proposent des postes salariés (établissements actifs employeurs). Le phénomène est encore plus marqué en 2022 où 40 % des établissements actifs proposent des postes salariés.

Toutefois, même si la part des établissements actifs employeurs diminue sur les 5 dernières années, la création de ces établissements employeurs augmente partout sur le territoire.

Le tableau suivant donne le détail par EPCI.

	Etablissements actifs		Evol 17-22	Etablissements actifs employeurs		Evol 17-22
	2017	2022		2017	2022	
CAVBS	6 283	7 876	+ 25,3 %	2 968	3 177	+ 7,0 %
CCBPD	4 073	5 484	+ 34,6 %	1 562	1 832	+17,3 %
CCSB	3 214	4 016	+ 24,9 %	1 659	1 877	+ 13,1 %
COR	3 347	3 968	+ 18,5 %	1 590	1 648	+ 3,6 %
BEAUJOLAIS	16 917	21 344	+ 26,2 %	7 779	8 534	+ 9,7 %

Nombre d'entreprises proposant des emplois salariés (établissements actifs employeurs) en 2017 et 2022

Source : INSEE

3.1.2.2 Un taux de chômage inférieur à celui du département ou de la région

Au sein du territoire, à l'échelle des EPCI, le taux de chômage est en diminution ces cinq dernières années après une forte augmentation au début des années 2010, conséquence de la crise économique de 2008.

En 2020, le taux de chômage à l'échelle du territoire Beaujolais est de 9,6 % ce qui est largement inférieur au taux enregistré à l'échelle nationale (12,6 %), régionale (10,8 %) ou départementale (11,5 %).

	CAVBS	CCBPD	CCSB	COR
1999	11,2 %	6,7 %	7,0 %	8,5 %
2009	11,9 %	6,2 %	7,2 %	9,5 %
2014	13,5 %	7,5 %	9,4 %	11,8 %
2020	12,6 %	6,6 %	8,3 %	10,4 %

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR EPCI DU TERRITOIRE ENTRE 1999 ET 2020.

Cette tendance à la baisse du taux de chômage est toutefois également constatée à toutes les échelles du territoire entre 2014 et 2020 :

- France : - 1,3 point
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : - 1,1 point,
- Département du Rhône : - 2,4 points
- Zones d'emploi de Villefranche, Tarare et Lyon : - 1,2 point chacune

3.1.3 Un territoire en cours de tertiarisation

A l'échelle des zones d'emploi, en 2020, le secteur tertiaire (commerce, transports, services et administration) est largement majoritaire dans la répartition des emplois :

- 70,5 % des emplois sur la ZE de Villefranche
- 63,9 % des emplois sur la ZE de Tarare,
- 81,3 % des emplois sur la ZE de Lyon

	ZE de Villefranche	ZE de Tarare	ZE de Lyon
Agriculture	4,2 %	4,1 %	0,5 %
Industrie	17,4 %	23,6 %	12,1 %
Construction	7,8 %	8,4 %	6,1 %
Commerce, transports, services divers	41,5 %	32,1 %	53,4 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29,0 %	31,8 %	27,9 %

PART DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS L'EMPLOI PAR ZONE D'EMPLOI EN 2020.

Source : INSEE

Les zones d'emplois de Villefranche et de Tarare se distinguent toutefois par un nombre d'emplois industriels importants (respectivement 17,4 % et 23,6 %) tandis que la zone d'emploi de Lyon est plus proche de la moyenne nationale (12,1 % pour la ZE de Lyon et 13,3 % à l'échelle de la France).

L'agriculture également représente plus de 4 % des emplois des ZE de Villefranche et de Tarare, et seulement 0,5 % sur la ZE de Lyon.

A l'échelle du territoire Beaujolais, on retrouve une répartition des emplois par EPCI contrastée.

L'agriculture représente notamment plus de 11 % des emplois de la CCSB, alors que la CAVBS, plus urbaine compte seulement 1,4 % des emplois dans ce secteur.

Le nombre d'emplois lié à l'agriculture est toutefois en baisse, partout sur le territoire, sauf sur la COR où il reste stable (par rapport à 2009).

L'industrie représente près d'un quart des emplois de la COR et près de 20 % des emplois de la CCSB. Ce secteur perd des emplois de façon importante depuis 2009 (entre 15 % et 20 % de baisse pour la CAVBS, la CCBPD et la COR), mais de façon moins marquée sur la CCSB (- 5,6 % par rapport à 2009).

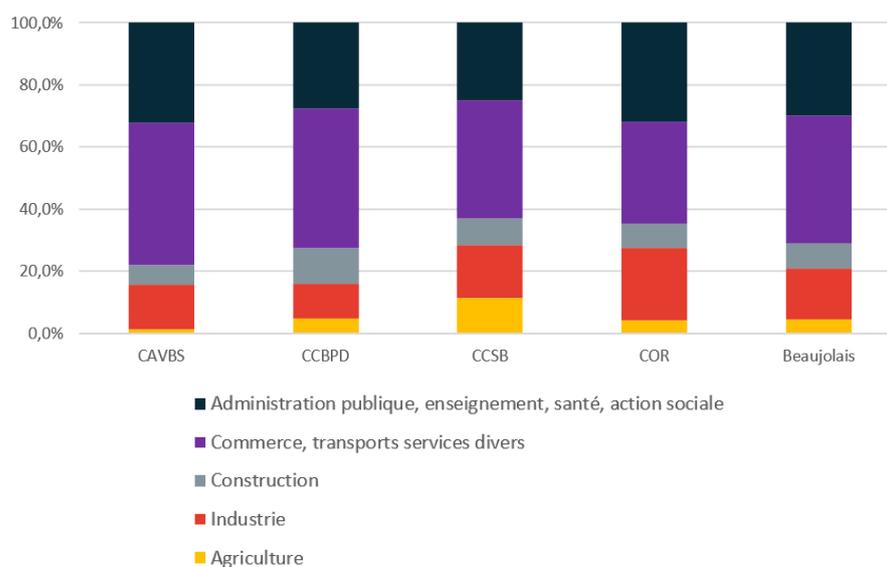
Le secteur de la construction représente moins de 10 % des emplois à l'échelle des EPCI, sauf sur la CCBPD avec 11,2 %, où il est d'ailleurs en forte progression (+ 16 %

entre 2009 et 2020). Ce secteur est également en progression sur la CAVBS (+ 5,6 %) alors qu'il perd des emplois sur la CCSB (-3,8) et la COR (-10,7 %).

Pour tous les EPCI, le secteur dominant est celui du commerce, des transports et services divers (entre 35 % des emplois pour la COR et 45 % pour la CAVBS).

Ce secteur est en forte progression sur la CCSB depuis 2009 (+ 16,2 %) et sur la CCBPD (+ 12,0 %), de façon moins marquée sur la CAVBS (+ 5,1 %). Il reste stable sur la COR (- 0,6 %).

Enfin, le secteur public et administratif représente également une forte proportion d'emplois, souvent autour de 30 %, sauf sur la CCSB ou ce taux est légèrement inférieur. Ce secteur est en progression partout depuis 2009, de façon très marquée sur la CAVBS (+ 25 %) et la CCSB (+21 %) plus faible sur la CCBPD et la COR (autour de + 6 %).



PART DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS L'EMPLOI PAR EPCI EN 2020.

Source : INSEE, RP20

Au final, à l'échelle du territoire Beaujolais la plus forte progression est identifiée sur le secteur public et administratif (+ 16 %), alors que les secteurs agricole et industriel perdent chacun environ 15 % de leurs emplois entre 2009 et 2020.

Cette tendance se retrouve également dans la répartition par secteur d'activité des créations d'entreprises.

Ainsi à l'échelle du territoire Beaujolais, 72,9 % des entreprises créées en (hors secteur agricole) sont dans le secteur du commerce, des transports et services divers. On retrouve ensuite un peu plus de 10 % dans le secteur public et administratif et moins de 10 % pour les secteurs de l'industrie et de la construction.

3.2 Les grandes filières économiques du territoire

3.2.1 Un territoire à l'agriculture variée et diversifiée

En 2021, le Syndicat Mixte du Beaujolais a accueilli un stagiaire avec pour mission l'élaboration d'un diagnostic des systèmes alimentaires du territoire Beaujolais.

La plupart des données suivantes sont issues de ce diagnostic. Néanmoins, depuis 2021, les résultats du recensement agricole de 2020 ont été publiés. Ainsi, à chaque fois que cela est possible, les données ont été mises à jour.

L'agriculture marque le territoire du Beaujolais par son importance paysagère et économique. Elle représente plus de la moitié du territoire (près de 80 000ha).

La SAU (Surface Agricole Utilisée) représente environ 65 000 ha en 2020 (Recensement agricole 2020), soit 42 % du territoire.

La SAU du Beaujolais représente également près de la moitié de la SAU à l'échelle du département du Rhône.

Evolution de la SAU et des exploitations

A l'image de la tendance globale au niveau nationale, on constate sur le territoire Beaujolais que l'activité agricole perd du poids, que ce soit en surface exploitée (SAU) ou en nombre d'exploitants.

En parallèle, les surfaces moyennes des exploitations augmentent (la répartition des terres s'opérant entre moins d'agriculteurs) et ces dernières sont plus productives (modernisation des exploitations).

On compte ainsi en 2020 un peu plus de 2 500 exploitants au total sur le territoire, soit deux fois moins qu'en 1988 et une SAU moyenne par exploitation de 25,5 ha, (deux fois plus qu'en 1988).

	1988	2000	2010	2020
SAU	78 694 ha	73 083 ha	67 392 ha	65 239 ha
Nombre d'exploitants	5 871	4 760	3 436	2 563
SAU par exploitation	13,4 ha	15,4 ha	19,6 ha	25,5 ha

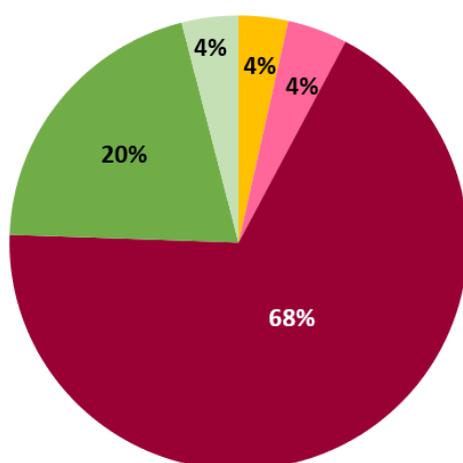
SAU et exploitants agricoles sur le territoire Beaujolais

Source : Recensement Agricole 1988, 2000, 2010, 2020

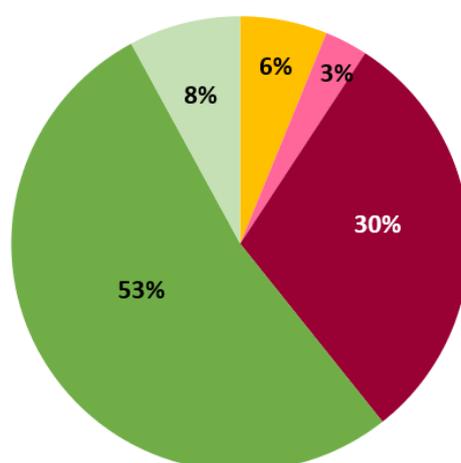
L'analyse des orientations des exploitations (OTEX – Orientations Technico-Economiques des Exploitations) montre une large majorité d'exploitations viticoles (68 %). L'élevage (tout type d'élevage confondu) représente 20 % des exploitations. Enfin, la polyculture / polyélevage, les exploitations maraîchères et horticoles, et les grandes cultures et cultures de céréales représentent chacune 4 % des exploitations.

Cette répartition ne se retrouve pas dans la répartition par OTEX de la SAU. Ainsi, si les exploitations viticoles sont les plus nombreuses, elles ne représentent que 30 % des surfaces exploitées à l'échelle du Beaujolais. C'est en effet les surfaces dédiées à l'élevage qui dominent l'usage des terrains agricoles (53 % de la SAU). Les activités de polyculture/polyélevage représentent 8 % de la SAU, les cultures céréalières et grandes cultures environ 6 % de la SAU et les cultures maraîchères et horticoles environ 3 %.

Répartition des exploitations



Répartition de la SAU



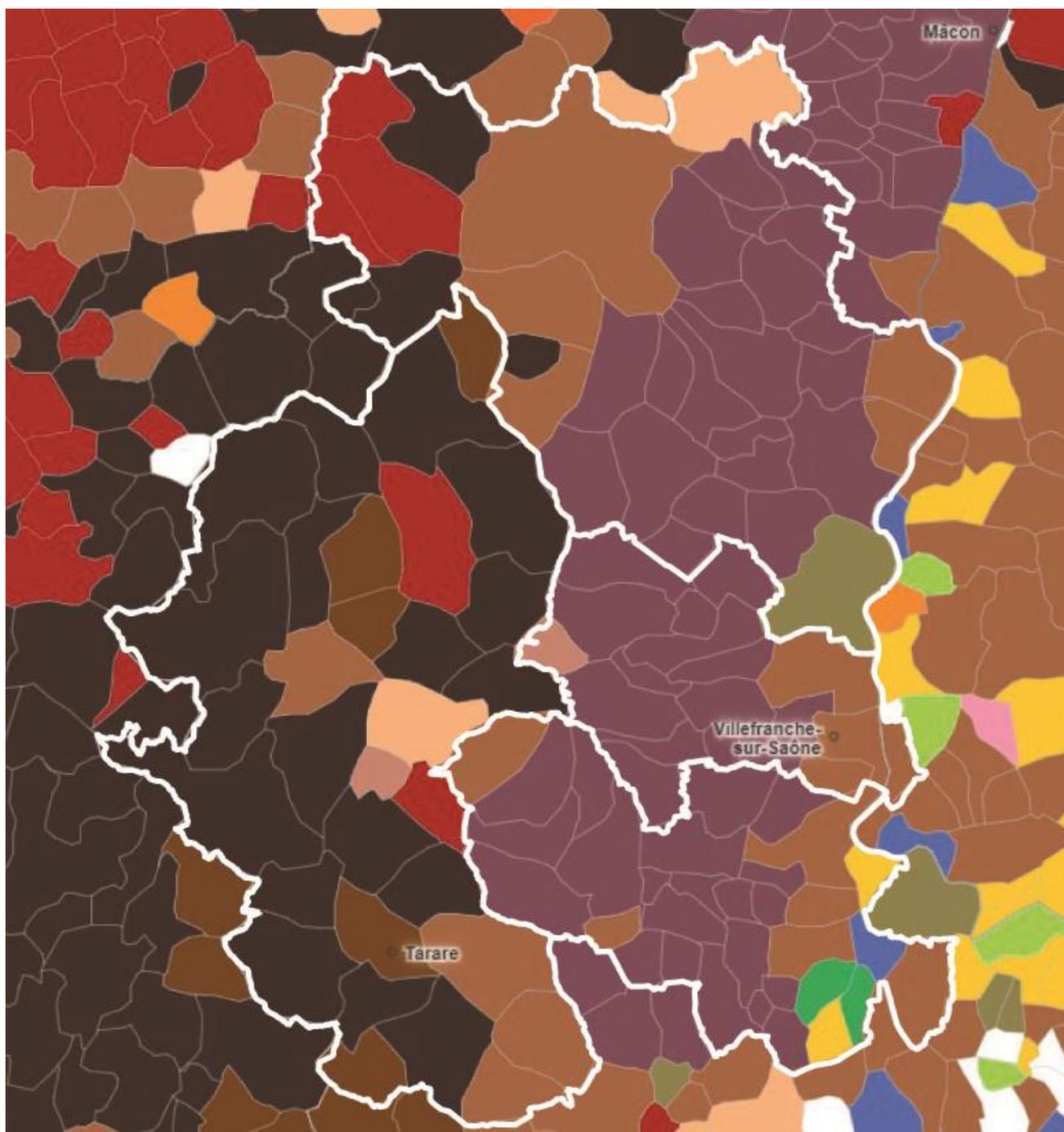
- céréales et/ou oléoprotéagineux
- maraichage / fleurs / horticulture et grandes cultures
- viticulture
- Elevage
- polyculture et/ou polyélevage

Répartition des exploitations et de la SAU par orientation à l'échelle du Beaujolais

Source : Recensement Agricole 2020

La répartition géographique des exploitations est également bien marquée. La carte suivante représente l'orientation dominante des exploitations par commune et montre bien l'emprise de la viticulture, à l'ouest du territoire et une dominante d'élevage à l'Ouest.

Cette répartition se retrouve d'ailleurs sur la carte d'occupation du sol (présentée dans le chapitre 4 « Les paysages du Beaujolais »).



**Orientation technico-économique des exploitations
(OTEX dominante par commune)**

Sources : Recensement Agricole 2020

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes ou champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Equidés et/ou autre herbivores
- Ovins ou caprins
- Polyculture et/ou polyélevage

Des productions de qualité et labellisées

Le territoire compte plusieurs Signes Officiels de la Qualité et de l’Origine (SIQO), notamment :

12 AOC (Appellation d’Origine Contrôlée) viticoles :

- Beaujolais
- Beaujolais Villages
- Une appellation pour chacun des 10 crus du Beaujolais (Brouilly, Côte de Brouilly, Chénas, Chiroubles, Fleurie, Juliéna, Morgon, Moulin-à-Vent, Régnié, Saint-Amour)

3 AOP (Appellation d’Origine Protégée), concernant essentiellement la partie Nord du territoire :

- Mâconnais (fromage)
- Charolais (fromage)
- Bœuf de Charolles (viande)

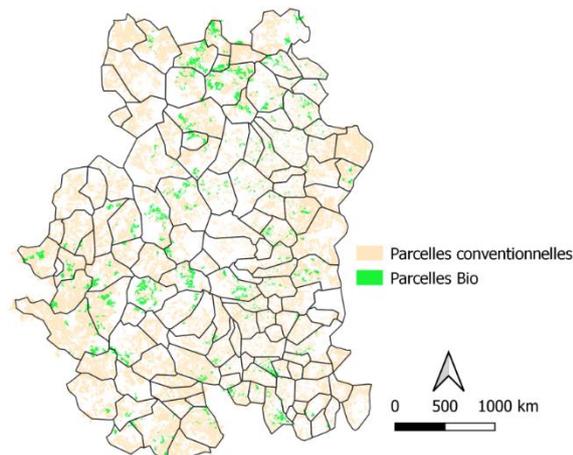
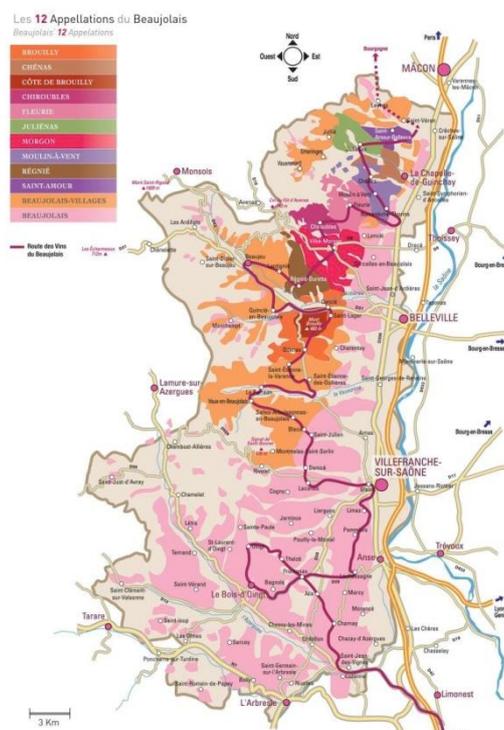
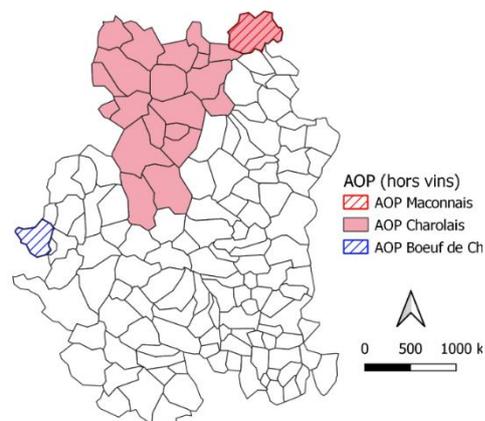
On observe à l’échelle du territoire une diminution de 25 % du nombre d’exploitation sous appellation (AOC/AOP/IGP/Label Rouge) entre 2010 et 2020.

Toutefois leur part dans l’ensemble des exploitations reste stable et concerne une large majorité des exploitations du territoire (71 %).

En parallèle, d’autres démarches de valorisation des productions agricoles se développent de façon significative sur le territoire.

Ainsi, le nombre d’exploitations en agriculture biologique a quasiment triplé entre 2010 et 2020.

En 2020,



On observe également une hausse des exploitations pratiquant la vente directe (hors vin).

Enfin, les pratiques de transformation des productions sur place, hors vinification (fabrication de fromages, produits laitiers, confitures, ...) ainsi que de diversification des activités sur l'exploitation augmentent également (notamment le travail à façon et la production d'énergie).

Nombre d'exploitations	2010	2020	Evol. 10-20	Part en 2010	Part en 2020
Total	3 389	2 563	-24 %	100 %	100 %
Agriculture Biologique (AB)	81	316	+ 290 %	2 %	12 %
Autre Signe Officiel de Qualité (y compris vin et hors AB), dont :	2417	1808	-25 %	71 %	71 %
<i>AOP</i>	2342	1747	-25 %	69 %	68 %
<i>IGP</i>	38	223	+487 %	1 %	9 %
<i>Label Rouge</i>	80	60	-25 %	2 %	2 %
Transformation (hors vinification)	176	222	+26 %	5 %	9 %
Diversification, dont :	363	429	+18 %	11 %	17 %
<i>Travail à façon</i>	169	176	+4 %	5 %	7 %
<i>Tourisme-hébergement-loisirs</i>	167	161	-4 %	5 %	6 %
<i>Energie renouvelable (revente)</i>	<i>s</i>	46	<i>s</i>	0 %	2 %
Vente directe (hors vin)	338	1129	+234 %	10 %	44 %

Evolution des démarches de valorisation des productions à l'échelle du Beaujolais entre 2010 et 2020

Source : Recensement Agricole 2020

Des difficultés de succession des exploitations

Enfin, concernant le devenir des exploitations agricoles, environ 600 exploitations (soit 23 % des exploitations du Beaujolais) ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans.

Pour un peu moins de la moitié d'entre elles, le devenir de l'exploitation est incertain (pas de repreneur connu ou identifié), ce qui représente 280 sièges d'exploitation au total et environ 3 300 hectares de SAU (soit 5 % de la SAU totale du Beaujolais).

On peut également noter que pour environ 30 % de ces exploitations, le chef d'exploitation n'a pas encore prévu son départ à la retraite et continue de travailler.

Enfin, pour les 20 % restantes, la succession est connue (coexploitant, famille ou tiers).

3.2.1.1 La viticulture

Le vignoble du Beaujolais est ancien et reconnu, majoritairement situé sur la partie Est du territoire. Il représente en 2020 près de 20 000 ha pour 1 730 exploitations. Tradition historique du territoire, la viticulture représente plus de 65 % des exploitations du territoire (mais toutefois seulement 30 % de la SAU).

La SAU viticole a fortement diminué (-19 % entre 2000 et 2010) sur le territoire Beaujolais, notamment sur la partie Sud, non classée en crus. Entre 2010 et 2020 la baisse de la SAU est toutefois moins importante (-10 % environ).

La diversité des vins du Beaujolais reflète la diversité géologique du territoire, puisque les différentes appellations et crus se basent notamment sur la culture d'un unique cépage : le Gamay pour le vin rouge.

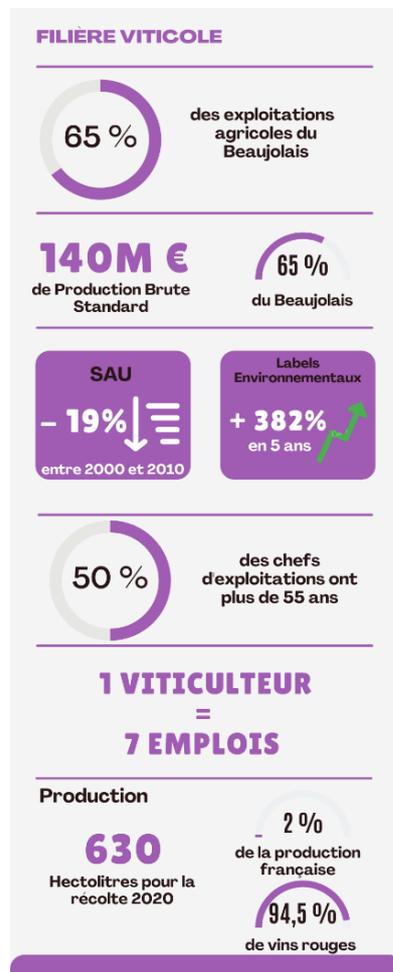
La production de vin blanc (cépage Chardonnay) et rosé est plus confidentielle.

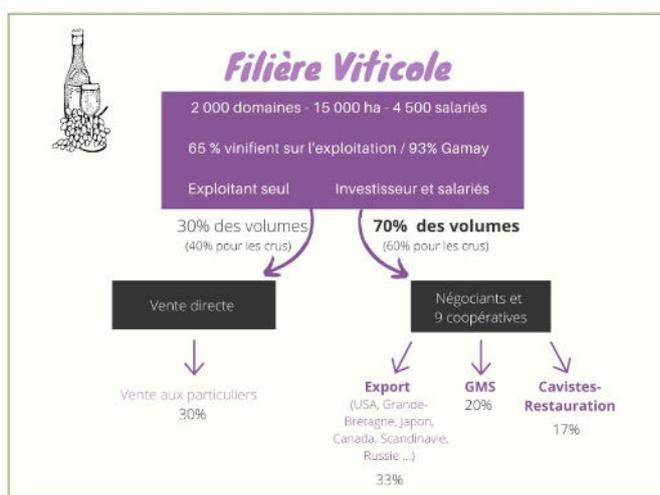
La majorité des exploitations sont labellisées (AOC, Agriculture Biologique, ...), tout en conservant un bon rapport qualité/prix apportant de l'attractivité à la fois pour les consommateurs et les investisseurs. Le nom « Beaujolais » est connu dans le monde entier et on constate une augmentation des ventes ces dernières années.

De ces appellations ressort la qualité des vins Beaujolais même si sa renommée attaquée par le Beaujolais Nouveau fait débat et a engendré la crise du Beaujolais viticole des années 2000.

Aujourd'hui, toutes les productions sont vendues mais les prix sont toujours à la baisse, impactés par le Brexit, les Taxes Trump et le COVID-19. En effet, la pandémie a fortement touché le tourisme et la restauration qui constituent des activités importantes pour les viticulteurs.

Pour finir, porté par un marketing innovant des exploitants, la géologie est devenue un argument de qualité. Des liens touristiques se tissent ainsi progressivement sur le territoire entre œnotourisme et Géoparc Beaujolais.





La vente directe aux particuliers représente 30 % des volumes, tandis que 70 % de la production est destinée à des plateformes de négociants (33 % pour l'export, 20 % pour la grande distribution et 17 % pour les restaurants et cavistes).

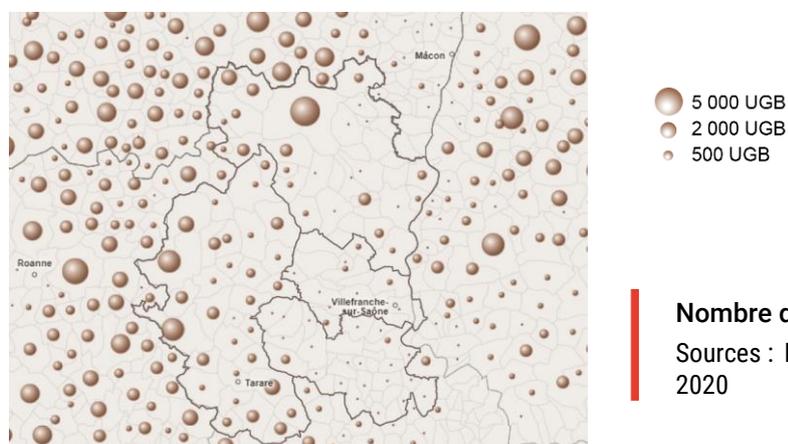
Les enjeux majeurs de la viticulture sont le renouvellement du vignoble et de la main d'œuvre (une majorité de petites exploitations dont le chef d'exploitation a plus de 60 ans).

Un autre enjeu est lié à l'adaptation au changement climatique en plantant des variétés plus résistantes, en installant des couverts végétaux, etc. Certes le réchauffement de la planète va permettre une meilleure qualité des vins à court terme mais à long terme, la viticulture sur le territoire Beaujolais pourrait être remise en question. C'est pourquoi, le maintien de la viticulture sur les coteaux viticoles et à une altitude plus élevée est important.

3.2.1.2 L'élevage

L'élevage représente la seconde grande activité agricole du territoire en termes de nombre d'exploitants (20 % des exploitants du territoire), mais occupe toutefois la majorité de la SAU (plus de 50 %).

Cette filière est plus présente dans le Beaujolais Vert (plus on va vers l'Ouest du territoire, plus le nombre d'Unité de Gros Bétail -UGB est important).



Nombre d'UGB par commune
Sources : Recensement Agricole 2020

Plusieurs filières d'élevage sont identifiées sur le territoire Beaujolais, notamment :

- Filière bovins viande (bovin allaitants) : 7 % des exploitations
- Filière bovins lait : 5 % des exploitations
- Filière caprins lait : 2 % des exploitations
- Autres filières ou filières mixtes (bovins mixte, volailles, ovins, porcs) : 6 % des exploitations

Concernant la filière bovins (viande ou lait), 70 % des exploitations travaillent avec l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey. Les 30 % restant travaillent majoritairement avec l'abattoir de Charlieu et parfois l'abattoir de Corbas.

Concernant la filière élevage, l'un des enjeux majeurs, toute spécialisation confondue est la production de fourrage et la production de céréales destinés à l'alimentation des animaux, à anticiper dans un contexte de changement climatique avec des sécheresses de plus en plus récurrentes.

3.2.2 Le bois, un acteur paysager et économique du Beaujolais

Frange la plus à l'Est du Massif Central, le Beaujolais dispose d'une géologie et d'un climat propice à la production de bois.

Les forêts du Beaujolais connaissent un déclin important au XVIIIème siècle. En effet, les activités industrielles de l'époque (textile notamment) ayant pour conséquence une démographie dynamique, les boisements laissent place à la culture du seigle ou de la petite avoine.

Le reboisement démarre au XIXème siècle, par la plantation de résineux (sapin, épicéa et mélèze), et plus tard, le pin douglas.

L'on retrouve aujourd'hui la plupart des massifs forestiers (40 000 ha de forêt) du Beaujolais dans l'Ouest du territoire, d'où il tire son nom de « Beaujolais vert ». L'essence la plus cultivée du territoire est le résineux Douglas, après son introduction dans les années 1870. Ce bois représente aujourd'hui 70% de la production territoriale. La filière bois du beaujolais produit chaque année 600 000 mètres cubes de bois. L'Est du territoire est davantage marqué par des forêts de feuillus.

A l'échelle départementale, la filière bois est animée par Fibois 69, la fédération interprofessionnelle du Bois du Rhône créée en 1998. L'association participe notamment à la promotion, la communication et à l'organisation de la filière sur le territoire du département. En termes de superficie, le département du Rhône est le premier propriétaire foncier forestier du département du Rhône avec 1 800 ha gérés par l'ONF. Cependant, 96% de la surface forestière est détenu par des propriétaires fonciers privés et sur de petites superficies.

Afin de préserver la ressource en bois et de mieux l'adapter aux effets des changements climatiques, plusieurs actions sont mises en œuvre. Outre la régénération naturelle, encouragée lorsque les conditions le permettent, le Département et ses partenaires privilégient la diversification des essences, en tenant compte des caractéristiques des sols, de l'exposition des terrains et des projections climatiques. Dans cette dynamique, une convention a été signée en juillet 2022 entre le Département du Rhône, Vinci Aéroports Lyon et l'Office National des Forêts, en vue de mener une opération de reboisement dans la forêt départementale de la Pyramide où une partie est située sur la commune de Lamure-sur-Azergues (COR).

Dans le Rhône, la filière bois, du domaine de la plantation à celui de la construction, représente environ 5 000 emplois et 1 740 établissements dans les zones rurales et de montagne.

Les principaux enjeux pour la filière bois du Beaujolais sont :

- Mettre au gabarit et créer le réseau de routes et pistes nécessaires pour intervenir dans de bonnes conditions en forêt

- Encourager une mise en gestion efficace des forêts, renouveler la ressource en quantité et en qualité
- Promouvoir l'utilisation des essences locales et accompagner le développement des entreprises
- Sensibiliser les élus et le public sur le rôle économique des forêts et de la filière bois
- Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts (environnement, loisirs).

Pour répondre à ces enjeux, un partenariat entre le Syndicat Mixte du Beaujolais (représentant les quatre EPCI du Beaujolais) et la Communauté de Commune Charlieu-Belmont (Loire) a permis la formalisation d'une charte forestière commune.

Elle établit un plan d'action sur 5 ans (2021-2026) pour la gestion et la mobilisation de la ressource forestière en assurant un soutien à la filière et une communication sur le sujet. Ainsi ce plan d'action se définit par 5 objectifs déclinés en 14 actions :

Objectif 1 : Gérer la forêt pour répondre aux enjeux du XXIème siècle

- ▶ Action 1.1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers à leur forêt et inviter à la gestion forestière durable
- ▶ Action 1.2 : Mettre en œuvre et suivre des parcelles forestières diversifiant le risque face au dérèglement climatique
- ▶ Action 1.3 : Favoriser le regroupement de la gestion et du foncier forestiers
- ▶ Action 1.4 : Mieux connaître et prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière

Objectif 2 : Mobiliser durablement la ressource

- ▶ Action 2.1 : Mener une étude de terrain concernant la ressource forestière
- ▶ Action 2.2 : Améliorer la desserte forestière du territoire

Objectif 3 : Soutenir la filière bois locales

- ▶ Action 3.1 : Structurer une filière bois assurant des débouchés à tous les produits bois sur le territoire
- ▶ Action 3.2 : Accompagner les entreprises du bois

Objectif 4 : Mieux faire connaître la forêt et le bois

- ▶ Action 4.1 : Sensibiliser les collectivités territoriales à leurs rôles au sein de la filière forêt-bois
- ▶ Action 4.2 : Sensibiliser les nouvelles générations à la forêt et aux métiers de la filière forêt-bois
- ▶ Action 4.3 : Sensibiliser le grand public à la filière forêt-bois

Objectif 5 : Animer, suivre et évaluer la Stratégie Forêt Bois du Beaujolais (SFBB)

- ▶ Action 5.1 : Animer, suivre et évaluer la SFBB
- ▶ Action 5.2 : Communiquer sur les actions de la SFBB
- ▶ Action 5.3 : Promouvoir les objectifs de la SFBB au sein d'autres politiques publiques territoriales

3.2.3 Un héritage industriel à fort potentiel

En parallèle des politiques de reboisement à l'Ouest du territoire à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, la mécanisation de la production de textile permet le développement d'une économie dynamique, notamment autour de Villefranche-sur-Saône.

En 1900, les villages et bourgs de l'Ouest connaissent une importante croissance démographique et les petites villes de Tarare, Thizy-les-Bourgs, Cours et Amplepuis concentrent la plupart des usines, installées à proximité des cours d'eau (la Turdine, la Trambouze ou le Reins).

L'activité industrielle est alors hiérarchisée entre patrons et ouvriers, l'usine étant souvent accompagnée de logements et jardins ouvriers, tandis que les patrons s'installent dans des maisons de maîtres, parfois accompagnées d'un domaine agricole. Cette organisation urbaine et le patrimoine bâti associé sont encore aujourd'hui un marqueur important du paysage.

Aujourd'hui, l'industrie textile est encore bien présente, mais la majorité de l'activité industrielle se situe dans le Val de Saône, orientée notamment vers la métallurgie et la plasturgie (caoutchouc notamment).

A l'échelle du territoire, l'industrie représente environ 3000 entreprises et 13 000 emplois, soit près de 17% des emplois du territoire.

Ainsi, le secteur des équipements mécaniques est le premier employeur industriel sur le territoire (avec environ 20 % des emplois industriels), suivi de la filière caoutchouc-plastique (13 % des emplois industriels)

L'industrie textile, bien qu'en déclin est le 3^{ème} secteur industriel du territoire (11 % des emplois).

On retrouve ensuite l'agro-alimentaire, la fabrication de machines, la chimie, puis le travail du bois et l'industrie du papier.

Le secteur industriel est ainsi conséquent dans l'économie du territoire Beaujolais mais souffre néanmoins de fragilités :

- Une baisse tendancielle et constante des emplois industriels
- Un fort impact de la crise : les filières les plus spécifiques au territoire et gros pourvoyeurs d'emplois ont connu les plus fortes baisses en 5 ans : le textile, la plasturgie et la fabrication de meubles.
- Des filières fortement soumises à la concurrence internationale (textile, plasturgie, métallurgie...) : nécessité de se diversifier et/ou de monter en gamme.

Pour répondre à ses enjeux, le Beaujolais s'inscrit depuis 2023 dans la stratégie nationale de reconquête industrielle « Territoire d'Industrie », visant à mobiliser et coordonner les acteurs publics au service des entreprises industrielles du territoire.

Un plan d'actions est ainsi défini pour la période 2023-2027, autour de quatre axes majeurs : l'innovation, la transition, les compétences et le foncier

3.2.4 Le commerce (synthèse du diagnostic du DAACL)

Le SCoT Beaujolais intègre le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), destiné à orienter les politiques d'aménagement en ce qui concerne le commerce (y compris la logistique associée) et l'artisanat.

La synthèse du diagnostic est présentée ici et l'intégralité du document est annexée au DOO du SCoT.

De façon synthétique, l'organisation commerciale du territoire Beaujolais est marquée par :

- Une logique multipolaire d'organisation territoriale du commerce, structurée par les axes routiers et la répartition de la population, avec une concentration sur le Val de Saône et à un degré moindre sur les polarités de l'ouest du territoire du SCoT,
- Un pôle principal (Villefranche-sur-Saône) concentrant une majorité d'activités (1/3 des commerces du SCoT) diversifié sur les différentes familles de produits et à travers plusieurs sites commerciaux de centre-ville et de périphérie.
- Des pôles de moindre importance en volume mais diversifiés dans leur composition commerciale, accueillant 7 à 9% des commerces du SCoT : Tarare et Belleville,
- Des pôles locaux moins diversifiés, offrant avant tout une réponse aux besoins courants pour des bassins de vie d'échelle intercommunale : Amplepuis et Anse (environ 50 commerces) mais aussi Thizy-les-Bourgs, Limas, Lozanne, Cours (30 à 40 commerces). Toutefois, parmi ces pôles dont le nombre d'activités est relativement similaire, la fonction commerciale et le poids économique du commerce pourront être différents au regard de la présence ou non de moyennes et grandes surfaces ayant un impact économique et un rayonnement plus important que des commerces traditionnels,
- Une organisation territoriale concernant les localisations d'implantation des secteurs d'implantation périphérique (SIP) :

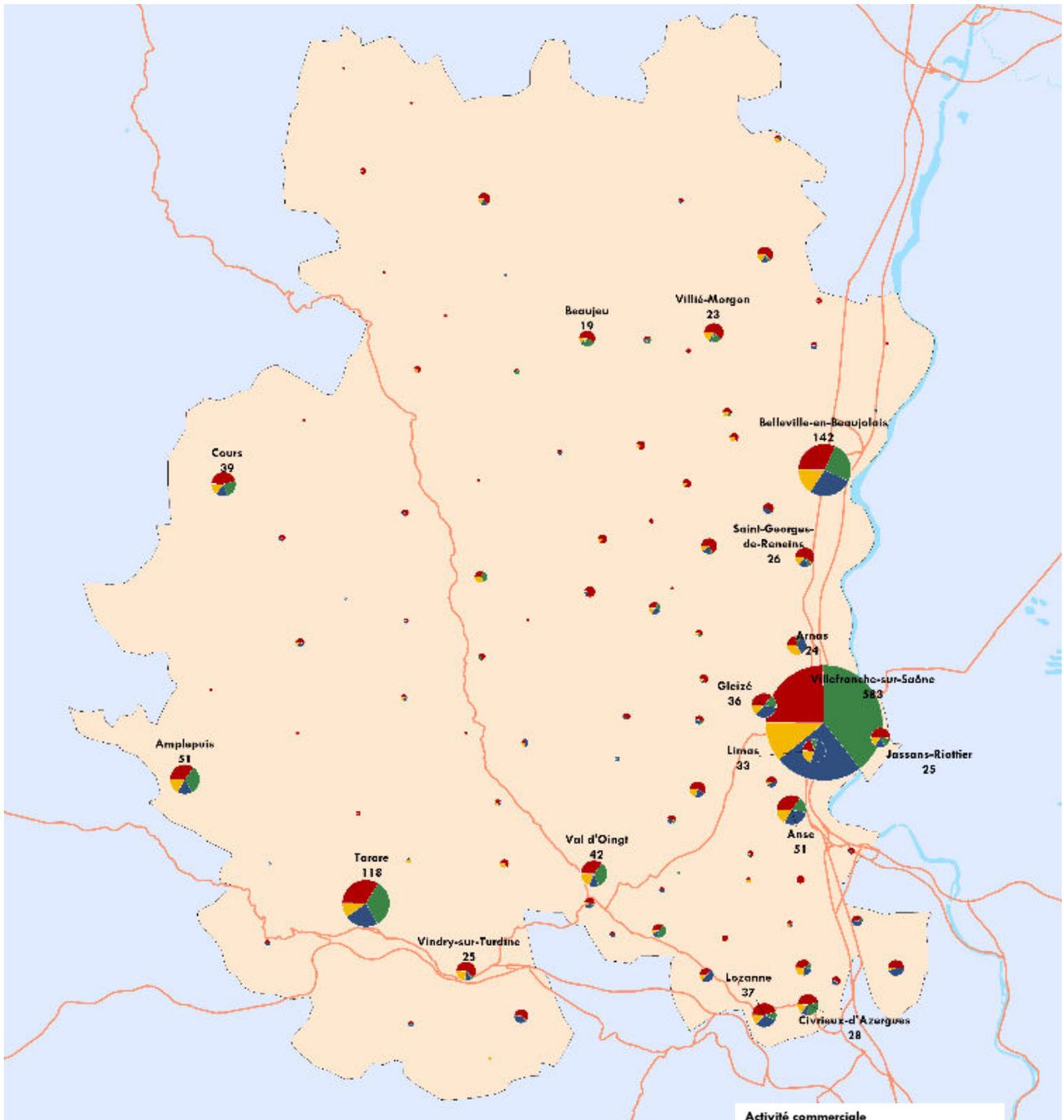
Fonction commerciale future	Polarité	Pôle
Principale	Villefranche-sur-Saône	Centre-ville
		Bd de l'Europe / Th. Braun
Majeure	Tarare - Vindry-sur-Turdine	Centre-ville
		Boulevard de la Turdine
		Tarare Ouest
	Belleville	Centre-ville
		Zone commerciale Prés de la Cloche
	Anse	Centre-bourg
		Via dorée
	Lozanne - Civrieux-d'Azergues	Centre-bourg
Les Prés Secs		
Secondaire	Amplepuis	Centre-bourg
		La Gaieté
	Thizy-les-Bourgs	Centre-bourg
		Portes du Beaujolais
	Saint-Georges-de Reneins	Centre-bourg
		Zone commerciale
Relais	Beaujeu	Centre-bourg
	Cours	Centre-bourg

Locale	Lamure-sur-Azergues	Centre-bourg
		Sud Bourg
		La Folletière
	Chazay-d’Azergues	Centre-bourg
	Chazay-d’Azergues	Les Bageardes
	Val d’Oingt	Centre-bourg
	Villié-Morgon - Fleurie	Centre-bourg
	St-Etienne-des-Oullières - Le Perréon	Centre-bourg
Deux-Grosnes	Centre-bourg	
Proximité	Autres communes	Centre-bourg

Localisations préférentielles pour le développement commercial des pôles SIP (en rouge)

Sources : DAACL

- Un maillage territorial fin à travers une offre plus simple en commerces et services de proximité (commerces de bouche, pharmacie, tabac - presse...) sur les petites communes, mais aussi sur les communes principales, jouant un rôle local (quartier, commune, voire communes limitrophes),
- De nombreuses communes sans commerce (19 communes situées notamment sur la Communauté de communes Saône Beaujolais et la Communauté d’agglomération de l’Ouest Rhodanien), qui posent la question de la desserte des populations concernées et donc des enjeux de maintien voire de renforcement de pôles à vocation intercommunale sur les secteurs moins peuplés pouvant répondre aux besoins courants.



Nombre de commerces par commune et par famille de produit

Sources : INSEE, SIRENE 2020



3.2.5 Le tourisme

Le présent diagnostic, dans sa globalité, permet de mettre en évidence de nombreux éléments porteurs de tourisme sur le territoire : en premier lieu la renommée internationale de son vignoble, mais également l'ensemble du patrimoine bâti et historique, les nombreux équipements culturels et de loisirs, la labellisation du territoire par l'UNESCO (Géoparc), ...

Toutefois, le territoire reste peu identifié comme destination touristique.

Les données suivantes sont basées sur un diagnostic d'attractivité du Beaujolais réalisée en 2014, dont les données sont encore d'actualité en ce qui concerne l'attractivité touristique.

3.2.5.1 Une offre d'hébergement variée

Le territoire compte une offre de 9 000 lits en hébergements marchands dont les typologies sont relativement équilibrées :

- 30 % d'hôtels
- 27 % de campings, aires naturelles, camping à la ferme, ...
- 19 % d'hébergements collectifs,
- 14 % de meublés (gîtes),
- 11 % de chambres d'hôtes

On compte en parallèle environ 530 000 nuitées touristiques en 2012, dont les $\frac{3}{4}$ sont consommées sur l'Est du territoire (et majoritairement sur le Val de Saône, correspondant plutôt à un tourisme d'affaires, événementiel ou de passage).

Le taux d'occupation global des hébergements sont inférieurs à ceux du département du Rhône pour l'hôtellerie (54% contre 62%), les gîtes (40% contre 48%) et les chambres d'hôtes (16% contre 20%) mais au-dessus pour les campings (35% contre 31%).

L'offre globale en hébergements sur le Beaujolais représente 28 % des capacités d'accueil du département du Rhône, mais seulement 18 % de l'offre marchande.

En effet, on compte sur le territoire environ 30 000 lits supplémentaires en hébergements non marchands, dont plus de 90 % correspondent à des résidences secondaires. Ces dernières représentent 73 % de l'offre globale en hébergement sur le Beaujolais (contre 54 % en moyenne à l'échelle du département).

On note également une offre insuffisante en hébergements collectifs (19 % de l'offre marchande) alors qu'elle se situe plutôt autour de 25 % à l'échelle du département.

3.2.5.2 Une clientèle de proximité majoritairement

Le tourisme beaujolais est d'abord tiré par la clientèle de proximité, avec des conditions de fréquentations stables. Cette clientèle est majoritairement issue de l'agglomération lyonnaise (en lien avec la capacité importante de lits non marchands).

Elle est également due à une fréquence de visite liée à la proximité, ainsi parmi les résidents des territoires limitrophes du Beaujolais, 68 % sont des visiteurs fréquents (plus de 3 fois), et seulement 15 % ne sont jamais venu.

Parmi la clientèle nationale (hors Beaujolais et territoires limitrophes), 25 % déclarent venir fréquemment et 75 % de manière occasionnelle. Ces touristes viennent majoritairement d'Île de France et du Sud de la France, ce qui est cohérent avec les axes de desserte présents, notamment l'axe Paris-Lyon-Marseille (A6).

Enfin la clientèle internationale est plutôt une clientèle « de passage », attirée en premier lieu par le vignoble. En effet, on compte environ ¼ des nuitées consommées par une clientèle étrangère sur le Beaujolais, toutefois celle-ci est localisée surtout sur le vignoble et les Pierres Dorées et à environ 50 % dans les campings.

Parmi les nationalités les plus représentées :

- ▶ les Pays-Bas (23%),
- ▶ la Belgique (14%),
- ▶ l'Allemagne (12%),
- ▶ le Royaume-Uni (11%).

3.2.5.3 Des séjours courts et à faible valeur ajoutée

Avec l'agglomération lyonnaise, le Pays Beaujolais dispose d'un bassin de clientèle important, axé principalement sur l'excursionnisme, le tourisme de passage et les séjours de courte durée : 60% des visiteurs interrogés restent moins de 3 nuits : 22% des visiteurs interrogés font juste une excursion. Parmi eux, 2/3 sont des habitants du Rhône et 10% de l'Ain.

Les sites les plus cités, et les plus fréquentés (Lac des sapins, Touroparc, Hameau du vin) sont des équipements de loisirs plus que des équipements touristiques. En résulte un problème de valeur ajoutée pour les acteurs du territoire : la dépense moyenne / pers. /jour est estimée à 35 euros contre 43 euros en moyenne en Rhône Alpes.

Aussi, les différents circuits de randonnées pédestres sont particulièrement fréquentés. Le territoire du Beaujolais compte plusieurs itinéraires notables, dont :

- Itinéraires de Grande Randonnée :
 - GR7 des Vosges aux Pyrénées
 - GR76 de découverte des Monts du Beaujolais

- Itinéraires de Grande Randonnée de Pays :
 - GR de Pays Vignobles et Monts du Beaujolais
 - GR de Pays de Beaujolais Bugey
 - GR de Pays Tour du Beaujolais des Pierres Dorées

Par ailleurs, le Col de Crie, site concerné par un projet d'aménagement susceptible de faire l'objet d'une UTN « locale » portée par la CCSB, est un site d'excursionnisme majeur sur le territoire du Beaujolais. Ce site offre des départs de randonnées, ainsi que des circuits de trail, de VTT, de vélo de route, une aire de jeux pour les enfants, des tables de pique-nique, entre autres.

Ces divers itinéraires et sites favorisent des séjours de courte durée, typiques de l'excursionnisme, ce qui génère une faible valeur ajoutée pour les acteurs locaux du territoire.

3.3 Le foncier économique

3.3.1 Les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

L'OZAR (Observatoire des Zones d'Activités du Rhône) est une démarche animée par la DDT du Rhône, permettant de recenser et d'analyser les espaces à vocation économique du territoire. Ces données se basent notamment sur les zonages des documents d'urbanisme locaux en vigueur (PLU, PLUi, Cartes Communales). Ainsi tout type de surface à vocation d'activités économiques sont prisent en compte (y compris des activités isolées, n'étant pas à proprement dit des « zones d'activités économiques »).

Des fiches par EPCI sont publiées et mises à jour régulièrement.

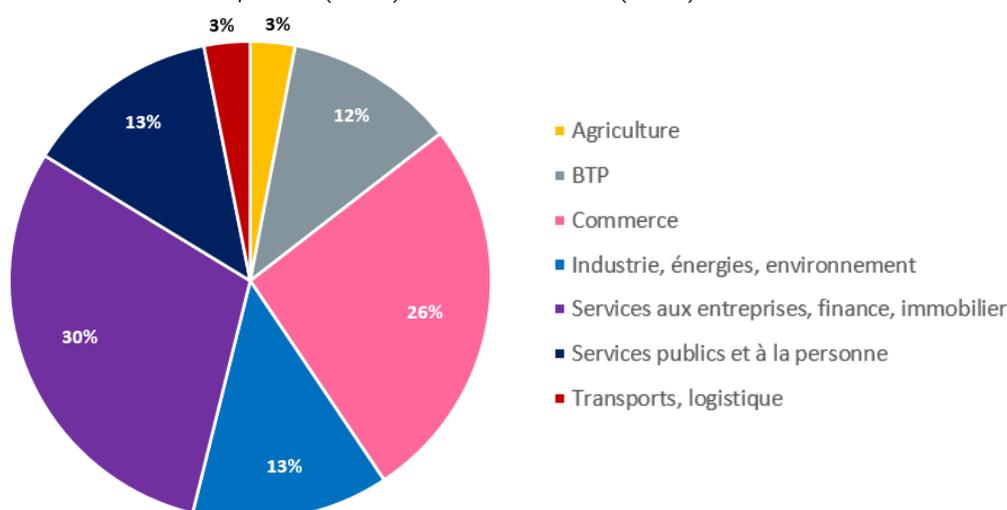
Le nombre de zones d'activités économiques identifiées sur le territoire Beaujolais (zones actives et en projet confondues) représentent 33 % des zones identifiées à l'échelle du département du Rhône (y compris la Métropole Lyonnaise).

En revanche, elles ne représentent que 15 % des surfaces totales à vocation économiques du département du Rhône.

Les données de l'OZAR recensent sur le territoire Beaujolais 234 Zones d'Activités Economiques, représentant au total 1 630 hectares.

L'OZAR recense également 53 zones d'activités en projet (représentant près de 300 ha).

L'ensemble des zones à vocations économiques identifiées par l'OZAR regroupent sur le territoire Beaujolais 3 465 entreprises, majoritairement orientées vers les services aux entreprises (30 %) et le commerce (26 %).



Secteurs d'activité des entreprises identifiées au sein des secteurs à vocation économiques du territoire Beaujolais

Source : OZAR 2020

Le tableau ci-dessous recense les friches du territoire du Beaujolais, soulevant ainsi la question des usages à privilégier dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

	Principales ZAE à densifier	Principales friches ou espaces à renouveler
CAVBS	ZI Nord, ZI Sud, ZI Port (Villefranche), Pont Mathivet (Limas)	ZI Nord, ZI Port, Quartier Gare (Villefranche), La Grande Borne (Jassans), Grands Moulins (Gleizé), Friche Burny (Le Perréon)
CCBPD	Buissonnière (Anse)	
COR	Zone de la gare (Lamure), ZA Chavanis (St Jean la B), ZI La Gaieté (Amplepuis), Re-claine-Vessin (Thizy-les-B)	Centre-Ville 1 et 2, quartier gare (Amplepuis), Tarare Ouest (Tarare), ZA Aldi (Thizy-les-B), Vivy (Cours)
CCSB	Pôle économique St Georges de Reneins, Les Gouchoux (Belleville en Beaujolais)	

Liste des principales ZAE à densifier et les principales friches ou espaces à renouveler

Source : Inventaire réalisé en 2022, Syndicat Mixte du Beaujolais

Dans le cadre de la révision du SCoT, le Syndicat Mixte du Beaujolais a réalisé un inventaire des Zones d'Activités Economiques, permettant notamment de qualifier le foncier et d'identifier pour chacune le potentiel de densification et les secteurs pouvant être requalifiés.

Ce travail a été réalisé en concertation avec chaque EPCI du territoire, prenant ainsi en compte les schémas de développement économiques à l'échelle intercommunale et complétés par des visites sur site. Cette étude ne tient pas compte des zonages définis dans les documents d'urbanisme locaux et s'attache à identifier l'existant.

Le potentiel foncier des ZAE est ensuite classé selon les contraintes (propriété, occupation et usage actuel, ...) en trois niveaux de temporalité : aménageable à court terme (d'ici 2031), à moyen terme (d'ici 2041) ou à long terme (au-delà de 2041).

3.3.1.1 Les ZAE de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Le territoire de la CAVBS compte 25 zones d'activités économiques, toutes vocations confondues (y compris commerciale), représentant au total 582 ha.

Elles sont majoritairement situées au sein de la polarité de Villefranche-sur-Saône (avec Arnas, Gleizé, Limas et Jassans-Riottier) qui rassemble à elle-seule 18 ZAE représentant 568 ha (soit 75 % des ZAE de la CAVBS et 97 % des surfaces à vocation économique).

Au sein des ZAE, l'analyse du potentiel foncier identifie environ 0,5 ha de foncier disponible (aménageable à court terme). Il s'agit de parcelles ou lots libres au sein des ZAE avec une maîtrise foncière publique.

Trois secteurs à requalifier sont également identifiés à court terme : L'îlot Créacité à Villefranche-sur-Saône (2,1 ha), le secteur des Grands Moulins à Gleizé (3 ha) et la friche Burny sur la commune du Perréon (1,2 ha).

On compte également environ 2,7 hectares identifiés comme aménageables à moyen terme (il s'agit le plus souvent de terrains libres ayant mais en propriété privée).

En termes de requalification, le quartier Gare à Villefranche-sur-Saône est également identifié à moyen terme (secteur mixte habitat/activité sur 5,5 ha au total)

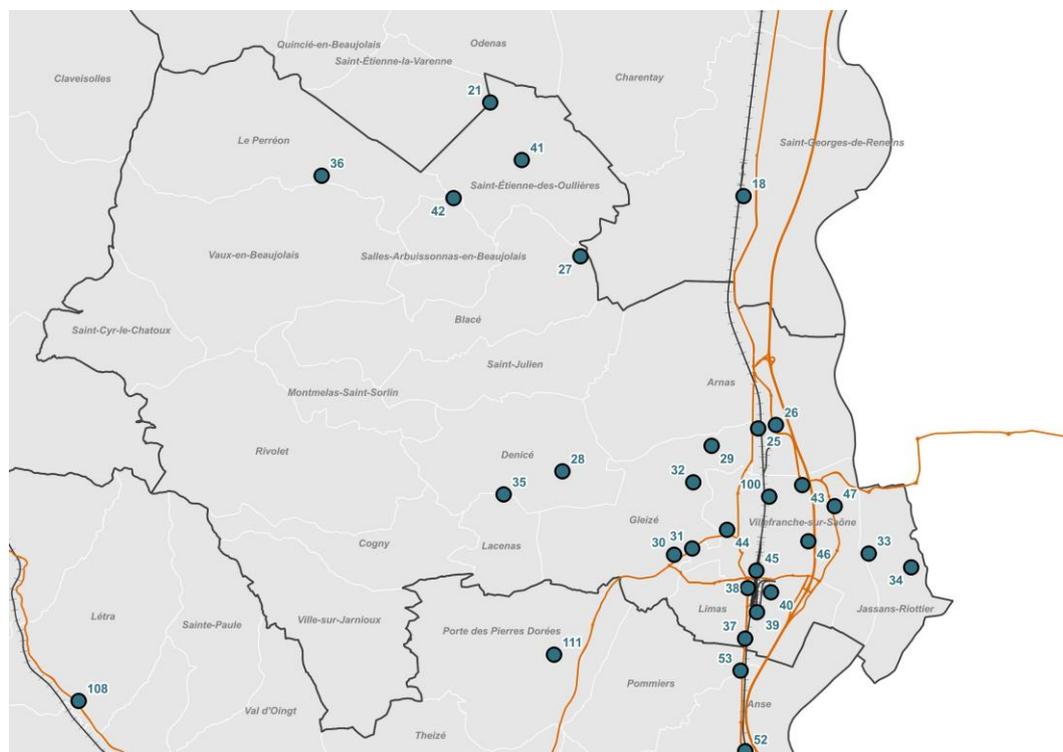
A plus long terme, environ 27,9 hectares sont potentiellement densifiable / requalifiable (terrains privés divisibles, certaines surfaces de stationnement pouvant être optimisées, ...), principalement sur les zones industrielles de Villefranche-sur-Saône (ZI Nord, ZI Sud, et le port de Villefranche).

En complément, environ 3 000 m² de locaux bâtis vides sont identifiés comme disponibles au moment de l'étude (fin 2022).

N°	Commune	Nom de la ZAE	ZAE visitée	Surface (ha)
25	Arnas	La Chartonnière	OUI	16,4
26	Arnas	ZI Nord	OUI	138,1
27	Blacé	Blaceret	NON	4,0
28	Dénicé	Narbonne	NON	2,3
29	Gleizé	Épinay	NON	26,7
30	Gleizé	La Collonge	NON	5,5
31	Gleizé	Les Grands Moulins	NON	4,3
32	Gleizé	Les Grillons	NON	9,7
33	Jassans Riottier	Beaurivage	NON	5,0
34	Jassans Riottier	La Grande Borne	OUI	22,5
35	Lacenas	Clos Gerbon	NON	1,4
36	Le Perréon	Vers le Bois	NON	1,2
37	Limas	Le Besson	NON	10,8
38	Limas	Le Martelet	NON	15,0
39	Limas	Le Peloux	NON	5,6
40	Limas	ZI Sud	OUI	60,0
21	Saint-Etienne-les-Oullières	Les Briades	NON	0,6
41	Saint-Etienne-les-Oullières	Les Grandes Bruyères	NON	1,7
42	Saint-Etienne-les-Oullières	Pont Mathivet	NON	3,3

43	Villefranche-sur-Saône	Le Garet 1	NON	15,7
100	Villefranche-sur-Saône	Le Garet 2	NON	2,0
44	Villefranche-sur-Saône	Philippe Héron	NON	3,2
45	Villefranche-sur-Saône	Quartier Gare	NON	14,0
46	Villefranche-sur-Saône	Richetta	OUI	16,1
47	Villefranche-sur-Saône	ZI Port - La Darse - Europe - Sauvagère - Echangeur - Péage	OUI	197,0
		Total 25 ZAE		Total 582 ha

Zones d'activités existantes de la CAVBS (tableau)



■ Zones d'activités existantes de la CAVBS (carte)

3.3.1.2 Les ZAE de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Sur la CCBPD, 31 zones d'activités économiques sont identifiées, toutes vocations confondues, pour une surface totale de 236 ha.

Il s'agit principalement de petites ou moyennes zones d'activités, bien réparties sur le territoire intercommunal.

La zone occupant la plus grande surface est celle de l'aérodrome Villefranche-Tarare, située sur la commune de Frontenas, représentant environ 60 ha en comptant les pistes de décollage/atterrissage.

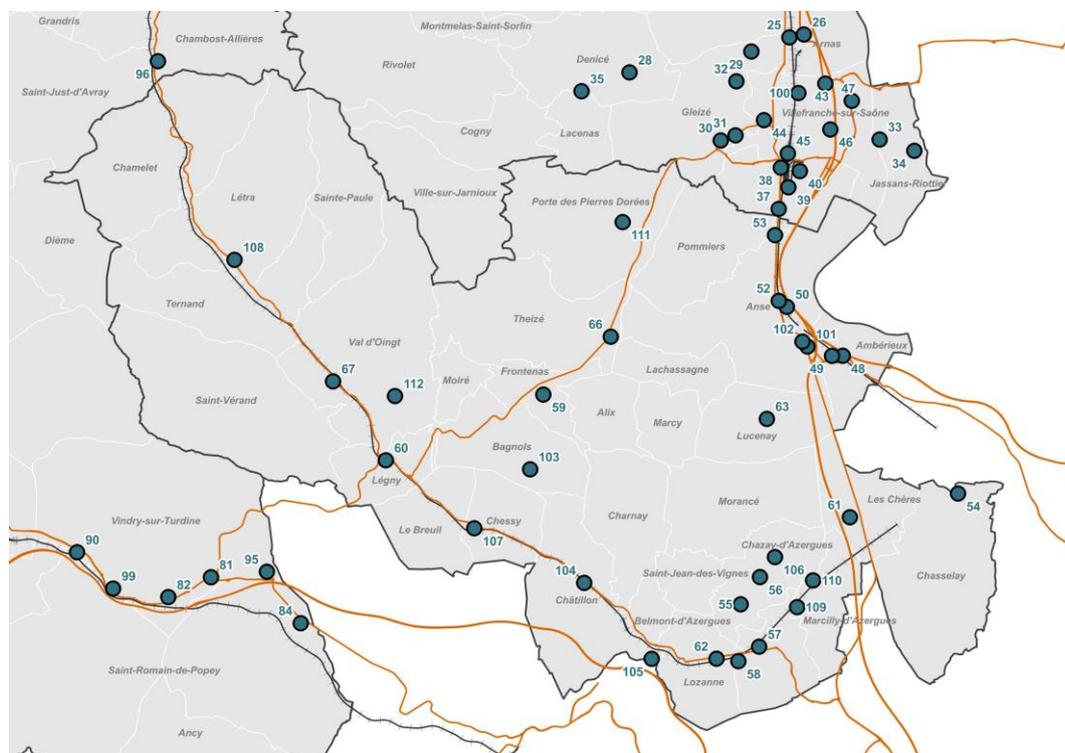
D'après l'analyse du potentiel foncier, la CCBPD ne dispose d'aucune capacité à court terme ou à moyen terme.

A long terme, environ 1,5 hectares sont identifiés, essentiellement en division de terrains privés.

En termes de surfaces bâties disponibles, environ 1 800 m² de bâti inoccupé sont identifiés fin 2022, dispersées sur plusieurs sites.

N°	Commune	Nom de la ZAE	ZAE visitée	Surface (ha)
48	Ambérieux d'Azergues	Les Grands Chenévriers	OUI	5,5
49	Ambérieux d'Azergues	Les Rablières	OUI	6,8
101	Ambérieux d'Azergues	ZA privée Ambérieux	OUI	1,5
102	Anse	ZA Charentay privée Entrée Anse	OUI	1,0
50	Anse	Saint Romain	OUI	20,0
52	Anse	Buissonnière	OUI	0,6
53	Anse / Pommiers	Viadorée	OUI	21,0
103	Bagnols	Les Bruyères	OUI	2,0
54	Chasselay	Le Crouloup	OUI	5,5
104	Chatillon d'Azergues	La Gare	OUI	1,2
105	Châtillon d'azergues	ZA Pont Dorieu (privée)	NON	1,4
55	Chazay d'Azergues	Les Bageardes	OUI	6,3
106	Chazay d'Azergues	Les Varennes	OUI	2,0
56	Chazay d'Azergues	Rue Pasteur (privée)	NON	2,0
107	Chessy les Mines	ZA Mathelin (privée)	NON	4,4
57	Civrieux d'Azergues	Le Pontet et Espace 330 (zone privée dans la continuité)	OUI	11,5
58	Civrieux d'Azergues	Les Près Secs et Les Arcades (zone privée dans la continuité)	OUI	12,1
59	Frontenas	Aérodrome	OUI	60,0 (y compris pistes)
60	Légnay	Les Ponts Tarrets et la Gare	OUI	4,3
61	Les Chères	La Babette	OUI	6,0
108	Létra	Les Frênes	NON	0,7
62	Lozanne	Les Cerisiers	OUI	4,0
58	Lozanne	Les Près Secs	OUI	17,0
63	Lucenay	Les Saignes et Golf (zone privée dans la continuité)	OUI	4,7
109	Marcilly	Les Iles	OUI	7,0
110	Marcilly	ZA Le Comptoir des Monts d'Or (privée)	NON	1,2
64	Morancé	Les Haies	OUI	9,0
111	Portes des Pierres Dorées	ZA les Sapins	NON	6,5
66	Theizé	Le Maupas	OUI	5,5
67	Val d'Oingt	Les Plaines	OUI	4,6
112	Val d'Oingt	ZA (privée)	NON	0,6
		Total 31 ZAE		Total 236 ha

Zones d'activités existantes de la CCBPD (tableau)



■ Zones d'activités existantes de la CCBPD (carte)

3.3.1.3 Les ZAE de la Communauté de Communes Saône Beaujolais

A l'échelle de la CCSB, 21 zones d'activités économiques sont recensées, occupant environ 325 ha.

Il s'agit majoritairement de petites ou moyennes zones d'activités, sauf sur Belleville-en-Beaujolais qui compte trois zones plus importantes, notamment Lybertec, en cours de développement.

Belleville-en-Beaujolais compte ainsi à elle-seule près de 60 % des surfaces économiques de l'intercommunalité.

Ces zones d'activités sont majoritairement situées dans la partie Est du territoire, proche du Val de Saône. Seules trois communes de l'Ouest disposent d'une zone d'activités (Deux-Grosnes, Propières et Saint-Igny-de-Vers).

D'après l'analyse du potentiel foncier, la CCSB présente un potentiel aménageable à court terme de 2,1 ha environ (notamment un tènement de 1,7 ha sur la zone de Corcelles-en-Beaujolais).

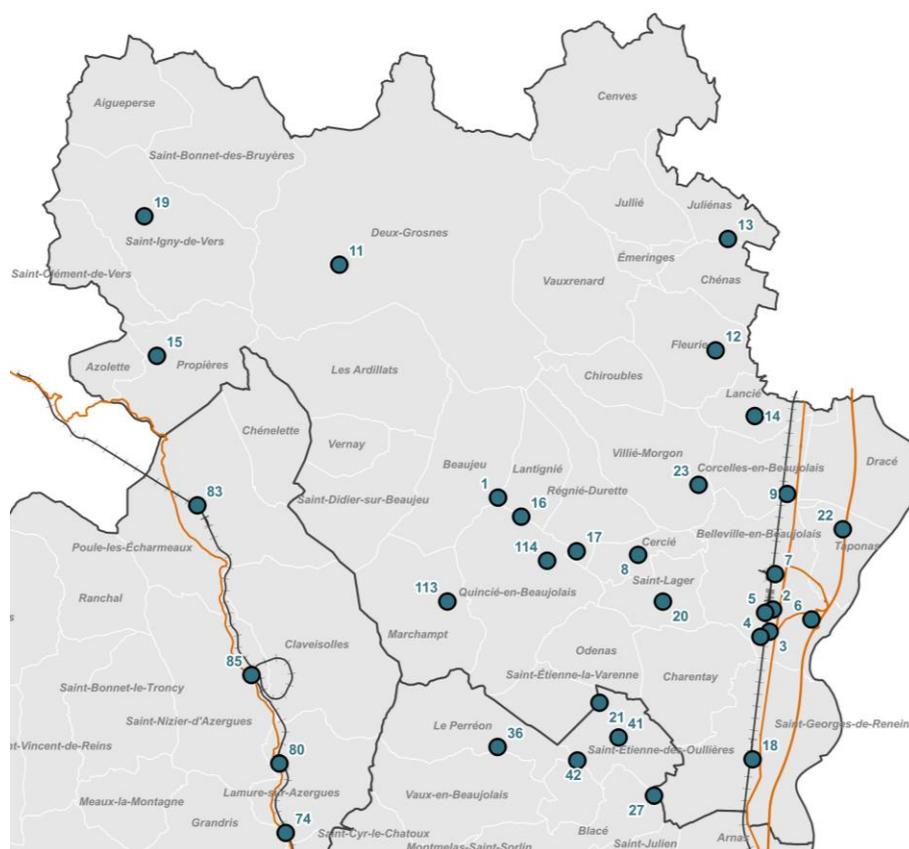
Aucun potentiel n'est identifié à moyen terme.

A plus long terme, l'étude recense 7,2 ha mobilisable, essentiellement par division de terrains privés).

Par ailleurs, 1,2 ha de bâti inoccupé est identifié (notamment sur la ZA Bois Baron à Belleville, où un ensemble bâti de plus de 9 000 m² est à louer fin 2022).

N°	Commune	Nom de la ZAE	ZAE visitée	Surface (ha)
1	Belleville-en-Beaujolais	Les Mûriers	NON	5,1
2	Belleville-en-Beaujolais	Fontenaille / Bois Baron	OUI	63,0
3	Belleville-en-Beaujolais	Les Terre aux Dames	OUI	2,8
4	Belleville-en-Beaujolais	Lybertec (Phase I)	OUI	60,0
7	Belleville-en-Beaujolais	Les Gouchoux	OUI	71,0
8	Cercié	Voujon	NON	3,1
9	Corcelles-en-Beaujolais	Orcel	OUI	4,0
11	Deux-Grosnes	Deux-Grosnes	NON	6,2
12	Fleurie	Les Bachelards	NON	3,5
13	Juliéas	Les Gonnards	NON	4,3
14	Lancié	Le Petit Péron / ZA du Plat	NON	4,8
113	Marchampt	Marchampt	NON	1,7
15	Propières	Les Hauts de Bornes	NON	4,1
16	Quincié	Les Treilles	NON	4,2
114	Quincié	Montmay	NON	1,7
17	Régnié-Durette	Le Colombier	NON	3,7
18	Saint-Georges-de-Reneins	Les Vernailles / Les Gouttes	OUI	62,0
19	Saint-Igny-de-Vers	St Igny de Vers	NON	3,7
20	Saint-Lager	Le Grand Pré	NON	6,9
22	Taponas	Villeneuve	NON	3,6
23	Villié-Morgon	Les Marcellins	NON	5,6
		Total 21 ZAE		Total 325 ha

Zones d'activités existantes de la CCSB (tableau)



■ Zones d'activités existantes de la CCSB (carte)

3.3.1.4 Les ZAE de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Le territoire de la COR compte 31 zones d'activités économiques, représentant au total 375 ha.

Il s'agit majoritairement de petites ou moyennes zones d'activités, bien réparties sur le territoire mais majoritairement installées au sein des polarités : Tarare et Vindry-sur-Turdine, et l'arc des petites villes industrielles de l'Ouest, Cours, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis).

Aucun potentiel foncier n'est identifié à court ou moyen terme au sein des ZAE.

Toutefois, la COR présente un potentiel important de requalification de friches, représentant au total 22,8 ha :

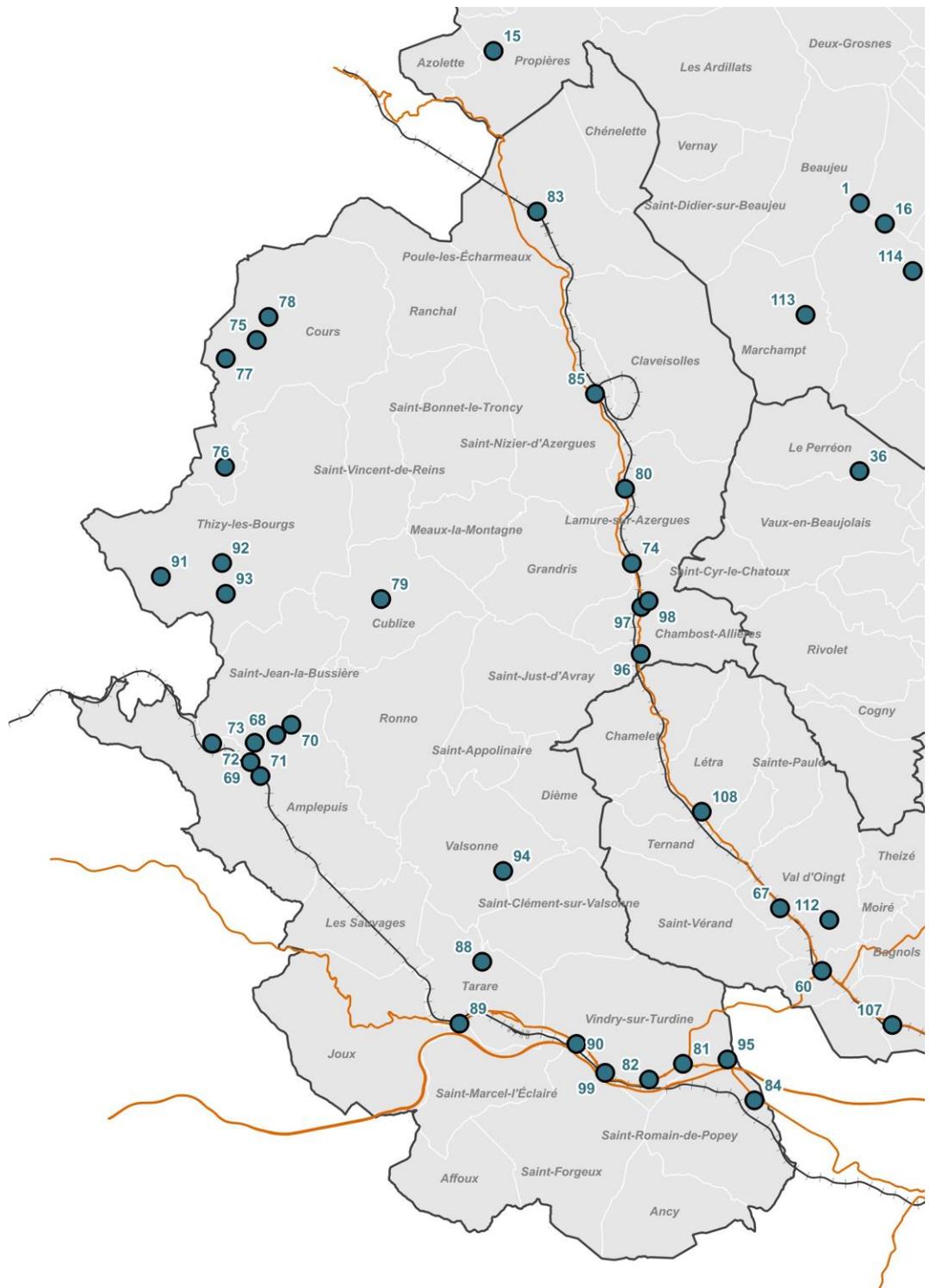
- Lamure-sur-Azergues, friche Rummler (0,9 ha),
- Amplepuis, friche Pichomard (3;3 ha),
- Cours, secteur des Biots (3,8 ha) et friche Vivy (3,9 ha),
- Tarare, secteur viaduc (5,1 ha) et ZAE Tarare Ouest (5,4 ha)
- Saint-Forgeux, ancienne UIOM (0,4 ha)

A plus long terme, l'étude recense 7,2 ha mobilisable, essentiellement par division de terrains privés).

Aucun potentiel bâti n'est identifié.

N°	Commune	Nom de la ZAE	ZAE visitée	Surface (ha)
68	Amplepuis	La Gaieté	OUI	14,2
69	Amplepuis	Centre-Ville 1 et 2	OUI	13,8
70	Amplepuis	Rébé	OUI	14,8
71	Amplepuis	Quartier de la Gare	OUI	1,0
96	Chambost-Allières	Longeval	NON	2,5
97	Chambost-Allières	Le Bourg	NON	1,3
98	Chambost-Allières	Le Crachet	NON	2,5
75	Cours	L'Isle	OUI	7,0
76	Cours	Ramberton	OUI	16,2
77	Cours	Vivy	OUI	35,0
78	Cours	Le Moulin	OUI	25,0
79	Cublize	Chez Fillon	NON	16,0
74	Lamure-sur-Azergues	La Folletière	NON	3,0
80	Lamure-sur-Azergues	Quartier Gare	NON	8,0
83	Poule-les-Écharmeaux	La Fabrique	NON	8,0
72	Saint-Jean-la-Bussière	Chassagne	NON	4,7
73	Saint-Jean-la-Bussière	Chavanis	OUI	9,5
85	Saint-Nizier d'Azergues	La Gare / Les Terres	NON	4,0
84	Saint-Romain-de-Popey	La Poste	OUI	11,2
88	Tarare	Le Cantubas	OUI	20,0
89	Tarare	Tarare Ouest	OUI	27,5
90	Tarare / Vindry-sur-Turdine	Tarare Est	OUI	35,0
91	Thizy-les-Bourgs	Les Portes du Beaujolais	OUI	21,0
92	Thizy-les-Bourgs	Reclaine-Vessin	OUI	20,0
93	Thizy-les-Bourgs	ZA Aldi	NON	2,1
94	Valsonne	Chabout	NON	5,2
81	Vindry-sur-Turdine	La Croisette	OUI	5,0
82	Vindry-sur-Turdine	Le Moulin	OUI	15,0
95	Vindry-sur-Turdine	Actival I	OUI	17,5
99	Vindry-sur-Turdine / Saint-Forgeux	Le Mortier	OUI	9,0
		Au total 30 ZAE		Au total 375 ha

Zones d'activités existantes de la COR (tableau)



■ Zones d'activités existantes de la COR (carte)

3.3.1.5 Synthèse du potentiel foncier économique à l'échelle du territoire Beaujolais

Le territoire Beaujolais compte donc 107 ZAE, dont le nombre est relativement bien réparti entre les quatre EPCI.

En termes de surfaces en revanche, la CAVBS compte 40 % des hectares de ZAE, alors que la CCBPD, la CCSB et la COR comptent respectivement 15 %, 21 % et 24 % des surfaces de ZAE.

Le tableau suivant propose une synthèse du potentiel foncier au sein des ZAE (espaces libres et espaces densifiables), ainsi que du potentiel foncier en requalification de friches.

	CAVBS	CCBPD	CCSB	COR	Beaujolais
Nombre de ZAE	25	31	21	30	107
Surface des ZAE	582 ha	236 ha	325 ha	375 ha	1 518 ha
Potentiel au sein des ZAE	31,1 ha	1,5 ha	9,3 ha	7,2 ha	49,1 ha
<i>Court terme (2031)</i>	<i>0,5 ha</i>	<i>0</i>	<i>2,1 ha</i>	<i>0</i>	<i>2,6 ha</i>
<i>Moyen terme (2041)</i>	<i>2,7 ha</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2,7 ha</i>
<i>Long terme (au-delà de 2041)</i>	<i>27,9 ha</i>	<i>1,5 ha</i>	<i>7,2 ha</i>	<i>7,2 ha</i>	<i>43,8 ha</i>
Potentiel bâti au sein des ZAE (bâti vacant)	3 000 m ²	1 800 m ²	11 900 m ²	0	16 700 m²
Potentiel en requalification de friches	11,8 ha	0	0	22,8 ha	34,6 ha
<i>Court terme (2031)</i>	<i>6,3 ha (3 sites)</i>			<i>22,8 ha (7 sites)</i>	<i>29,1 ha</i>
<i>Moyen terme (2041)</i>	<i>5,5 ha (1 site)</i>			<i>0</i>	<i>5,5 ha</i>

Au total, le potentiel foncier au sein des ZAE est estimé à 49,1 ha.

Toutefois, il s'agit majoritairement de capacités limitées et dispersées dont seule une faible proportion est identifiée pour une mobilisation à court ou moyen terme.

A ce potentiel s'ajoute 34,6 ha identifiés en potentiel de reconversion ou requalification de friches.

3.3.2 Les projets économiques structurants

En 2024, quatre projets économiques structurants sont identifiés sur le territoire :

- **ZAC « Ile Porte », renommée « Beau Parc », commune d'Arnas (CAVBS)**
Il s'agit d'un projet d'aménagement mixte, sur une surface globale de 60 ha comprenant un éco-parc majoritairement dédié aux activités industrielles et artisanales, une part d'activités tertiaires et de services, ainsi que de l'habitat. Les surfaces artificialisées sont estimées à 45 hectares. Ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau. L'avis de l'autorité environnementale (MRAe) a été délibéré en date du 3 décembre 2024.
- **Lybertec**, communes de Belleville-en-Beaujolais et Charentay (CCSB)
La phase I de cette vaste zone économique est déjà existante et le raccordement à l'A6 (déviation de Belleville) est en cours d'aménagement. Le projet total s'étend sur environ 150 hectares, dont les phases II et III sont encore à aménager, les surfaces restant à artificialiser représentant environ 65 ha (le projet prévoyant la préservation d'un vaste corridor écologique). Ce projet est a vocation industrielle et tertiaire.
- **Le Port du Bordelan**, communes de Anse (CCBPD)
Ce projet de développement économique et touristique prévoit l'aménagement d'un port de plaisance sur l'axe fluvial de la Saône, un pôle d'activités (artisanales, industrielles ou tertiaires), et un pôle de vie et de loisirs nature (comprenant un parc naturel et quelques logements). Le projet s'étend sur 64 ha au total, dont seulement 20 ha seront artificialisés.
- **SMADEOR**, communes de Saint-Romain-de-Popey (COR) et Sarcey (sur la CCPA, en dehors du territoire du SCoT).
L'artificialisation sur la partie concernant le territoire Beaujolais est estimée à 25 ha. Le projet est donc localisé à proximité des grands pôles économiques et axes de développement du territoire.
Le projet est porté par le SMADEOR, syndicat de réalisation dont les deux seuls membres sont la COR et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (dépendant du SCoT de l'Ouest Lyonnais), car l'emprise du projet est réduite sur les deux communes de St-Romain-de-Popey et de Sarcey. Cette future zone d'activités doit se développer autour de grands axes de communication (RD 307 et A89) à cheval sur la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) et la COR.

S'il n'est pas encore délimité dans les zonages des documents d'urbanisme, il est bien inscrit dans le schéma d'accueil des entreprises de la COR et mentionné dans le SCoT de l'Ouest Lyonnais.

Le 9 avril 2019 le SMADEOR a décidé de choisir un autre mode de réalisation que la procédure de ZAC qui avait été lancée en 2018, le projet ayant évolué entre temps, mais cela ne remet pas en cause le projet qui est toujours d'actualité.

Le SMADEOR poursuit en effet la réflexion sur la zone d'activités, en lançant en 2025 une étude stratégique pour mieux définir le projet et établir des éléments d'étude d'impact, comme convenu avec la sous-préfecture.

L'emprise totale du projet est de 49 ha, dont 351 413 m² sur la commune de St Romain de Popey et donc seule cette partie est intégrée aux calculs de superficie dans le SCoT Beaujolais.

L'ensemble des parcelles constituant l'emprise du projet sur la commune de St Romain-de-Popey sont actuellement classées en zone « A », dans l'attente d'une révision du PLU de la commune.

4. Les paysages du Beaujolais

Les paysages du Beaujolais : les principaux enjeux

Synthèse du diagnostic : les points essentiels

Quatre entité paysagère définies : la plaine agricole, les coteaux viticoles, les coteaux agricoles ouverts, les secteurs à dominante forestière.

Des secteurs naturels et agricoles représentant 90 % du territoire.

Des typologies urbaines diversifiées, contribuant à l'identité paysagère et architecturale du territoire.

Un patrimoine bâti varié, composé de villes et villages remarquables (pierres dorées, patrimoine industriel) ou d'éléments de patrimoine plus ponctuels, témoins de la vie passée et de la culture locales (les cadoles, les lavoirs, le patrimoine religieux, ...)

Les enjeux pour le territoire Beaujolais

- ▶ **Préserver** les éléments d'articulation du paysage (les sommets, les lignes de crêtes, les vallées remarquables, les points de vue remarquables).
- ▶ **Maitriser** l'urbanisme pour éviter l'étalement, favoriser la densification raisonnée et la rénovation urbaine.
- ▶ **S'assurer** d'une utilisation des sols contenus afin de protéger les espaces agricoles et naturels, limiter l'urbanisation inévitable dans les espaces aux enjeux environnementaux plus faibles.
- ▶ **Préserver** le paysage et sa mosaïque et éviter sa banalisation, entretenir le patrimoine et son environnement dans un objectif de valorisation et de développement touristique.
- ▶ **Anticiper** les évolutions du paysage causées par le changement climatique, encourager une diversification des massifs boisés, accompagner les mutations agricoles.
- ▶ **Protéger** et mettre en valeur le patrimoine bâti.

4.1 Dynamique de paysage

4.1.1 Les activités agricoles et sylvicoles du Beaujolais

Les espaces naturels et agricoles représentent plus de 90% de l'occupation du sol. Associée à une image de campagne, en opposition au milieu urbain, l'agriculture est une des figures du cadre de vie recherché par les habitants.

4.1.1.1 L'agriculture

Elle recouvre 44% de la surface totale du territoire. Le système de prairies est omniprésent sur le territoire (47 % des espaces agricoles) et se répartit sur l'ensemble du Beaujolais. Les grands tènements agricoles de céréaliculture et de labour se concentrent dans la plaine de la Saône (6 % des espaces agricoles).

L'identité agricole du territoire : un territoire viticole et d'élevage.

L'agriculture du territoire est le résultat de nombreux facteurs et conditions pédologiques, climatiques, géographiques et socio-économiques :

- Le territoire est caractérisé par des sols alluvionnaires dans le Val de Saône, des sols calcaires sur la côte, métamorphiques et granitiques sur les monts.
- Le couloir formé par la vallée de la Saône est relativement sec, le Massif central retenant partiellement les masses d'air humide venant de l'ouest. A l'ouest du Beaujolais, le territoire gagne en humidité (précipitations plus importantes)
- Les vignes du territoire et leur essor concordent avec l'histoire viticole de France avec son lot de crises et d'expansion. Entre les années 1980 et 90, l'expansion des prix du vin a par exemple permis de maintenir la production et les surfaces en vignes. Les potentialités des sols dans le territoire sont variables et dépendent de la fertilité biologique (matière organique, macro-faune dans le sol), la fertilité chimique (richesse et équilibre en éléments minéraux) et la fertilité physique (structures du sol).

Le territoire du Beaujolais est en l'occurrence caractérisé généralement par des sols peu profonds stockant peu d'éléments, par des aléas d'érosion très forts sur les secteurs à pentes seulement (coteaux viticoles), des tassements de sols importants dans le Beaujolais vert à l'Ouest et au Sud et à l'aval du Val de Saône.

Les sols du Val de Saône présentent enfin des propriétés minérales les plus significatives (présence de chlorite dans le sol).

La carte d'aptitude de la culture des terres réalisée par la Chambre d'agriculture du Rhône en 2001 permet de rendre compte de la valeur agronomique des terres en fonction des agro-paysages :

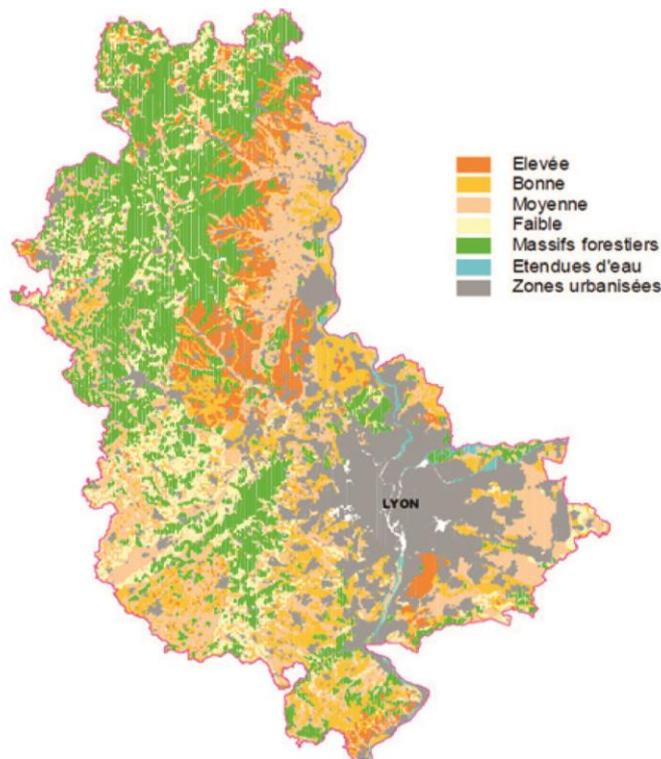
- élevée sur les coteaux viticoles bien exposés ;
- bonne dans le Val de Saône ;

- moyenne sur les piémonts viticoles et dans le bassin de Tarare (Sud-Ouest) ;
- faible dans le Beaujolais vert où les terrains compressibles sont alors voués aux superficies en herbe et non aux cultures.

De ces facteurs, 4 entités agro-naturelles se sont formées dans le Beaujolais :

- Les vignes sur la côte douce du Beaujolais, traditionnellement implantées sur le territoire de grands crus, compris entre 220 et 480 mètres d'altitude.
- Des prairies pâturées pour de l'élevage bovin dans les Monts du Beaujolais avec une trame bocagère bien présente.
- Une mosaïque agricole dans le Val de Saône entre grandes cultures intensives majoritairement présentes, prairies pâturées et fauchées et dans une moindre mesure du maraichage au regard des propriétés physiques des sols (alluvions, sols chargés en eau). Il s'agit d'une agriculture de plaine. Sur ce secteur, on constate une tendance au "pépiniérage".
- Une mosaïque agricole autre dans le secteur des Pierres Dorées constituée de vignes essentiellement représentées dans le paysage, de prairies en fonds de vallons et de grandes cultures.

On peut néanmoins observer à l'Ouest des monts du Beaujolais, des parcelles de vignes sur coteaux exposés et des grandes cultures limitées en surface

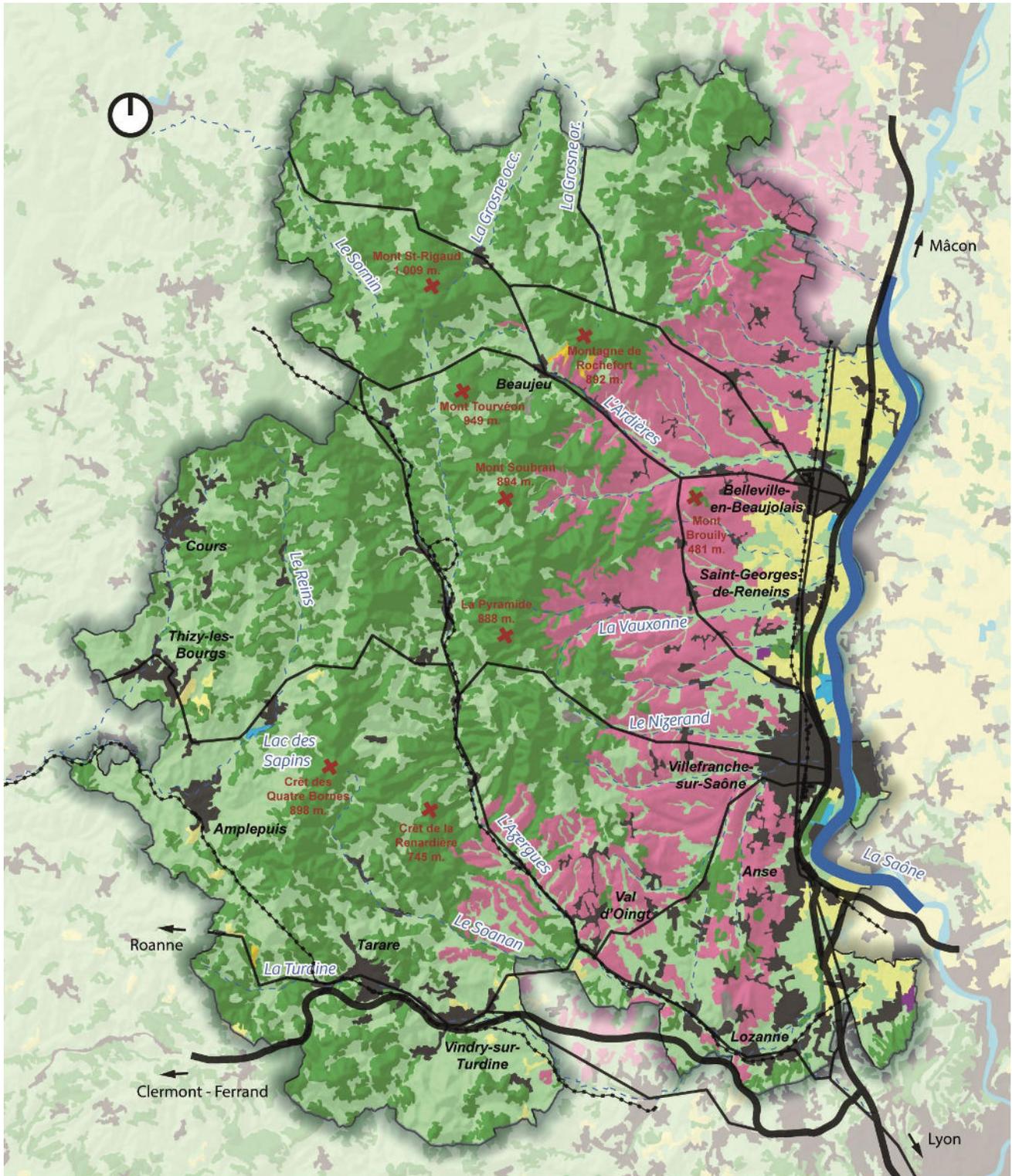


**Approche de l'aptitude
culturelle des terres en
fonction des agropaysages**

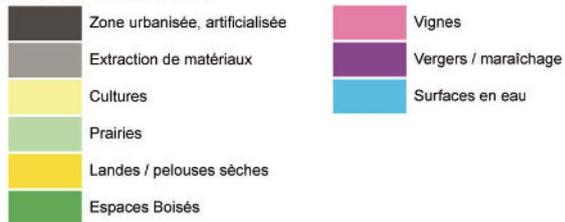
Source : Département du Rhône,
2001

SOL INFO RHÔNE-ALPES
5, rue Hermann Frenkel 69 364 LYON Cedex 07
A. CHAFCHAFI MAI 2001

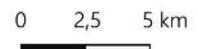
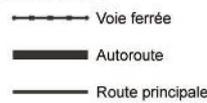
0 5 10 Kilomètres



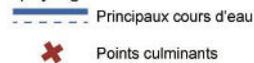
Occupation du sol
(Corine Land Cover 2018)



Infrastructures



Principaux points d'articulation
du paysage



Occupation du sol

Sources : Corine Land Cover 2018, IGN, SMB

4.1.1.2 Forêt et sylviculture

Les espaces boisés recouvrent 33,5 % de la surface totale du territoire. La fonction sylvicole est particulièrement affirmée dans la vallée de l'Azergues et dans le secteur des Echarmeaux, où les peuplements de conifères (63 % des espaces boisés du Beaujolais) prédominent.

On observe une répartition des essences est/ouest franche qui traduit la topographie. La prédominance des essences de résineux pose la question de la fermeture et de la banalisation du paysage.

Il convient néanmoins de distinguer l'enfrichement et la progression de la sylviculture. En effet dans le premier cas, c'est la conséquence de l'abandon à la suite de déprise agricole. Ce phénomène touche les secteurs les plus difficiles d'accès: souvent des secteurs où l'intérêt (l'usage) agricole a disparu sans laisser place à l'urbanisation.

Dans le deuxième cas, il s'agit de l'activité économique de culture de résineux, principalement le Douglas, qui progresse et utilise une surface de production plus importante. Son extension est favorisée par un ensemencement spontané vigoureux. Particulièrement cultivé et colonisateur sur les parcelles en friche, le douglas offre un paysage invariant toute l'année, gommant ainsi la perception et la diversité saisonnière. Par ailleurs, une culture exclusive de Douglas met en péril la biodiversité nécessaire au bon équilibre et aux fonctionnements écologiques et environnementaux du territoire. Une telle culture représente notamment une menace pour la biodiversité des cours d'eau qui souffrent dans ce cas de l'acidification, de l'ombrage excessif et à terme d'une moindre efficacité dans l'assimilation des pollutions résiduelles.

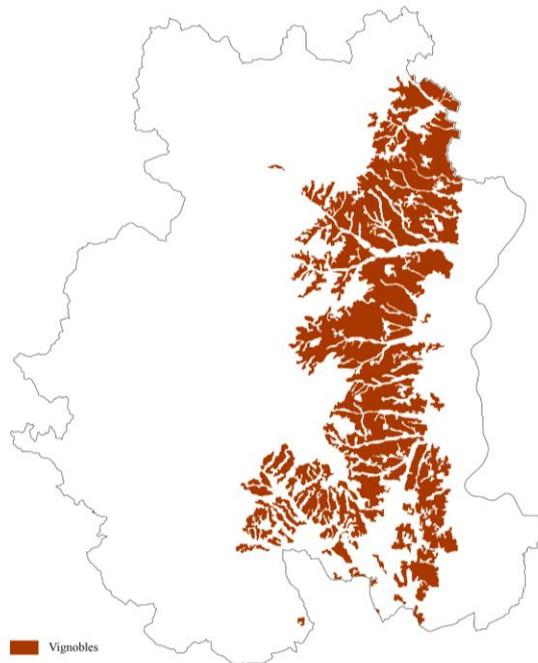
Bien que la majeure partie des espaces boisés constitue des forêts d'exploitation (95%), on note la présence de forêts aménagées, telles que les forêts de la Cantinière (entre le Saule d'Oingt et Saint-Cyr-le-Chatoux) ou la forêt de Flachère (entre Saint Vérand et Légny).

4.1.1.3 Le vignoble

Figure emblématique du Beaujolais, le vignoble recouvre 17 % de la surface totale du territoire. Regroupé sur les coteaux du Crêt de l'Heule, du col du Fût d'Avenas et de la Montagne des Aiguillettes, entre 220 et 480 mètres d'altitude, le vignoble fédère les communes, constituant une entité de paysage de grande échelle, largement visible (car prenant place sur les coteaux) et donc identifiable. Le vignoble du Beaujolais connaît depuis quelques années une crise qui semble se pérenniser.

Aujourd'hui cadre de vie et limite à l'urbanisation des villages répartis sur les coteaux, l'arrachage des vignes pose la question de l'occupation future de ces terrains. La qualité agronomique des sols étant relativement médiocre, une nouvelle occupation agricole semble compromise. L'espace disponible sera donc particulièrement vulnérable face à l'étalement urbain. Or, l'occupation des coteaux est aussi l'affichage du Beaujolais sur les infrastructures de transport sillonnant le

val de Saône (A6 notamment). Le vignoble se distingue selon 12 appellations, 10 crus et l'appellation "Beaujolais-Village" répartie sur 38 communes et qui représente 25 % de la production totale du vignoble Beaujolais.



Le vignoble du Beaujolais

Source : Corine Land Cover 2018

4.1.2 L'armature paysagère du Beaujolais

Ce présent diagnostic est issu des éléments du carnet de territoire Beaujolais (CAUE 2016) qui traite de manière transversale les enjeux d'urbanisme, d'agriculture et des espaces naturels. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des communes du territoire du SCoT du Beaujolais en vue de l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme ou de cartes communales. En outre, il permet de faire émerger des dominantes paysagères du territoire du Beaujolais dans le but de concilier la protection des richesses paysagères et architecturales et le développement du territoire.

Situé au nord du département du Rhône, le Beaujolais constitue une partie des contreforts est du Massif central. Il s'étend sur une cinquantaine de kilomètres de long au Nord jusqu'au Charolais et au Mâconnais et au sud jusqu'aux portes de l'agglomération lyonnaise. Le territoire du Beaujolais s'étend sur une vingtaine de kilomètres de large, depuis la vallée de la Saône à l'Est, jusqu'au Roannais à l'Ouest. On peut identifier dès lors deux grands ensembles paysagers :

- **le Beaujolais viticole**, localisé sur les pentes Est la vallée de la Saône;
- **le Beaujolais vert** à l'Ouest, un secteur de moyenne montagne dominé par le Mont Saint Rigaud, le plus culminant du département du Rhône. Les activités d'élevage bovin ou laitier et de sylviculture de Douglas sont les principales activités économiques.

Le territoire du Beaujolais est concerné par le Plan de Paysage des Coteaux du Beaujolais, formulant des objectifs de qualité paysagère. Un objectif de qualité paysagère sert à guider la définition et la réalisation future d'un projet de territoire en tenant compte des caractéristiques distinctives des paysages et des valeurs qui leur sont associées. Il vise également à renforcer une politique intégrée du paysage pour garantir une utilisation durable de celui-ci. Ces objectifs forment le fil conducteur qui articule et spatialise les orientations, recommandations et actions du plan de paysage. Plan de Paysage des Coteaux du Beaujolais est composé de quatre objectifs à savoir :

- Conforter et développer durablement le maillage des paysages agricoles et viticoles
- Mettre en valeur les espaces de nature et développer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la découverte des paysages via un réseau de sites et parcours diversifiés
- Développer la complémentarité entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels

Les territoires du Beaujolais connaissent des évolutions territoriales très différentes selon leurs proximités avec la métropole lyonnaise et les grands axes de circulation :

- les franges Sud et Est sont situées à moins d'une demi-heure du centre de Lyon, connaissent une forte attractivité résidentielle et économique ;

- Le Sud-Ouest du territoire est devenu un secteur en mutation suite à l'ouverture de l'autoroute A89. D'importants projets urbains contribuent à redynamiser ce secteur entraînant de un renouvellement urbain ainsi que des extensions des bourgs principaux et des villages ;
- Les bourgs situés au Nord et à l'Ouest, moins accessibles et soumis à de moins de pressions foncières connaissent un ralentissement de la croissance démographique de leurs territoires.

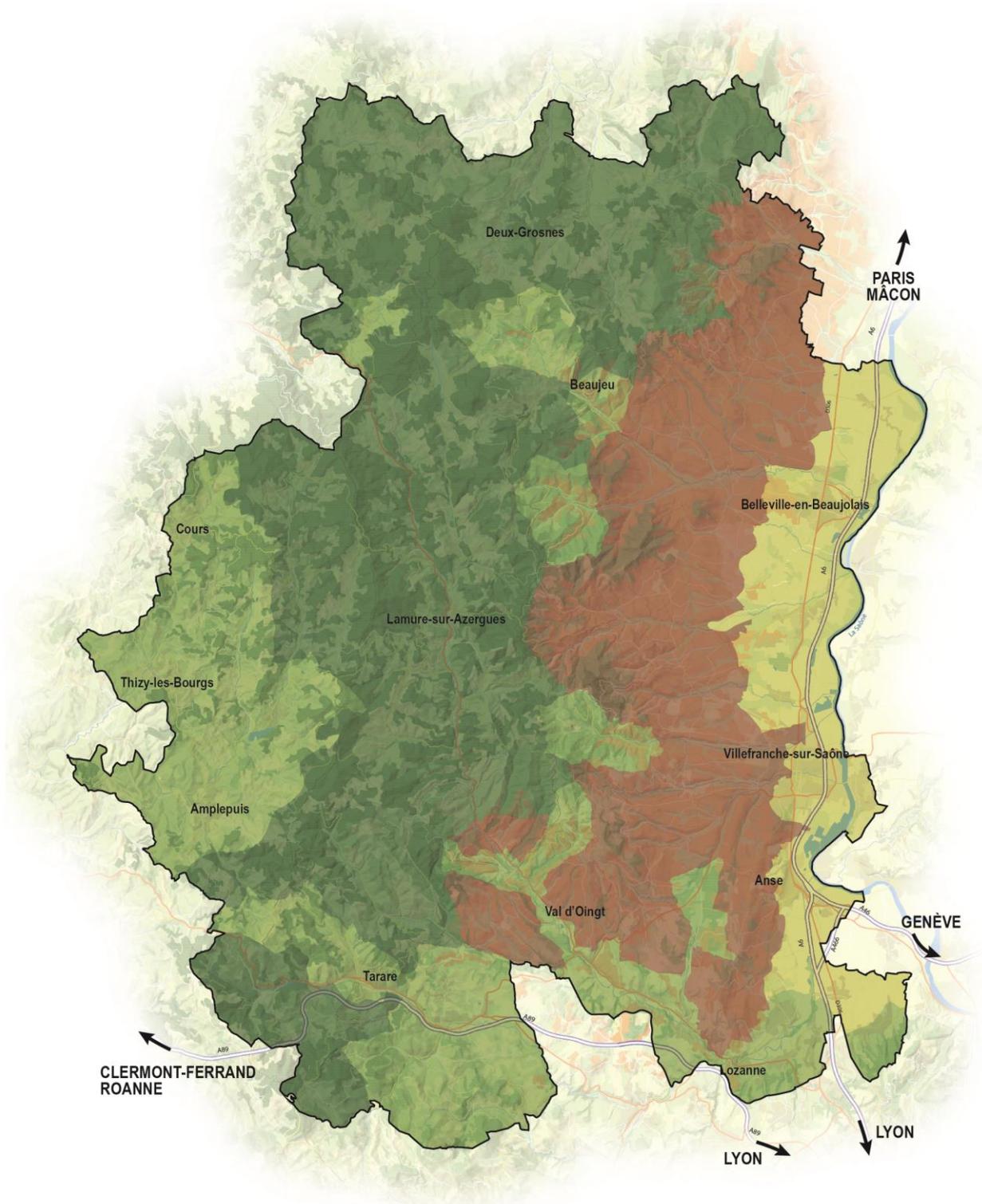
Les territoires viticoles connaissent une crise depuis les années 2000 qui conduit à de mutations paysagères. Une part de la filière viticole se diversifie et une partie des exploitants connaissent des difficultés de transmissions de leurs exploitations. On observe ainsi une tendance à l'enfrichement sur certains secteurs localisés au Sud du Beaujolais.

La labellisation Géoparc de l'UNESCO sur le territoire offre de nouvelles perspectives de développement de partenariat au sein du territoire. Elle permet également une synergie d'acteurs mettant en perspective un croisement des enjeux du territoire, le développement local, la préservation du patrimoine géologique et des paysages ainsi que la gestion durable du territoire du Beaujolais.

La détermination des secteurs paysagers a été établie en se basant sur les principales caractéristiques morphologiques des territoires du Beaujolais à savoir l'altitude moyenne, l'occupation du sol dominante mais également en tenant compte des enjeux socio-économiques, de préservation de paysage, des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Quatre secteurs paysagers ont été définis et sont associés à ces enjeux :

- **1. Les secteurs à dominante forestière** et la lutte contre la fermeture des paysages.
- **2. Les secteurs à dominante de coteaux viticoles ouverts et patrimoniaux** et le maintien de la structure paysagère viticole ainsi que l'encadrement des co-visibilités des constructions.
- **3. Les secteurs à dominante de coteaux agricoles ouverts** et l'entretien des ouvertures paysagères ainsi que l'encadrement de l'urbanisation dans les fonds de vallée.
- **4. Les secteurs à dominante de grandes plaines agricoles** et le maintien d'une agriculture dynamique ainsi que la préservation d'espaces naturels sensibles.



- Secteurs paysagers à dominante forestière
 - Secteurs paysagers à dominante de coteaux agricoles
- Secteurs paysagers à dominante de coteaux viticoles et patrimoniaux
 - Secteurs paysagers à dominante de grandes plaines agricoles

Les secteurs paysagers du Beaujolais

4.1.2.1 Les secteurs paysagers à dominante forestière

Des secteurs de moyenne montagne

Situés à l'Ouest et au Nord du Beaujolais, ces secteurs sont principalement localisés dans les vallées encaissées de la Haute-Ardières et de la Haute-Azergues mais également dans la vallée plus semi-ouverte du HautSornin et de la Grosne occidentale et orientale. On retrouve ces secteurs ponctuellement au niveau de la vallée de la Turdine et du Soanan. Ces paysages se caractérisent par des reliefs de moyenne altitude et présentent de larges couverts forestiers de résineux couplés à des prairies et de riches milieux humides en fond de vallée.



Paysage forestier du Haut Beaujolais

Source : Mairie de Monsols (Deux-Grosnes)

Les conditions bioclimatiques de ces secteurs sont caractérisées par un faible ensoleillement au regard de la topographie et l'occupation du sol en présence. En effet, les forêts de résineux peuvent descendre jusqu'en fond de vallée. Ainsi, les secteurs situés en fond de vallée sont les moins ensoleillés que ceux situés sur le sommet qui bénéficient d'avantage d'ensoleillement.

Une faible accessibilité

Par ailleurs, ces secteurs sont caractérisés par un urbanisme de faible densité composé de hameaux de petites tailles et de bourgs souvent éloignés des grands pôles urbains et des grands axes de communication. Cette dispersion du bâti combinée à des facteurs de faible accessibilité implique un certain isolement.

Une fermeture progressive des paysages

Durant ces dernières décennies, ces secteurs ont connu une diminution de la croissance démographique, expliqué en partie par une réduction du nombre exploitants agricoles et d'autre part par une offre en logement non adaptée aux aspirations actuelles.

Sur ces secteurs, on constate une avancé des superficies boisées qui colonisent les prairies et pâtures et se rapprochant des zones bâties. Ce phénomène d'enfrichement est expliqué par la dévitalisation de ces territoires et également la réduction des exploitations agricoles d'élevage laitier et de viande. Ainsi, la fermeture de paysage a un impact sur l'attractivité global du territoire.

Des territoires aux multiples ressources

Pour autant, ces secteurs à fortes aménités paysagères présentent un potentiel de développement économique orienté vers le tourisme la sylviculture, l'élevage mais également le développement du tourisme vert. En effet, ces territoires possèdent de nombreuses richesses floristiques et faunistiques.



Hameau isolé du Haut Beaujolais

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

Ainsi, ces secteurs à dominante forestière présentent différents enjeux pour lutter contre la fermeture des paysages :

- ▶ limiter la déprise agricole ;
- ▶ faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire (agriculteurs et artisans) ;
- ▶ maintenir une dynamique agricole en vue de conserver les ouvertures paysagères et de limiter l'enfrichement des prairies et des pâtures.

4.1.2.2 Les secteurs paysagers à dominante de coteaux agricoles ouverts

Une forte diversité paysagère

Ces secteurs se trouvent principalement à l'Ouest de la ligne de crête du Val de Saône et également dans le long de la vallée de la Turdine et de la basse Azergues. Ils sont caractérisés par un système de collines ondulées et verdoyantes de moyenne altitude, occupé par des prairies pâturées sur les coteaux, des zones humides et urbanisées en les fonds de vallées et des boisements sur les sommets. Ainsi, ces espaces naturels et agricoles participent au maillage écologique du territoire. Les paysages traversés sont caractérisés par une alternance entre des espaces ouverts de pâturages et des espaces plus fermés en fond de vallées. Les activités agricoles participent à l'entretien des larges panoramas paysagers présent sur ces secteurs.

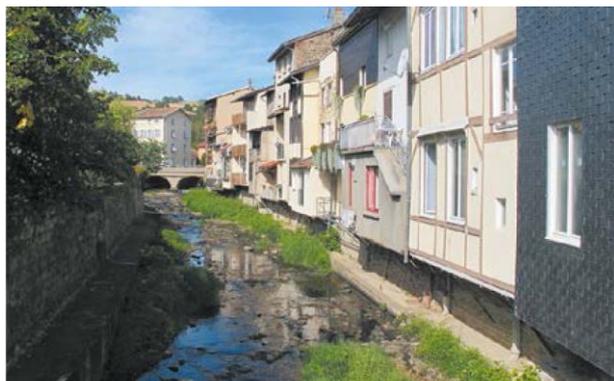


Fond de vallée urbanisé

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

Un réseau hydrographique structurant

Le réseau hydrographique structure le paysage et a conditionné l'installation des Hommes. En effet, à l'Ouest, l'eau pure de la vallée du Reins, de la Trambouze et de la Turdine a été le moteur de développement d'importantes activités industrielles au XIXe siècle. Les petites villes et les bourgs ont connu un fort essor urbain et démographique au cours de ces périodes. Les formes urbaines héritées de ces secteurs se caractérisent par des bourgs et des villes étendues le long des fonds de vallées, ainsi que des hameaux groupés sur les coteaux.



Urbanisation le long des cours d'eau

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

Des territoires en mutations

Dès l'entre-deux guerres et depuis les années 60, l'activité textile connaît un déclin. Les bourgs et les villes industriels situés à l'Ouest du territoire connaissent un ralentissement de leurs croissances.

Ces territoires présentent alors une problématique de dévitalisation des bourgs, où les enjeux de réhabilitation des friches industrielles et les stratégies de renouvellement urbain sont nécessaires pour penser le renouveau de ces territoires.

Plus récemment, la vallée de l'Azergues connaît de fortes pressions foncières compte tenu de sa proximité avec le territoire métropolitain lyonnais. Ainsi, de fortes mutations urbaines sont observables telles que l'augmentation de la superficie des hameaux situées sur les coteaux, des zones d'activités économiques dans les fonds vallées.

Ces territoires doivent donc prendre en compte de multiples enjeux en particulier le risque d'inondations et la présence de nombreux corridors écologiques localisés sur les sommets et le long des cours d'eau. Ainsi, l'urbanisation des coteaux et des fonds de vallées ont des répercussions sur la qualité écologique des milieux et sur le régime hydrique à l'échelle du bassin versant.

Par ailleurs, ces secteurs possèdent de nombreux atouts pour le développement d'énergie renouvelable tel que les unités de méthanisation compte-tenu du nombre important d'exploitations agricoles d'élevage sur ces secteurs.



Zone industrielle de fonds de vallée

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

Les enjeux sur ces secteurs sont donc :

- ▶ la pérennisation des activités agricoles afin de maintenir les ouvertures paysagères ;
- ▶ la prise en compte du développement des énergies renouvelables ;
- ▶ l'encadrement de l'urbanisation en fond de vallée ;
- ▶ la préservation des coteaux de l'urbanisation
- ▶ la préservation des continuités écologiques transversales et situées en fond de vallée ;
- ▶ la réhabilitation des centres bourgs.

4.1.2.3 Les secteurs paysagers à dominante de coteaux viticoles ouverts et patrimoniaux

Une richesse paysagère et patrimoniale



Situés sur l'ensemble des coteaux Est de la vallée de la Saône, ces secteurs sont occupés majoritairement par les vignobles du Beaujolais et caractérisés par un relief vallonné composé de plateaux et de coteaux orientées Nord-Sud et entaillés par de nombreuses rivières et ruisseaux. Cette multitude de reliefs crée un paysage complexe et diversifié avec des cônes de vues variables sur le paysage local et lointain.

Paysage viticole du Beaujolais et mitage de l'habitat

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

© Benjamin Larderet

Sur ces secteurs, on retrouve un patrimoine bâti lié à la viticulture où de nombreux villages et des hameaux possèdent une architecture remarquable. Cet ensemble d'entités bâties et paysagères confèrent à ces secteurs une identité singulière.

La diversité géologique de ce secteur transparait dans le paysage. En effet, le Sud de ce secteur présente un patrimoine bâti construits des pierres dorées et le Nord du Beaujolais représente une autre richesse géologique à savoir le territoire des grands crus.

En effet, la nature des sols sablonneuse et granitique est propice à une monoculture viticole. Ces secteurs possèdent une structure paysagère complexe où les enjeux culturels et patrimoniaux ont une importance.

Une mutation des paysages viticoles

Les territoires du Sud du Beaujolais connaissent une crise viticole. Les paysages se transforment et de nombreux espaces de friches agricoles progressent, particulièrement sur les terrains situés sur des fortes pentes. La qualité des sols calcaires et marneuse est plus favorable à une agriculture tournée vers la polyculture élevage et la viticulture. La filière viticole du Sud est donc plus diversifiée que celle du Nord du Beaujolais. Elle connaît également un manque de reconnaissance de son terroir. Les exploitations se trouvent fragilisées et leurs restructurations se trouvent être plus difficiles lors de l'arrêt de l'activité.

Ainsi, progressivement, on voit apparaître des formations buissonnantes en lisières de forêts traduisant un abandon des parcelles viticoles impliquant une possible fermeture des paysages.



Boisements colonisant les anciennes parcelles viticoles

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

Un mitage historique du paysage en évolution

Sur ces secteurs, les formes urbaines sont dispersées en hameaux répondant à des logiques historiques et d'exploitation du territoire. Ces secteurs se trouvent à proximité de l'A6 et sont drainés par un réseau dense de maillage routier secondaire. Ainsi, au Sud, on observe de plus fortes pressions foncières qu'au Nord. Les zones bâties ont tendance à se configurer en chapelets le long des axes de communications.

Ces deux phénomènes nuisent à la qualité paysagère et l'attractivité de ces secteurs par la multiplication de nuisances. En effet, l'implantation de nouvelles constructions dans le paysage induit un impact visuel plus ou moins important suivant sa localisation. De ce fait, une attention particulière doit être portée sur la covisibilité, l'insertion dans l'environnement du bâti ainsi que sa qualité architecturale.

Les enjeux identifiés sur ces secteurs sont donc :

- ▶ des enjeux de densification dans des secteurs ruraux à forte pression foncière ;
- ▶ la préservation des atouts paysagers et de la richesse patrimoniale ;
- ▶ la préservation des activités agricoles de la déprise et la restructuration (en cours) de la filière viticole dans les territoires du Beaujolais

4.1.2.4 Les secteurs paysagers à dominante de grandes plaines agricoles

Un territoire accessible et dynamique

Ces secteurs se situent le long de la plaine alluviale du Val de Saône où l'on retrouve des écosystèmes sensibles ainsi que des paysages naturels liés à l'eau et une agriculture dynamique.

La présence d'un réseau dense de transports et de l'A6, un axe majeur à niveau national, contribue à l'attractivité globale de ce secteur ainsi que pour le développement urbain et économique du territoire.

Les paysages de ce secteur sont caractérisés par un ensemble de zones de pâturages entourés de haies bocagères, des zones humides et de grandes plaines agricoles à fort potentiel agronomique.

Au Sud du val de Saône, on observe l'installation de nombreuses exploitations horticoles sur les sols sablo-limoneux très fertiles. Les ensembles bâtis se structurent en formes urbaines compactes parfois avec l'apparition d'un continuum urbain le long des voiries.



Zone humide du Val de Saône

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

© Benjamin Larderet

Des milieux naturels et agricoles à préserver

L'accélération du développement du Val de Saône ainsi que l'intensification des échanges et des déplacements dans la plaine de Saône menace l'équilibre entre les milieux urbains, naturels et agricoles. En effet, sur ces secteurs, le développement urbain entraîne une consommation d'espaces portant atteinte à la qualité ainsi qu'à la diversité des milieux naturels et au fonctionnement des exploitations agricoles.

Ces grands parcellaires agricoles créent d'importantes ouvertures paysagères et des panoramas sur la plaine de Saône. Ces espaces périurbains possèdent des potentiels quant au développement d'infrastructures vertes en complémentarité avec les espaces agricoles afin de répondre aux besoins d'aménités paysagères des populations. Par ailleurs, ce secteur présente un potentiel de développement de circuits courts alimentaires.



Limite floue entre les pâtures, les espaces cultivés et les espaces urbains

Source : Carnet de territoire du Beaujolais, CAUE 2016

© Benjamin Larderet

Les enjeux identifiés sur ces secteurs sont donc :

- ▶ la fixation de limites pérennes à l'urbanisation ;
- ▶ le maintien du fonctionnement des systèmes agronomiques ;
- ▶ le développement d'une agriculture complémentaire avec les milieux urbains ;
- ▶ la préservation des milieux naturels et des zones humides ;
- ▶ la priorisation de l'urbanisation dans les dents creuses et les pôles d'habitats existants.

4.1.3 Typologie d'urbanisation dans le Beaujolais

En complément des données disponibles dans le carnet de territoire, le CAUE a également été sollicité dans le cadre de la première modification du SCOT Beaujolais en 2019, afin de caractériser les structures urbaines du territoire et typologies d'urbanisation ainsi que les enjeux correspondants.

4.1.3.1 Structuration urbaine

Compris dans le quadrilatère Lyon – Bourg-en-Bresse – Mâcon – Roanne, le Beaujolais connaît aujourd'hui des pressions urbaines qui s'exercent sur ses franges principalement.

L'urbanisation ne recouvre que 10 % de la surface totale du territoire. Elle est répartie sur les franges est, sud et ouest du territoire, le long des axes de communication. Le tissu urbain discontinu prédomine (78 % de l'espace urbanisé) et est historiquement représenté par une urbanisation en hameau, qui évolue depuis vers un mitage des espaces naturels ou cultivés.

Une organisation différente selon la géographie :

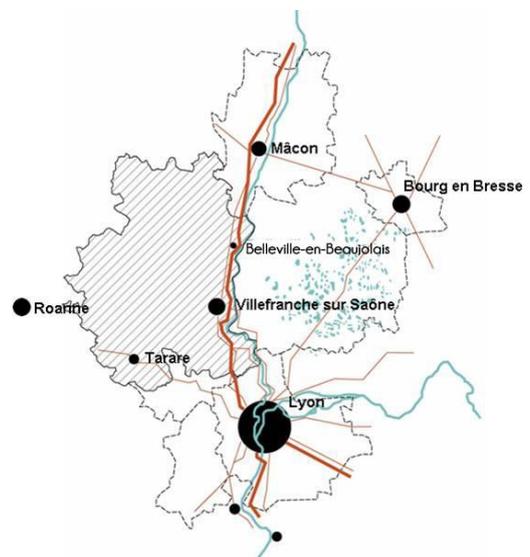
- une répartition polynucléaire dans le sud, l'est et les pierres dorées, autour des deux pôles de centralités : Belleville et Villefranche-sur-Saône,
- une ponctuation équidistante de noyaux denses dans les vallées industrielles (avec Tarare comme polarité),
- une dispersion de l'habitat et un maillage urbain suivant une logique de hameaux au Nord.

Le Beaujolais présente une diversité de cadres d'accueil : campagne et hameaux au nord, villes moyennes des vallées et quartiers pavillonnaires, villages de caractère des pierres dorées, centres urbains denses (agglomération de Villefranche-sur-Saône...).

Le paysage est l'élément qui qualifie ces cadres d'accueil. La préservation de la diversité de paysages garantira donc leur attractivité

Structuration urbaine

Source : CAUE, 2019



Le pays du Beaujolais connaît le phénomène caractéristique de rurbanisation, qui se traduit par la recherche d'un cadre de vie qui ne correspond pas au modèle de densité urbaine des grandes agglomérations voisines et ainsi par la prédominance du pavillon individuel comme modèle de référence.

Cette consommation du territoire a des incidences sur les paysages qui diffèrent selon le degré de pression foncière et le contexte géographique dans lequel il s'exerce.

Le développement en tache d'huile (le plus fréquemment sous forme de lotissements pavillonnaires) a une incidence d'autant plus forte qu'il concerne des espaces de coteau.

La multiplication du modèle de la maison individuelle, qui répond à la demande et à l'image du « à la campagne » tend à banaliser le paysage urbain, en oubliant les matériaux de construction et les formes traditionnelles de l'habitat.

Cette architecture standardisée nie le contexte d'implantation et va à l'encontre d'une diversification des cadres d'accueil et des types de logement et donc d'une mixité résidentielle et des populations. La densification et/ou le renouvellement ont des impacts moindres dans la mesure où ils proposent un modèle de développement dans le prolongement des centralités existantes voire la densification sur des espaces existants.

De manière générale, il convient d'intégrer les nouvelles implantations bâties suivant les typologies de paysage : relief (construire dans la pente en limitant les impacts du fait de la covisibilité), boisements (utilisation de la matière première comme matériau de construction), espace urbain ou péri urbain (question de la densité), habiter en milieu rural...

4.1.3.2 Diversité des typologies urbaines du Beaujolais

Cette analyse, réalisée en 2019 par le CAUE, a pour objectif de caractériser les différentes typologies d'urbanisation présentes sur le territoire du Beaujolais afin de garantir la pérennisation des richesses et des identités bâties.

L'approche développée ne se limite pas à une cartographie exhaustive des différentes formes urbaines du Beaujolais et vise différents objectifs : -

- la définition de critères qualitatifs pour permettre aux collectivités de qualifier leurs environnements urbains lors de la création de documents d'urbanisme,
- un accompagnement des communes lors de leurs choix de stratégie de développement au regard d'une typologie urbaine existante.

Les villes

La ville de plaine



Cette urbanisation s'est développée sur des secteurs relativement plats. Son développement se lit selon 3 strates d'urbanisation : le centre historique, la périphérie du centre (mixant les époques et les formes d'habitat collectives) et les franges pavillonnaires. Le centre-ville n'est plus en rapport direct avec le paysage environnant

La ville industrielle de vallon



Le bourg historique s'est installé en hauteur (crête ou éperon rocheux) et les 1ères usines se développent à mi-pente. Le développement industriel plus récent se dirige ensuite dans la vallée, et l'essor pavillonnaire a lieu en franges parfois déconnecté du bourg.

Les tissus anciens se caractérisent par un rapport à la voie fort et par une place importante du jardin, en arrière des parcelles, liée à l'organisation ouvrière

Les bourgs



Le bourg patrimonial

Le bourg est principalement constitué de tissus anciens agglomérés et structurés autour des voies et de cours d'eau. Il n'a pas subi d'extensions résidentielles importantes.

Sa silhouette est préservée dans le paysage et ses franges sont nettes.

Le bourg étendu compact

Le bourg s'est développé au-delà des limites des tissus anciens mais dans une certaine continuité avec ceux-ci. L'enveloppe urbaine du bourg est lisible et son périmètre est tenu



Le bourg étendu morcelé

Le bourg s'est développé au-delà des limites des tissus anciens de manière diffuse. L'enveloppe urbaine du bourg est difficilement lisible. Son périmètre est morcelé et ses franges clairsemées

Les hameaux

Il s'agit de groupe de constructions à l'écart, en milieu rural, trop petit pour être considéré comme un village ou un bourg et ne présentant pas de fonctions de vie collective (équipements ou service public, commerces de proximité).

Sa taille peut varier selon les cas, mais ne peut pas être plus importante que le village ou le bourg dont il dépend.

Le hameau patrimonial



Un hameau historique, composé de bâtis anciens et qui n'a pas été étendu par l'essor pavillonnaire résidentiel de la fin de la deuxième partie du 20^e siècle. Les constructions sont regroupées et structurées, par rapport aux voies et/ou autour de cours. Il peut accueillir des vocations résidentielle et agricole, viticole voire artisanales.

Le hameau étendu hétérogène



Un hameau historique, ou bâtiment ancien dont les abords ont été étendus, principalement par une extension résidentielle sous forme pavillonnaire, entre la fin du 20^e siècle et aujourd'hui. Il ne présente donc pas une uniformité, ni dans la forme des constructions ni dans leurs implantations. Il propose une silhouette moins claire dans le paysage. Ses franges sont de qualités variables.



Le hameau pavillonnaire

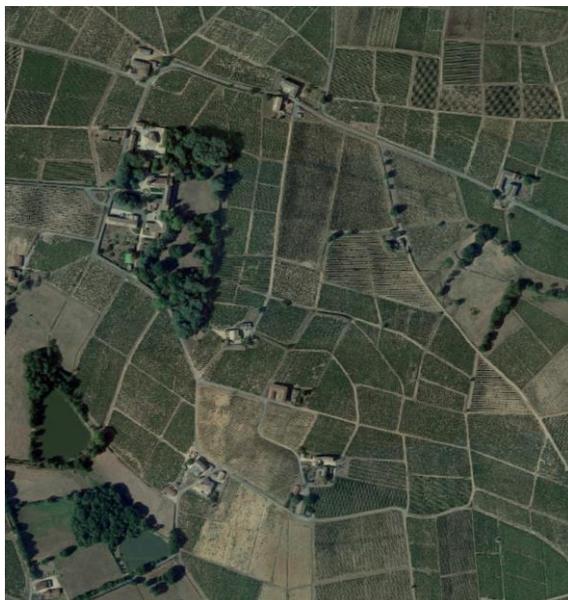
Groupe de constructions individuelles à vocation résidentielle, construites entre la fin du 20^è siècle et aujourd’hui. Un bâtiment plus ancien (ferme, hangar) peut en être à l’origine et ne plus être visible aujourd’hui

Le hameau archipel

Plusieurs groupes de constructions, mêlant du bâti ancien et de l’habitat plus récent répartis le long d’une voie et espacés par des coupures de tailles similaires aux groupes de constructions. Ces hameaux archipels sont séparés du bourg ou du village par des coupures naturelles ou agricoles plus importantes que les vides internes qui composent ce type de hameaux. Le caractère souvent distendu de ces hameaux rend leur intégration paysagère complexe.



Les formes urbaines isolées



Les fermes isolées

Les fermes isolées constituent chacune un ensemble bâti structuré et ramassé en une unité foncière

La complémentarité des communes et des typologies urbaines pour organiser le développement du Beaujolais

	Ville de plaine	Petite ville industrielle de vallon	Bourg patrimonial	Bourg étendu compact	Bourg étendu morcelé	Hameau patrimonial historique	Hameau étendu hétérogène	Hameau pavillonnaire	Hameau archipel
Prioriser le développement dans les nombreuses dents creuses du territoire	+++	+++	+	++	+++	+	++	++	+
Inciter au renouvellement urbain en réduisant l'extension de l'enveloppe urbaine : la ville sur la ville, prévoir et engager des mutations	+++	+++	+	+	+				
Etoffer, renforcer les centres	++	+++	+	++	++				
Travailler des transitions entre les centres et les franges pavillonnaires : changements morphologiques, espaces de respiration, densité	+++	+							
Hérarchiser les voies au-delà de la rue principale, apporter une « urbanité »		++		++	++				
Organiser l'extension des tissus urbains historiques ou structurants sous forme de greffe		+++	+	++	++				
Orienter le développement de manière à préserver les coupures entre les bourgs et les hameaux			+++	+++	+++	++	++	++	++
Recoudre les secteurs de franges	++	++		+	++		+	++	+
Les hameaux peuvent jouer un rôle dans le développement									
Inciter à la réhabilitation en stoppant toute extension de l'enveloppe bâtie existante		++	++ Secteur en dépression			++	++ Secteur sous pression	++ Secteur sous pression	+
Privilégier des formes architecturales au volume et aux toitures simples			+++	++	++	++	+++	++	++



De la renaissance au XIIIème siècle, Villefranche-sur-Saône devient la nouvelle capitale du Beaujolais où se développent les activités commerciales et industrielles (notamment textiles).

Le vignoble se constitue, notamment grâce au transport de marchandises par voie fluviale permettant d'exporter le vin vers Paris.

Les premières industries textiles apparaissent également à l'Ouest du territoire, notamment de petits ateliers familiaux disséminés dans l'espace rural, associés à la culture du chanvre et du lin.



A partir du XIXème siècle, on constate une augmentation des surfaces de vigne, malgré les différentes crises traversées par l'activité viticole (fléaux phytosanitaires comme la Pyrale, l'Oïdium ou le Phylloxéra, ou crise de surproduction dans les années 50).

A l'Ouest du territoire, les politiques de reboisement démarrent sous l'impulsion des grands propriétaires locaux. En parallèle, la mécanisation de l'industrie textile concentre l'activité dans les petites villes qui connaissent alors une forte croissance démographique.



L'époque moderne est marquée par l'essor des villes du Val de Saône,

Avec le développement du réseau ferré, de la route nationale 6 puis de l'autoroute A6. Après la deuxième guerre mondiale l'industrie caladoise se diversifie. D'importantes zones d'activités sont aménagées ainsi que de grands ensembles d'habitat aux franges de la ville.

En parallèle, à l'Ouest, l'activité textile est en déclin et cette partie du territoire connaît alors un exode rural important.

Le vignoble est massivement replanté au début du XXème siècle suite aux ravages du Phylloxera et on voit apparaître les premières appellations et crus.

Le début des années 2000 est marqué par la crise viticole liée au développement du marché mondial, mais aussi la prise de conscience de la nécessité de repenser les modes de plantation et de gestion de la forêt, suite à la tempête de 1999.

Le Beaujolais viticole et le Beaujolais vert constitue aujourd'hui deux grands ensembles paysagers ayant des dynamiques contrastées, mais formant néanmoins une entité territoriale fondée sur des origines géomorphologiques communes et une histoire riche dont les témoins bâtis sont aujourd'hui marquants dans le paysage.

4.2.2 Un patrimoine varié et protégé

Les zones de présomption de prescriptions archéologiques

Dans le cadre de l'établissement de la Carte Archéologique à l'échelle nationale, l'Etat peut définir des secteurs où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Sur le territoire Beaujolais, les communes suivantes sont concernées :

- Anse,
- Belleville-en-Beaujolais,
- Saint-Georges-de-Reneins,
- Saint-Romain-de-Popey,
- Villefranche-sur-Saône,
- Vindry-sur-Turdine.

Les monuments historiques

On compte sur le territoire 108 monuments historiques protégés.

Ces derniers peuvent être « classés » (édifices, immeubles dont la conservation présente un intérêt public avéré) ou « inscrits » (édifices, immeubles dont la préservation est souhaitable, sans justifier une demande de classement immédiat).

Que ce soit pour les monuments classés ou inscrits, la protection peut être totale ou partielle (façade, toiture, portail, ...).

La loi du 25 février 1943 instaure un périmètre de de 500 mètres autour du monument protégé, afin de préserver les abords du site (régime de contrôle par l'Architecte des Bâtiments de France).

Ainsi, on dénombre 4 édifices situés sur les territoires voisins dont le périmètre de protection des abords concerne le Beaujolais.

Sur le territoire, environ la moitié des monuments historiques identifiés sont des châteaux, manoirs ou maisons fortes, localisés pour l'essentiel sur le Beaujolais viticole.

L'autre moitié est essentiellement liée au patrimoine religieux (églises, chapelles, prieurés, croix, ...).

On compte également des édifices protégés spécifiques, tels que les cabanes en pierres sèches de Theizé, le marché couvert de Villefranche-sur-Saône ou les anciennes manufactures J.B. Martin à Tarare.

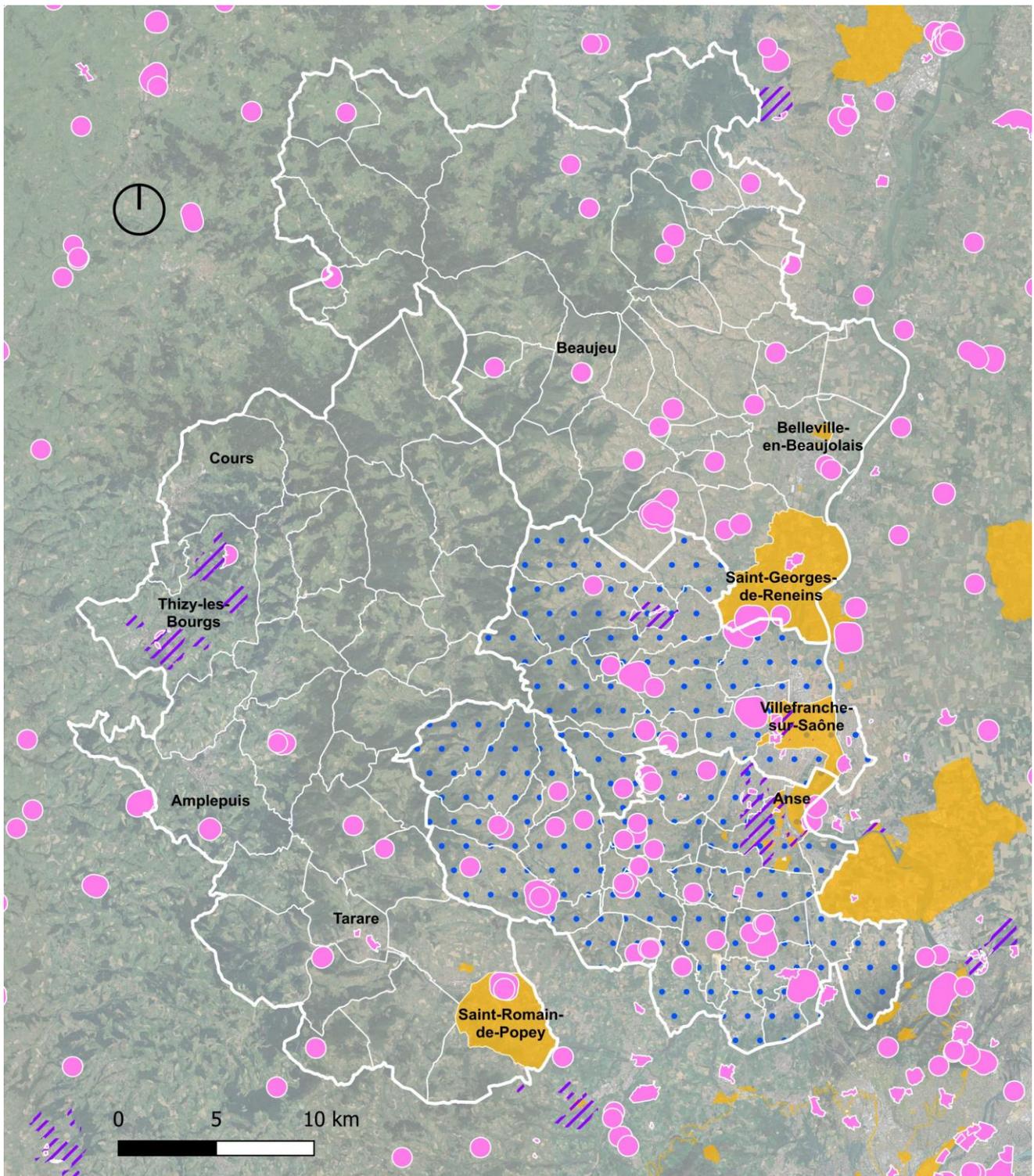
Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Il s'agit d'une servitude d'urbanisme visant à faciliter la prise en compte des enjeux patrimoniaux et /ou paysagers sur un centre-ville, bourg ou quartier, ainsi que certains espaces ruraux ou paysagers participant à leur mise en valeur.

Le territoire Beaujolais compte 5 SPR, concernant les communes de Anse, Pommiers, Salles-Arbuissonnas, Thizy-les-Bourgs et Villefranche-sur-Saône.

Sans forcément faire l'objet d'une protection particulière, d'autres éléments de patrimoine vernaculaires sont répartis sur le territoire, témoins des pratiques quotidiennes ancestrales, et notamment rurales. On retrouve ainsi le petit patrimoine lié à l'usage de l'eau (lavoirs, fontaines, ateliers textiles, ...), celui lié à l'agriculture (notamment en Beaujolais les cadoles, ou cabane de vignes, en pierres sèches), ou le patrimoine religieux (les croix, les madones, ...).

Enfin, on peut également noter que les communes de la CAVBS et de la CCBPD sont labellisées « Pays d'art et d'histoire » par le ministère de la Culture.



Servitudes de protection du patrimoine

Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques

Monuments historiques

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Label "Pays d'art et d'histoire"

Protections du patrimoine

Source : Atlas des Patrimoines

FIN DU DIAGNOSTIC DU SCoT DU BEAUJOLAIS REVISE

Version pour approbation du 26 juin 2025